UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00284418 1

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s7cahiersdelaquinz16pg

SEIZIÈME CAHIER DE LA SEPTIÈME SÉRIE

PIERRE MILLE
FÉLICIEN CHALLAYE

les deux Congo

DEVANT LA BELGIQUE ET DEVANT LA FRANCE

139916
4.10.16

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

AP
20
C15
ser. 7
no 16-19

139915
4/10/16

Nous avons publié dans nos éditions antérieures et dans nos cinq premières séries, 1900-1904, un si grand nombre de documents, de textes formant dossiers, de renseignements et de commentaires; — un si grand nombre de cahiers de lettres, — nouvelles, romans, drames, dialogues, poèmes et contes; — un si grand nombre de cahiers d'histoire et de philosophie; et ces documents, renseignements, textes, dossiers et commentaires, ces cahiers de lettres, d'histoire et de philosophie étaient si considérables que nous ne pouvons pas songer à en donner ici l'énoncé même le plus succinct; pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, il suffit d'envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, *1900-1904, de nos cinq premières séries.*

Ce catalogue a été justement établi pour donner, autant qu'il se pouvait, une image en bref, un raccourci, une idée, abrégée, mais complète, de nos éditions antérieures et de nos cinq premières séries; tout y est classé dans l'ordre; il suffit de le lire pour trouver, à leur place, les références demandées.

Ce catalogue, in-18 grand jésus, forme un cahier très épais de XII+408 pages très denses, marqué cinq

francs; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait, par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour amorcer tout travail que l'on aurait à commencer dans notre premier catalogue analytique sommaire, *consulter le* petit index alphabétique *provisoire que nous avons établi de ce* catalogue analytique sommaire.

Ce petit index alphabétique *provisoire, in-18 grand jésus, forme un cahier très maniable de XII + 60 pages très claires, marqué un franc; ce cahier comptait comme premier cahier de la septième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le premier octobre 1905, comme premier cahier de la septième série; toute personne qui s'abonne à la septième série, qui est la série en cours, le reçoit, par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de un franc à toute personne qui nous en fait la demande.*

Pour la sixième série, année ouvrière 1904-1905, et en attendant que paraisse le catalogue analytique sommaire *de nos deuxièmes cinq séries, 1904-1909, on peut consulter, — provisoirement, — la petite* table analytique très sommaire *que nous avons publiée en fin de ce cahier* index.

les deux Congo

Il a été tiré de ce cahier treize exemplaires sur whatman ainsi distribués :

premier exemplaire de souche, exemplaire du gérant;

deuxième exemplaire de souche, exemplaire de l'administrateur;

troisième exemplaire de souche, exemplaire de l'imprimeur;

et dix exemplaires d'abonnement, numérotés de 1 à 10.

Tous nos exemplaires sur whatman sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur; nos tirages d'exemplaires sur whatman sont rigoureusement limités au nombre d'abonnements à chaque instant souscrits; nous ne vendons point d'exemplaires sur whatman en dehors de l'abonnement; l'abonnement sur whatman à cette septième série est de cent francs pour tous pays.

Pierre Mille

LES DEUX CONGOS
DEVANT LA BELGIQUE
ET DEVANT LA FRANCE

139915
4/10/16

Des mêmes auteurs, et dans le même sens, en vente à la *librairie des cahiers :*

Sixième cahier de la septième série, un cahier jaune de XVI + 180 pages; in-18 grand jésus.....
trois francs cinquante

PIERRE MILLE. — **le Congo léopoldien,** — *avec une préface de* E. D. MOREL; — *préface;* — Pierre Mille, *l'enfer du Congo léopoldien;* — *les témoignages,* dépositions; *témoignages non communiqués à la Commission pendant les séances; règlements établis par la Commission, visite de M. Malfeyt, Haut Commissaire Royal, et ce qui en résulta;* les règlements et la visite; ce qui fut dit et fait après le départ de la commission; renouvellement du règne de l'oppression, des outrages et des massacres; le système des otages; lois et faits.

On trouvera notamment en tête de ce cahier :

un *simple extrait de ce premier* petit index alphabétique;

et un *simple extrait de cette première* table analytique très sommaire.

Pierre Mille

LES DEUX CONGOS

DEVANT LA BELGIQUE ET DEVANT LA FRANCE

Voici déjà deux cahiers que nous publions sur la question des deux Congo; et elle a pris encore un tel développement que nous en éditons aujourd'hui un troisième.

En Belgique, l'entrée dans la lice, la conversion à notre cause, pourrait-on dire, des missions catholiques, le livre de M. Cattier, si désastreux pour l'honneur du roi Léopold, l'interpellation de M. Vandervelde; en France la discussion du budget des colonies, l'intervention de MM. Rouanet, Le Hérissé, Lucien Hubert, Caillaux surtout, — ont produit au jour de nouveaux documents, modifié la situation. Et puisque nous avons intéressé nos lecteurs à cette affaire du Congo, puisque nous avons commencé à vouloir la leur faire comprendre, il faut bien que nous leur soumettions les plus caractéristiques de ces documents, que nous définissions la situation nouvelle.

Pour ce qui est de la France, c'est une tâche qui revient de droit à M. Félicien Challaye. Le *Cahier*

dont il est l'auteur a servi très utilement la cause, non seulement de l'humanité, mais aussi des véritables principes de la colonisation. Et il a réalisé tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme très droit, très sage, et le plus simplement courageux que je connaisse.

M. Félicien Challaye a fait partie de la mission que dirigeait Savorgnan de Brazza. De tous les membres de cette mission il est le seul que ses fonctions officielles n'obligeassent point au silence. Il a donc parlé; il a révélé l'horrible état où se trouve une colonie livrée à la rapacité de quelques intérêts particuliers, pour la plupart étrangers; il a fait à Paris et en province un très grand nombre de conférences; dans les journaux et les revues, il a dit de la vérité tout ce que ces journaux et ces revues lui en ont laissé dire; et pour la faire connaître tout entière, il a écrit le cahier qu'on a lu. Chose admirable, injurié, calomnié, demeurant sans peur, il n'a rien retranché à son témoignage, ni à ses conclusions. Il est aussi resté sans nulle haine, et n'y a rien ajouté : la bataille ne lui a pas fait perdre son sang-froid. Rien n'est plus rare. Mais ainsi le programme des réformes que présente M. Challaye n'était qu'un programme *minimum,* et c'est ce qu'il faut toujours, en le lisant, porter dans l'esprit.

C'est à lui qu'incombe la tâche d'indiquer, — et l'on connaît son énergie et sa netteté, — ce qu'il faut penser de la discussion à laquelle a donné lieu, à la Chambre, l'interpellation sur le Congo Français. Mais je ne puis m'empêcher d'en dire moi-même ici quelques mots.

Et d'abord, il est bien certain que si M. Clémentel a

paru triompher des adversaires des sociétés concessionnaires et du régime actuel du Congo Français, il ne l'a fait qu'en battant en retraite, — de quoi je ne suis pas sûr qu'il ne se soit trouvé fort satisfait : car, en ne proposant que des réformes accessoires qui laissent subsister l'iniquité fondamentale, j'aime à penser qu'il parlait à contre-cœur, et désirait mieux. Mais enfin, le fait est qu'il a battu en retraite !

Quelles étaient ses propositions ?

Ne pas toucher au droit exclusif que s'attribuent les sociétés concessionnaires de prendre aux indigènes, en ne leur payant que leur travail, et non la valeur de la matière première, tout le caoutchouc croissant sur leur concession, sauf celui qui est récolté sur les « réserves » reconnues à ces indigènes.

Instituer un corps de contrôleurs, chargé de surveiller les agents des sociétés.

Remplacer l'impôt en nature par l'impôt en argent, et « autant que faire se pourrait » obliger les sociétés à payer en argent, et non en nature.

Renvoyer au Congo, comme commissaire général, M. Gentil, publiquement lavé des accusations portées contre lui.

Ne pas publier le rapport de la Commission nommée, en apparence, « pour rédiger le rapport d'ensemble que M. de Brazza n'avait pu écrire », en réalité pour contrôler les rapports rédigés par les membres de cette mission, traités en suspects. M. Clémentel alléguait deux motifs pour ne pas publier ce rapport : le premier était que le Ministère des affaires étrangères y voyait les plus graves inconvénients, — ce qui était d'ailleurs implicitement reconnaître que la publication de cette

pièce prouverait la violation, par la France, des dispositions de l'acte de Berlin. — Le Ministre alléguait en second lieu que certaines sociétés concessionnaires poursuivraient le gouvernement pour diffamation.

Examinons ces propositions :

La création d'un corps de contrôleurs des sociétés concessionnaires, la suppression de l'impôt en nature, la substitution progressive du paiement des indigènes en argent au lieu du paiement en marchandises, était demandée par la mission Brazza. Il n'y a donc pas à insister là-dessus.

Mais sur l'affirmation, par M. de Lanessan lui-même, qui avait rédigé le rapport d'ensemble sur les travaux de la mission Brazza, que cette pièce ne contenait rien qui ne fût déjà connu, M. Clémentel a déclaré qu'il ne s'opposerait plus à ce que ce rapport fût publié et communiqué à la Commission des affaires extérieures. Il est certain que si celle-ci insiste, elle aura toutes les autres pièces qu'elle voudra. Il faut donc qu'elle insiste.

Pour M. Gentil, ce n'est pas à lui que je fais la guerre. Je serai moins dur pour lui que n'a été M. Challaye. Ce serait une question de savoir s'il pouvait administrer le Congo autrement qu'il ne fît; une autre question, que je ne me chargerai pas de résoudre, de savoir si même M. de Brazza sans argent, avec des troupes insuffisantes et un corps d'administrateurs réduit à l'état de squelette, aurait mieux fait; et enfin, pour les circulaires et les arrêtés qu'on lui reproche, jusqu'à quel point n'était-il pas couvert par ses instructions, ou troublé par des suggestions venues de Paris? M. Étienne a

rendu de grands services, jadis, à la cause coloniale. Mais n'a-t-il rendu que des services à celle du Congo? Il y a, j'en suis convaincu, pour acquitter M. Gentil, beaucoup de raisons que nous connaissons, et beaucoup d'autres encore que nous ne connaissons pas. Mais enfin, malade et probablement mal renseigné, M. Gentil n'a pas su repousser, avec une netteté suffisante, durant la campagne menée contre lui avec vigueur par M. Rouanet, l'appui compromettant des sociétés concessionnaires. Aura-t-il, revenu au Congo, l'autorité nécessaire pour les surveiller et les faire obéir? Enfin si quelques faits répréhensibles se commettent encore dans ce Congo si troublé, qui donc en sera rendu responsable? Lui et le gouvernement qui l'aura renvoyé. Si M. Gentil voulait bien croire à ma bonne foi, — mais je conviens qu'on a toujours le droit, après tout, de se refuser à croire ses adversaires sur parole, — je serais tout prêt à lui dire : « Si on vous a attaqué personnellement, on a eu tort. Mais c'est maintenant dans l'intérêt même du Congo, de cette colonie que vous aimez plus que nous encore, que nous vous demandons de ne pas faire de votre retour à Brazzaville une question d'honneur. Car votre honneur est bien lavé. » M. Gentil fera ce qu'il voudra : lui seul est bon juge et il ne faut pas influer sur sa décision. Et c'est tout au plus s'il est permis de remarquer que M. Clémentel ayant promis de retarder son départ, de façon qu'il puisse être entendu par la Commission des affaires extérieures, le Congo continue à manquer d'un grand chef responsable : cette situation ne saurait durer sans inconvénients.

Enfin, le projet de M. Clémentel ne touchait pas aux

droits exclusifs des sociétés concessionnaires. Mais il n'a pas repoussé formellement la solution proposée par M. Caillaux, celle du *cantonnement*. M. Challaye expliquera dans le détail en quoi elle consiste. On peut dire en un mot qu'il s'agit d'abandonner en toute propriété aux sociétés une partie de leur concession, à condition qu'elles renoncent à leurs droits sur le reste. M. Clémentel a répondu, — et il était dans le vrai, — que cette solution était fort bonne, mais nécessitait le consentement des concessionnaires, qui sont en possession d'un contrat : et je crois qu'un accord sur cette base avec certains de ces concessionnaires, sinon tous, n'est pas impossible. J'indiquerai d'ailleurs avec ingénuité le meilleur moyen de s'entendre avec ces sociétés : c'est d'exiger d'elles *férocement* l'exécution des clauses de leur cahier des charges. Je déclare avec cynisme qu'il vaut beaucoup mieux leur rendre la vie extrêmement dure que de faire prononcer leur déchéance. L'institution d'un corps de contrôle des sociétés concessionnaires, définitivement arrêtée par M. Clémentel, serait à cet égard une bonne chose, — si les contrôleurs n'étaient très loin du Ministre, là-bas, sous l'Équateur, et les directeurs des sociétés concessionnaires, à Paris, tout près.

*
* *

Il faut aborder maintenant une question plus grave encore. Lors de la discussion du budget des colonies à la Chambre, elle a été mystérieusement réservée. Il paraît que c'est par patriotisme. On prend une mine discrète et l'on vous dit à voix basse : « Pour l'amour de la France, ne parlez pas du Congo Léopoldien, et ne

comparez pas le Congo Français au Congo Léopoldien : les méthodes administratives, les procédés d'exploitation commerciale, n'ont rien de commun! »

Et voilà, d'une façon évidente, bien qu'implicite, qui condamne le régime du Congo Léopoldien! Mais c'est qu'on craint aujourd'hui, et terriblement, que les puissances signataires de l'acte de Berlin,—lequel instituait le régime de la liberté commerciale dans le bassin conventionnel du Congo, et fixait pour les noirs un minimum de garanties, — ne soient convoquées, par l'Angleterre, par les États-Unis, ou par ces deux États conjoints, pour examiner si les prescriptions de cet acte n'ont pas été violées.

Or elles ont été violées. Et le Congo Léopoldien, son souverain, les compagnies dont il est le fondateur et le bénéficiaire, ne sont pas défendables. Mais du moins, que le Congo Français ne soit pas entraîné dans cette déroute! Voilà ce que signifie l'attitude actuelle.

Cette attitude n'est pas tenable. Il n'y a que trop d'analogie entre le régime du Congo Léopoldien et le régime du Congo Français. Lisez ce qu'a dit Challaye :

Dans la région de la Lobaye, où vivent 800.000 indigènes, il n'y a pas un seul poste de l'administration. C'est la compagnie concessionnaire qui administre le pays, sans aucun contrôle de l'État. Sont-ce là, oui ou non, les procédés du Congo Léopoldien dans les régions qu'il a concédées à de grandes sociétés privilégiées?

Dans le territoire de la Haute-N'Gounié, la société concessionnaire entretenait des miliciens, — prêtés par la colonie, dit-elle. — En tous cas, il n'y avait sur

place aucun agent de l'État pour donner des ordres à ces miliciens. Ils ne relevaient que de la société. Est-ce, oui ou non, la même chose qu'au Congo Léopoldien?

On rassemble des femmes dans un village, créé tout exprès, dans l'espoir d'y faire venir des hommes. Le négrier se transforme ici tout naturellement en entrepreneur de lupanar. Les hommes viennent. Mais on les accable de telles corvées qu'ils cherchent à fuir. On les rattrape et on les met en prison, en portant ce motif : « S'est évadé d'un village de liberté. » Est-ce, oui ou non, la même chose qu'au Congo Léopoldien? Mais je me trompe : il y a ici une plate sottise en plus.

Une société crée à Brazzaville une usine pour broyer des racines contenant du caoutchouc. On force les indigènes à aller chercher ces racines et à les porter à l'usine. Est-ce, oui ou non, la même chose qu'au Congo Léopoldien ?

Le 19 mars 1903, M. Gentil envoie à ses administrateurs une circulaire qui contient ces mots : « Je me baserai, pour vous noter, surtout sur les résultats que vous aurez obtenus au point de vue de l'impôt indigène, qui doit être pour vous l'objet d'une constante préoccupation. »

Cet impôt, M. Gentil, sur une pression venue indirectement des sociétés concessionnaires, — et dont il n'est peut-être pas lui-même responsable, car il ne serait pas difficile de dire quel en fut l'instigateur à Paris, — finit par décider qu'il serait perçu en nature, c'est-à-dire en caoutchouc. Est-ce, oui ou non, la même chose qu'au Congo Léopoldien ?

Je sais très bien ce que je risque en prenant cette attitude, et j'entends déjà ce que diront ceux qui se croient, dans cette affaire, les *politiques :* « C'est très vrai, mais pourquoi le dites-vous ? Voilà des aveux dont on ne manquera pas de se servir contre la France, si, pour celles de ses possessions coloniales qui font partie du bassin conventionnel du Congo, elle est forcée de venir écouter ce qu'on dit, et parler pour elle, devant un tapis vert international. » Touchante ingénuité de ces politiques ! Comme si les gens ne savaient pas toujours ce qu'ils ont intérêt à connaître, et comme si tout ce que je viens de dire n'était pas le secret de Polichinelle !

Ce n'est pas une raison, parce qu'il s'agit de choses africaines, pour avoir une politique d'autruche. Il faut une forte dose de naïveté ou d'aveuglement pour ne se point apercevoir que le bassin conventionnel du Congo est *un,* et que si les puissances signataires de l'acte de Berlin se décident à se réunir en conférence, afin de décider si le roi Léopold a ou non manqué aux engagements qu'il avait pris, nous serons forcés d'y aller pour notre part du bassin conventionnel, n'eussions-nous rien à nous reprocher. La question du Congo Français se posera *à cause* du Congo Léopoldien et non d'une autre manière. Et une fois l'affaire sur le tapis diplomatique, la France n'aura le droit de refuser d'aller plus loin que sa volonté et ses intérêts ne le lui permettent, que si elle a fait, *d'avance,* toutes les réformes suffisantes. Et on ne lui demandera pas trop, pour beaucoup de raisons, dont quelques-unes sont du domaine de la politique extérieure générale. Telle est l'exacte vérité, et il ne faut aller ni au delà, ni en deçà. M. Clé-

mentel avait envoyé au Congo M. de Brazza : je compte bien qu'on ne fera pas faillite au testament de ce grand homme. Et c'est pourquoi il ne saurait être question de demander purement et simplement soixante-quinze millions au Parlement pour des travaux publics au Congo, — travaux publics d'ailleurs indispensables, — et qui, s'ils constituaient la seule réforme accomplie, ne serviraient qu'à améliorer la situation financière des sociétés congolaises, c'est-à-dire des coupables, et à faire monter leurs titres sur le marché. Ce n'est pas, je l'espère, pour cela que M. de Brazza est mort, ni qu'on a fait mourir un nègre de l'effroyable façon que vous savez, sans compter bien d'autres qui périrent aussi affreusement, sans qu'on le sache !

Le principe des grandes concessions est condamné dans son essence. Dans un excellent ouvrage, M. G. François vient de déclarer que ni pour le coton, ni pour le cocotier, les grandes concessions ne pouvaient réussir au Dahomey, et que toutes celles qui avaient été concédées en 1900 avaient dû être retirées. Il en donne les motifs les plus convaincants, avec une grande clarté. (1) Il y a quelques années, les efforts généreux de M. Ballay, alors gouverneur général de l'Afrique Occidentale, et de plusieurs grands négociants, ont empêché qu'il en fût accordé au Soudan et en Guinée française. Il faut citer ici M. Émile Maurel, de Bordeaux, et M. Bohn, administrateur-directeur de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale. Celui-ci écrivit alors une brochure qui reste un modèle de sens pratique et de clairvoyance, en même

(1) *Notre Colonie du Dahomey*, par G. François. Larose, éditeur.

temps que d'humanité. Nous autres, qui parlons ou écrivons en ce moment, si nous manquons peut-être à gagner en n'étant pas du parti de nos adversaires, nous n'avons du moins rien à perdre. Mais quand nous rencontrons des hommes d'affaires qui n'hésitent pas à se ranger de notre côté, il faut les saluer respectueusement.

D'autre part, M. Challaye a expliqué pourquoi il pense qu'on ne peut actuellement supprimer *toutes* les sociétés concessionnaires du Congo, mais seulement quelques-unes. Notre peuple ne s'est pas encore élevé à un état d'esprit assez révolutionnaire pour admettre que la communauté politique ait le droit de rompre un contrat, même injuste. Quant à supprimer les concessions en indemnisant les concessionnaires, c'est une solution inadmissible. On ne saurait dépouiller des millions de travailleurs français pour réparer l'erreur commise par leurs gouvernants. Et c'est également ce que paraît penser M. Caillaux.

*
* *

Et maintenant, n'avons-nous pas épuisé la patience des lecteurs des cahiers de la quinzaine? Je ne le pense pas. Ils savent que, lorsqu'il s'agit d'humanité, c'est un devoir absolu de ne pas lâcher. Nous ne lâchons pas, voilà tout. Et il y a même des jours où je songe que nous ne faisons pas encore tout ce que nous devons, tant nous avons affaire à forte partie. Réfléchissez, en effet, que contre nous agissent et parlent des hommes qui ont un intérêt direct, un intérêt d'argent à ce que subsistent les monstrueux abus des

deux Congos. Le premier de ces hommes est le roi Léopold, auquel, en quelques années, le seul domaine de la couronne a rapporté 80 millions. Les autres, ceux qui sont en France, assiègent à toute heure les bureaux des gazettes, les antichambres des hommes politiques. Le Congo, c'est leur affaire, dont ils vivent. Et pour lutter contre une coalition si forte, nous sommes bien pauvres et petits. Mais nous avons pour nous l'évidence, qui est claire, et la justice de notre cause, qui est certaine. Encore quelques mois, et toute la France intelligente saura, non seulement ce qu'on a fait au Congo, mais ce qu'il y faut faire. Et comme nos exigences sont sages, politiques, modérées, nos adversaires n'auront qu'à céder de peur de tout perdre.

PIERRE MILLE

Félicien Challaye

LA RÉORGANISATION DU CONGO FRANÇAIS

Des mêmes auteurs, et dans le même sens, en vente à la *librairie des cahiers :*

Douzième cahier de la septième série, un cahier jaune de 120 pages ; in-18 grand jésus..... deux francs

Félicien Challaye. — **Le Congo français,** — avec le portrait de Pierre Savorgnan de Brazza ; — *Pierre Savorgnan de Brazza,* les derniers jours de M. de Brazza ; *le Congo français: les indigènes du Congo Français,* quelques remarques psychologiques et sociologiques ; *le commerce et l'agriculture au Congo Français,* les Compagnies concessionnaires et la situation des indigènes ; *tableau des Compagnies concessionnaires accordées en 1899-1900 ; l'administration et la politique indigène au Congo Français.*

Félicien Challaye

LA RÉORGANISATION DU CONGO FRANÇAIS

Dans le *Douzième cahier de la septième série,* j'ai cherché à décrire la situation actuelle du Congo Français et à établir le programme des réformes indispensables. Depuis que ce *Cahier* a été écrit, le Ministre des Colonies, M. Clémentel, a fait paraître des décrets réorganisant le Congo et envoyé au commissaire général des instructions ministérielles prescrivant la politique nouvelle à suivre (11 février 1906). Puis la Chambre des Députés a discuté diverses interpellations sur l'état de la colonie ; elle a entendu les interpellateurs, MM. Rouanet, Le Hérissé et Hubert, le Ministre des Colonies, enfin MM. Caillaux et Jaurès (séances des 19, 20 et 21 février 1906. *Journal officiel* des 20, 21, 22 février 1906).

De ces deux événements, que résulte-t-il pour le Congo ? Qu'a-t-on fait ou que fera-t-on, pour éclairer l'opinion publique en France, pour améliorer le personnel, pour réformer les méthodes d'administration et le régime économique de la colonie ?

M. Clémentel ne s'est décidé à faire publier, avant la séance de la Chambre, ni les rapports de la Mission de

Brazza, ni le rapport d'ensemble de la Commission instituée sous la présidence de M. de Lanessan. Rouanet a protesté contre ce parti pris de mystère et de silence :

Ce débat s'engage dans des conditions de contrôle, d'examen et d'information qui sont la négation même du régime parlementaire. (1)

Pourquoi ces documents n'ont-ils pas été publiés ? D'abord et surtout parce que leur publication permettrait de porter le jugement le plus sévère sur le régime des Compagnies à monopoles. D'après le compte rendu analytique du *Petit Temps* (daté 20 février 1906), M. Clémentel aurait dit à Rouanet, à propos du rapport de Lanessan :

Les choses dont vous me parlez ne devraient pas être portées à la tribune. J'ai montré à diverses personnes, à M. Deschanel notamment, ce rapport, *dont la publication pourrait nuire aux Sociétés concessionnaires.*

Cette phrase naïve a été supprimée dans le compte rendu sténographique officiel revu et corrigé. Mais que cette explication soit la bonne, c'est ce qu'atteste le témoignage de Rouanet, disant à M. Clémentel :

Pour ne pas publier les documents, vous m'avez dit d'abord que le Ministre des Affaires étrangères s'y opposait; puis vous m'avez dit que vous ne pouviez pas publier ces documents parce que leur publication était de nature à permettre aux Compagnies concessionnaires de formuler contre les constatations faites par M. de Brazza et la Commission des gouverneurs des revendications contre l'État. Je vous demande, messieurs, si maintenant une Chambre française

(1) *Journal officiel* du 20 février 1906, page 806.

ne peut plus avoir, sous forme de documents parlementaires, de documents officiels, les constatations faites par une Commission, sous prétexte que des Compagnies concessionnaires trouvent que les conclusions auxquelles sont arrivés les fonctionnaires et la grande Commission sont de nature à porter tort à leurs intérêts et à leur crédit. *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche)*

Et plus loin :

M. le Ministre des Colonies. — J'ai déjà une demande officielle, de la part d'une Compagnie concessionnaire, de communication d'un rapport dans le but de poursuivre. J'ai refusé cette communication.

M. Gustave Rouanet. — Voilà une théorie gouvernementale nouvelle et étrange! Ainsi, monsieur le Ministre, si vous publiiez au *Journal officiel* un document, le Gouvernement français pourrait être poursuivi par les Compagnies concessionnaires ?

M. le Ministre des Colonies. — La Compagnie m'a demandé communication du rapport de l'inspecteur.

M. Maurice Viollette. — Alors c'est du chantage!

M. Gustave Rouanet. — Et vous avez capitulé devant un chantage pareil? (1)

Au cours de la troisième séance, M. Clémentel déclara qu'il transmettrait le dossier du Congo à la Commission des affaires extérieures et coloniales, et que cette Commission, après avoir entendu le Ministre des Colonies et le Ministre des Affaires étrangères, jugerait si la publication de tous les documents est possible. Jaurès, après Rouanet, insista pour que la lumière fût faite, sans aucune réserve. M. de Lanessan déclara qu'il n'y a aucune bonne raison pour cacher au public le rapport

(1) *Journal officiel* du 20 février 1906, pages 862-863.

de la Commission présidée par lui. Alors M. Clémentel se résigna à accepter la publication à l'*Officiel* du rapport de la Commission de Lanessan. Il faut espérer que son successeur se considérera comme engagé par cette promesse, et qu'il la tiendra bientôt.

Rouanet demandait en outre à la Chambre d'ordonner l'impression de tous les documents, y compris les rapports de la Mission de Brazza. La Chambre, par 335 voix contre 152 sur 487 votants, s'est bornée à adopter l'ordre du jour pur et simple accepté par le Ministre des Colonies. (1)

*
* *

En ce qui concerne le haut personnel administratif, M. Clémentel a décidé, avant la séance de la Chambre, de renvoyer au Congo M. Gentil, comme commissaire-général, avec des pouvoirs plus étendus. Cette mesure me paraît regrettable. Il est possible que M. Gentil se soit justifié des accusations de violences et de crimes portées contre lui : la preuve est difficile d'actes accomplis en pleine brousse, il y a des années. Et il faut beaucoup pardonner aux explorateurs, placés souvent dans des situations inextricables. Mais l'administration d'un pays pacifié n'est pas l'exploration d'une terre inconnue. M. Gentil reste personnellement responsable d'avoir inauguré au Congo une politique de fiscalité brutale,

(1) La majorité comprend la plupart des radicaux, les progressistes, la droite et M. Gérault-Richard. La minorité comprend les socialistes, un certain nombre de radicaux et de radicaux-socialistes (MM. Pierre Baudin, Berteaux, Henri Brisson, Guieysse, Henri Maret, Camille Pelletan, etc.), enfin quelques individualités isolées de différents partis. Plusieurs députés n'ont pas pris part au vote (MM. Caillaux, Paul Deschanel, Gaston Doumergue, de Lanessan, Millerand, etc.)

subordonnant tout au prélèvement de l'impôt, sacrifiant toute préoccupation de justice et d'humanité à l'égard des indigènes. Il reste responsable d'avoir projeté l'établissement d'une forme d'impôt qui aurait soumis définitivement les populations à la tyrannie rapace des Compagnies concessionnaires. (1)

C'est pour ces raisons d'ordre administratif qu'il eût été sage de symboliser un changement de régime par un changement de personne. — Sauvé par les puissants concessionnaires, dont l'influence s'est exercée énergiquement en sa faveur au Ministère et dans la presse, M. Gentil sera plus que jamais leur homme-lige. Il est à craindre que le mauvais esprit de l'administration ancienne rende inefficace l'application des meilleures réformes.

---

(1) Pour diminuer la responsabilité personnelle de M. Gentil, on a cité les circulaires par lesquelles il recommande à ses subordonnés l'emploi de moyens humains. Mais Rouanet a justement fait remarquer qu'il y a au Congo deux sortes de circulaires administratives : les unes recommandent la douceur à l'égard des indigènes; publiées par les journaux, elles ont pour objet de tromper l'opinion publique ; mais elles ne sont pas appliquées ; les autres, parfois confidentielles, contraignent les petits fonctionnaires à des besognes qui les obligent souvent à traiter durement les noirs, subordonnent, par exemple, l'avancement des administrateurs à l'exacte perception de l'impôt ; elles sont toujours sanctionnées par des actes précis, récompenses ou punitions. — Les Compagnies concessionnaires emploient elles aussi la même méthode hypocrite des doubles circulaires. (Voir *Douzième cahier de la septième série*, pages 63-64) Nous découvrons ici l'imitation de procédés appliqués au Congo Belge : au Congo Belge « le Gouvernement ne manque point de prendre sur le papier les mesures les plus humanitaires et de lancer les circulaires les plus louables. Mais il ne poursuit d'autre but, en le faisant, que de se forger des arguments à opposer à ceux qui le critiquent. L'intention d'appliquer les circulaires n'existe pas au moment où on les signe. On ne tient nullement la main à leur exécution ». (Félicien Cattier. *Etude sur la situation de l'Etat Indépendant du Congo,* Bruxelles, Larcier, 1906, page 120)

Cependant il se pourrait que M. Gentil, s'il retourne au Congo (ce qui satisferait son amour-propre), n'y reste (comme l'ont dit certains journaux) que quelques mois. Puis le danger résultant de son maintien à la tête de la colonie est atténué par le choix excellent de deux nouveaux collaborateurs : M. Fourneau, administrateur en chef des colonies, promu au grade de gouverneur, nommé secrétaire-général du gouverneur-général; M. le docteur Cureau, administrateur en chef des colonies, chargé de l'administration du Moyen-Congo. Ces deux fonctionnaires ont laissé au Congo une réputation parfaite, de compétence, de justice, de ferme douceur.

*
* *

En ce qui concerne les réformes administratives décidées par M. Clémentel, que penser de l'œuvre accomplie ?

Le Congo sera désormais divisé en trois colonies administrativement et financièrement autonomes : le Gabon (accru de la région côtière qui en est le prolongement naturel), le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari-Tchad. Le Gabon continuera à être placé sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur; le Moyen-Congo sera dirigé par un administrateur en chef des colonies faisant fonction de lieutenant-gouverneur; l'Oubangui-Chari et le territoire militaire du Tchad seront placés sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur. Dans chaque colonie, un Conseil d'administration assistera le gouverneur. (1) Quant au commissaire-général du gouvernement, dégagé de l'administration directe du

(1) *Décret* du 15 février 1906.

Moyen-Congo, il sera désormais « investi de fonctions de gouvernement plutôt que d'administration » et aura pour rôle « de donner une commune impulsion aux différentes parties de l'Union Congolaise ». (1) Les trois colonies auront chacune un budget local; il sera créé un budget général pour l'ensemble de la colonie. (2)

Trois nouvelles justices de paix à compétence étendue seront créées à Fort-de-Possel (la capitale de la nouvelle colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad), à Ouesso et à N'Djolé.

Le Ministre annonce un emprunt de 75 millions affecté à la création de routes et de chemins de fer, à l'amélioration des voies fluviales. La métropole garantira cet emprunt et aidera la colonie à en payer les annuités d'intérêt et de remboursement. Le budget de l'État disposera en faveur de la colonie d'une somme de 1.500.000 francs se décomposant ainsi :

Maintien de la subvention jusqu'à présent allouée.....	700.000 francs
Économie résultant d'une modification des effectifs et du ravitaillement des territoires du Tchad.....	800.000 francs
	1.500.000 francs (3)

(1) *Instructions Ministérielles* du 11 février 1906.

(2) Il y a lieu de remarquer que les budgets locaux ne disposeront que de ressources minimes, tandis que le budget général disposera de ressources considérables (subvention métropolitaine, droits de douane à l'entrée et à la sortie, produit des terres domaniales, c'est-à-dire redevances des Compagnies concessionnaires). La décentralisation administrative ne s'accompagne pas d'une décentralisation financière. — Il n'est pas question dans les *Instructions Ministérielles* de la création, pourtant si utile, de budgets régionaux.

(3) *Instructions Ministérielles* du 11 février 1906.

Le Ministre laisse au gouvernement local le soin de déterminer l'ordre des travaux à accomplir.

Il est à craindre que le gouvernement local, soumis à l'influence des concessionnaires puissants, n'utilise surtout l'emprunt annoncé à doter quelques Compagnies de moyens de communication et de transport utiles à elles seules. (1) Le Parlement ne devra voter l'emprunt que pour un certain nombre de travaux publics d'intérêt général, nettement spécifiés. — Il est à craindre aussi que des travaux publics considérables, exigeant une main-d'œuvre énorme, n'imposent une charge nouvelle, et écrasante, aux malheureuses populations du Congo, du moins dans bien des régions. Avant d'arrêter un plan, il importera de déterminer sur place la possibilité de recruter les travailleurs nécessaires; il faudra avoir soin de proportionner l'œuvre à entreprendre aux forces du pays.

Ainsi, de minutieuses études devront précéder l'effort pour réaliser, sans précipitation, le programme des travaux publics nécessaires au développement économique de la colonie.

*
* *

Au point de vue de la politique indigène, le Ministre demande, à juste titre, le développement du service sanitaire et de l'instruction professionnelle des noirs.

L'une de nos préoccupations essentielles au Congo plus encore peut-être que dans nos autres grandes colonies, doit

---

(1) J'ai déjà signalé le fait que le chemin de fer projeté N'Djolé-Ouesso profitera presque exclusivement à deux Compagnies concessionnaires, dont l'une ne paye aucune redevance à la colonie. *(Douzième cahier de la septième série,* page 89)

être de protéger l'indigène dans la vitalité même de sa race. Des conditions d'existence déplorables, l'ignorance, la barbarie font que la mortalité atteint parfois des proportions effrayantes; on peut même craindre un dépeuplement rapide de tout le bassin du grand fleuve africain, tant sont terribles les ravages exercés, dans ces malheureuses populations primitives, par les fléaux naturels et par les guerres.

Le Ministre constate que « rien n'existe encore » au point de vue de l'assistance médicale. Et il attend de « l'esprit d'initiative » du commissaire-général « des mesures efficaces ». (1)

Au point de vue de l'enseignement, le Ministre reconnaît qu'il est souhaitable de créer des écoles officielles donnant une instruction « surtout professionnelle et technique » et apprenant le français aux noirs. Mais il compte particulièrement sur l'action des Compagnies concessionnaires :

J'ai insisté auprès des Sociétés concessionnaires pour qu'elles créent chacune dans son ressort des écoles élémentaires *dont l'influence leur sera d'ailleurs en premier lieu profitable. Elles pourront y trouver les ouvriers dont elles auront besoin.* (2)

Projet extrêmement dangereux, inacceptable à qui connaît l'esprit bassement mercantile des Compagnies concessionnaires. Leurs agents, transformés en maîtres d'école, abuseront de leur autorité pour exploiter sous une forme nouvelle les populations qu'ils tyrannisent déjà si lourdement : ils obligeront les enfants des indigènes, sous prétexte d'instruction professionnelle, à

(1) *Instructions Ministérielles* du 11 février 1906.
(2) *Instructions Ministérielles* du 11 février 1906.

faire gratuitement les outils, les machines, les bâtiments dont la Compagnie a besoin; sous prétexte d'enseignement agricole, à créer gratuitement des plantations pour la Compagnie. Qu'on n'augmente, sous aucun prétexte, même pédagogique, les droits et les pouvoirs des Compagnies concessionnaires! Il faut que l'État, lui seul, ajoute ses nouvelles écoles aux écoles anciennes des Missions.

La réforme de l'impôt indigène serait tout à fait satisfaisante si M. Clémentel s'était décidé à supprimer ceux des impôts locaux qui sont le plus vexatoires et le plus scandaleux. (1)

En ce qui concerne l'impôt de capitation, le Ministre condamne délibérément, en termes justement sévères, le projet de M. Gentil associant l'État et les Compagnies à la perception de l'impôt, et il se rallie au point de vue de M. de Brazza, qui « a stigmatisé cette manière de procéder ». Critiquant, sans la nommer, une circulaire célèbre de M. Gentil, il déclare que la perception de l'impôt « ne devra *plus* être le principal souci de l'administration ». (2) Il admet que l'impôt de capitation ne soit pas prélevé dans toute l'étendue de la colonie : le commissaire-général pourra exempter d'impôt telle ou telle région, pour des considérations soit économiques (mauvaises récoltes), soit politiques (état de trouble ou

---

(1) Voir *Douzième cahier de la septième série*, page 94.

(2) *Instructions Ministérielles* du 11 février 1906. Il est remarquable que M. Le Hérissé, qui s'est fait à la Chambre l'avocat de M. Gentil, ait nettement condamné sur ce point la politique de son client : « Je déplore profondément qu'*on* ait décidé que les administrateurs seraient chargés d'établir l'impôt sur toutes les populations de leur territoire, et qu'*on* leur ait fait sentir que plus ils pourraient faire rentrer d'impôt, plus leur avancement serait rapide. » *(Journal officiel* du 22 février 1906, page 914)

d'inquiétude dans la région). Il souhaite que l'impôt soit perçu de préférence en numéraire, et demande que l'administration, pour répandre l'argent dans le pays, paye en argent les salaires de ses employés noirs. Par une initiative très heureuse, le Ministre décide que les indigènes apportant du caoutchouc pour l'impôt à l'administration, recevront d'elle, en récompense, une petite somme d'argent; les prix, tout à fait insuffisants, payés jusqu'ici à l'État par les Compagnies concessionnaires pour le caoutchouc rétrocédé, seront majorés d'une somme de 50 centimes à 1 franc partout où le prix de revente du caoutchouc n'atteint pas 3 francs le kilogramme; le produit de cette majoration sera intégralement versé au contribuable au moment où il apporte du caoutchouc à l'administration. Un double résultat sera atteint : « cette rémunération constituera aux yeux de l'indigène une sorte de prime pour le paiement de l'impôt et sera de nature à faciliter la diffusion du numéraire ». (1)

Le Ministre décide enfin la suppression du portage obligatoire, auquel, dit-il, les indigènes « préfèrent la mort ». La plus grande partie du ravitaillement destiné aux troupes du Tchad passera désormais par la voie Niger-Bénoué-Toubouri, plus rapide, plus économique, et ne nécessitant pas l'emploi de porteurs humains. Pour le reste, l'administration aura recours à des porteurs volontaires recrutés entre l'Oubangui et le Chari, aux-

(1) *Instructions Ministérielles* du 11 février 1906, et discours de M. Clémentel à la Chambre des députés *(Journal officiel* du 22 février 1906, page 914, page 923). Rouanet a formellement approuvé cette réforme de l'impôt. Interrompant M. Clémentel, il a dit : « C'est le désaveu de la politique de M. Gentil. Je vous en félicite. » *(Journal officiel* du 22 février 1906, page 923)

quels elle devra payer « un salaire rémunérateur ». Enfin plus tard on établira un chemin de fer Decauville entre Fort-de-Possel et Fort-Crampel. (1)

Telles sont les réformes décidées par M. Clémentel, au point de vue de la politique indigène, sous l'inspiration des rapports de la Mission de Brazza. Si elles étaient intégralement réalisées, elles diminueraient dans une large mesure les vives souffrances des noirs du Congo. Il est regrettable qu'elles ne soient pas accompagnées de réformes économiques améliorant le détestable régime des grandes concessions.

*
* *

Mauvaises journées pour les Compagnies concessionnaires que celles des 19, 20 et 21 février. Devant l'opinion publique, leur cause est bien compromise. A la Chambre, nul n'a osé les défendre contre de rudes attaques : ni M. Étienne, sous l'inspiration duquel elles se sont constituées, ni M. Guillain, qui a signé les décrets les établissant, ni M. Motte, concessionnaire, ni M. Mougeot, nommé tout récemment président du Conseil d'administration de la Haute-Sangha. M. Clémentel, qui a subi si docilement leur pression, n'a rien dit d'efficace en leur faveur. Au contraire tous les orateurs ont reconnu leurs inconvénients ou leurs dangers : Rouanet, Jaurès, M. Hubert, et même l'un des principaux représentants du groupe colonial, le défenseur de l'administration congolaise, M. Le Hérissé. Surtout M. Caillaux, dans un bref discours d'une admirable netteté, a fait une forte et décisive critique de ce régime.

(1) *Instructions Ministérielles* du 11 février 1906.

Que ce discours ait gêné et inquiété les Compagnies concessionnaires, c'est ce qu'un petit fait révèle : l'organe de ces Sociétés, *la Dépêche coloniale*, dans le compte rendu analytique très complet qu'elle a donné des séances de la Chambre, a purement et simplement omis l'intervention de M. Caillaux ! (1)

On a signalé, à la Chambre, l'immoralité de ces sociétés, dont les bénéfices disparaissent on ne sait où. Rouanet a emprunté à l'un des rapports remis au Ministre un curieux calcul. Le rapporteur compare des concessions voisines, ayant mêmes richesses naturelles et même main-d'œuvre, au Congo Français et au Congo Belge; il prend les frais de production des Belges comme base, les double pour se montrer généreux, et, tenant compte du prix de vente de l'ivoire et du caoutchouc, établit que dans ces conditions « les bénéfices des maisons françaises devraient être de 8.417.000 francs ». Or ils ne sont que de 1.964.000 francs. Soit une différence de 6.453.000 francs.

« Le rapporteur n'a pas demandé, ajoute Rouanet, où est passé le reste, mais il a indiqué qu'il y avait là une fuite au moins singulière. » (2)

Tous les orateurs ont signalé le fait que les Compagnies concessionnaires diminuent au lieu d'accroître la richesse du pays. M. Le Hérissé a dit que certaines exploitent les forêts « dans des conditions d'impré-

---

(1) *Dépêche coloniale* du 22 février 1906. « Après le Ministre des colonies, M. Jaurès prend la parole. »...

(2) *Journal officiel* du 21 février, page 892. — M. Hubert a de son côté signalé le fait que les concessions prétendent avoir perdu 9 millions au Congo : « Il est fort possible qu'une bonne part de ces 9 millions soit restée en France et notamment à Paris. » (*Journal officiel* du 22 février, page 920)

voyance inouïes... Elles ont presque rasé ces forêts. » (1) M. Caillaux a clairement exposé à la Chambre comment « les produits récoltés par les Compagnies concessionnaires proviennent non de la mise en valeur du sol, mais de l'évulsion, de l'arrachage » ; comment les précautions prises par l'État « ne sont pas observées » ; comment il en résulte « que la colonie est dévastée ». (2)

Tous les orateurs ont signalé les torts graves dont se rendent coupables les Compagnies concessionnaires à l'égard des indigènes. Rouanet a cité les violences de quelques-uns de leurs agents. M. Le Hérissé a déclaré que « les populations indigènes se sont trouvées pressurées presque en même temps et par les agents du fisc qui venaient leur réclamer le montant de l'impôt, et par les Sociétés concessionnaires nouvellement installées et pressées de réaliser des bénéfices ». (3) Il a reconnu que dans l'esprit des concessionnaires, l'administration devait « employer tous les moyens, même la force, pour leur recruter des travailleurs ». (4) Il a signalé « ces abus monstrueux qui consistent à payer des gens avec des produits industriels dont ils ne peuvent faire aucune espèce d'usage » et que les Compagnies leur rachètent ensuite à vil prix. (5) Citant, à titre d'exemple, la révolte

---

(1) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 916.

(2) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 924. — Le Ministre s'est borné à répondre que toutes les Compagnies prétendent avoir fait des plantations !

(3) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 913.

(4) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 915. « C'était là, ajoute M. Le Hérissé, une conception absolument fausse du rôle qui incombe à nos administrateurs. » *(Id.* page 915) et ailleurs : « Nos administrateurs ne sont pas là pour faire les affaires des Compagnies concessionnaires, *(très bien! très bien! à gauche)*, mais pour défendre d'abord les intérêts de l'État. » *(Id.* page 914)

(5) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 914.

de la Lobaye provoquée par les agissements de la Compagnie, il a lu une lettre, adressée au Ministère des colonies par M. Gentil, dans laquelle celui-ci constate que « les centres hostiles encore existants se trouvent dans le voisinage immédiat des factoreries », ce qui démontre le « rôle néfaste joué par les agents commerciaux dans cette région où l'absence de tout contrôle et de toute autorité leur a permis de se livrer aux pires excès ». (1)

M. Caillaux surtout, découvrant les causes profondes du mal, a montré qu' « il y a une connexité indissoluble entre le régime économique adopté dans tout le bassin conventionnel du Congo et le traitement des indigènes ». Les Compagnies concessionnaires, « pressées de s'enrichir », exigent que leurs agents « aillent vite, très vite, qu'ils fassent travailler l'indigène le plus possible... Le meilleur moyen de l'habituer au travail serait précisément de lui créer des besoins... Oui; mais cela prend du temps, beaucoup de temps; et l'important c'est, — n'est-il pas vrai? — de distribuer des dividendes tout de suite... On commence par inciter l'indigène au travail, puis on veut l'y contraindre. Pour y parvenir, on abuse, et des abus aux atrocités que l'on vous a décrites, il n'y a qu'un pas. Insensiblement on le franchit ». *(Applaudissements)* Et M. Caillaux montre, en particulier, comment l'organisation actuelle de l'impôt profite aux Compagnies concessionnaires : « L'indigène fournit, à titre d'impôt, une quantité de caoutchouc qui représente cinq ou six fois, parfois dix fois la valeur de l'impôt. L'État ne perçoit que ce qui doit lui revenir; la

(1) *Journal officiel* du 21 février 1906, page 896.

société concessionnaire retient le surplus. Elle encaisse les quatre cinquièmes, les cinq sixièmes, quelquefois les neuf dixièmes de l'impôt total réellement exigé. » *(Exclamations)* (1)

Enfin M. Caillaux, après Rouanet, a fait une brève allusion aux « graves embarras diplomatiques » et aux « fâcheuses surprises » qui peuvent résulter du régime des grandes concessions. (2)

Ainsi, au Parlement, tous les orateurs ont pu signaler les dangers du régime des grandes concessions sans qu'aucune protestation s'élevât. Quels remèdes propose d'appliquer le Ministre à de si grands maux unanimement constatés ? M. Caillaux répond : « des demi-mesures ». (3)

D'abord M. Clémentel a promis de ne donner aucune nouvelle concession. (4) S'il était resté ministre, aurait-il tenu cette promesse ? Ses successeurs se considéreront-ils comme engagés par cette parole ? L'expérience du passé justifie pour l'avenir tous les doutes, toutes les craintes. — A la séance de la Chambre, M. Clémentel a déclaré (tous les auditeurs s'en souviendront) qu'il n'a personnellement jamais accordé de concession. La phrase est supprimée dans le compte rendu sténographique, revu et corrigé. M. Clémentel avait oublié sans doute, il a dû se rappeler ensuite que le *Journal officiel* du 27 mars 1905 renferme un décret de concession signé de son nom : la Compagnie *N'Goko-Sangha*, résultant de la fusion de deux sociétés voi-

(1) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 924.
(2) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 924.
(3) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 925.
(4) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 923.

sines, (1) reçoit, à la suite d'une entente avec la *Société d'exploration coloniale*, une vaste concession, que cette Société avait auparavant demandée au Ministère. (2)

M. Clémentel déclare qu'il veut « développer le service du contrôle » des Compagnies concessionnaires ; il les rappelle à l'exécution du Cahier des charges en ce qui concerne la replantation du caoutchouc. (3) — Rouanet a fait sentir à la Chambre la vanité de cette réforme, l'insuffisance de cette solution :

Lorsque M. Lebon, Ministre des colonies, qui avait pour chef de cabinet M. du Vivier de Streel, aujourd'hui administrateur de six compagnies concessionnaires...

M. Maurice Violette. — Parfait !

M. Gustave Rouanet. — ..... le Ministre des colonies d'alors n'avait-il pas prévu les nécessités du contrôle ?... Êtes-vous le premier, monsieur le Ministre, à instituer ce contrôle ? Si vous n'êtes pas le premier c'est donc que les contrôles antérieurs ordonnés n'ont pas été opérés, n'ont pas fonctionné, c'est donc que les compagnies ont été favorisées au Congo, au détriment des intérêts de la France, au détriment de sa réputation, au détriment de son honneur. *(Très bien! très bien! à l'extrême-gauche)* (4)

M. Le Hérissé a d'ailleurs discrètement indiqué les difficultés du contrôle des Sociétés. Il faut lire entre les lignes de son discours, et comprendre ce qu'il veut dire,

---

(1) La *Compagnie des produits de la Sangha* et la *Compagnie de la N'Goko Ouesso* (numéros 4 et 36, au tableau publié dans le *douzième cahier de la septième série*, pages 76-79).

(2) L'histoire détaillée de cette concession (la plus récente des concessions congolaises) serait fort curieuse : on y verrait M. Clémentel, au nom de l'État, faire, sous de fallacieux prétextes, un magnifique cadeau à M. William Guynet, délégué élu du Congo au Conseil Supérieur des Colonies.

(3) *Instructions Ministérielles* du 11 février 1906.

(4) *Journal officiel* du 21 février 1906, page 891.

quand il demande au Ministre de choisir les contrôleurs des Compagnies parmi les administrateurs « les plus honnêtes et les plus droits » ; il ajoute :

> Ils auront une mission très difficile à remplir ; ils ont besoin d'avoir l'esprit d'indépendance indispensable si vous voulez qu'ils remplissent correctement leur mission. (1)

M. Le Hérissé aurait dû ajouter que les contrôleurs de ces Compagnies, pour faire œuvre utile, devront être des héros ! Tous les Congolais savent quelle influence exercent les concessionnaires sur la haute administration de la colonie, sur les politiciens et les journalistes de la métropole, sur les bureaux du Ministère ; (2) ils connaissent le fait incontestable que des administrateurs ont été déplacés ou rétrogradés pour avoir tenté de s'opposer à une Compagnie puissante. Seront-ils assez désintéressés, assez audacieux, pour risquer à leur tour de subir pareilles disgrâces ?

Il en sera ainsi tant que le Ministre, par des instructions très nettes, ou le Parlement, par un vote formel, n'auront pas condamné officiellement le désastreux régime des grandes concessions.

Le Ministre n'a menacé les Sociétés concessionnaires de déchéance qu'en termes vagues et seulement, semble-t-il, pour les violations du cahier des charges qu'elles

---

(1) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 916.

(2) L'administrateur-adjoint des colonies actuellement chargé du bureau des concessions au Ministère, est un ancien directeur en Afrique de l'une des Compagnies les plus cyniquement cruelles du Congo Français ; il a figuré jusqu'à l'an dernier au Conseil d'administration de cette Société (alors même qu'il avait déjà pris ses fonctions au Ministère). C'est, dit-on, l'influence de quelques concessionnaires connus, qui lui a fait obtenir tout récemment la croix de la Légion d'honneur (promotion des explorateurs).

pourraient commettre dans l'avenir. Il n'a promis de faire prononcer la déchéance pour leurs fautes passées, ni des Compagnies qui n'ont pas « augmenté progressivement la mise en exploitation des terres », ni de celles qui ont recouru « à la violence ou à des actes ayant causé l'exode ou la révolte des indigènes ». (1)

Une réforme contribuerait puissamment à améliorer la condition des noirs : le payement en argent remplaçant le payement en marchandises. (2) Le Ministre n'a pas promis d'imposer cette obligation aux Sociétés concessionnaires, comme il aurait pu le faire par un nouveau décret sur les conditions du travail. (3) Il s'est borné à exprimer un vœu platonique en faveur de cette solution.

Pour que l'introduction du numéraire soit utile aux indigènes, il est absolument indispensable que des maisons de commerce libres puissent s'établir partout. Que ferait le noir de son argent, s'il ne pouvait acheter à des comptoirs fournis de marchandises variées, et vendant à bas prix par suite de la concurrence? (4) M. Clémentel ne s'est pas engagé, comme il aurait dû et pu le faire, à modifier les Instructions Ministérielles de M. Guillain qui interdisent aux non-concessionnaires (en dépit de toute justice et en violation des traités)

---

(1) *Cahier des Charges.* Article 31.

(2) Voir *Douzième cahier de la septième série,* pages 70-72.

(3) M. Le Hérissé lui-même et M. Hubert l'ont demandé. *(Journal officiel* du 22 février 1906, page 914, page 916, page 921) M. Le Hérissé a demandé à juste titre (sans obtenir aucune promesse du Ministre), que le décret réglant les conditions du travail soit modifié : « Les garanties données aux colons furent singulièrement exagérées. » *(Id.* page 916)

(4) Cf. Félicien Cattier. *Étude sur la situation de l'État Indépendant du Congo,* pages 96-97.

d'établir des factoreries sur les terrains concédés et même sur les terrains réservés aux indigènes.

C'est en vain que M. Le Hérissé, reprenant les termes de la Commission d'enquête, a demandé au Ministre d'assurer « en face des sociétés, la concurrence bienfaisante des exploitations libres ». (1) C'est en vain que M. Caillaux surtout a proclamé l'absolue nécessité « de transformer, de faire évoluer le système ». Il a invité le Ministre à imiter ce qu'ont fait les Allemands au Cameroun : ayant reconnu les inconvénients des grandes concessions, « ils ont effectué une opération analogue à ce qu'on appelle, en matière forestière, le cantonnement. Cela consiste, on le sait, à transformer un droit d'usage sur toute une forêt, en la pleine propriété d'une partie des bois ». (2) L'État Français pourrait de même abandonner aux Compagnies, en pleine propriété, une partie du territoire concédé et rendre le reste du pays au commerce libre. — M. Caillaux a montré que deux politiques s'opposent au Congo ; d'une part « la politique de contrainte, pour employer le terme le plus doux, qui est au-dessous de la vérité..., la politique du travail forcé..., la politique de la mise en coupe réglée du sol » ; d'autre part « la politique commerciale, la politique de liberté », poli-

---

(1) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 916.

(2) La *Société du Sud-Cameroun*, par une convention passée avec le gouvernement à la date du 19 août 1905, renonce à une concession de 81.000 kilomètres carrés, pour recevoir une propriété de 15.000 kilomètres carrés (soit la sixième partie du territoire concédé). La zone ainsi déterminée est inhabitée, réellement vacante. La Compagnie a dû accepter une clause stipulant que si, contrairement à toute attente, des indigènes habitent cette zone, il sera établi pour eux, aux frais de la Société, des réserves dont la superficie et les limites seront fixées par l'Administration. (Félicien Cattier. *Étude sur la situation de l'État Indépendant du Congo*, page 41)

tique de progrès méthodique et de sagesse patiente; il a demandé à M. Clémentel d' « évoluer nettement, fermement..., vers la politique de liberté commerciale ». (1)

M. Clémentel s'est borné à répondre que la solution du cantonnement pourrait bien être la meilleure; mais que l'État est lié par les contrats passés avec les Compagnies; il a dit avoir proposé aux Sociétés une revision du Cahier des Charges, sans expliquer en quoi consisterait cette revision. Il n'a pas osé s'engager, comme le lui demandait en termes si forts M. Caillaux, à faire évoluer dans le sens d'une honnête liberté commerciale l'injuste régime des grandes concessions.

D'où viennent ces hésitations, ces scrupules, ces timidités? L'explication est difficile. La seule certitude, c'est que les concessionnaires du Congo continuent à exercer au Ministère l'influence la plus directe, la plus puissante, la plus décisive.

Un fait saisissant l'a démontré, révélé par Jaurès en un bref discours qui a stupéfait la Chambre.

Les noirs des environs de Brazzaville commençaient à payer l'impôt en argent, quand l'administration les invita, ou peut-être les obligea, à le payer en herbes à caoutchouc : il s'agissait d'alimenter une usine appartenant à M. William Guynet, délégué-élu du Congo au Conseil supérieur des Colonies. M. de Brazza, à son passage, s'étonna, s'informa auprès de M. Gentil, apprit de lui que les noirs restaient libres de payer l'impôt en argent; alors il lui demanda de faire comprendre aux chefs de villages que les indigènes gardaient le droit de

(1) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 925.

s'acquitter de leurs contributions comme ils l'entendaient, en numéraire ou en nature.

Or, ajoute Jaurès,

« il a suffi qu'à Paris le même M. Guynet, concessionnaire des usines, (1) fit une démarche au ministère des colonies, pour que le Ministre des colonies, sans attendre le moindre avis de son gouverneur, détruisit par dépêche l'arrangement intervenu entre M. Gentil et M. de Brazza, et imposât d'office le rétablissement du payement en nature, du payement en caoutchouc *(Exclamations à l'extrême gauche)*...

Paris, 30 juin 1905. Gouverneur Brazzaville. Je suis saisi réclamation délégué colonie...

M. le Ministre des Colonies. — Délégué élu...

M. Jaurès. — ... concernant caoutchouc herbe, qu'il attribue à modification apportée dans payement impôts; prière maintenir régime antérieur à arrivée de Brazza jusqu'à ce que vous informe nouvelle mesure que jugerai utile prendre après rapport.

Jaurès constate que M. Gentil lui-même protesta contre ces brusques changements de politique, inexplicables et déconcertants. Et il termine :

Monsieur le Ministre des colonies, je vous pose cette question précise : Vous deviez savoir que le payement en nature est l'occasion des pires vexations pour les indigènes, que par là on les exploite, on les vole, on les tient et les réduit à un véritable esclavage; vous deviez donc vous réjouir de ce que dans la région de Brazzaville le payement en argent avait remplacé le payement en nature; vous deviez tout au moins attendre que M. Gentil, qui n'est pas préoccupé de conceptions systématiques, vous signalât le

---

(1) Plus exactement, M. William Guynet est à la fois concessionnaire (Société de l'*Ekéla-Kadéi-Sangha*, fusion des sociétés n° 5 et 10 du tableau publié dans le *Douzième cahier de la septième série)* — et principal intéressé dans la *Société générale des produits d'extraction du caoutchouc*, propriétaire de l'usine de Brazzaville, qui n'est pas une Société concessionnaire.

péril. Eh bien! vous n'avez pas attendu le rapport de de Brazza; vous n'avez pas attendu une demande de M. Gentil. Il a suffi qu'un établissement concessionnaire, dont le chef est délégué au ministère des colonies, il a suffi, en tout cas, qu'un homme résidant à Paris vous demandât de révoquer l'arrangement humain intervenu à Brazzaville pour que vous le révoquiez, que vous le suspendiez par dépêche. Je vous demande ce que peuvent penser les indigènes, s'ils ont, toutefois, dans l'état d'accablement où on les meurtrit, la force de réfléchir, que penseraient-ils de nous s'ils savaient ces choses, et quel crédit pouvons-nous faire à une politique qui parle d'humanité, de civilisation, de progrès, et qui rétablit sur les indigènes le pire système d'exploitation? *(Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche)* (1)

Le Ministre s'est borné à répondre qu'il ne savait pas alors que M. Guynet était concessionnaire ou propriétaire de l'usine (affirmation d'une audace vraiment stupéfiante, rayée d'ailleurs du compte rendu officiel); qu'en tous cas il l'a écouté comme délégué-élu de la colonie; enfin qu'il est revenu depuis sur sa détermination, et que maintenant « l'usine est ruinée ». (2)

---

(1) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 926.

(2) *Journal officiel* du 22 février 1906, page 926. M. Guynet a adressé à la *Dépêche Coloniale* (28 février 1906) une lettre où il proteste contre les affirmations de Jaurès. La lettre débute ainsi : « J'aurais laissé volontiers passer sans protestation les assertions de M. Jaurès, si elles ne constituaient réellement un tissu d'inexactitudes si flagrantes qu'il m'est facile de reconnaître dans la documentation de l'éminent rhéteur l'intervention du jeune Africain Challaye. » M. Guynet défend ensuite le système d'impôt qui alimentait son usine, affirmant (ce qui est une erreur) que les indigènes en étaient « très satisfaits ». Il invoque son droit d'intervenir auprès du Ministre : « Le suffrage universel me confère les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'à M. Jaurès. » Délégué élu du Congo au conseil des colonies, « revêtu de ce mandat depuis onze ans bientôt, je l'ai rempli *en donnant l'impression* à tous les ministres qui se sont succédé depuis M. Chautemps que j'ai toujours été exclusivement animé, dans toutes mes démarches, des intérêts généraux de ma colonie et du bien public ».

L'incident révèle, en tout cas, la subordination du ministre servilement soumis au plus influent des concessionnaires : la lâcheté ministérielle était toute prête à sacrifier l'avenir de la colonie, le progrès et la vie même des indigènes, à de misérables intérêts d'argent.

*
* *

Telle est la situation actuelle. En somme, du bon et du mauvais. Des réformes politiques qui seraient, dans l'ensemble, satisfaisantes, si l'administration locale les accomplissait telles que les souhaite la métropole; mais il est douteux qu'elles soient réalisées exactement, dans un esprit d'humanité et de justice, tant que le haut personnel de la colonie ne sera pas changé. Des réformes économiques de pure apparence, qui n'amélioreront pas le déplorable régime des grandes concessions. Aucun effort pour rétablir, même dans la plus faible mesure, cette liberté de commerce que la France s'était engagée, par l'*acte de Berlin*, à maintenir absolue.

La campagne entreprise pour éclairer, animer l'opinion publique, n'a pas été tout à fait vaine; mais ses résultats sont encore médiocres et insuffisants. Tant que le problème de la liberté commerciale ne sera pas résolu, — même d'une solution provisoire et partielle, — la question du Congo continuera à être posée.

FÉLICIEN CHALLAYE

DU MÊME AUTEUR

en vente à la librairie des cahiers

Autour du monde, par les Boursiers de voyage de l'Université de Paris *(Fondation Albert Kahn)*. — Pages 109-145 : *L'Indo-Chine Française*, par FÉLICIEN CHALLAYE. — Paris, Alcan, 1904..... dix francs

Au Japon et en Extrême-Orient, par FÉLICIEN CHALLAYE. — Paris, Armand Colin, 1905..... trois francs cinquante

Et du même auteur aux Cahiers de la Quinzaine :

	Pages du Catalogue analytique sommaire —
Félicien Challaye, — *Courrier d'Indo-Chine*, — épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la troisième série.....	113
— — *la Russie vue de Vladivostock*, journal d'un expulsé..... un franc	143
— — *impressions sur la vie japonaise*..... un franc	147
— — *Second courrier d'Indo-Chine*, un franc	205
— — *impressions sur Java*, — fragments de journal..... un franc	226
— — *la France vue de Laval*..... deux francs	341

Pierre Mille

LE CONGO LÉOPOLDIEN DEVANT LA CHAMBRE BELGE

DU MÊME AUTEUR

en vente à la librairie des cahiers

PIERRE MILLE. — **De Thessalie en Crète,** — *impressions de campagne avril-mai 1897,* — avec 16 gravures hors texte, Berger-Levrault, 1898..... trois francs cinquante

PIERRE MILLE. — **Au Congo belge,** — *avec des notes et des documents récents relatifs au Congo français,* — Armand Colin, 1899..... trois francs cinquante

Et vient de paraître, *en vente à la* librairie des cahiers :

PIERRE MILLE. — **Sur la vaste terre;** — *Ramary et Kétaka; Barnavaux, général; Ruy Blas; Barnavaux, homme d'État; la précaution inutile; Kidi; le dieu; la vengeance de madame Murray; les Chinois; l'aveugle.* — Calmann-Lévy, 1906..... trois francs cinquante

Pierre Mille

LE CONGO LÉOPOLDIEN DEVANT LA CHAMBRE BELGE

On ne saurait trop répéter que la question du Congo Léopoldien a été, en Belgique, quelque chose de fort analogue à l'affaire Dreyfus. Il y fut longtemps considéré comme une trahison contre la Belgique de dire que le roi Léopold et ses agents avaient commis et commettaient tous les jours, au Congo, des crimes qui outrageaient l'humanité, et que ces crimes étaient, non l'acte de quelques individus déséquilibrés, mais le résultat d'un système. Pour nos nationalistes français les défenseurs de Dreyfus étaient payés par les Juifs. Pour la majorité des Belges, les accusateurs du roi Léopold de Belgique étaient payés par les marchands de Liverpool : le rapport de la commission d'enquête a porté un premier coup à cette opinion ingénue. Il commençait et finissait par un éloge adroit et courtois de l'œuvre accomplie au Congo, et les réformes qu'il proposait n'étaient peut-être pas suffisantes. Mais le corps même de ce rapport constitue un formidable réquisi-

toire ; ni M. Morel en Angleterre, ni en Belgique les socialistes, ni en France nous-mêmes, n'avions dénoncé si cruellement les vices du système. Et après cette publication, comme il fallait s'y attendre, les événements se sont précipités.

Les missions catholiques ont pris parti contre l'État Indépendant. La composition de la commission chargée d'introduire des réformes au Congo a produit un effet détestable. M. Félicien Cattier, professeur à l'Université de Bruxelles, membre associé de l'Institut colonial international, a publié sur la situation de cet État un livre qui a fait l'impression la plus profonde. Enfin l'interpellation de M. Vandervelde à la Chambre Belge, si elle n'a pas eu de résultat immédiat, — elle ne pouvait en avoir, étant donnée la force respective des partis, — a contribué a ouvrir même des yeux qui voulaient rester fermés.

Les missions catholiques avaient, jusqu'à ce jour, plaidé la cause du roi Léopold ; et dans les moments difficiles, quand les accusations devenaient trop nombreuses, trop directes, et que la vérité devenait trop gênante, le Roi-Souverain avait toujours du moins trouvé, — jusqu'en Amérique, — quelques évêques ou même un cardinal, pour vanter « son œuvre de civilisation ». Car la rivalité confessionnelle portait l'élément catholique, au Congo, à contrecarrer les efforts des protestants ; et ils espéraient de plus obtenir de la sorte un traitement de faveur, des concessions privilégiées, eux aussi, comme l'A. B. I. R. ou la Mongalla, en échange de leur alliance, ou de leur silence. Mais les missions catholiques ont été déçues. Les lecteurs de ces

Cahiers sont, je suppose, trop indépendants pour ne pas reconnaître qu'il y a dans le christianisme, quelle que soit sa forme, un principe supérieur à la triste férocité des égoïsmes humains. Il y aurait des chances pour qu'un État Jésuite, un nouveau Paraguay, établi chez les nègres, fût abrutissant, mais non pas cruel. Enfin, tous les gouvernements coloniaux redoutent les missions, catholiques ou protestantes, parce qu'elles s'efforcent toujours de soutenir leurs prosélytes contre l'administration et de les faire échapper, — même par la fraude, — aux taxes et aux corvées, afin de bien prouver à ces convertis qu'il y a le plus grand intérêt, même terrestre, à être candidat au bonheur céleste. L'État Indépendant persista donc à se méfier des missions catholiques, malgré les services qu'il en avait reçus. Après la publication du rapport de la commission d'enquête, il avait été obligé de créer une commission de réformes. Et l'objet de cette commission de réformes, cela est bien entendu, est d'enterrer les réformes ! Mais les membres peuvent en tirer des avantages particuliers. Les missions catholiques croyaient donc avoir mérité qu'on appelât l'un des leurs, monseigneur Roëlens, ou le père De Vos, à participer aux travaux fructueux de la commission : il n'en fut rien. Alors les écailles leur tombèrent des yeux. Ne pouvant obtenir de vivre mieux que les missions protestantes, elles s'aperçurent qu'il fallait au moins pouvoir vivre, tout simplement, et faire vivre leurs ouailles, qu'on massacre d'un coup, ou qu'on fait mourir de faim lentement, en leur enlevant les fruits de la terre sur laquelle ils sont nés. Elles ont donc découvert à leur tour l'acte de Berlin et protesté dans les termes les plus vifs.

Voici un extrait du numéro du 25 décembre dernier du *Mouvement des Missions catholiques du Congo :*

La Conférence de Berlin, dans la charte constitutionnelle de l'État Indépendant, avait prévu que les indigènes conserveraient la propriété de leurs terres. Les délégués des puissances avaient surtout en vue le développement économique et moral de ces populations. Il fallait pour y aboutir leur permettre d'exploiter librement les produits locaux, en leur en montrant la valeur et surtout en leur enseignant les modes d'exploitation et d'utilisation.

Impossible, en dehors de cela, de réaliser *cette liberté complète* dont le commerce *devait jouir dans tout le bassin du Congo.* (Chapitre premier)

Ce fut bien l'interprétation donnée par l'État à cette clause, pendant les premières années de sa gestion. Ce régime prévalut jusqu'en 1891. Quoi qu'on en ait dit, il y eut, durant cette période où le nègre recueillait librement l'ivoire et le caoutchouc, pour les vendre aux sociétés qui avaient des factoreries au Congo, un mouvement d'affaires sérieux et d'une prospérité toujours croissante.

Pourquoi cette législation fut-elle brusquement réformée en 1901? Réponde qui pourra! Sans doute, nous ne contestons pas la légitimité du principe qui attribue à l'État *la propriété des terres vacantes.* On le retrouve dans la législation de la Belgique et de tous les pays civilisés.

Le principe est d'une légitimité indiscutable, mais quelle sera son application?

Le rapport nous édifie pleinement à cet égard et nous y renvoyons nos lecteurs (pages 150 à 154) pour qu'ils se fassent une idée exacte du régime établi là-bas en 1891, régime qui en arrive progressivement à supprimer toute liberté individuelle (page 152), à étouffer toute évolution et tout progrès économique (page 152), à instaurer les plus criants abus (page 153).

Cette situation, la Commission ne s'en cache pas, n'a que trop duré, elle ne peut se continuer davantage.

Ainsi les missions catholiques, qui jusqu'ici l'avaient nié, le reconnaissent : le rapport de la Commission d'enquête constate que le régime actuel du Congo Léopoldien *supprime toute liberté individuelle, étouffe toute évolution et tout progrès économique,* enfin *instaure les plus criants abus.* Ces Jésuites, ces Pères Blancs, ces Rédemptoristes, ces Trappistes et ces Prémontrés ressemblent ainsi de fort près aux Saxons qui, en 1813, commençant la bataille de Leipzig aux côtés de Napoléon, la terminèrent contre lui!

Mais ils ne mentent point : le rapport avoue tout cela. Il avoue que les indigènes ont été privés de leurs droits sur le sol et les produits du sol. Il avoue qu'ils ont été privés de leur liberté individuelle. Il avoue qu'ils sont soumis à des taxes oppressives et illimitées, perçues par la force brutale, imposées par la dévastation, le pillage et l'assassinat. Ce rapport en effet est, comme je l'ai dit, un sandwich. Au milieu, les horribles constatations que je viens de dire. Par-dessus, une phrase pour louer le roi Léopold d'avoir fait parcourir le Congo par des bateaux à vapeur et des locomotives qui ne servent qu'à lui et ses actionnaires, non pas aux nègres. Et tout en bas, une autre phrase félicitant ce souverain vertueux de n'avoir pas du moins payé avec des bonbonnes d'eau-de-vie le caoutchouc qu'on lui apportait.

Il est parfaitement vrai qu'il ne le paye point avec des bonbonnes d'eau-de-vie : il ne le paye pas du tout! Et il est excessif de le louer *même de cela :* car l'acte de Berlin a interdit formellement l'importation de l'alcool dans le bassin du Congo! Mais sans doute les rapporteurs, voyant qu'il avait violé toutes les autres

clauses de cet acte, se sont émerveillés qu'il eût respecté celle-ci.

J'ai dit tout à l'heure que la Commission instituée par le roi-souverain pour trouver un plan de réforme sur les bases indiquées par le rapport avait pour objet réel d'étouffer ces réformes. Personne n'en peut douter d'après sa composition.

On y voit, il est vrai, M. Van Maldeghem, président de chambre à la Cour de cassation de Belgique, magistrat distingué, intègre, et qui peut, je n'en doute point, juger dans un esprit de justice. Mais ne sera-t-il pas le seul ? Car, à ses côtés viendra siéger M. Liebrechts, le même Liebrechts qui a, sinon conçu, du moins appliqué le régime des primes accordées aux fonctionnaires du Congo proportionnellement au « développement économique » de leur province. (Lisez : selon le nombre de tonnes de caoutchouc extorquées aux indigènes.) Le même Liebrechts qui organisa les opérations de guerre qui coûtèrent la vie à des milliers de nègres ! Et voici comment *le Peuple* de Bruxelles apprécie la plupart des autres choix. Il y a, dit-il :

M. Droogmans, qui a mis sur pied la belle organisation du domaine de la Couronne et du domaine privé ;

M. de Cuvelier, secrétaire général du Département des Affaires étrangères, responsable de cette singulière organisation de la justice qui arrêtait net les poursuites que de petits substituts naïfs voulaient intenter contre les blancs massacreurs des indigènes ;

M. Arnold, directeur général au Département des Finances, un comparse qui a toujours obéi aveuglément à ses chefs et continue à observer la discipline que lui a inculquée son office ;

M. Fivé, ancien inspecteur d'État, explorateur de salon,

qui avait mission de signaler les abus de l'administration Congolaise et n'a jamais rien vu, rien entendu;

Ajoutez à ce salmigondis, quelques coloniaux obscurs et sans expérience, MM. Chenot et Tombeur. Ajoutez M. Gohr, directeur de la justice, et voilà la majorité de la Commission assurée, leurs votes certains, tout danger écarté.

Quant à MM. de Hemptinne, Mols et Davignon, c'est sans doute leur grande compétence des affaires coloniales qui les a désignés pour collaborer à la grande œuvre régénératrice. En réalité, les deux premiers y représentent les intérêts de la Société du Kasaï et de l'ABIR, le troisième, à ce qu'on nous assure, n'y représente que le vif désir de devenir baron.

J'ignore si M. Davignon a de ces ambitions nobiliaires. Mais il y a un fait que je puis affirmer : c'est que, dans une conversation que j'eus avec lui, M. Mols reconnut que les agents de la Compagnie l'ABIR, dans laquelle il est intéressé, avaient commis des excès effroyables. Mais il ajouta ingénument : « Je ne comprends pas quel intérêt vous avez à le dire! Cela ne profite qu'aux socialistes! »

M. Mols appartient évidemment à la catégorie, d'ailleurs très nombreuse, des gens qui se demandent toujours quel intérêt matériel on peut bien avoir à prendre une attitude déterminée. Je lui répondis que je ne me souciais de rien, que de savoir la vérité, et de la dire. Cette conception parut l'étonner. Je suppose qu'il me trouva bien sot : M. Mols est un homme très intelligent, et, je ne puis que le souhaiter pour lui, un capitaliste très prospère. C'est bien le moins.

J'ajoute que l'État du Congo, pour la besogne qu'il exige des membres de la commission créée par lui, n'a pas eu confiance dans ses plus anciens et distingués serviteurs. Tous ceux qui, par la dignité de leur attitude

ou par leurs tendances humanitaires, ont encouru le déplaisir du roi-souverain : le commandant Dhanis, MM. Roget et Lemaire, coupables d'avoir refusé de se souiller les mains et les poches de l'argent des primes sur le caoutchouc; MM. Thys, Cambier, Delcommune, coupables de ne point partager en toutes choses l'opinion du gouvernement, — ont été impitoyablement écartés.

Ces choses n'avaient pas été sans laisser quelque inquiétude dans la conscience publique; et la mauvaise impression produite n'était pas dissipée quand parut l'ouvrage de M. Félicien Cattier : *Étude sur la situation de l'État indépendant du Congo*. Le scandale fut éclatant.

La publication du rapport de la Commission d'enquête, écrit M. Cattier, a transformé, comme par un coup de baguette magique, la nature de la question congolaise et l'orientation des discussions que celle-ci a suscitées. Quiconque eût allégué, il y a un an, la dixième partie des faits définitivement établis, se fût exposé à des poursuites.

... Le rapport de la Commission d'enquête a sonné le glas de la politique coloniale suivie au Congo; ses plus aveugles défenseurs s'en apercevront avant longtemps. C'est en vain qu'on essaiera de temporiser, de recourir à des demi-mesures; la mainmise sur les terres des indigènes, la monopolisation des produits du sol, l'impôt en travail, l'absolutisme sont condamnés à disparaître. Aux maux constatés, il faut se hâter de trouver des solutions intégrales.

... J'ai la ferme croyance que, non seulement le Congo est utile et nécessaire à la Belgique, mais encore qu'elle n'y pourrait renoncer sans encourir une grave déchéance morale, sans formuler un dangereux aveu d'impuissance.

L'annexion immédiate m'est bientôt apparue comme la seule issue honorable à la situation actuelle. Elle s'imposera

demain, dans des conditions difficiles pour la dynastie, lorsque s'ouvriront les successions aux trônes de Belgique et du Congo. Elle peut être réalisée aujourd'hui sans danger...

On remarquera que ces conclusions sont exactement celles de notre cahier sur le Congo Léopoldien : et j'affirme que j'ignorais complètement le travail de M. Cattier. Mais ce n'est pas tout : M. Cattier signale, dans certains passages du rapport de la Commission d'enquête, « des passages qui présentent le caractère d'une interpolation » et « une plume plus lourde que celle du rédacteur » : opinion qui n'est pas flatteuse pour les talents littéraires des amis du roi ! Il dénonce, comme nous l'avons fait, la suppression des procès-verbaux rédigés au cours des audiences de la Commission d'enquête. « La pitié humaine, dit-il sévèrement, a besoin pour se mettre en mouvement de faits précis et concrets. La constatation des crimes les plus atroces, faite en termes généraux, n'excite point l'émotion. La Commission a peut-être ainsi mis en péril l'utilité de son œuvre. Elle a en tous cas retardé l'heure de la justice. »

Quant aux constatations de la Commission, M. Cattier les résume de la façon suivante :

1° L'indigène, à raison des nombreux déplacements qui lui sont imposés, voit la *majeure partie* de son temps, absorbée par la récolte du caoutchouc. (1) Sa mortalité dans ces conditions est considérable ;

2° Les indigènes pendant la récolte du caoutchouc,

---

(1) Rapport de la Commission d'enquête, page 192.

sont obligés de vivre dans la forêt par trop petits groupes ou isolément : ils deviennent la proie des fauves; (1)

3° Pour cette récolte, on ne tient pas lieu des saisons : les indigènes doivent travailler dans la forêt inondée, dans l'eau jusqu'à la taille;

4° Pour s'assurer la possession des parties de forêt les plus riches en caoutchouc, les diverses tribus se font la guerre et s'entre-détruisent;

5° Les femmes, quand elles sont loin de leurs maris, se font avorter, afin de pouvoir fuir les soldats de la Force publique, quand leur village est attaqué pour n'avoir pas fourni assez de caoutchouc. Ce seul fait en dit plus long que tout le reste ; (2)

6° Au cours de ces expéditions, un très grand nombre de noirs sont assassinés chaque année par les agents et soldats de l'État; (3)

7° Le moral des noirs est déprimé. La population mène une vie fiévreuse, agitée, tremblante, toujours prête à fuir dans la brousse pour échapper aux attaques et aux pillages de la force publique; (4)

8° Les gardes-forestiers noirs commettent un très grand nombre de meurtres. (5) Les missionnaires protestants entendus ont dressé de formidables actes d'accusation, et fait comparaître devant la commission

---

(1) Rapport, page 191.
(2) Rapport, page 420.
(3) Rapport, page 212.
(4) Rapport, *passim*.
(5) Rapport, page 198.

une multitude de témoins noirs, qui sont venus dire que ces agents de l'État ou des Sociétés réclament des femmes et des vivres, non seulement pour eux, mais pour leurs parasites, *et tuent sans pitié ceux qui font mine de résister à leurs exigences et à leurs caprices. Leur action a été particulièrement cruelle et sanglante dans le domaine de la Couronne, propriété personnelle du roi Léopold;*

9° Le directeur de l'Abir, en reconnaissant ces faits, a ajouté tranquillement « que les sentinelles étaient un mal, mais un mal nécessaire »;

10° Un magistrat belge, qui fut quelque temps directeur du bureau de la presse de l'État du Congo a soutenu cyniquement que « quand même il serait prouvé que le système du travail forcé est celui qui prête le plus aux abus, quand même il serait prouvé qu'il est caractérisé par le taux le plus élevé de criminalité coloniale, *encore faudrait-il l'approuver et l'appliquer parce qu'il est nécessaire* ». L'auteur de cette phrase étonnante s'appelle M. Henri Rolin. Les marchands de nègres donnaient exactement la même excuse en faveur de l'esclavage. Je me permettrai de faire observer qu'aujourd'hui les lois maritimes enjoignent de pendre les négriers. C'est inquiétant pour ce M. Rolin.

Voilà les faits que constate le rapport de la commission d'enquête. Partout c'est le système *en soi* qu'il dénonce, un système qui produit le crime, naturellement, comme un arbre porte des fruits. Cela n'empêche pas la *Dépêche Coloniale,* en France, d'affirmer que cette commission n'a signalé « que des défaillances individuelles » !

Mais M. Cattier a dénoncé un fait plus grave : c'est la décision, prise par le roi Léopold, souverain absolu du Congo, sans parlement ni contrôle d'aucune sorte, de se créer un « Domaine de la Couronne » qui constitue sa propriété personnelle, et dont il touche tous les revenus, sans jamais publier aucun compte. Ce domaine, grand comme la moitié de la France, mesure 298.375 kilomètres carrés, et contient un tiers de la zone caoutchougnière exploitée actuellement. Quelles sommes a rapportées au roi Léopold l'exploitation de cette immense propriété? Il n'a publié aucun document permettant de le connaître. Mais M. Cattier arrive à une évaluation approximative au moyen du calcul suivant : depuis 10 ans, la quantité de caoutchouc exportée par l'État du Congo a été de 41.195 tonnes. La production du Domaine de la Couronne a été là-dessus de 28 o/o, soit 11.534 tonnes, ce qui, à 7.000 la tonne, représente une somme de plus de 80 millions. D'après d'autres calculs, M. Cattier se croit autorisé à estimer que le profit net a dû être, pour le roi Léopold II, un peu supérieur à 70 millions de francs.

Or les budgets ordinaire et extraordinaire de l'État du Congo montrent un déficit de 27 millions de francs. S'ils avaient bénéficié des revenus du Domaine de la Couronne, ces budgets seraient au contraire en excédent. Qu'a donc fait le roi Léopold de cette fortune? En partie, elle lui a servi à acheter des propriétés foncières (M. Cattier en donne la liste, qui est très longue, et publie les noms des notaires chez lesquels les actes ont été passés), principalement dans les arrondissements de Bruxelles et d'Ostende. Le reste aurait été employé : 1° à la construction du palais de Laeken, qui a coûté

30 millions; 2° à la construction de l'Arcade du Cinquantenaire, à Bruxelles; 3° à la création d'une École coloniale à Tervueren; 4° à la création d'un bureau de la presse, qui distribue des subsides à la presse belge et étrangère et publie des journaux et des périodiques chargés de défendre le Congo contre ses détracteurs. M. Cattier précise cette accusation grave :

Enivré, dit-il, par l'absolutisme congolais, grâce auquel il a pu façonner le Congo selon son génie particulier, et les tendances de son caractère, le roi a senti lourdement les entraves du gouvernement représentatif. Il a secoué le joug du Parlement au détriment des indigènes d'un territoire dont la superficie égale près de dix fois celle de la Belgique... Le domaine du Congo a fourni les fonds nécessaires pour endormir la conscience nationale.

Les journaux qui défendent la politique congolaise du roi Léopold protestèrent de leur désintéressement. Mais bientôt il fut révélé que l'un d'eux, *le Petit Bleu*, avait touché 9.000 francs de l'État Indépendant par mensualités de 500 francs. Un officier de l'armée congolaise, le commandant Lemaire, administrateur du journal, ayant acquis la preuve de ce fait, s'en était indigné et avait forcé *le Petit Bleu* à restituer; et le gouvernement de l'État ayant refusé de reprendre la somme, celle-ci avait été versée à des œuvres de bienfaisance.

C'est alors que M. Vandervelde, membre de la Chambre des députés de Belgique, demanda à interpeller le gouvernement : « 1° *au sujet des devoirs qui incombent à la Belgique comme puissance signataire de l'Acte de Berlin de 1885; 2° des inconvénients qui résultent, pour la Belgique, du régime de l'union personnelle avec l'État Indépendant du Congo; 3° de la*

mise à la disposition de cet État d'officiers et de fonctionnaires salariés par la Belgique. »

La discussion de cette interpellation a rempli les trois séances des 20, 27 et 28 février ainsi que celle du 2 mars. Nous ne pouvons citer que les passages les plus caractéristiques des discours prononcés.

Après avoir rappelé l'intervention récente des missions catholiques, M. Vandervelde a poursuivi :

C'est une erreur de dire qu'on n'a pris possession que des terres vacantes; on a pris aux nègres leurs propriétés collectives, absolument comme si, en Ardenne ou en Campine, on prenait aux habitants les communaux dont ils vivent, en ne leur laissant que leur habitation.

On a été jusqu'à interdire aux indigènes de sortir de leur village sans une autorisation de l'autorité ! Qu'est-ce cela sinon le servage ?

On nous a appris à l'école que, sous l'ancien régime, les serfs étaient attachés à la glèbe. N'est-ce pas la même chose ? N'est-ce pas la spoliation que ce fait d'enlever aux indigènes les biens sur lesquels ils exerçaient leurs droits d'usage ?

Voici, d'ailleurs, à cet égard, l'avis du père Cus, le missionnaire bien connu :

« Quels sont les droits terriers des indigènes ? Beaucoup, aujourd'hui, tranchent à leur aise ces questions.

« Il faudrait aller les étudier sur place. Tous ceux qui ne l'ont pas fait, je les récuse, fussent-ils professeurs de droit. Les sauvages du Congo ne sont pas précisément des nomades et, sans avoir la notion de la propriété individuelle, ils ont la propriété collective. Là où nous vivons, c'est au moins le cas.

« — Alors l'État n'a plus rien ?

« — Je vous demande pardon et je désire vivement que l'on sache exactement notre pensée. Il y a au Congo beaucoup de terrains que l'on peut appeler sans maîtres. L'État s'en empare et fait bien. Ce n'est pas tout. Il y a beaucoup

d'autres terrains sur lesquels les noirs, formant des collectivités, peu nombreuses du reste, revendiquent des droits exclusifs. Est-il juste, est-il sage de s'en emparer gratuitement ? »

Cette transaction qu'on a faite dans toutes les colonies africaines, au Congo français comme au Kamerun et en Nigérie, on a toujours refusé de la conclure avec les indigènes. Le *Mouvement des Missions catholiques* le constate, et cette revue déclare même qu'on refuse systématiquement aux missionnaires le droit de s'établir dans la région où l'on exploite le caoutchouc.

C'est donc bien la confiscation pure et simple des communautés de villages. Et cela existe depuis longtemps, puisque M. Camille Janssens, alors gouverneur du Congo, préféra donner sa démission plutôt que d'appliquer pareil régime. On assure même qu'il existe à cet égard, au département des affaires étrangères, un rapport singulièrement intéressant!

Tous les fruits appartiennent au domaine : ceux qui vendent du caoutchouc sont des voleurs; ceux qui en achètent sont des receleurs !

Il y a plus fort : On a imposé le travail forcé aux nègres, auxquels on impose quarante heures de travail par mois! Jusqu'à ma dernière interpellation, l'arbitraire le plus absolu régnait encore à cet égard; on exigeait des quantités variables de caoutchouc des indigènes. Aujourd'hui une loi est intervenue fixant l'impôt-travail à quarante heures par mois ; mais partout cette loi est outrageusement violée! Lisez, à ce propos, le rapport des commissaires et vous serez édifiés !

Il y a quatre espèces de corvées : d'abord, celle des arachides, qui est assez peu importante. Quant à celle du portage, on sait qu'elle a coûté la vie à des milliers d'indigènes lors de la construction du chemin de fer des Cataractes. Mais ce travail a eu du moins pour résultat de permettre l'exploitation de cette région et d'y supprimer le portage. Dans d'autres régions, notamment dans l'enclave du Lado, la corvée du portage existe encore et a les conséquences les plus terribles.

Vient ensuite la corvée des vivres, qui consiste notam-

ment dans la plantation du manioc, sa récolte et sa cuisson: ce sont là travaux ménagers qui ne présentent pas d'inconvénients. Cependant, cette corvée est très pénible dans d'autres régions, à Léopoldville notamment, où des indigènes doivent, aller et retour, faire tous les douze jours jusqu'à 160 kilomètres pour alimenter les camps militaires et y porter pour 1 fr. 50 c. de pain! Que dirait-on en Belgique si les gens de Huy, de Dinant ou de Waremme, par exemple, devaient tous les douze jours, venir à pied à Bruxelles pour payer au ministre des finances 1 fr. 50 c. d'impôt ?

Quant à la récolte du caoutchouc, on sait combien elle est pénible.

« Dans la plupart des cas, en effet, il doit, chaque quinzaine, faire une ou deux journées de marche et parfois davantage, pour se rendre à l'endroit de la forêt où il peut trouver, en assez grande abondance, les lianes caoutchoutières. Là, le récolteur mène, pendant un certain nombre de jours, une existence misérable. Il doit se construire un abri improvisé, qui ne peut évidemment remplacer sa hutte ; il n'a pas la nourriture à laquelle il est accoutumé, il est privé de sa femme, exposé aux intempéries de l'air et aux attaques des bêtes fauves. Sa récolte, il doit l'apporter au poste de l'État ou de la compagnie, et ce n'est qu'après cela qu'il rentre dans son village, où il ne peut séjourner que deux ou trois jours, car l'échéance nouvelle le presse. Il en résulte que, quelle que soit son activité dans la forêt caoutchoutière, l'indigène, à raison des nombreux déplacements qui lui sont imposés, voit la majeure partie de son temps absorbée par la récolte du caoutchouc.

« Il est à peine besoin de faire remarquer que cette situation constitue une violation flagrante de la loi des « quarante heures. »

Que répondront à cela ceux qui soutenaient ici que c'étaient là des prestations légères?

On comprend que les indigènes se soulèvent contre ces corvées intolérables et y opposent un véritable mauvais vouloir. On dit, pour réfuter ces critiques, que les nègres sont payés de leur travail. Voyons comment on les paye! C'est en nature, — car le truck-système règne au Congo. Et

quand les indigènes regimbent, on leur applique la chicote, ce fouet terrible en nerf d'hippopotame qui leur déchire les chairs jusqu'au sang! On leur prend des otages, système inauguré par le général baron Wahis, actuellement encore gouverneur au Congo. On impose des travaux lourds aux chefs, et on soumet les travailleurs à la surveillance des « capitas », ces soldats noirs dont le rapport parle en ces termes :

« D'après les témoins, ces auxiliaires, surtout ceux qui sont détachés dans les villages, abusent de l'autorité qui leur a été confiée, s'érigent en despotes, réclament des femmes, des vivres, non seulement pour eux, mais pour le cortège de parasites et de gens sans aveu que l'amour de la rapine ne tarde pas à associer à leur fortune et dont ils s'entourent comme d'une véritable garde du corps; ils tuent sans pitié tous ceux qui font mine de résister à leurs exigences et à leurs caprices. »

... Mais, me répondra-t-on, ces faits nous inspirent la même horreur qu'à vous; seulement, l'État Indépendant du Congo n'en est nullement responsable : il a toujours puni ceux qui les commettaient; il a publié d'innombrables circulaires dans lesquelles il enjoignait à ses agents de se conduire avec humanité.

A cela, messieurs, je réponds que l'État Indépendant est responsable d'abord parce qu'il a toléré ces faits, ensuite parce qu'il les a encouragés, enfin parce qu'il en a profité : le général baron Wahis notamment a lancé une circulaire engageant les agents de l'État à prendre des otages ! A côté de cela, il y avait les primes, remplacées aujourd'hui par des pensions qu'on ne s'oblige du reste pas à payer : pour les obtenir, il faut avoir recueilli beaucoup de caoutchouc.

Un fait plus grave, c'est que l'État n'a pas hésité à rétablir la traite des nègres pour recruter les soldats. Voici le texte d'une instruction adressée par M. Van Eetvelde, il y a quelques années, à des officiers qui partaient pour le Congo :

« Il sera alloué par l'État, pour chaque enrôlé, une prime d'engagement fixée comme suit :

« 90 francs par homme sain et vigoureux et jugé immé-

diatement apte au service militaire, la taille dépassant 1m55;

« 65 francs par jeune homme ayant au moins 1m35;

« 15 francs par enfant mâle. Ces enfants, qui devront avoir une taille minimum de 1m20, devront être suffisamment forts pour supporter les fatigues de la route.

« La prime sera portée à 130 francs pour les hommes mariés.

« La prime ne sera due que pour ceux qui auront été livrés au chef-lieu du district. »

C'était un des systèmes de recrutement; l'autre consistait à donner aux officiers une prime d'autant plus forte que le prix payé pour le nègre avait été moindre.

Depuis plusieurs années, on n'a plus recours à ces procédés, car les nègres se sont vite aperçus des avantages que leur procurait leur enrôlement dans la force publique. L'un d'eux n'a-t-il pas déclaré à un consul anglais : Pourquoi je me suis fait soldat?... C'est bien simple. J'aime mieux être du côté des chasseurs que du côté du gibier !

L'État Indépendant est responsable de ces crimes, car il en a profité, avec les sociétés concessionnaires et le Domaine de la Couronne. Indépendamment des bénéfices réalisés par la colonie, il y en a qui l'ont été par des particuliers, notamment par la Société anversoise du commerce du Congo et par l'Abir. Et l'État est intéressé pour moitié dans ces bénéfices.

Or, la première de ces sociétés donne un dividende « annuel » de 425 francs par action de 500 francs. *(Exclamations sur les bancs socialistes)* Cette société est présidée par notre ancien collègue, M. De Browne de Tiège, que je regrette de ne plus voir à son banc, car je lui demanderais s'il prétend encore que tout ce que nous disions n'était que calomnie.

Et si de la Société anversoise du commerce du Congo, nous passons à l'Abir, nous voyons que cette société fut fondée en 1892, au capital de 1 million. Mais sur ce capital il ne fut versé que 232.000 francs. Or. en 1900, les actions de cette société, si modeste au début, rapportaient 2.100 francs de dividende et cotaient 25.250 francs; en 1903, elles

rapportaient 1.200 francs et cotaient 15.800 francs. *(Nouvelles exclamations)*

Voici comment ces bénéfices ont été recueillis; je cite le rapport de la Commission d'enquête :

« Il n'a guère été contesté que, dans les différents postes de l'Abir que nous avons visités, l'emprisonnement de femmes otages, l'assujettissement des chefs à des travaux serviles, les humiliations qui leur étaient infligées, la chicote donnée aux récolteurs, les brutalités de noirs préposés à la surveillance des détenus, ne fussent une règle habituellement suivie. »

Nous connaissons les administrateurs et je suis convaincu qu'ils n'infligeraient pas personnellement des tortures à leurs semblables... Mais ils ne se sont pas gênés pour empocher cet argent qui sentait le sang et le massacre!

M. Vandervelde reproduit ensuite les révélations de M. Cattier sur l'emploi fait par le roi Léopold des bénéfices que lui rapporte le domaine de la Couronne, et sur le rôle joué par le bureau de la presse. Comme il fait allusion aux services que rendit, dans ce bureau, un magistrat belge, M. Van den Heuvel, ministre de la justice, l'interrompt :

M. Van den Heuvel, ministre de la justice. — Accusez-vous un juge d'avoir distribué de l'argent à la presse ? Ma question est précise, je pense.

M. Vandervelde. — J'ai l'habitude de dire ce que je veux dire. *(Interruptions à droite)* J'ai constaté l'existence d'un Bureau de la Presse; ensuite j'ai constaté qu'à un certain moment un magistrat belge a dirigé ce Bureau; enfin, j'ai constaté qu'un journal de Bruxelles avait été acheté par ce Bureau : vous ne me ferez pas dire autre chose, et c'est bien suffisant !

M. Van den Heuvel, ministre de la justice. — Il y a dans vos paroles une équivoque perpétuelle. *(Nouvelles protestations sur les bancs socialistes)* Si vous accusez quelqu'un, dites-le catégoriquement !

M. Vandervelde. — Quelle que soit l'importance épisodique de ce débat sur l'existence d'un Bureau de la Presse, ce qui domine tout, c'est l'institution de ce fameux Domaine de la Couronne...

M. Van den Heuvel, ministre de la justice. — Vous vous dérobez de nouveau ! *(Bruit)*

M. Lorand. — C'est vous qui vous dérobez. *(Le bruit continue.)*

M. Vandervelde. — L'institution de ce Domaine a permis la résurrection d'un pouvoir personnel qui fausse notre organisme parlementaire.

On allègue que l'argent du roi profite à la Belgique et que ses biens nous reviendront. Mais, à côté de ces cadeaux, il y a d'énormes sacrifices. On nous vante les 5 millions de l'arcade monumentale du Cinquantenaire, que les députés ruraux refusaient de payer et que le roi a déboursés, mais, en échange, on lui a donné le tunnel de 3 millions et demi qui doit conduire son train royal jusque dans la cour de son château de Laeken.

On allègue encore qu'à la mort du roi il nous léguera des monuments; mais à côté de cela, on nous demande des sacrifices dont il faut tenir compte, notamment le prêt sans intérêts de 32 millions fait au Congo.

Et si le roi nous lègue le Congo pour après sa mort, c'est à condition que nous reprenions ses dettes. En réalité, nous courons le gros risque d'y perdre, et le roi échappe à tout contrôle : il peut dépenser 30 millions à Laeken : c'est la Belgique qui finalement payera.

Nous avons déjà parlé des finances du Congo et, par la faute du gouvernement, nous sommes très mal renseignés. Naguère, en échange du prêt de 32 millions consenti au Congo, la Belgique pouvait se faire renseigner sur la situation financière du Congo; mais, en 1900, malgré l'opposition de MM. Beernaert et De Lantsheere, ce contrôle fut supprimé par le parlement à la demande du gouvernement.

La dette congolaise s'élevait, en 1898, à 2.283.000 francs; en 1890, 12.533.000; en 1900, 12.783.000; en 1901, 15.672.000; en 1902, 41.972.000; en 1903, 35.939.000; en 1904, 55.539.000; en

1905, 80.631.000 francs! *(Exclamations sur les bancs socialistes)* Et à ce chiffre, il faut ajouter les 32 millions prêtés par la Belgique et 50 millions, produit net de l'emprunt à lots de 150 millions. Au total donc, c'est à 130 millions que se chiffre la dette actuelle du Congo et cette dette, le cas échéant, devra être reprise par la Belgique.

Ces chiffres, me dira-t-on, ne sont que des évaluations. Soit! Qu'on nous donne alors des chiffres plus précis. Ces 130 millions prêtés au Congo n'ont pas servi au développement de la colonie. Le déficit de celle-ci est, dit-on, de 27 millions. Restent donc 103 millions dépensés à autre chose qu'à l'outillage de la colonie. On a vu des États emprunter pour leurs colonies, mais on n'a jamais vu un État colonial emprunter au compte de la colonie pour faire des travaux en Chine ou ailleurs! *(On rit.)*

On me dira que j'oublie la contre-partie de la dette : il y a l'actif de l'État, son portefeuille qui rapporte un peu moins que l'intérêt de la dette publique; mais les valeurs sont presque toutes des actions de sociétés congolaises. Tout va bien aussi longtemps qu'on exploite intensivement le Congo, mais lorsque l'ivoire, le copal et le caoutchouc manqueront et que la population nègre aura été décimée, nous aurons tous les désavantages des bénéfices des autres.

Telle est la situation financière et elle doit nous préoccuper, car la prospérité passagère et factice du Congo dépend du sort qui est fait aujourd'hui aux indigènes. Or, ce sort est maintenant connu et il ne peut être maintenu. Comme tout État absolu, comme la Russie par exemple, le Congo sera impuissant à se réformer; on devra donc ou le réformer ou le mettre à la réforme. *(Très bien! à l'extrême gauche)*

La Commission d'enquête estime que le travail forcé peut être maintenu et c'est aussi l'avis qu'exprime M. Rolin, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*. A M. Rolin, j'oppose l'avis du Congrès de sociologie coloniale de Paris, qui s'est prononcé en faveur du travail libre. Dans son article, M. Rolin m'a pris à partie et m'a traité de radical. Si c'est être radical que de trouver le servage intolérable, la corvée criminelle et les expéditions punitives atroces, je me félicite

de l'être et M. Lorand sera certes de mon avis. *(Nouvelle approbation)*

Enfin M. Vandervelde conclut ainsi :

On a lancé ces jours-ci l'idée d'une conférence internationale et on met la Belgique dans l'alternative de l'annexion ou de provoquer des réformes sérieuses, fût-ce par le fait d'un congrès international. Plus que tout autre, nous avons un intérêt moral, politique et financier, à ce que des réformes soient réalisées au Congo.

Bien des faits ne se seraient pas produits en ces derniers temps si l'absolutisme congolais n'avait pas prévalu sur les principes constitutionnels qui doivent guider les actes du souverain. Il y a, en ce moment, des conflits entre l'Angleterre et le Congo : de là peut surgir une situation difficile vis-à-vis d'une des puissances garantes de notre neutralité.

Objectera-t-on que nous sommes désarmés ?... Il n'en est rien ! Nous avons des moyens d'action ; nous sommes signataires de l'Acte de Berlin dont le Congo viole l'article 6. En outre, c'est du Parlement que le roi tient l'autorisation de régner sur le Congo. Enfin, nous prêtons à l'État Indépendant nos officiers et nos fonctionnaires. Ce n'est donc pas le pouvoir d'agir qui manque au gouvernement, c'est la volonté d'agir.

Je n'attends pas, il est vrai, grand chose de ce gouvernement qui n'a eu que des complaisances pour le souverain de l'État Indépendant. Mais si une éventualité se produisait demain, ce qui est possible, car tous nous sommes mortels, nous devrions immédiatement nous prononcer sur l'annexion. Or, nous n'aurions aucun renseignement pour nous faire une opinion et rien ne serait organisé du régime colonial à appliquer au Congo.

Il y a quelques années, le gouvernement a déposé un projet à cet égard, mais il est enfoui dans les cartons de la Chambre et on n'en a plus jamais entendu parler. Il est allé rejoindre le projet tendant à employer les millions de la Caisse d'épargne à des entreprises exotiques. Nous ne savons pas

encore si, en cas de reprise, on maintiendra l'absolutisme royal, ou le droit de contrôle!

La reprise a aussi sa gravité, quant à nos finances. J'estime qu'une enquête parlementaire s'impose pour examiner les conséquences financières et les réformes à réaliser au Congo.

Je suggère tout ceci à la Chambre qui reconnaîtra que ces considérations sont modérées. J'espère que le Parlement les admettra.

Dans ma pensée pareille décision ne préjugerait en rien l'annexion ou le refus de l'annexion; mais il faut avant tout que nous soyons fixés sur les conséquences de fait de la reprise. En tout état de cause et en parlant ainsi, je ne parle qu'en mon nom personnel, toute solution sera à mes yeux préférable au régime actuel.

J'espère que, en me répondant, on ne cherchera pas de dérivatif en m'accusant, par exemple, de manquer de patriotisme. Le vrai patriotisme exige non pas que les abus soient célés, mais dissipés.

Quand nous interpellions jadis, on avait le droit de ne pas nous croire et de suspecter nos intentions; mais aujourd'hui on doit nous croire, car des documents officiels nous ont donné raison. Je fais surtout appel aux catholiques. Qu'ils se dégagent de leurs attaches gouvernementales pour n'écouter que l'appel de leur conscience! En présence des faits dénoncés par les ministres de leur culte, ils ne peuvent rester impassibles! Craignez qu'on dise un jour de vous avec l'Ecclésiaste : « Tu as tout refusé à ton frère, tu ne l'as pas secouru, donc tu l'as tué! » *(Applaudissements à l'extrême gauche)*

M. de Favereau, ministre des Affaires Étrangères, répondit le premier et ne fut pas heureux : il fit reproche à M. Vandervelde « de s'associer à une abominable campagne dans laquelle des adversaires systématiques du Congo ont trop souvent dénaturé les faits, et parfois n'ont pas reculé devant la calomnie ». Et comme,

en dehors des citations qu'il fit du livre de M. Cattier, lequel tire à peu près tout ce qu'il a dit du rapport de la commission d'enquête, M. Vandervelde n'a guère invoqué d'autre témoignage que celui de cette même commission, seule celle-ci, désignée bien malgré lui par le roi Léopold lui-même, serait responsable de ces calomnies. L'embarras de M. de Favereau était si visible que l'abbé Daëns, chef du parti démocrate-chrétien, s'écria :

— Remettons la discussion à demain, le ministre n'est pas armé pour répondre !

M. l'abbé Daëns y mit de la courtoisie : il aurait pu dire que le roi Léopold n'était pas, pour les besoins de son gouvernement, armé d'un ministre des affaires étrangères à la hauteur de ses ambitions.

M. Verhaegen, dans la séance du 28 février, prononça un brillant discours, dans lequel il prit la défense des missions catholiques. Il déclara s'associer à la proposition de M. Vandervelde, qui avait demandé qu'on discutât le plus prochainement possible le projet de loi du 7 août 1901, mais repousser l'enquête, qui en ce moment serait prématurée.

M. Bertrand a critiqué la politique financière de l'État Indépendant.

Au point de vue financier,

a-t-il dit,

l'État Indépendant a passé par trois périodes : la période de prudence, de 1885 à 1890; la période de tutelle, de 1891 à 1901, et la période de prodigalité, depuis 1901. Au cours de la période de tutelle, l'État Indépendant viola de façon flagrante la convention passée avec la Belgique et en vertu de laquelle il ne pouvait

contracter aucun emprunt sans l'autorisation des Chambres belges. En effet, il emprunta clandestinement environ 6.500.000 francs à M. de Browne de Tiège et cet emprunt fut remboursé par le trésor belge.

Voilà donc 31.500.000 francs prêtés par la Belgique sans intérêt. C'est un cadeau annuel de 1.200.000 francs !

La troisième période, où il n'y a plus ni contrôle ni garantie, débute par un emprunt de 50 millions à 4 o/o, contracté le 15 octobre 1901.

Le 1er février 1904, c'est un nouvel emprunt de 30 millions à 3 o/o et ce dernier emprunt est pris ferme par un syndicat de banquiers au taux de 72 o/o seulement.

Au total, 80 millions d'emprunts en trois ans !

Ce n'est pas tout ! En même temps, on crée en 1901 une dette indirecte de 25 millions, résultant de la constitution par M. Empain de la Compagnie des chemins de fer des Grands Lacs, dont deux membres de la droite sont administrateurs.

Les banquiers ne doivent pas avoir confiance dans l'État du Congo puisqu'ils traitent avec lui sur le pied de 75 o/o de la valeur des titres.

L'État n'a jamais publié de comptes et, dès lors, il est bien difficile de voir clair dans sa comptabilité. M. Vandervelde a cependant pu calculer, d'après les chiffres fournis par M. Cattier, que la dette du Congo est de 105 millions. M. de Favereau a dit que c'était faux ! Mais, mis en demeure de le prouver, il a déclaré qu'il ne connaissait pas le chiffre exact ! Comment peut-il dire alors que les chiffres de Vandervelde sont faux, s'il ne connaît pas les vrais ?

M. Woeste prononça ensuite un long discours. Il commença par faire l'éloge des progrès réalisés par l'État Indépendant du Congo.

« La contrainte,

dit-il,

est parfois nécessaire chez des peuples comme ceux du Congo. »

Il dit que les abus ont été exagérés et qu'ils sont inévitables dans un pays aussi vaste que le Congo.

« J'ajoute qu'au début le personnel n'était pas toujours de choix : beaucoup n'avaient pas confiance et il a bien fallu faire appel à tous les hommes de bonne volonté; mais le personnel s'est successivement épuré et s'épurera encore. »

Nous devons à la mémoire des Belges qui se consacrèrent, dans les débuts, à l'œuvre du Roi, de protester énergiquement : le personnel blanc des débuts fut peut-être le plus pur, le plus dévoué, le plus enthousiaste, le plus désintéressé dont jamais colonie ait disposé.

M. Woeste défendit ensuite le régime foncier et le régime de l'impôt en travail. Il continua en ces termes :

Le Congo a été créé pour l'expansion de la Belgique; dès lors, celle-ci doit recueillir le prix de ses efforts dans une mesure légitime et par un partage équitable.

On nous parle, à cette occasion, de l'annexion du Congo à la Belgique, mais cette question n'est pas posée.

M. Masson. — Elle peut l'être demain.

M. Woeste. — En 1901, les alternatives dans lesquelles pourrait se trouver la Belgique étaient indiquées nettement dans une lettre écrite par M. le baron van Eetvelde à M. de Smet de Naeyer. Et dans la lettre que le souverain du Congo m'a fait l'honneur de m'adresser le 11 juin 1901, il précisait encore sa pensée :

« L'État Indépendant du Congo, écrivait-il, si l'annexion était votée actuellement, c'est-à-dire avant l'heure où elle pourra donner à la Belgique tout le profit que je veux qu'elle lui assure, se refuserait naturellement à continuer son administration, à participer à une sorte de gouvernement mixte, qui, en pratique, serait un véritable chaos et ne produirait, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue extérieur, qu'ébranlements, inconvénients et mécomptes. Peut-on concevoir qu'on veuille annexer un État et en même

temps le charger de continuer pendant plusieurs années sa tâche *ad interim*? Car, on le reconnaît, la Belgique n'est pas prête et n'est pas en mesure de remplacer actuellement l'administration existante. »

Et plus loin :

« La donation à la Belgique d'une notable partie de mes biens, la faculté donnée spontanément à la Belgique de posséder le Congo quand elle le voudra, ma demande actuelle à la Belgique de ne l'annexer que quand il sera absolument productif, sont des faits qui manifestent clairement, dans tout son désintéressement, mon inébranlable et royal attachement au pays au service duquel j'ai consacré ma vie.

« Je n'ai jamais recherché ni remerciements ni applaudissements. Je vise à assurer à mon pays le fruit entier de mes efforts, et nulle calomnie ne pourra m'empêcher de résister à tout ce qui irait à l'encontre de ce patriotique résultat. »

A la suite de ces déclarations, la Chambre vota l'arrangement qui lui était soumis et en vertu duquel elle ne devait reprendre le Congo que lorsqu'il serait entièrement productif.

Certes, le Roi pourrait nous offrir dès à présent le Congo ; mais l'annexion ne peut plus se poser pratiquement, car nous ne sommes plus en face que du testament.

M. Vandervelde a cependant proposé une enquête parlementaire sur le Congo ; ce serait notre droit si le Congo nous appartenait, mais c'est une nouveauté sans précédent dans l'histoire des peuples que de proposer d'aller enquêter dans un État qui n'est pas nôtre.

Le lendemain, 28 février, M. Lorand prononça un important discours, dont voici les parties principales. Il rappela que bien longtemps on avait nié les faits, qui aujourd'hui sont patents.

M. Lorand. — A nos protestations, on opposa d'abord un démenti catégorique ; puis, devant la flagrance des faits on déclara que ce n'étaient que des abus individuels et qui

étaient réprimés avec la plus grande rigueur. Or, maintenant, il est avéré que ces abus étaient dus non pas à des défaillances individuelles, mais avaient pour cause le système d'exploitation intensive appliqué au Congo.

En vain avons-nous demandé à maintes reprises la communication des jugements du tribunal de Boma; on nous les refusait systématiquement et cela se conçoit, alors que nous savons aujourd'hui que ce tribunal avait proclamé l'illégalité patente du système d'impôts qui sévissait au Congo.

Quand on parle du Congo, il est entendu qu'il faut toujours rendre hommage à quelqu'un. A mon tour, je rendrai hommage aux membres de la Commission d'enquête; mais il me sera cependant permis de constater qu'ils ont atténué autant que possible leurs constatations pour ne pas faire trop crier. Or, malgré ces atténuations, le rapport est accablant... *(M. le Ministre des finances hausse les épaules)* n'en déplaise à M. le Ministre des finances.

M. Félicien Cattier, qui est un colonial convaincu et un monarchiste, n'a eu qu'à puiser dans ce rapport pour donner un véritable coup de massue à l'État Indépendant.

S'il est un reproche que je me fais parfois, c'est d'avoir eu trop d'indulgence pour le Congo. Mais, dès qu'on en parlait ici, on vous accusait, même dans la presse, de vouloir faire le procès au Roi !

Me croyez-vous donc animé d'une haine personnelle contre le Roi ? Je me suis toujours borné à apporter ici des faits vrais. Le seul reproche qu'on puisse nous faire, c'est que nous n'ayons pas suffisamment parlé du Congo. Cette affaire du Congo a été pour nous à un moment donné ce qu'a été en France l'affaire Dreyfus, et tous ceux qui ont attaqué le Congo ont été, eux aussi, accusés de trahison et de crime de lèse-patriotisme !

Jeter le mépris sur tous les étrangers qui réclament des réformes au Congo, est vraiment trop facile et trop injuste. Parmi ces étrangers figure notamment M. Fox Bourne, qui est un homme d'une haute honorabilité. Quant à M. Morel, qu'on accuse volontiers de faire campagne contre le Congo, tous les coloniaux que j'ai pu consulter attestent son hono-

rabilité et sa valeur et je constate au contraire qu'en fait de marchands de Liverpool, leur président, dit M. Jones, consul du Congo, secrétaire d'une ligne de navigation à destination du Congo, est un congolais convaincu !

Avec beaucoup d'ardeur et d'habileté, M. Woeste a plaidé hier pour le Congo ; mais il a plaidé à côté. Il nous a dit : « Tout ne peut être fait en un jour. » Assurément ! Mais si d'incontestables progrès matériels ont été réalisés au Congo, il n'en est pas moins vrai qu'on y met en pratique un système abominable d'exploitation ouvrière des nègres. La Commission d'enquête le reconnaît.

M. de Smet de Naeyer. — La Commission d'enquête déclare que les principes juridiques appliqués au Congo ne peuvent être critiqués. Elle se borne à constater quelques abus que nous n'avons jamais déniés d'ailleurs.

M. Lorand. — Si vous saviez qu'il y en avait, vous auriez bien fait de le dire plus tôt !

M. de Smet de Naeyer. — Nous n'avons jamais nié qu'il y ait eu des abus individuels.

M. Lorand. — Pardon ! Il s'agit des abus résultant du régime. C'est ainsi que la Commission d'enquête constate que la liberté commerciale n'existe pas au Congo, alors que l'Acte de Berlin a prescrit le respect de cette liberté.

... On a vraiment trop abusé de certains mots dans cette question du Congo ! N'a-t-on pas aussi comparé les cruels gardes noirs, dont les crimes ne se comptent plus, à nos paisibles gardes champêtres ? Si ces abus perdurent, c'est sous la propre responsabilité de notre gouvernement qu'ils se commettront désormais !

On n'a pas reconnu à ces malheureux noirs, nos frères somme toute, les droits les plus élémentaires de l'humanité.

M. Beernaert. — C'est abominable !

M. Lorand. — On objecte que la corvée remplace la monnaie chez les nègres ; or, la corvée au Congo est une honte pour ceux qui l'exigent !

M. Janson. — Oui ! nous devons nous en dégager : la

Belgique ne peut partager la honte des crimes que l'enquête a constatés. *(Très bien! à l'extrême gauche)*

M. Lorand. — Les agents touchaient des primes d'après le rendement des impôts. L'État Indépendant d'abord a nié; mais il mentait! Ces primes ont existé; elles ont été bientôt transformées en bons points, puis en pensions de retraite.

J'ai parfois pu consulter des dossiers à ce sujet, mais on ne me les laisse malheureusement pas longtemps. Cependant j'en ai encore un ici à la main et j'en parlerai tantôt. L'État Indépendant a imaginé également d'accorder à ses agents des points, à la fin de leur service, des « bons points », proportionnés à la quantité du caoutchouc recueilli par les indigènes : cela devait engendrer des abus.

On a fait la loi des quarante heures; or, les nègres ne peuvent travailler plus de huit heures par jour dans la forêt tropicale : quarante heures représentent cinq jours de travail intensif par mois. Mais il y a plus, la loi des quarante heures a été violée presque partout.

M. de Smet de Naeyer. — Nous réprouvons ces violations! *(Exclamations sur les bancs socialistes)*

M. Lorand. — Demandez alors à l'État du Congo de réprimer et dites-lui qu'il n'aura plus un officier, ni un fonctionnaire belge tant qu'il n'aura pas mis fin à tous ces abus! *(Très bien! à l'extrême gauche)*

La Commission d'enquête constate que la loi des quarante heures est appliquée de telle façon que le malheureux nègre n'a que deux ou trois jours de répit par mois. Et encore est-il obsédé pendant ce court délai par la pensée de devoir repartir dans la forêt, où il souffre mille privations et court mille dangers. N'est-ce pas abominable?

Vous le réprouvez, dites-vous, et j'en suis heureux; mais mettez vos actes à la hauteur de votre réprobation. Il faut que cela cesse de suite. *(Très bien! sur les bancs socialistes)*

Et qu'on ne dise pas que l'État Indépendant n'a pas d'argent. Il n'a qu'à ne pas l'employer à des travaux somptuaires en Belgique, des palais somptueux et parfaitement inutiles.

Quant à l'abominable campagne de calomnies à laquelle

nous nous associerions, elle n'existe que dans l'imagination des ministres. Les abus sont patents, ils crèvent les yeux et on ne voit pas d'autre part ce que l'État a fait pour améliorer le sort des nègres; au contraire, on dépeuple le Congo, on extermine les nègres.

La Commission d'enquête constate qu'une grande partie de la population a disparu, pour diverses causes, dont les maladies importées par les blancs et auxquelles les nègres résistent difficilement, telle la variole.

La politique coloniale a eu le plus souvent pour conséquence de faire la solitude autour d'elle, mais jamais cela n'a été aussi frappant qu'au Congo.

Il y a les autres formes secondaires de l'impôt, mais la récolte du caoutchouc est le principal impôt.

M. Vandervelde. — L'ivoire, le caoutchouc et le copal représentent 85 o/o des exportations.

M. Lorand. — La corvée du caoutchouc représente au Congo 53 o/o de l'impôt, tandis qu'elle ne représente que 15 o/o dans les possessions allemandes et 2 ou 3 o/o ailleurs.

... Ce n'est pas tout : il y a la partie la plus horrible du système, la contrainte. On l'a comparée à la contrainte envoyée en Belgique au contribuable récalcitrant! Au Congo, elle consiste d'abord dans la surveillance de la « sentinelle » qui vole, qui viole et qui tue, et ensuite dans les cruelles et dévastatrices « expéditions punitives ».

M. Vandervelde. — Et la Commission d'enquête constate que ces expéditions frappent indifféremment les coupables et les innocents.

M. Lorand. — Trop souvent, ces expéditions « amarrent » — quel abominable mot! — les femmes et les enfants et parfois les laissent mourir de faim, comme cela s'est vu dans la Mongala!

La Commission d'enquête déclare que ces expéditions punitives « dégénèrent le plus souvent en massacres accompagnés de pillages et d'incendies; qu'elles dépassent donc toujours le but et confondent dans une même répression les innocents et les coupables »!

Ces militaires, dit-elle, se sont crus à la guerre; ils ont

pris du butin et des femmes. « Si l'on peut plaider en leur faveur les circonstances atténuantes, il faut admettre la responsabilité pleine et entière des chefs. »

M. Lorand cite la lettre suivante, écrite par un fonctionnaire de l'État Indépendant :

« Monsieur le chef de poste,

« Décidément ces gens d'Inoryo constituent une bien vilaine engeance. Ils sont venus couper les lianes à caoutchouc à Huli. Nous devrons taper sur eux jusqu'à soumission absolue ou extinction complète. C'est dans cette prévision que j'envoie mon boy rappeler son père pour lui épargner un réveil désagréable. Prévenez encore une toute dernière fois les gens d'Inoryo et mettez au plus tôt votre projet à exécution de les accompagner dans le bois, ou bien rendez-vous au village avec une bonne trique. Au premier chimbèque adressez-vous au propriétaire : « Voilà un panier, tu vas le remplir de caoutchouc. Allez, file dans le bois et tout de suite, et si dans huit jours tu n'es pas revenu avec les 5 kilogrammes, je flambe ton chimbèque ! » et vous flambez, — comme vous l'avez promis. La trique servira à chasser dans les bois ceux qui ne veulent pas quitter le village. En brûlant une à une, je crois que vous ne serez pas obligé d'aller jusqu'au bout avant d'être obéi.

« Prévenez-les que s'ils coupent encore une liane, je les exterminerai tous jusqu'au dernier. » *(Mouvement)*

Voilà les procédés !

Quel souci voulez-vous qu'aient encore les agents subalternes des proclamations humanitaires publiées dans les bulletins officiels, alors qu'ils reçoivent de telles instructions pratiques ?

M. Lorand conclut ainsi :

Ces abus doivent trouver ici une sanction publique.

M. de Smet de Naeyer et toute la droite flétrissent les abus... Il n'y a que M. Woeste qui n'ait pas fait entendre sa voix pour les flétrir, mais on se passera cette fois encore de M. Woeste. *(Rires à l'extrême gauche)*

Mais, dit-on, le Congo est un État Indépendant et le gouvernement n'y peut rien ! Or, il nous est si peu étranger que le gouvernement prend constamment la défense de son administration et que les discours dont l'État Indépendant fournit le texte au ministre des affaires étrangères sont des communiqués comme ceux qui traînent dans sa presse et jusque sur les tables des wagons-lits. *(On rit)*

Nos diplomates à l'étranger emboîtent, paraît-il, le pas à nos ministres et proclament que tout est calomnie. Quant au gouvernement, il prête au Congo ses magistrats, ses fonctionnaires qu'on emploie au Bureau de la Presse, à l'administration, et aussi nos officiers, détournés ainsi du noble métier des armes pour faire celui de récolteurs de caoutchouc. Mais cette fois la coupe est pleine; elle déborde. Vous avez tort de refuser d'écouter l'indignation publique.

Je ne comprends pas que le gouvernement ne dise pas au Congo : « Voilà assez d'abus! Ils crient vengeance ; ils doivent disparaître sur l'heure, sinon vous n'aurez plus la collaboration de nos officiers, de nos magistrats et de nos fonctionnaires belges.

Si c'est cette déclaration-là que vous avez à nous faire, vous aurez rempli tardivement votre devoir; mais, si vous ne la faites pas, vous porterez la plus grave atteinte à l'honneur de la Belgique ! *(Applaudissements à l'extrême-gauche. — L'orateur reçoit les félicitations de ses amis politiques.)*

M. de Smet de Naeyer, ministre des finances et des travaux publics, qui parla ensuite, se borna à soutenir, comme toujours « qu'il n'y avait eu au Congo que des erreurs et des crimes individuels ». Et il ajouta que la Commission d'enquête avait proclamé hautement :

1° Le droit de l'État de s'approprier les terres vacantes;

2° Le droit et la nécessité pour l'État d'exploiter lui-même les forêts et les terres de ses domaines;

3° La légitimité et la nécessité d'établir l'impôt en travail;
4° La légitimité et la nécessité d'appliquer la contrainte.

Il ajouta que la Commission fondait toutes ses appréciations sur cette constatation initiale : « Toute production, tout commerce, toute vie au Congo n'est actuellement possible et ne le sera pendant longtemps encore qu'avec le concours de la main-d'œuvre indigène. »

Enfin, que le rapport justifiait la contrainte au travail par l'indolence atavique de l'indigène.

Il est évident que si c'est là tout ce qui résulte, pour le gouvernement du roi Léopold, des constatations de la Commission d'enquête, il n'y a plus rien à faire, qu'à attendre la disparition, soit des indigènes, soit du caoutchouc, soit de ces deux facteurs du problème. Mais la Commission a dit tout autre chose, et les faits sont fort différents. C'est ce que veut répéter M. Vandervelde, qui prit une dernière fois la parole, en insistant une dernière fois, après M. Colfs, pour que les officiers belges ne fussent plus autorisés à faire le métier de garde-chiourmes. Il cita une circulaire du commandant Verstraëten, commissaire général du district de l'Ouellé :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir du 1er janvier 1899, il faut arriver à fournir mensuellement 4.000 kilogrammes de caoutchouc.

« A cet effet, je vous donne carte blanche. Vous avez donc deux mois pour travailler vos populations. Employez d'abord la douceur et, s'ils persistent à ne pas accepter les impositions de l'État, employez la force des armes. » *(Exclamations)*

Et ce ne sont pas là des faits isolés ! J'ai déjà cité naguère la circulaire offrant des primes pour le racolement des soldats de la force publique. M. Woeste estime que c'est exac-

tement ce qui se passe en Belgique pour les volontaires. Voici une lettre du commandant Sarrazin qui va répondre à l'honorable membre :

« Le chef Ngulu de Wangata est envoyé dans la Maringa pour m'y acheter des esclaves. *(Nouvelles exclamations)* Prière à MM. les agents de l'A. B. I. R. de bien vouloir me signaler les méfaits que celui-ci pourrait commettre en route. »

Je le demande. Pouvons-nous prêter des officiers belges au Congo pour acheter des esclaves et lancer des menaces tendant à exterminer les nègres jusqu'au dernier ? Prêter ainsi des officiers au Congo ce n'est pas développer l'esprit militaire dans l'armée belge ; c'est au contraire la déshonorer ! *(Très bien ! à l'extrême gauche)*

La discussion se termina dans la séance du 2 mars. La Chambre avait à choisir entre trois ordres du jour. Le premier était présenté par M. Beernaërt, membre de la droite, il était ainsi conçu :

« La Chambre, pénétrée des idées qui ont présidé à la fondation de l'État Indépendant du Congo et inspiré l'Acte de Berlin, rend hommage à tous ceux qui se sont consacrés à cette œuvre civilisatrice ;

« Et vu les conclusions de la Commission d'enquête instituée par l'État du Congo ;

« Confiante dans les propositions qu'élabore la Commission des réformes comme dans la suite qui leur sera donnée,

« Passe à l'ordre du jour, et décide de procéder sans retard à l'examen du projet de loi du 7 août 1901 sur le gouvernement des possessions coloniales de la Belgique. »

Le second, présenté par M. Masson, de la gauche, appuyé par MM. Vandervelde, Janson, Neujean et Mechelynck, était rédigé en ces termes :

« La Chambre, prenant acte de la constitution d'une Commission de réformes à la suite des constatations faites par

la Commission d'enquête instituée par l'État Indépendant du Congo et attendant les effets de cette mesure;

« Estimant qu'avant toute discussion sur la reprise éventuelle du Congo, la Belgique doit être mise à même d'apprécier toutes les conséquences qui résulteraient de l'annexion, sans préjuger le principe de celle-ci;

« Et qu'à cet égard, il y a lieu notamment pour le gouvernement de réclamer à l'État Indépendant du Congo communication de tous documents, comptes et rapports de nature à éclairer le parlement,

« Exprime le désir de voir convoquer sans retard la section centrale chargée d'examiner le projet de loi du 7 août 1901 sur le gouvernement des possessions coloniales de la Belgique et passe à l'ordre du jour. »

Le troisième était présenté par un autre socialiste, M. Colfs :

« La Chambre, considérant que de graves abus se produisent au Congo; considérant que, malgré les promesses reitérées, il n'y a pas été porté remède; considérant qu'il résulte du rapport de la Commission d'enquête que « les militaires dirigeant les expéditions contre les indigènes se sont crus à la guerre, ont agi comme à la guerre et que c'est bien ainsi, d'ailleurs, que l'entendaient leurs chefs », sans que l'autorité supérieure les en ait même dissuadés,

« Invite le gouvernement à suspendre l'autorisation pour des militaires belges de s'engager au Congo jusqu'à la mise en vigueur d'un nouvel état de choses compatible avec la dignité de l'armée belge et passe à l'ordre du jour. » *(Très bien! sur les bancs socialistes)*

L'ordre du jour de M. Beernaërt fut adopté à l'unanimité. Celui de M. Masson contenait une proposition additionnelle : une demande d'enquête parlementaire sur les méthodes administratives et commerciales de l'État Indépendant du Congo. La veille, M. Masson avait décidé, d'accord avec son parti, de remplacer le

mot : « réclamer » une enquête par « demander » une enquête. Ainsi la sommation au gouvernement de l'État disparaissait, il ne restait qu'une invitation, et il est presque certain que la Chambre, émue par tant de révélations, aurait, avec cette atténuation, voté l'enquête. C'est pourquoi les ministres refusèrent la modification. La partie hésitante de la Chambre ne pouvait « réclamer » l'enquête. L'ordre du jour de M. Masson fut donc repoussé, mais obtint la minorité imposante de 60 voix socialistes et libérales, contre 86 voix catholiques ; quant à celui de M. Colfs, il fut repoussé par 89 voix, contre 26 et 54 abstentions.

***

En apparence, les défenseurs de l'État Indépendant du Congo paraissent avoir triomphé à la Chambre belge, comme au Parlement français les défenseurs des Sociétés concessionnaires : mais, dans les deux cas, ce n'est qu'une apparence.

Dans les deux pays, et c'est un bien grand point, l'opinion publique est éclairée. On sait fort bien qu'il ne s'agit point « d'erreurs indiviudelles » mais de crimes inhérents à un régime qu'il faut détruire : je répète que *tout le monde le sait !*

En second lieu, le meilleur, le seul argument des ministres du roi Léopold a été celui-ci : « La Belgique est un État, l'État Indépendant du Congo en est un autre. Nous sommes le gouvernement de Belgique, nous ne sommes pas le gouvernement du Congo. Tous les liens entre la Belgique et le Congo ont été coupés depuis 1901. Qu'est-ce donc alors que vous venez nous

demander? Nous n'avons rien à dire, nous ne sommes pas responsables, *nous ne devons pas* vous écouter. »

Et cela est bien vrai. La Belgique est toujours là pour fournir au roi Léopold des officiers, des magistrats, des fonctionnaires, de l'argent pour son royaume personnel du Congo. Mais quand il faut rechercher les responsabilités, la Belgique n'a plus aucun moyen, aucun droit de contrôle.

Les choses en sont là. Pour la Belgique, c'est une posture humiliante. Pour le monde civilisé, c'est une situation intolérable. Il n'y a donc qu'une solution : l'appel de la cause devant les puissances signataires de l'Acte de Berlin.

Il en résulte que tôt ou tard la question du bassin conventionnel du Congo se posera devant une assemblée internationale.

PIERRE MILLE

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration ; ces fonctions demeurent libres.

Nos Cahiers paraissent par séries ; une série paraît dans le temps d'une année scolaire, d'une année ouvrière, d'octobre-novembre à juin-juillet ; l'abonnement se prend pour une série.

On peut souscrire cet abonnement à tout moment de l'année, mais l'abonnement ainsi souscrit est, de droit, valable pour la série en cours, et pour toute cette série.

Prix de l'abonnement, *pour chaque série annuelle pendant le cours de cette série :*

Abonnement ordinaire.....	Paris, départements, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie....	**vingt francs**
	Autres pays de l'Union postale universelle.....	**vingt-cinq francs**
Abonnement sur whatman...		**cent francs** pour tous pays

Les exemplaires sur whatman, tirage non réimposé, sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; le tirage à part sur whatman a commencé de fonctionner au premier janvier 1906 ; les inscriptions pour cet abonnement particulier sont reçues en tout temps et reçoivent un numéro d'ordre déterminé automatiquement par le rang même qu'elles occupent dans l'ordre de l'arrivée, les numéros les plus bas venant naturellement aux inscriptions les plus anciennes ; c'est ce numéro d'inscription qui devient automatiquement le numéro du tirage réservé à chacun des souscripteurs ; l'édition sur whatman est strictement limitée au nombre d'exemplaires souscrit à chaque instant.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

Nous engageons nos abonnés de certains pays à nous demander un abonnement recommandé ; *tous les cahiers de l'abonnement recommandé sont empaquetés à part et* recommandés *à la poste ; la recommandation postale, comportant une transmission de signature, garantit le destinataire contre certains abus ; pour cette recommandation, pour tous pays, en sus,* cinq *francs.*

Automatiquement et sans augmentation de prix les exemplaires sur whatman sont tous recommandés et envoyés aux souscripteurs dans des enveloppes-sacs.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier octobre au 31 décembre 1905 on pouvait encore avoir pour vingt francs les dix-sept cahiers de cette sixième série complète.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à dater du premier janvier 1906 la sixième série complète se vend soixante-treize francs.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, toute la correspondance sans aucune exception. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom. Nous ne répondons pas des manuscrits qui nous sont envoyés ; nous n'accordons aucun tour de faveur pour la lecture des manuscrits ; nous ne lisons les manuscrits qu'à mesure que nous en avons besoin ; les œuvres que nous publions appartiennent aux cahiers, du seul fait de cette publication, en toute propriété littéraire, sans aucune réserve, et sans autre signification ni contrat ; les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

Notre *catalogue analytique sommaire;* notre *petit index alphabétique* provisoire du *catalogue analytique sommaire;* notre petite *table analytique* provisoire *très sommaire* de notre sixième série . . 2

les deux Congo 5

Il a été tiré de ce cahier 6

PIERRE MILLE. — **Les deux Congos devant la Belgique et devant la France** 7

Des mêmes auteurs, et dans le même sens, en vente à la *librairie des cahiers* 8

FÉLICIEN CHALLAYE. — **La réorganisation du Congo français** 21

Des mêmes auteurs, et dans le même sens, en vente à la *librairie des cahiers* 22

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers*. 48

PIERRE MILLE. — **Le Congo léopoldien devant la Chambre belge** 49

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers*. 50

Nos Cahiers sont édités 90

Table de ce cahier 94

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce seizième cahier et pour treize exemplaires sur whatman le mardi 17 avril 1906.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie ERNEST PAYEN, 13, rue Pierre-Dupont. — 868

Il est impossible de suivre honnêtement le mouvement littéraire, le mouvement d'art, le mouvement politique et social si l'on n'est pas abonné aux *Cahiers de la Quinzaine.*

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième, de la quatrième, et de la cinquième série.*

Pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, 1900-1904, envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, même adresse; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries, *premier cahier de la sixième série, un très fort cahier de XII + 408 pages très denses, in-18 grand jésus, marqué cinq francs.*

Pour s'abonner à la septième série des cahiers, qui est la série en cours, envoyer en un mandat à M. André Bourgeois, même adresse, le prix de l'abonnement; on recevra les cahiers parus et de quinzaine en quinzaine, à leur date, les cahiers à paraître de cette septième série.

Voir à l'intérieur en fin de ce cahier les conditions et le prix de l'abonnement.

Nous mettons le présent cahier dans le commerce; seizième cahier de la septième série; un cahier jaune de 96 pages; in-18 grand jésus; nous le vendons deux francs.

DIX-SEPTIÈME CAHIER DE LA SEPTIÈME SÉRIE

JEAN SCHLUMBERGER

Heureux qui comme Ulysse...

CAHIERS DE LA QUINZAINE

paraissant vingt fois par an

PARIS

8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

1949.6
4/10/6

Nous avons publié dans nos éditions antérieures et dans nos cinq premières séries, 1900-1904, un si grand nombre de documents, de textes formant dossiers, de renseignements et de commentaires; — un si grand nombre de cahiers de lettres, — nouvelles, romans, drames, dialogues, poèmes et contes; — un si grand nombre de cahiers d'histoire et de philosophie; et ces documents, renseignements, textes, dossiers et commentaires, ces cahiers de lettres, d'histoire et de philosophie étaient si considérables que nous ne pouvons pas songer à en donner ici l'énoncé même le plus succinct; pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, il suffit d'envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire. *1900-1904, de nos cinq premières séries.*

Ce catalogue a été justement établi pour donner, autant qu'il se pouvait, une image en bref, un raccourci, une idée, abrégée, mais complète, de nos éditions antérieures et de nos cinq premières séries; tout y est classé dans l'ordre; il suffit de le lire pour trouver, à leur place, les références demandées.

Ce catalogue, in-18 grand jésus, forme un cahier très épais de XII+408 pages très denses, marqué cinq

francs ; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série ; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait, par le fait même de son abonnement, en tête de la série ; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour amorcer tout travail que l'on aurait à commencer dans notre premier catalogue analytique sommaire, *consulter le* petit index alphabétique *provisoire que nous avons établi de ce* catalogue analytique sommaire.

Ce petit index alphabétique *provisoire, in-18 grand jésus, forme un cahier très maniable de XII + 60 pages très claires, marqué un franc ; ce cahier comptait comme premier cahier de la septième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le premier octobre 1905, comme premier cahier de la septième série ; toute personne qui s'abonne à la septième série, qui est la série en cours, le reçoit, par le fait même de son abonnement, en tête de la série ; nous l'envoyons contre un mandat de un franc à toute personne qui nous en fait la demande.*

Pour la sixième série, année ouvrière 1904-1905, et en attendant que paraisse le catalogue analytique sommaire *de nos deuxièmes cinq séries, 1904-1909, on peut consulter, — provisoirement, — la petite* table analytique très sommaire *que nous avons publiée en fin de ce cahier* index.

Heureux qui comme Ulysse...

139916
4/10/16

DU MÊME AUTEUR

en vente à la librairie des cahiers

Le Mur de Verre, roman;
Poèmes des Temples et des Tombeaux.

en préparation

Idylles et Épigrammes romaines.

A THEO SUEUR

I

Pourquoi t'aurais-je fait des confidences ? dit Cyrille. Parce que, pendant quatre semaines de traversée, nous nous sommes regardés fumer nos pipes. Je me rappelais bien Renaud, un camarade de lycée. Mais tu n'es pas seul à porter ce nom.

— Toi, reprit l'autre, j'aurais dû te reconnaître rien qu'à ta sauvagerie. Je me disais : Ce hâle est celui d'un marin. Tu m'intriguais. Hier, par hasard, je cause avec un homme du bord. Il connaît bien les ports de Chine, me nomme ton bâtiment, te nomme, toi. Deux ou trois détails sur ton compte, et moi de remettre bout à bout mes souvenirs... Mais montons sur la passerelle ; on distingue déjà la côte.

Installé sur un banc, Renaud poursuivit :

— Tu n'es pourtant pas plus âgé que moi, et tu prétends avoir un garçon de quinze ans ?

— Dame, je me suis marié jeune !

L'autre reprit :

— En tant d'années, tu n'as su faire qu'un seul enfant ?

Cyrille enleva sa casquette humide de matinale buée ; il l'essuyait sans hâte, ce qui fit dire à Renaud complaisamment :

— Moi, j'en ai trois !

Puis, tirant un portrait de son portefeuille :

— Tiens, si tu veux les voir ?

Cyrille tenta de ne point paraître indifférent.

L'autre ajouta :

— Montre quel air a ton gamin.

— Celui qu'ils ont tous à son âge.

— Tu veux te faire prier. Tu as bien quelque part une photographie.

Le marin parut mal à l'aise.

— Dieu sait où je l'aurai fourrée !

Il ajouta pour se justifier :

— D'ailleurs les portraits, jamais ça n'est ressemblant.

Mais l'excuse ne porta point.

— Faut-il que tu sois mauvais père ! dit Renaud.

Les joues de Cyrille s'échauffèrent. Il riposta sur un ton qu'il eût voulu calme :

— Tu te trompes : j'aime les enfants. Dans les ports, j'en laisse rôder sur mon brick, même des petits. Ils viennent jouer jusque dans ma cabine.

Renaud répondit :

— Je me flatte d'être paternel, mais je n'irais pas jusqu'à m'amuser avec les enfants des autres. C'est du tien seul que j'entendais parler.

Cyrille se tut, hésita :

— Les autres ou le mien...

— Quoi donc ?

— Non, rien.

— Puisque tu as commencé...

Cyrille bourra sa pipe, puis voyant s'obstiner Renaud, il dit, impatient :

— Si je me soucie d'autres enfants... plus que de mon fils, que t'importe ?

Renaud murmura avec stupeur :

— Tu te soucies moins...

Mais Cyrille coupa court.

— Laissons tout ça.

Renaud, mortifié, voulut se taire, pourtant sa curiosité l'emporta :

— Tes sentiments ne me concernent point, et je ne t'ai pas questionné. C'est toi-même qui parles de ton fils dans des termes...

— Quels termes ?

— Mon Dieu, tantôt...

— Tu m'as traité de mauvais père.

Renaud voulut réparer :

— Ce n'était qu'une plaisanterie.

— Ne retire donc pas, à mesure, tout ce qu'il peut t'échapper d'intelligent ? Tu as peur d'avoir touché juste. Avoue que tu as peur !

— Mais qu'est-ce qu'a pu te faire ton garçon ?

— Qu'est-ce que les tiens t'ont fait pour que tu les aimes ? L'antipathie ou l'amour ont-ils des raisons ? Mon pauvre ami, ça naît ou ne naît pas, sans qu'on s'en mêle.

Sentant se trahir son agitation, il s'arma d'insolence, examina chaque trait de son compagnon, le nez, les oreilles, la pomme d'Adam :

— Tu tiens donc beaucoup à te perpétuer?

Il haussa les épaules, puis continua, brutal :

— Encore si tu te connaissais des traits intéressants, des goûts ! Mais tu es du type le plus neutre. Le beau plaisir que de retrouver en tes enfants tes défauts et tes maladies, ou la forme de quelque parent que tu détestes de tout ton cœur !

Renaud prit un air doucereux :

— La voix du sang paraît muette en toi. Vante-t-en moins haut. Le feu de ton plaidoyer fait naître des suppositions...

Il eut peur, une seconde, d'avoir imprudemment frappé ; mais Cyrille éclata d'un rire ingénu :

— Hé non, mon vieux, c'est tant pis pour tes théories, mais Rémy m'appartient, — autant qu'on peut répondre de telles choses.

Aussitôt, Renaud crut devoir prononcer :

— Dans ce cas, tu l'aimes !

Mais Cyrille passionnément dépouilla toute réserve :

— Non, je ne l'aime pas, je le tolère... quand il se montre intelligent ou affectueux... Mais sitôt qu'il est sale, qu'il est faux, qu'il crie...

— Tu t'impatientes, — comme chacun de nous !

— Non point. Jamais je ne l'ai frappé... Mais c'est pis... Il n'est, du coup, plus rien pour moi, plus rien...

Ses lèvres et ses mains tremblaient... Effrayé d'un pareil épanchement, Renaud tenta de l'arrêter :

— Tu exagères !

— Je n'exagère pas, cria Cyrille. J'atténue au contraire. Je ne parle pas de dégoût, je ne parle pas...

Renaud, s'indigna pour de bon :

— Ce sont des mots qu'on ne prononce pas !

— Et que gagne-t-on à les taire ?

L'autre répliqua vivement :

— Il n'y a que malentendu. Tu ne vois pas ton fils assez souvent. Tu dis trois ans d'absence ?

— Trois ans.

— Et les fois précédentes ?

— Deux ans, trente mois...

— Mais de là tout le mal! Vous n'avez pas le temps de vous connaître.

— Nous n'avons pas non plus celui... Je t'assure que c'est mieux ainsi. — Non que j'aime la solitude. Des six mois, je ne parle à personne et je deviens maniaque à force de ruminer.

Il réfléchit, puis dit avec découragement :

— Je ne vous comprends pas, vous autres. A tout ce que je dis, vous levez les bras. — Au moins là-bas je suis forcé de me taire... J'écris souvent, autant à Rémy qu'à ma femme. Je puis peser les mots mieux qu'en parlant...

— Si tu te laissais bonnement aller au premier mouvement de ton cœur...

Cyrille bondit :

— Mais ces mouvements, je ne les ai pas. C'est là tout le malheur... Je ne les ai pas!...

Renaud dit :

— On se met en tête qu'on n'est point père : mais que survienne une maladie ou un danger...

— Écoute, dit Cyrille à voix basse. Lorsque Rémy avait cinq ou six mois, le chalet que nous habitions prit feu. C'était la nuit ; une baraque toute en bois ; ma femme absente. Je dus sauter par la fenêtre. L'enfant dormait à l'autre bout de la maison. L'escalier menaçait de crouler sous l'effondrement du toit ; mais peut-être on pouvait passer encore. Je ne

suis pas poltron. L'été dernier, par une grosse mer, j'ai repêché l'un de mes hommes, un garçon qui ne m'avait valu qu'ennuis. Dans le même temps j'en soignais deux autres au risque de ma peau. Eh bien, quand il ne s'est agi que d'un poupon... Heureusement des échelles sont arrivées. Et note-le bien : je n'avais pas perdu la tête; je ne me roulais pas à terre; je me souvenais très lucidement qu'avec deux robustes santés on refait tant qu'on veut des enfants. C'est, pour la femme, neuf mois de travail à recommencer. Rien de plus. Ça ne vaut pas qu'on risque sa vie.

Il s'arrêta, le souffle court, puis, lentement, parut revenir à lui, s'apercevoir combien cette scène était indécente. Il semblait sur le point d'offrir des excuses. — Renaud, décidément mal à l'aise, ne savait comment sortir d'embarras.

— Je te disais bien l'inutilité des explications, murmura Cyrille.

Renaud répliqua :

— Nous aurons, pour les oublier, le reste de notre vie.

II

Dans le désordre de l'arrivée, Cyrille crut éviter de se laisser rejoindre. Mais, comme on contournait déjà le môle, il s'entendit interpeller. Renaud semblait avoir recouvré sa placide humeur :

— L'heureux homme, chez lui ce matin même ! Mon train ne part qu'après midi et j'arrive à la nuit close.

Le bassin s'élargit. Cyrille, penché, regardait la ville émerger des mâtures. Mais dès qu'elle fut toute apparue, il se retourna, puis brusquement :

— Déjeune avec moi.

— Jamais, dit l'autre. Les tiens sont là, sur le quai, qui t'attendent.

— Non, dit Cyrille. Le voilà déjà qui se méfie !

C'est pourtant simple : on ne compte sur moi que dans huit jours. Je ne croyais pas attraper ce courrier. — Nous déjeunerons tête-à-tête, puis tu m'accompagneras chez moi.

Il ajouta :

— Grands dieux, tu n'allais avoir personne avec qui causer !

Dans le même moment, une cohue les bouscula. Ils y obéirent. Une heure plus tard, ils s'éloignaient à pied du port.

— J'étais assis juste devant toi, dit Cyrille. Quel cancre tu faisais pour le grec et l'arithmétique ! Je me rappelle tout, nos farces, nos punitions...

— Je te revois, en rhétorique, dit Renaud, à côté d'un certain Germain.

Le marin sourit. Il semblait que ce fût à ce souvenir... Mais comme il ne répondait point, Renaud demanda :

— N'était-ce pas Germain ?

— Si, dit Cyrille.

— Ce sont mes premiers souvenirs de toi. Ou si, plus tôt, je te connaissais ?

Cyrille murmura :

— J'en doute. Avant cette année-là, j'étais un si pouilleux gamin...

Il prenait par des ruelles écartées.

— Je te mène dans un bouge, dit-il. Nous y mangerons mal, mais en paix.

Et vis-à-vis d'un bâtiment vaste et revêche, il s'arrêta sur le seuil d'une gargote. Plancher sablé, tables sans nappe y offraient une apparence si modeste, qu'il crut devoir expliquer :

— La boutique a changé. L'ancienne était mieux, de beaucoup.

Il ajouta vivement :

— Tant pis ! tu verras que les huîtres sont bonnes. — Une table, là, sur le trottoir !

De l'instant qu'il fut assis, il changea de manières, parut s'absorber. Il ne mangeait pas, pétrissait des blocs de mie et sans cesse tirait sa montre. — Renaud crut quelques prévenances opportunes, mais n'obtint que de maussades réponses. Il fit un dernier et craintif effort, revint une fois de plus aux souvenirs d'école :

— Et qu'est devenue cette dame qu'on voyait t'attendre au parloir ?

— Tante Lucrèce ? Elle vit avec ma femme.

— Et tu avais ton père, des oncles ?

Cyrille dit sèchement :

— Mieux vaut ne pas parler d'eux !

Renaud comprit qu'il avait dit quelque sottise et ne s'inquiéta que davantage. Des gouttes annonçant la pluie, il regarda, peureux, l'obscur intérieur de la

boutique et le tremblement qu'avait Cyrille aux angles de la bouche. Il prévint l'offre du garçon :

— Nous sommes beaucoup mieux dehors.

Il paraissait ne plus tenir en place.

— Et qu'as-tu donc à regarder l'heure ?

— Ça te gêne ? fit Cyrille.

— J'en conclus qu'il faut m'en aller. Tu es impatient d'être chez toi, — ou autre part.

Il se leva. Une angoisse imprévue attacha Cyrille à sa manche.

— Tu deviens fou. Commence par te rasseoir. Nous n'avons pas fini. Veux-tu qu'on apporte un poulet ? Non ? Du pâté ? Quels fruits veux-tu ? Rien ne te presse. Là, rassieds-toi.

Il lui versa du vin, lui remit sa serviette.

— De moitié tu n'as pas assez mangé. Un homme comme toi !... Bon, le voilà qui croit que je vais reparler d'enfants à faire !... Je vois, je vois, le vieux paillard : tu t'ennuies, tu pensais que ce colonial sans préjugés devait en conter de salées...

Un roulement de tambour lui ferma la bouche. D'un bond il fut debout. Une clameur emplit le bâtiment d'en face ; la poterne s'ouvrit et une troupe de lycéens se bouscula sur le trottoir. Tous descendaient du côté de Cyrille. Il les pouvait dévisager l'un après l'autre, les deux mains nouées au dossier

d'une chaise, immobile, sauf l'anxieux va et vient du regard.

Par groupes pressés ou flâneurs, les enfants s'écoulèrent. La ruelle s'était déjà toute vidée, qu'il surgissait encore des retardataires. Puis il y eut une attente. Renaud ne voyait à Cyrille qu'une croissante pâleur. — Enfin la porte se ferma ; on l'entendit assujettir à l'intérieur.

Alors, d'un geste fatigué, Cyrille repoussa la table servie, et sans même regarder Renaud, balbutia :

— Allons-nous-en.

Il prit la première rue, si soucieux et pressé, que Renaud guettait en avant, pensant apercevoir quelque écolier. Bientôt l'absence de passants laissa voir jusqu'au bout des rues, sans qu'apparût l'objet de la poursuite. Mais celle-ci, sous des quinconces de vieux arbres, se ralentit. Renaud, déçu, regarda la déserte promenade et la campagne ouverte entre les troncs.

— Où donc me conduis-tu ?

Cyrille s'arrêta, montra un banc :

— Là, si tu veux.

Comme Renaud attendait autre chose :

— Plus loin, si tu préfères.

— C'est pour m'amener ici que tu m'as fait marcher de ce pas !

— Puisque nous y voici, pourquoi te plaindre ? Ce sont les seuls beaux arbres de la ville.

Ses approches éludées, Renaud brusqua :

— Tu n'as donc pas vu ton garçon ?

La réponse tardait. Cyrille avalait sa salive. Enfin d'une voix mate :

— Je ne suis pas sûr.

Et il s'assit, comme si, des deux poings, quelqu'un lui eût pesé sur les épaules.

Renaud, du pied, dispersa le sable amassé par quelques fourmis. Il dit enfin :

— Rien ne serait plus aisé que de sortir de doute.

Cyrille eut un mauvais sourire :

— Parbleu !

Il continua :

— Rentrer chez moi ? Des choses de cette force, je suis encore à même de les trouver tout seul. Et pourquoi donc sortir de doute ? Laisse-moi, par miséricorde, me leurrer du peu qu'il m'en reste. Mais tu me prends pour imbécile !... Je ne l'ai que trop reconnu ! Rien qu'à voir ses mains tachées d'encre... Mes propres mains ! Un duvet trop précoce, un dos voûté !... Et ce regard, ce port de tête ! Je te dis : tout l'enfant vicieux et menteur que j'étais alors !... Dommage que tu ne m'aies pas connu !...

Tu n'aurais pas oublié, certes !... Pour un sou je faisais tout nu le pitre, — et tout ce qu'on pouvait vouloir. Et je trichais, je mouchardais... Ah, la misère ! Et comme s'il ne suffisait pas d'avoir dû me tirer moi-même hors de ce dégoûtant marmot, voilà que j'en refais un tout pareil !...

L'émotion de Cyrille était trop manifeste pour que Renaud s'en pût complètement défendre :

— Voyons, mon pauvre ami; c'est beaucoup de chagrin pour des doigts tachés d'encre.

Cyrille regardait obstinément le sol.

— Mon Dieu, dit encore Renaud, si tu fus sale et paresseux, tu ne l'es plus. Tu t'es facilement tiré de là.

Cyrille répondit à contre-cœur :

— Facilement, non. Il a fallu que quelqu'un m'en tirât.

— Eh bien, à ton tour, tu aideras ton fils.

— Ma parole, tu es naïf pour ton âge ! N'as-tu jamais ouvert les yeux ? Chacun le sait : un père n'a qu'à diriger en un sens pour que l'enfant se jette de l'autre. — Mon père, n'en parlons pas; j'avais horreur de lui. Mais celle qui prit soin de moi et qui m'aimait, tante Lucrèce : elle a pu me forcer d'aller à l'école, jamais de travailler. J'ai eu besoin d'une affection jeune, imprévue, que je pouvais croire inventée par moi-même.

— Ton cas, dit vivement Renaud, peut se répéter.

Tel vaurien s'est épris d'une fillette ou d'une femme...

— Tu es stupide !

Renaud blessé :

— Pardon. Tu me racontes tes déboires. Je ne m'en informais pas. Rends-toi du moins compréhensible.

Cyrille se leva :

— A quoi bon ? Nous allons répéter la scène d'hier soir. Une fois suffit.

Ils marchèrent jusqu'au bout du quinconce. Mais on entendit l'heure à quelque église. Renaud dut songer qu'il faudrait bientôt partir et sa démangeaison s'aviva.

— Si je me suis fâché, j'ai tort. J'aurai mal compris. C'est excusable, conviens-en. Où donc en voulais-tu venir ?

— Je ne sais plus moi-même.

— Tu parlais d'une certaine affection.

— C'est inutile... je t'assure que c'est inutile. Tu n'as pas assez bien connu celui que je veux dire, et ton imagination ne suffirait pas...

— Je l'ai connu ?

— Sans avoir soupçonné sa valeur.

Renaud s'arrêta, doutant d'avoir compris. Puis il murmura stupéfait :

— Germain !

Dans cette bouche, un nom si cher exaspéra Cyrille. Pour ne point répondre il doublait le pas.

Mais Renaud de s'écrier :

— Je ne l'ai pas connu ? Je l'ai vu journellement l'année avant sa mort.

Cyrille du coup se retourna :

— Tu l'as vu, toi ? Où donc ?

— Nous étions ingénieurs dans la même affaire. A vrai dire, ce n'est pas moi dont il était l'intime. Il m'eût trouvé trop... ordinaire. Nous avions un ami commun, Sylvestre.

Cyrille avait pris Renaud par le coude :

— Tu vas tout me conter. Je te conduis à la gare.

Il tourna vers la rue voisine.

— Germain faisait cas de Sylvestre. Je sais qu'ils s'écrivaient.

— Souvent, surtout les derniers temps. Sylvestre lui survécut peu. J'ai recueilli ses papiers ; les lettres de Germain s'y trouvent.

Cyrille s'excitait :

— Tu as ces lettres ?

— Bien que sans les avoir lues. J'ai cru voir qu'il y était parlé d'une passion malheureuse. Mais sans les noms, l'histoire ne me touchait guère. J'ai tout dans une caisse.

— Une passion de Sylvestre ?

— Non, de Germain.

— Je l'aurais su ! Vous êtes étonnants : toujours, partout, imaginer des femmes ! Dis ce que tu as vu toi-même. Comment vivait Germain ?

Renaud ne pouvait libérer son bras.

— Il projetait une machine. Est-ce qu'il y travaillait toujours ? Qui voyait-il ? Tout m'intéresse.

Et sur le quai, jusqu'à l'ébranlement du train, Renaud fut pressé de questions impatientes et minutieuses.

III

Cyrille s'avança jusqu'à la grille :

Une cheminée fumait. Un chapeau traînait sur un banc. Mais aucun bruit dans la maison ni dans le petit jardin.

Il dut pourtant redouter d'être vu, car revenant sur ses pas, il prit entre deux murs, se glissa, tourna, pour aboutir derrière la maison. Il n'en était plus séparé que par quelques buissons et une palissade. Du bout de sa canne, il eût touché le mur. Des voix passaient par une fenêtre ouverte.

— Toujours Jacques et Joseph ! criait l'enfant. Ils ne veulent ni canoter, ni se baigner. Ils sont à bout quand ils ont marché trois quarts d'heure. Je suis mieux seul à la maison.

L'émotion fit bourdonner dans les oreilles de Cyrille cette voix nouvelle et savoureuse, non plus telle qu'il s'en souvenait, puérile, mais comme échauffée déjà par l'adolescence.

Une femme répondit timidement :

— Tu préférerais les enfants Martin. Mais tu sais comme on parle d'eux. La fille est effrontée et le garçon ne veut rien faire.

— Tu as peur de tout le monde, dit fermement l'enfant. Tante Lucrèce aussi a peur. On se moque de moi, non à cause des Martin, mais parce que je ne sors pas de vos robes.

Une soudaine et tremblante envie de voir haussa Cyrille aux barreaux de la clôture. N'eût-il aperçu qu'une épaule ou qu'une boucle de cheveux...

— Mon petit Rémy, dit la mère, il est temps.

— J'aime mieux partir plus tard et courir. Quel mal ça fait-il que je coure.

Il y eut un débat.

— Je n'aurai pas congé, dès son arrivée ! Il sait bien, lui, qu'on ne fait rien le dernier mois. Plus qu'une semaine et alors oust !

Le plancher retentit sous la chute d'une pile de livres. Puis des portes claquèrent. Un pas de course traversa le gravier.

Mais Cyrille avait regagné la rue. Devant lui fuyait une nuque fine où luisait un pelage ras et soyeux. Avant qu'affolé de se sentir poursuivi l'enfant se retournât, il était pris à bras-le-corps.

— Embrasse-moi, là ! mieux que ça ! Ce n'est

donc pas toi que j'ai vu ce matin ?... Et pourtant... Ah, mon garçon, comme tu as grandi !

Ahuri, Rémy se taisait.

— Tu n'as pas peur de moi, voyons. J'arrive avec huit jours d'avance.

Il hésita, puis voyant que l'enfant restait intimidé, il lui dit dans l'oreille :

— Qu'est-ce que c'est que ces livres ? Je ne suis pas ici pour que tu ailles te cacher en classe. Allons, mène-moi chez nous !

— J'en étais sûr, cria Rémy : tu n'es pas comme elles le prétendent !

Et devenant vermeil, il bredouilla :

— Tu ne peux pas t'imaginer... comme je t'attendais...

Cyrille ne le lâchait point. Ils se dévisageaient. Une soudaine complicité mêlait leurs regards. Ils passèrent la grille.

— Cours prévenir ta mère et tante Lucrèce. Si j'entre elles vont pousser des cris...

Il attendit dans l'antichambre.

— Mais si, disait Rémy pouffant de rire, un drôle d'homme te demande. Viens voir.

Claire accourut, inquiète, se glissa par la fente de la porte, puis, interdite, s'arrêta :

— C'est Cyrille ! murmura-t-elle. Et elle se mit à trembler toute.

Il courut la prendre en ses bras. Elle portait les yeux sur sa robe, sur les meubles, sur le plancher, dans la crainte, on eût dit, que tout n'y fût point en ordre. Et comme il l'embrassait, joyeux, elle fondit en larmes.

Au même instant une vieille femme descendit l'escalier :

— Ah, méchant garçon ! cria-t-elle. Il l'a toute effrayée... Quelle farce tu nous joues !... Mon petit, que te voilà bonne mine !

On l'entraîna. Il dut s'asseoir entre les femmes.

— Nous qui te préparions une fête extraordinaire, dit Rémy. Des feux de bengale et des lanternes !

Cyrille écoutait, mais comme attentif à quelque chose *par-delà* les paroles. Il dit, presque grave :

— Alors mon arrivée dérange tout. Toi, tu n'auras pas eu le temps de mettre une robe neuve, ni tante Lucrèce de me boulanger des galettes...

Claire se ramassant sur elle-même balbutia :

— C'est vrai, cette robe est sale. Tu me trouves changée. J'espérais que tu ne remarquerais pas...

Cyrille eut son mauvais sourire :

— Je puis repartir pour une semaine.

Mais se reprenant :

— Ce n'est pas Claire qui est changée, c'est Rémy.

— Chaque jour, dit tante Lucrèce, nous nous étonnons. Claire veut qu'il te ressemble toujours

plus; moi, je prétends qu'il tient surtout de Claire. Sauf les yeux : moins les tiens que ceux de ton oncle Simon.

Cyrille s'indigna :

— Ces yeux qui rient, ces yeux de chat ? L'oncle avait ceux d'un certain poisson...

Rémy courut prendre une photographie dont Cyrille s'empara :

— Quand je vous le disais ! Comment n'êtes-vous pas malades d'avoir à regarder ce museau de...

— Cyrille ! dit sévèrement la vieille dame.

Il riposta :

— Je sais ce que je dis. Quand au Cap on connut mon nom...

— N'oublie pas que Rémy t'écoute, supplia Claire.

Et la tante ajouta :

— Maintenant qu'il est mort, Simon ne fait plus de mal. Laisse-le en paix.

— D'abord Rémy n'est plus petit garçon, dit le marin ; ensuite l'oncle s'obstine à ne pas s'en aller de chez nous, puisque, à vous croire, voilà ses yeux. Et ces cheveux-là, sont-ce les siens ?

— Ce sont absolument les tiens à cet âge, dit Claire. J'en ai la mèche que m'a donnée tante Lucrèce. — Rémy, va chercher dans ma chambre la boîte en laque rouge.

L'enfant partit à contre-cœur.

— En sa présence, dit tante Lucrèce, comment peux-tu parler ainsi ? Il ne sait rien. Inutile, n'est-ce pas, qu'il ait honte devant les autres ? Ici, l'on oublie à peu près nos malheurs. Nous nous sommes presque refait une réputation honnête...

— Ça n'a pas dû être commode !

— Nous ne pouvions plus vivre, dit Claire. Pendant combien d'années nous osions à peine sortir ?... Voilà Rémy. — Donne-moi la boîte.

Elle tira d'une enveloppe une houppe de cheveux châtains.

— Tu vois bien qu'ils sont raides comme des ficelles, dit Cyrille. C'est la même couleur, mais ceux de Rémy, bien que plats, font des manières de ruisseaux...

— Non, dit l'enfant, c'est qu'ils ne sont pas brossés.

Il se les lissa d'un revers de manche :

— Les voilà comme les tiens.

— Peut-être !...

Et, se détournant, le marin marcha les mains dans les poches.

Rémy eut une idée :

— Si tout de même j'illuminais ?

— Va, dit Cyrille.

Il se rapprocha de sa femme, chercha d'être affectueux, lui tapa sur la joue :

— Voilà les yeux qu'il devrait avoir.

Elle absorba ses paroles, comme une éponge se gonfle d'eau. Mais aussitôt elle perdit contenance, car il ajoutait :

— Et puis, tant pis ! Les enfants, c'est une malpropre cuisine ; il vaut mieux ne pas se demander avec quoi c'est fait.

— Il est toujours le même, murmura-t-elle tournée vers la vieille dame.

Puis elle disparut, sous prétexte d'aider Rémy.

— Mauvaise tête ! dit tante Lucrèce. Je suis sûre que tu l'as peinée.

— Et comment ?

— Je n'en sais rien. Mais pourquoi serait-elle partie ?

Il reprit :

— Qu'ai-je dit d'extraordinaire ? Qu'il ne faut pas examiner de quoi se compose un enfant ? Qu'il m'est déplaisant d'en avoir fait un où a collaboré ma famille entière ? Je sais bien que tout père en est là ; mais c'est ce qui me dégoûte de l'être. J'aurais des frères, qu'ils pourraient faire à leurs enfants mes yeux, mes mains, mon caractère. Qu'est-ce qui est à moi ? Qu'est-ce qui est à toi ? Tu trouves ça propre ? Qui te dit qu'il n'y a pas, par le monde, quelque petit métis qui me doive la vie ? Mais réfléchis : c'est peut-être une fille. Peut-être elle a ton dos, ta poitrine, tout. Et à quoi sert que tu les caches soigneu-

sement sous tes robes, si elle, là-bas, les montre à tout le monde, toute nue, en plein soleil ?

La vieille dame ne se tint pas de rire :

— Allons, allons, l'extravagant ! Tout de même, va retrouver ta femme.

Claire, du perron, regardait Rémy tendre un fil de fer. Sans se retourner elle se laissa rejoindre.

— Tante Lucrèce croit que je t'ai fait de la peine.

— Comment l'aurais-tu fait ? dit-elle, — on eût pu croire négligemment, les yeux toujours vers Rémy.

— Apparemment par mes paroles de tout à l'heure.

— Qu'est-ce que tu as donc dit ?

Et imperceptiblement, elle commença de s'abandonner contre Cyrille.

— J'en étais sûr, fit-il : tante Lucrèce a une imagination !...

Elle se retourna, prudente, puis brusquement lui enlaça le cou :

— Ah, mon Cyrille, t'attendre pendant trois années, sans savoir si tu m'aimeras encore à ton retour ! J'avais pu patienter deux ans, mais trois !... Et en t'apercevant, me remettre à trembler comme une petite fille ! — Et songer que toute ma vie tu me feras peur ainsi...

IV

De bon matin, Cyrille fut chez Rémy.

Il le trouva dans le moite désordre du dernier sommeil, la figure au fond d'un oreiller, le corps de travers, en faucille.

Il s'assit presque sur l'enfant, dans un creux, entre les coudes et les genoux. Las de n'apercevoir qu'un tendre tourbillon de cheveux, il souffla dans le col de la chemise. Rémy grogna, se retourna et, sans ouvrir les yeux, frappa Cyrille à la figure.

— Bien touché ! Hé, là, le paresseux !

Son père lui chatouilla les côtes. L'enfant maronnait et se défendait gauchement, les mains molles de sommeil et de rire.

— Voilà des bras que je voudrais plus durs, dit Cyrille en les tâtant.

L'enfant gémit :

— On crie dès que je bouge.

Puis, éveillé davantage, il releva sa manche.

— J'ai tout de même du biceps.

— Trop blanc, dit Cyrille.

— Pardi, tes mains sont comme du caramel, mais fais voir sous ta manche.

Le bras délié s'allongea contre le bras robuste. Mais Cyrille n'écoutait plus. De même que la veille à l'arrivée, une secrète volupté surprenait ses oreilles. Il voulut ramasser son attention. Mais comme Rémy concluait : La belle affaire, c'est le soleil de là-bas ! — déjà l'émotion s'était évanouie.

Il demanda :

— Que vas-tu faire aujourd'hui ?

— Les camarades sont en classe. Il y aurait bien Martin... un mousse qui doit partir à la fin de l'été. C'est lui qui m'a montré la chasse aux taupes et la pêche à la fourche.

Cyrille paraissait redouter d'en trop apprendre, car sans plus de questions :

— Pêchez si ça vous fait plaisir.

Mais les yeux de Rémy brillèrent d'une si clandestine intelligence, que Cyrille détourna les siens et regarda le mur.

— Il y avait un portrait, là, au lieu de cette affiche japonaise ?

— Un jeune homme qui rame, une pipe à la bouche, dit Rémy. Je me rappelle. Il y a longtemps,

quand tu m'as envoyé ces images, maman l'a retiré pour leur faire de la place.

— Je tenais beaucoup à ce dessin. Où l'a-t-on mis ?

— Au grenier, je crois, derrière l'armoire.

— Sais-tu qui ça représentait ?

— Maman n'a jamais pu me le dire.

Cyrille parut embarrassé.

— C'est Germain... le seul véritable ami que j'aie connu. Jamais elle n'a compris quel être admirable c'était. Je crois qu'il lui faisait peur.

Rémy écoutait gravement, intimidé d'être pris au sérieux.

— Il n'y a pas d'homme auquel je souhaite davantage que tu ressembles. Aussi j'avais placé ce portrait dans ta chambre. Jamais je ne m'en étais séparé.

Rémy demanda :

— C'est toi qui l'avais dessiné ?

— Moi, non... mais une jeune femme qui s'était éprise de Germain...

Il s'arrêta, n'osant plus. Les yeux de Rémy interrogeaient passionnément.

— Plus tard, mon petit, tu sauras cette histoire... et bien d'autres. Je ne m'habitue pas encore à te parler. Si je m'attendais à un gars aussi dégourdi !... Allons, mets ta culotte.

Rémy le retint par la manche.

— Et tu me raconteras des aventures de Chine. Il y en a qui font de l'embarras parce que leur père est ceci ou cela. Je pourrai leur fermer le bec.

Cyrille en sortant croisa tante Lucrèce.

— Où donc Rémy pêche-t-il d'habitude ?

— Au coude de la rivière ; mais assure-t'en.

— Non, fit Cyrille, je veux qu'il aille et vienne sans se douter que je l'observe. Devant un père on se surveille, même s'il se montre camarade. Tout ce petit est pour moi neuf, m'étonne...

— Claire devrait t'entendre, dit-elle.

— Pourquoi ?

— Mon Dieu, elle se tourmente. C'est dans son caractère. On la trouve relisant dix fois tes lettres. « Pourquoi écrit-il cette phrase... et celle-là ? »

— Et que craint-elle ?

— Des bêtises. Elle s'inquiète pour Rémy. Tu sais combien les femmes sont sottes ? Mais, sois tranquille, je la sermonne.

Il prétexta des affaires en ville, mais ne s'y attarda que peu. Remontant la rivière, il eut bientôt décou-

vert les pêcheurs, au sommet d'un talus, goûtant de pain et de cerises. Ils étaient trois : Rémy, le mousse et une fille, moins jeune qu'eux d'un ou deux ans. Elle riait haut et distribuait les parts.

— Voilà cinq cerises pour chacun. Qui les avalera le plus vite avec les queues et les noyaux ?

Ils luttèrent de grimaces. Le mousse s'étrangla.

— Pour sa punition, qu'il roule jusqu'au bas du talus !

Martin refusait ; mais Rémy l'entraîna :

— Je roule avec toi.

Ils se couchèrent l'un contre l'autre, mêlèrent leurs bras, leurs jambes, et déboulèrent, en une seule masse, jusqu'à la berge.

— A ton tour, avec moi, hé Brigitte, cria Rémy.

Elle restait couchée, paresseuse, prête à céder pour peu que l'enfant fût hardi. Mais celui-ci revint s'asseoir. On poursuivit de goûter, le mousse à l'écart, protecteur, Rémy contre la fille.

— Puisque tu as gagné, voilà pour toi. Mais attrape-la sans mordre.

Et dans la saignée de son bras, elle fixa une cerise.

La rondeur lisse du fruit n'offrait point de prise. Rémy se fatiguait les lèvres et la langue. Alors il empoigna Brigitte. Elle se débattait, maintenue par les genoux du garçon. Il y eut lutte, cri, et Rémy se

dressa debout, la bouche noire du jus de la cerise. Une motte de terre vint s'écraser à son épaule.

— Ça t'apprendra, sale gosse, à mordre.

Mais Cyrille, hors de lui, franchit la haie qui le dissimulait :

— La garce ! la garce !

Il comptait apparaître en promeneur détaché, mais se trahit rien qu'à rompre la broussaille. Il héla Rémy. Celui-ci, sans hâte, rassembla ses affaires, prit congé, puis, le regard franc, criant le produit de sa pêche, dégringola jusqu'à son père.

— Qu'est-ce que c'est que cette fille ?

— C'est Brigitte, la sœur de Martin.

— Je n'ai rien à reprocher au frère, mais quant à elle !...

Rémy, les joues brûlantes, répliqua :

— Je vois bien que maman t'a parlé. Tout le monde est monté contre eux. On crie qu'ils sont enfants trouvés. Ils ont beau dire que ce n'est pas vrai, Brigitte ne peut pas obtenir de place.

L'indignation de l'enfant fit fléchir celle de Cyrille :

— Vois Martin tant que tu voudras. Je me moque de ces potins. Pour la sœur, c'est une autre affaire.

Rémy, rougissant davantage :

— Tu ne peux rien lui reprocher d'autre... Tu as l'air de croire...

— Quoi donc ?

Il s'embarrassait :

— Des choses...

— Il ne manquerait plus que cela. Tu oublies ton âge.

— Je ne l'oublie pas, dit avec dignité l'enfant.

Et il continua sans regarder Cyrille :

— Au contraire, je sais bien qu'il ne faut pas commencer trop jeune... Alors, tu vois bien... que tu n'as rien à craindre.

Son père ne put que rire :

— Je sais, mon petit, que tu es raisonnable. Mais je connais les dangers, — trop bien ! Il me déplaît de te donner des ordres. Je te le demande... en camarade... C'est entendu, n'est-ce pas : tu ne la verras plus ?

— Je l'ai justement invitée.

Cette résistance impatientait Cyrille :

— Tu trouveras des prétextes.

Rémy ne disait rien.

— Je puis compter sur toi ?

— Quand elle se sera moquée de mes raisons, que veux-tu que je réponde ?

— Tu me donneras les torts. Voilà tout !

— Tu n'as pourtant pas peur que j'imite ses manières ?

La rudesse du marin s'énervait :

— Ta mère le craint certainement.

— Mais pas toi. Donc...

Se sentant perdre du terrain, Cyrille joua de hardiesse :

— Écoute, mon petit, je serai franc. C'est le métier des pères que de prêcher vertu. Mais moi, si je te parle, c'est d'expérience.

Il s'arrêta, cherchant ses mots.

— Personne à ton âge ne m'avertissait... Tante Lucrèce ignorait trop de choses, — et cela m'a valu... de vilaines histoires.

Il hésitait encore, puis :

— Je m'étais fourré dans une bande de vauriens, des garçons et des filles. On faisait les petites brutes, comme vous tout à l'heure. Je n'avais pas d'argent ; une des filles s'en gaussa. Je prétendis posséder cent sous et ne pus les montrer, — ce qui me valut des moqueries !... Je n'en osais plus reparaître. Il y avait dans la classe une tirelire où l'on serrait de quoi se payer une promenade. Poussé à bout, je me fis mettre en retenue et pus, à l'aide d'un couteau, tirer cinq pièces. — Quoique je ne fusse qu'un petit voyou, c'était la première fois... Forcément tout s'est découvert. La fille craignait d'être inquiétée ; elle me fit mentir et m'empêtrer de plus en plus. L'affaire est devenue grave. Sans Germain

l'on me chassait... Il a remboursé, quitte à paraître complice. Et note-le bien : à peine si nous nous connaissions... C'est un de ces coups de générosité dont il était, lui seul, capable. Cela t'explique qu'on n'ait plus pu m'arracher de lui...

Rémy semblait gêné par l'émotion de son père et ne savait que répondre. Cyrille au bout d'un temps se fit violence pour ajouter :

— Je te raconte ces misères afin que tu comprennes... comment elles arrivent... Je veux que par toi-même...

Il s'embrouillait, déconcerté qu'aucun élan ne répondît au sien. Sa poitrine soulevée se vida... Il regardait la route... Rémy, tout à penser, arrachait des herbes.

Alors, soucieux, impatient d'être autre part, le marin se mit à marcher devant. Brusquement il se retourna.

— Que rumines-tu donc ?

La réponse fut nette et le regard droit :

— Tu avais mon âge à cette époque-là ?

Le tranchant du ton, blessa Cyrille. Il s'efforça de penser : « C'est fausse honte, ou timidité. »

Mais Rémy continua :

— J'ai bien compris comment ces ennuis te sont arrivés, mais jamais les Martin...

Il se tenait en face de son père, presque en

homme qui défend son droit. Par dépit de s'être découvert et vainement humilié, Cyrille riposta :

— Je m'en moque ! Qu'ils te poussent à ceci ou à cela...

— Alors pourquoi me permettre Martin, si tu trouves que Brigitte...

Une brusque chaleur piqua Cyrille à la nuque :

— Tu ne rencontreras plus cette gamine. Je te l'interdis, voilà tout !...

Il s'arrêta, sentant qu'il avait cassé quelque chose. — Déjà, de l'autre côté du chemin, Rémy marchait, petit garçon passif et impénétrable.

— Eh bien, la pêche ? demanda tante Lucrèce.

— Bonne, dit Cyrille.

— Tout est donc pour le mieux.

Elle reprit son tricot. Cyrille s'assit. Il y eut un tour de mailles, puis un, puis un.

— Tu crois que Rémy vous raconte toutes ses petites aventures ?

— Toutes, non. Il n'est pas cachottier, mais, pour sûr, il a ses secrets. Crois-tu que tu me racontais tout ?

— Je sais bien que non, fit Cyrille. Cependant je t'aimais beaucoup.

— Es-tu sot! Un enfant ne peut pas tout dire à une grande personne.

— Pourtant je bavardais des heures avec le jardinier. Je lui racontais presque tout, — bien plus qu'à toi. Nous étions *amis*.

— Dame! C'est que pour obtenir tant soit peu d'obéissance...

Il marmonna :

— Il faut renoncer à tout le reste!

— Je ne pouvais pourtant pas te laisser couper des trous dans tes vêtements ou tremper ta langue dans le sucre en poudre!

— Évidemment... évidemment.

Il changea de place, pétrit une pelote de laine, la rejeta :

— Est-ce qu'il voit souvent ces Martin?

— Le moins que nous pouvons; mais comment l'empêcher? Claire s'affole. Moi, je suis plus calme. Rémy, de nature, est droit. Et puis, je t'ai vu, toi, mon petit, parmi de bien autres chenapans!

— Mais n'oublie pas que c'est miracle si je me suis mis au travail.

— Il n'a pas été comme toi entouré de terribles exemples...

Cyrille se leva, culbutant sa chaise :

— Nom de Dieu, il les a dans le sang! Ça suffit bien!

Sur les marches de l'escalier, il croisa Rémy qui rangeait ses lignes.

— On va dîner, dépêche-toi!

Il n'y eut pas de réponse. Des mains insupportablement obéissantes rassemblaient les objets dans une corbeille. Cyrille se retint d'y donner un coup de pied.

— Fais-moi du moins place, que je passe!

Mais Rémy fut tout autre à table.

— Il a l'air fatigué, remarqua Claire.

Tout de suite, il affecta de l'entrain :

— C'est que nous avons fait du chemin, papa et moi.

« Est-ce pour me narguer ? » se demanda Cyrille.

Mais à un inquiet regard de l'enfant, il reconnut que c'était parade, tremblante hardiesse pour ne pas perdre aux yeux des femmes un allié. — Ce manège audacieux lui plut; il eut soin d'en paraître dupe.

Le repas terminé, Claire, par hasard, puis tante Lucrèce quitta la pièce. Aussitôt Rémy s'esquiva.

Mais Cyrille ne se put retenir; il monta, rattrapa l'enfant dans un couloir sombre. Il le saisit, comme on prend un chat, entre les épaules.

— C'est donc un vrai chagrin!... Je ne savais pas, mon petit, je ne pouvais pas imaginer...

Il voulait l'attirer. Son poing sentait un dos rétif, tout d'une pièce.

— J'ai peut-être été brusque ? Je ne suis pas venu pour te faire des ennuis. Je ne te demanderai rien d'autre, rien, mon petit, que cela. Mais j'y tiens, plus que tu ne peux comprendre. — Tu seras brave et nous trouverons, va, d'autres amusements. Si je te donnais une montre, — ou un fusil ? Tu veux ? Tu promets, dis ?

Petit à petit, contre son bras, les épaules raides s'amollirent, les omoplates cédèrent, la tête se renversa. Et Cyrille sentit à sa joue le chuchotement d'une voix fraîche.

V

Claire sortait.

— Donne-moi la clef de la mansarde, dit Cyrille. J'ai à fouiller dans de vieilles malles.

Il gagna l'obscur galetas, marcha droit à l'armoire, chercha dessus, dessous. Il y allait renoncer, quand, derrière le meuble, il aperçut des tampons d'étoffe. Il les ôta, trouva du foin, l'arracha, puis sentit un cadre. Il en reconnut la moulure et sans effort ramena le portrait.

Du revers de sa manche, il ouvrit une transparente flaque dans la poussière de la glace. Une figure apparut. C'était bien le menton carré, encore imberbe, dont de plus récentes images lui avaient brouillé le souvenir... C'étaient bien les belles lèvres avides... D'un nouveau coup de manche il frotta le verre, puis en un bond fut à la lucarne.

Là encore, le jour n'était que douteux. La targette

rouillée résistait. Il secoua si rudement la croisée qu'un carreau fêlé sauta dans le vide.

Alors, sous la matinale lumière, le détail du dessin sortit. Cyrille absorbait des yeux, jusqu'à n'y plus voir, un fouillis de traits au crayon. Il s'écartait, se rapprochait...

Quand il descendit de ce grenier, un seul souvenir lui demeurait : l'étrange son qu'avait eu sa propre parole, quand penché sur la rampe, il tentait d'appeler Rémy...

Il découvrit l'enfant couché sur le perron, la tête entre les poings.

— Que lis-tu ?

— Gulliver.

Il s'assit sur une marche, l'haleine courte.

— C'est donc bien passionnant... que tu ne puisses plus... lever la tête ?...

Rémy soupira :

— Une fois que je suis lancé !...

Il ferma le livre et s'assit :

— Pourquoi m'examines-tu si drôlement ?

— Je n'ai donc pas le droit de te regarder ?... Éloigne-toi davantage... Non, la tête plus à gauche...

— Enfin, qu'est-ce que j'ai donc ce matin ?

— Mais tu n'as rien; seulement, mon petit... Mets-toi en plein soleil... là...

— Tu n'as pas fini de te moquer ?

Le mouvement de Cyrille tomba court. Ses mains restèrent à plat sur la pierre. Il murmura, dans une appréhension extraordinaire :

— Répète cette phrase que tu viens de dire ?

— Je ne voulais pas te fâcher.

— Tu es sot... C'est pour l'accent... Redis seulement : « Tu n'as pas... »

L'enfant répéta. Cyrille l'écoutait, le regardait... Rémy finit par dire :

— Est-ce que tu as peur, à cause de ce que tu m'as promis ? Je crois que décidément c'est le fusil, mais...

— Quel fusil ?

L'enfant n'y comprenait plus rien :

— Plutôt que la montre. J'ai réfléchi toute la nuit... au moins jusqu'à quatre heures.

Cyrille lui saisit à deux mains la figure :

— Voilà pourquoi tes yeux sont battus. C'est stupide !

— Je n'en mourrai pas.

— C'est stupide quand même. Ça ne valait pas la peine... Je n'ai qu'à te les donner... tous les deux !...

Rémy d'ébahissement n'avait pas dit merci, que déjà Cyrille était remonté.

Il retrouva le cadre sous une caisse où il l'avait

mis en sûreté. Oblitérant, de la paume, une partie du dessin, il découvrait tantôt la bouche, tantôt le front. Encore et encore, il changeait sa main de place, puis se donnait tout le recul que permettait la mansarde. Pour l'interrompre il fallut un bruit de sonnette. D'un coup de canif il détacha la feuille, glissa le cadre vide derrière l'armoire; puis ramassant le foin et balayant les brins épars, il cacha tout sous les vieux chiffons.

Alors, avec mille précautions, il regagna sa chambre, ferma sur le dessin les pages d'un dictionnaire. De la fenêtre, il siffla Rémy :

— Ta mère n'est pas sur le perron ?

— Non.

— Regarde dans l'antichambre ?

— Pas non plus.

Il se jeta dans l'escalier :

— Qu'on ne m'attende pas; je reviendrai peut-être tard.

Il rentra vers deux heures.

— Mon Dieu, dit tante Lucrèce, où donc t'es-tu crotté de la sorte ?

D'un coup d'œil, il explora le vestibule, puis, bas, montrant la porte du salon :

— Claire est là ?

— Non. Tantôt pour un malade on est venu la chercher. Tout le monde a recours à elle, sitôt qu'il faut aider un médecin. — Maintenant viens, j'ai mis au chaud ton déjeuner.

Comme il s'asseyait, accablé, elle ôta le bout d'une feuille prise au col de sa veste :

— Mais voyons, mon garçon, tu as traversé la brousse ! Tu as marché dans des flaques. Où allais-tu ?

— Tout droit. Je ne sais pas... Je me suis perdu.

— Toi qui connais les moindres sentiers !...

— Tout est changé... Je ne m'y retrouve plus... Puis, je ne regardais pas... Je prenais des notes...

— Tu faisais tes comptes ?

— Pas mes comptes,... non pas !... Je cherchais une date... un vieux souvenir... Il me fallait remonter d'année en année... rétablir l'emploi de mon temps. Ça n'allait pas... J'avais des blancs... A la fin j'ai cru retrouver... Mais je n'étais pas sûr... Et je recommençais, je vérifiais...

— C'était donc important ?

— Tu sais comme sont les souvenirs... ça vous obsède... ça vous tracasse... Puis, quand peu à peu ça revient, quand les indices se complètent... alors, je ne sais pas... on éclate... — Je me suis mis à courir... je pataugeais... Ah, tante Lucrèce, je ne sais pas ce que j'avais... je ne sais pas...

La vieille dame s'élança vers lui :

— Cyrille ! qu'est-ce qui lui est arrivé ?... Mais oui, tu pleures !... Tu as du chagrin !

— Pas du chagrin !... Ça, non... C'est bête...

— Tu as quelque chose... Tu ne pleurerais pas...

— Je te jure que ce n'est pas du chagrin... Sait-on pourquoi ça vous prend tout à coup ?... Et d'abord c'est fini... Puisque je te dis que c'étaient des vieux souvenirs.

— Mais lesquels ?

— De mon mariage,... des deux premières années... Est-ce que c'est triste ? Là, tu vois bien... Ce n'est pas après quinze années qu'on se repent.

— Pour sûr, je ne vois pas de quoi tu te plaindrais.

— N'est-ce pas ? Tu connais Claire presque mieux que moi. Tu sais que son rôle n'était pas facile... Elle l'a vaillamment tenu ?... N'est-ce pas ?...

— Avec beaucoup de tact. On la croit de peu de ressource, mais dès qu'il est besoin, elle devient énergique, ingénieuse.

Cyrille à deux mains lui tenait le bras :

— N'est-ce pas, je n'ai pas à me plaindre d'elle ? Chacune a ses défauts... Dis qu'à tout prendre c'était de la chance que de tomber sur celle-là... et sur le petit qu'elle m'a donné !

— Mais, mon garçon, tu le sais mieux que moi.

— Ce n'est pourtant pas là ce qui t'a mis à l'envers ?...

— Mais, si !... d'y repenser, de m'en rendre compte... Tu crois que seules les choses tristes...

— Font pleurer ? dame...

Cyrille parut déconcerté :

— Tu es sûre ?... Ce n'est pas possible... Tu n'as jamais pleuré pour... autre chose ?

Elle réfléchit :

— Une fois... lors de l'abordage du *Goëland*, quand je t'ai su parti sur un autre paquebot.

— Tu as pleuré ?... Et c'était... dis, c'était ?

— De joie, mon petit.

Il répéta, comme incrédule encore :

— Alors tu crois... que c'était... de joie !

Claire les interrompit. Elle s'assit, un peu égarée.

— Qu'est-ce qui était arrivé ? dit tante Lucrèce.

— Aux chantiers... un bûcheron qui s'est fendu le genou... d'un coup de hache !

Cyrille, inquiet, courut à elle.

— Ne t'effraie pas, mon garçon. Elle ne battrait pas d'un cil tant qu'on charcute, mais elle en reste toute secouée.

Il était à genoux contre elle :

— Tes lettres ne parlaient pas d'opérations pareilles. Je ne t'aurais jamais cru ce sang-froid.

Toi, si peureuse !... Chez une autre, c'eût été bien, mais chez toi...

Elle se débattait, confuse.

— Si, si, c'est admirable !

Et timide, sans oser d'autre geste, il la retenait par les poignets.

— Tiens, vous êtes rentrés tous les deux, dit Rémy.

Il montrait un éclat de vitre :

— C'est de la lucarne. Qui donc l'a cassée ?

Cyrille était déjà debout :

— Moi, ce matin... Je voulais ouvrir.

Tout d'abord l'enfant ne comprit pas.

— C'est vrai, tu cherchais le dessin !

Cyrille balbutia :

— Quoi donc ?... Non... dans des malles... de vieux livres... des choses à moi...

Quand il osa tourner les yeux vers Claire, elle avait son visage habituel, si mat qu'aucune nouvelle pâleur n'aurait pu s'y marquer.

Il tâta, dans son gousset, la clef de la mansarde :

— Je vais au télégraphe... Tu viens, Rémy ?... Je te dis que je suis pressé.

VI

Le matin, tandis qu'à sa table, feignant d'écrire, il réfléchissait, Claire vint s'accouder au dossier de sa chaise. Il demanda :

— Où donc Rémy s'est-il fourré ? Je le cherche partout.

— Je ne l'ai pas vu non plus.

Et doucement, lui passant un bras sous le menton, elle lui releva la tête. Au même instant, affectant de regarder l'heure, elle lui retira la montre du gousset. Cyrille pensa : « La voilà qui prend la clef du grenier. » Il resta maître de ses mouvements et, immobile, attendit qu'elle fût dehors.

Son premier geste rencontra la clef, au fond de la poche, comme la veille. « Alors c'est qu'elle vient de l'y remettre. » Comment, tout le matin, n'y avait-

il pris garde? Il se souvint seulement d'avoir, à son réveil, surpris Claire rôdant déjà par la chambre. — Il songea : « Pas mal joué ! » puis se porta, soucieux, vers la fenêtre.

Il vit sa femme circuler dans le jardin, cueillant une fleur, arrachant une mauvaise herbe. Puis, sans plus motiver sa présence, elle demeura sur place. — Passé midi, la grille fut poussée. Il remarqua que Claire allait droit à Rémy et que longuement elle le retenait à lui dénouer et renouer la cravate.

— Imagine-toi qu'il vient du lycée !

Distrait, Cyrille se mit à table et dit :

— C'est étonnant.

La vertu de Rémy s'indigna :

— Et pourquoi, étonnant ? Tu sais très bien ce que nous disions hier, devant la poste. Quand on y apprend quelque chose d'utile, je ne me plains pas du lycée.

Cyrille n'écoutait pas. Son regard s'arrêtait sur Claire, rapide, pour s'écarter sitôt qu'elle levait le sien.

— J'ai annoncé le fusil et la montre, continua Rémy. Il y en a qui bisquent ! On a voulu me faire asseoir sur un cornet d'encre... Si tu savais comme

tout est changé depuis que tu es là... Même le proviseur devient poli.

Chacun levé, la vieille femme prit Cyrille à part :

— Tu ne vois donc pas que la tête lui tourne !

— Comment, puisqu'il travaille ?

— Pour se vanter de tes cadeaux. Tu crois que je t'en aurais donné de pareils ?

Cyrille bougonna :

— Je sais ce que je fais. Rémy et moi, ça n'est pas la même chose.

Il retrouva l'enfant.

— Qu'est-ce que ta mère te demandait, tout à l'heure, au jardin ?

— A qui tu as télégraphié hier.

— Et tu as dit ?

— Que c'était à un nommé... quelque chose comme Renaud.

— Et elle t'a demandé... le texte ?

— Tu ne m'avais pas dit que ça fût secret !

— Mais en quels termes ?... Quels mots as-tu employés, — au juste !

— Je ne sais plus... Qu'il fallait t'envoyer, le jour même, la correspondance de Germain... avec... je ne sais plus...

— Et alors qu'a-t-elle dit ?

— Rien.

Comme les sourcils de son père se serraient :

— Je t'assure que je n'ai pas lu par-dessus ton épaule. Mais c'était mal écrit. On t'a prié d'épeler.

— Et c'est tout ?

— Non, elle m'avait d'abord fait des recommandations.

— Quoi donc ?

— Ce n'est justement pas pour toi.

— Mais si... mais si...

— Je devais prendre garde à ne pas te fâcher... Souvent tu pourrais m'en vouloir, sans le paraître... Je te le répète parce que... je ne suis pas inquiet. Mais ne va pas le lui redire.

Ils s'installèrent sur des pliants. Cyrille cachait mal son agitation.

— J'étais décidé, dit Rémy, à écouter la géographie. Mais, pas moyen. Mon esprit trotte depuis que nous avons parlé de Tunisie...

Cyrille pensa :

— J'aurais dû calquer le dessin et le remplacer par mon gribouillage. Elle n'aurait rien vu.

— Que veux-tu ? continuait Rémy. Maman ni tante Lucrèce ne me laissaient seulement parler de voyages. Elles veulent que je reste ici. Elles croient

qu'il n'y a pas de coloniaux qui ne soient repris de justice. On t'excepte, toi, parce que tu es marin. Mais comme la mer et moi c'est deux... Alors j'aimais mieux n'y plus penser du tout. Mais au premier mot que tu as dit...

Cyrille se rapprocha. Son anxiété semblait disparue. Il contemplait l'enfant; il se retenait, comme dans la crainte qu'une trop brusque tendresse ne l'effarouchât :

— Tu ne sais pas quel bonheur tu m'as donné !... Ah, je ne m'y attendais pas !... Moi qui te croyais sans ambition, oui, indolent. Il ne faut pas, mon petit, m'en vouloir. J'avais honte, au point que je fuyais d'ici... Mais quand je t'ai vu aventureux... de bonne race...

— Si seulement, dit Rémy, tu n'étais pas si longtemps loin !

Cyrille, penché vers lui, reprit avec une extraordinaire animation :

— J'ai beaucoup pensé depuis hier. J'ai des projets. Pas pour tout de suite... Tu peux finir seul tes études. Mais alors, qui m'empêcherait de liquider mon affaire ? Bien que je n'entende pas trop la culture, j'ai pourtant acquis par le monde quelques notions. Je t'aiderais. Nous nous compléterions. Ce serait bien, dis ? Dis, mon petit ?

— Ce serait rudement bien.

L'enfant riait à ses pensées, et l'attirant, Cyrille brusquement l'embrassa.

On entendit la voix de tante Lucrèce :

— Mais d'où reviens-tu donc ?

Cyrille, inquiet, se précipita. vit Claire debout sur le perron, poussiéreuse, en désordre, les cheveux collés. Elle l'aperçut, parut ne pas savoir de quel côté fuir, finit par se jeter dans la maison. Il demanda, repris d'angoisse :

— Qu'avait-elle affaire à la poste ?

Et il ramassa une feuille de timbres qu'elle avait laissé choir.

— La receveuse était gravement souffrante. dit la vieille dame. Mais je la croyais guérie. — Vas-tu cesser de chiffonner ces timbres !

— Encore une malade que Claire a soignée !

— Parfaitement. Et qui lui doit la vie, fit tante Lucrèce avec humeur. Qu'est-ce que tu trouves à y redire ?

— Je ne veux pas que par reconnaissance cette femme lui montre à regarder dans les enveloppes... — comme font toutes ses pareilles... — ou à lire les dépêches des particuliers.

La vieille femme se fâcha :

— Je ne comprends rien à tes radotages... Mais jamais Claire n'est rentrée dans cet état !

Il murmura :

— C'est qu'elle a marché au soleil.

Claire reparut, mais si défaite, que d'abord il dut lui venir en aide :

— La chaleur t'a donné la migraine... Mais si, assieds-toi là !...

— Les timbres pouvaient bien attendre, gronda tante Lucrèce.

— Je n'en avais plus, riposta-t-il sur un ton qui la fit partir d'un air digne.

Alors, derrière le siège où s'abandonnait Claire, il se tint, maladroit, comme un écolier qui ne sait pas et se méfie de tout ce qu'il pourra dire. Il s'enhardit à quelques muettes attentions, puis à bout de ressources, à la fin risqua :

— Nous avons bavardé Rémy et moi.

Et comme sa ferme voix lui rendait de l'audace, doucement il tenta de rassurer Claire :

— Il a de l'ambition, mais tu ne dois pas t'en effrayer. Tu n'auras guère à te séparer de lui. Qui sait si ses projets ne me ramèneront point ? Nous l'aurions bien mérité, toi et moi !

Il lui versa du thé, dut même la faire boire, tant elle avait peine à tenir la tasse. — Il murmura timide et pressant :

— Demain tu seras bien... Si tu voulais... nous irions promener avec Rémy...

Elle se troublait davantage. Il essaya de dire avec plus de tendresse encore :

— Tu verras comme nous saurons t'amuser. J'ai beau, là-bas, faire fi du bonheur d'être ensemble; m'y voilà pris, sitôt revenu... Ce sera la première fois depuis que Rémy... Jamais je ne vous ai eus, tous les deux, seuls, toute une journée...

Il s'échauffait :

— Souvent j'étais injuste ou dur... Si !... je m'explique mal... Je vous devais plus d'attentions... Mais je m'acquitterai... Je me sens rajeuni... Tu ne peux pas refuser ...

Alors, égarée, elle le regarda :

— Cyrille ! Cyrille !... Jamais tu ne m'as parlé de la sorte...

Il resta court, honteux, feignant de ne pas voir qu'elle pleurait... Il ne savait où regarder... La gêne lui devint intolérable, concentrée peu à peu en un unique tourment, désir éperdu d'une voix, d'un regard jeune, de la fraîche présence de l'enfant. — Sa tardive protestation fut plus pitoyable que son silence même :

— Si je ne te parlais pas ainsi... c'est que l'occasion manquait... Je vais voir si ça plairait à Rémy.

Il le découvrit, dans sa chambre, assis sur sa couchette.

— Je t'appelle de tous les côtés. Pourquoi ne réponds-tu rien ?

Rémy ne bougeait pas.

— Qu'est-ce que tu as donc ?

Abruptement, l'enfant demanda :

— C'est vrai que grand-père a fait faillite ?

— Pourquoi cette question ?

— Dis d'abord si c'est vrai.

Cyrille restait immobile dans la porte.

— C'est vrai qu'il a filé pour l'Amérique ?... et que nous sommes venus ici parce qu'on ne nous y connaissait pas ?

— Mon pauvre enfant, qui est-ce qui t'a dit ?...

Rémy se détourna, tête basse :

— Alors ce n'était pas la peine... de me forcer à chasser Brigitte.

Cyrille l'avait rejoint :

— Tu l'as revue !

— Il fallait bien lui dire que j'avais changé de projets... Elle s'est fâchée... J'ai dit : Si tu le prends si mal, bonsoir ! d'ailleurs à l'avenir, je travaille. — Alors elle s'est mise en fureur... Elle en a dit !... elle en a dit !... Que grand-père prêtait à la petite semaine... et qu'il s'est servi d'un faux testament... Elle le tient d'un de ses cousins qui est de chez

nous. Et sur l'oncle Simon !... C'est donc pour ça que maman te faisait taire l'autre jour... Brigitte prétend...

Cyrille éclata :

— Ah, elle est propre ta Brigitte ! Qu'y peux-tu à toutes ces saletés, qu'elle te les jette à la figure !

La colère, l'humiliation ramassaient l'enfant sur lui-même. Cyrille s'assit à côté de lui, gauche d'anxiété.

— Là, tu vois bien ce que vaut la gueuse ! Qu'on m'ait fait souffrir de toutes ces misères, ça se comprenait... mais t'en tourmenter, toi !... Ne leur laisse pas la joie de t'avoir découragé. J'ai bien fait mon chemin quoiqu'on m'ait roulé dans la crotte ! Mais toi, tu es au-dessus de ces ordures... Nul n'a rien à te dire, à toi... Qu'est-ce que la banqueroute d'un vieil avare a de commun avec ta santé, avec tes bonnes joues ?...

Rémy murmura :

— Vous, vous mentez... Les autres m'en veulent... Je ne peux plus compter sur personne.

Cyrille se planta devant lui :

— Sur moi !...

Et il reprit presque humblement :

— D'autres ont plus de pouvoir, mais pas la même obstination. Tu ne sais pas ce dont pour toi je suis capable... Tu étais petit, — on ne pouvait pas tout te

dire. Il y a bien des choses que tu ne sais pas encore. J'attends demain des lettres... très importantes. Ta mère s'affole et toi aussi... juste au moment que tout s'arrange... Tu deviens homme... Ton avenir sera comme tu le souhaites... Que veux-tu de plus?... Qu'est-ce que c'est que les injures d'une fille? — Avoue, mon petit, que tu étais absurde. Je veux que tu en ries toi-même... Allons?...

Il était enjoué, pressant. Enfin Rémy eut un incertain mouvement de tête, d'épaules. Il sourit, mais les cils baissés ne laissaient pas voir ses yeux.

VII

Qu'est-ce qui ce matin vous prend tous ? dit tante Lucrèce. Au lieu de déjeuner, tu te promènes autour de la table et voilà Claire sortie et sa tasse encore pleine !

Cyrille s'arrêta net :

— Je n'avais pas remarqué. Son chapeau n'est plus là ?

Un regard dans l'antichambre, — et il était dehors lui-même. — « Pardi ! les lettres... » Il traversa le jardin, ouvrit la grille en maintenant la sonnette : Claire se tenait au coin de la rue, guettant plus loin.

Caché derrière un char de foin, il put la dépasser, gagner le premier tournant. Déjà le facteur s'avançait de porte en porte.

— Mon courrier !

Il saisit lui-même, dans la boîte, un paquet ficelé :

— C'est ceci ; gardez le reste.

Le papier creva sous ses ongles et la tranche des lettres parut. Immobile sur le trottoir désert, il palpait la liasse, puis il l'enfonça dans sa poche. Elle dépassait. Il la glissa entre sa veste et sa chemise. Alors, à l'abri d'un pan de maçonnerie, il s'efforça de voir.

Claire tenait le journal qu'il venait de refuser. L'homme semblait donner des explications. Cyrille remarqua qu'elle laissait tomber la feuille et que l'autre la lui ramassait. Elle ne devait pas avoir son air habituel, car l'homme, hésitant, restait sur place. Enfin elle sembla chavirer et rentra dans le jardin.

Cyrille, prudent, s'avança ne la vit plus ; puis, sa chambre sans rencontre gagnée, s'enferma.

Jamais il n'avait remarqué comme les grimpantes glycines laissaient nager leurs branches dans le soleil. Il s'assit à la fenêtre ouverte, relisant quelques pages, puis regardant le ciel ou la verdure. Il se levait, se parlait à voix haute, souriait. Il remit en paquet les lettres, puis, de nouveau, n'en pouvant être rassasié, les délia.

D'un coup ferme on frappa la porte.

— Ouvre, dit tante Lucrèce.

— Qu'est-ce que tu veux ?

— Je veux entrer.

— Je travaille. Laissez-moi tranquille; je descends dans un moment.

— Je veux tout de suite.

— Et moi, j'ai besoin d'une heure encore. C'est donc pressé ce que tu veux me dire?

— Ouvre, ou je fais venir le serrurier.

Il enferma les lettres et n'obéit qu'en maugréant. Le visage tragique, presque beau, elle l'embrassa avec véhémence :

— Mon pauvre, pauvre enfant!

Et ne le lâchant point, elle regarda tout autour de la chambre. — Il comprit :

— Sois tranquille, je ne vais pas me tuer!

Et comme elle pâlissait davantage :

— Quelle fureur a pris Claire de te mêler à cette histoire!

— Plût à Dieu qu'elle m'en eût parlé... alors qu'il était temps!

— Temps de quoi?

— De déchirer ce malheureux dessin et d'arrêter ces lettres. Je jure que tu n'aurais rien su.

— Je ne suis pas un enfant, tante Lucrèce. Si je me suis tourmenté, c'est *avant* de savoir avec certitude.

— Les simples soupçons valaient pourtant mieux. Ah, je comprends maintenant tes bizarreries et tes humeurs contre Rémy! Vieille sotte que j'étais, vieille sotte!...

Il dit gêné :

— Ce n'était pas *cela.*

— Et qu'était-ce donc ? Sais-je si moi-même je pourrai le regarder encore ?

— Pas tant de zèle, tante Lucrèce, je t'en prie. A moins qu'on ne s'en mêle, toi ou d'autres, Rémy ne souffrira de rien. Pauvre petit ! Vois-tu qu'il prenne à cœur sa bâtardise !

Elle s'assit, le front courbé :

— Peut-être es-tu plus généreux ou le coup t'a-t-il moins surpris. Moi qui depuis quinze ans me crois grand mère !... Et brusquement... il n'y a plus que toi et moi... Il n'y a jamais eu que nous deux... Nous croyions avoir refait une famille... Elle n'est pas plus réussie que l'autre ! La chance est contre nous, mon garçon, décidément !

Elle pleurait sans éclats. Il dit doucement :

— On s'étonne d'abord, puis on s'habitue. C'est toi qui devais ignorer.

— Et qui veillerait sur la maison ?

Cyrille avec humeur :

— Claire a cru bon de te raconter quoi ?

— Est-ce que je le sais moi-même ? Elle était folle. Elle ne répétait qu'une chose : « Va-t-il chasser Rémy ? » Moi, sur le coup, je répondais : « Non. Il ne le chassera pas. » Je le disais, au dépourvu, parce qu'elle déchirait ma robe et que j'étais boule-

versée autant qu'elle. Je ne voyais pas encore, comprends-tu, toute sa faute. Mais, maintenant...

— Où est-elle ?

— Chez une amie qui veut bien la recevoir. J'ai dû lui préparer sa valise, car elle restait par terre...

— Va et ramène-la.

Elle le regarda stupéfaite :

— Sans avoir seulement décidé...

— Quoi ?

— Comment agir !

— Grand Dieu, comme tous les jours !

— Tu prétends... ?

— Que par toi ni par moi, aucune allusion ne soit faite. C'est compris ? Dépêche-toi. Rémy pourrait revenir. Et ce n'est pas la peine, pauvre femme, qu'elle se tourmente plus que de raison.

Il fallut un moment pour que tante Lucrèce commençât de comprendre.

— Je me donnerais, moi, des airs de passer sa faute au torchon !

— Tu parles comme une vieille fille. J'imagine qu'en seize ans *sa faute* a eu le temps de sécher !

Il crut qu'elle allait étouffer.

— Je m'en vais... je m'en vais... Ça finirait par une paire de calottes...

Il la retint :

— Tu vas la chercher ?

— Vas-y toi-même. Ah, tu crois m'enseigner la vie, l'abnégation !...

Il s'emporta :

— J'agis comme mon cœur m'y pousse !

— Tu mens. Tu ne veux faire comme personne, voilà tout !

Il se planta devant la vieille femme :

— En rien elle ne m'est moins chère aujourd'hui qu'autrefois. Est-ce net ? D'ailleurs je n'ai qu'à te lire deux pages...

Il ouvrit un tiroir :

— Je ne veux pas !

Il se mit en travers de la porte :

— Il faudra bien que tu comprennes !

Elle se rassit.

— C'est de Germain. Comme son ami l'ennuyait d'objections, il écrit : « Si je ne t'aimais comme je fais, rien ne pourrait m'induire à expliquer encore. Comment ne comprends-tu pas ? J'allais chez eux tous les jours. Non mes assiduités m'obligeaient aux excuses, mais mes absences. Qu'il insistât ne me surprenait point ; j'eusse fait de même. Elle parlait peu, mais quittait rarement la chambre. J'appris ainsi à n'éviter devant elle aucun sujet. En partant il me dit ces paroles, — elles établissent ce qu'étaient nos rapports, aussi je me force à les répéter : « Claire sera seule. Va souvent la voir. Toi, c'est

moi-même. — et davantage ! » Et comme je me fâchais : « Ah vieux, dit-il, les femmes sont sottes, sans quoi je sais de qui toutes s'éprendraient... » C'était une vieille taquinerie qu'il accompagnait de bourrades. »

— Assez ! cria tante Lucrèce.

— Tu entendras jusqu'au bout !

Pour la seconde fois l'autorité du ton la fit s'asseoir.

« Donc je vis souvent Claire. C'est le contraire qui nous eût semblé louche. Elle ne fut coquette, ni moi pressant. Nous n'écartions même pas l'image de Cyrille. Aussi, quand il revint, ne me sentis-je ni gêne ni honte. Libre d'agir, j'eusse avoué. Mais elle était trop scrupuleuse pour le mensonge et trop faible pour la franchise. Ce fut tout son malheur, — et le mien. »

Cette fois la vieille femme éclata :

— Me voilà édifiée ! Tu lis ça... tranquillement ! Je ne sais où me cacher, tant j'ai honte !

— Moi pas.

— Tu mens. Tu crânes. Tu fais l'homme supérieur... qui n'a pas de chagrin.

Il tremblait d'exaspération :

— Je n'en ai pas !... Finiras-tu par comprendre !... Je suis *content* de ce qui est arrivé. — Non, le plafond ne va pas te crouler sur la tête. — Tu veux

tout ? Tu veux ?... La fierté de ma vie, c'est Germain... et ce sera Rémy, peut-être... Et si ce matin je suis rompu par un excès de bonheur, c'est que je le sais son fils, non le mien, — tu entends ! — sorti de son sang, non de ma malpropre race !

La vieille lui arracha des mains la poignée de la porte :

— Ah, malpropre, en effet !... saligaud ! saligaud !

Il la suivit dans l'escalier :

— Puisque nous nous valons, Claire et moi, ramène-la.

Elle descendait, les mains sur les oreilles.

— Si tu ne veux pas, dis-moi l'adresse.

La sonnerie de la grille d'entrée le précipita vers la porte.

— C'est Rémy... Vite... Il va remarquer...

Elle dit :

— J'y vais.

Mais s'arrêtant :

— Regarde.

— Quoi ?

— La figure qu'a Rémy.

Il balbutia, blanchissant jusqu'aux lèvres :

— Elle lui a parlé !

Ils comptèrent ses pas aux marches du perron. Une épingle à chapeau glissa des mains de tante

Lucrèce et le dos de Cyrille écrasait le papier du mur. Rémy poussa la porte, traversa l'antichambre, entre les deux, sans voir. Il montait l'escalier. Au bruit d'un pas que fit Cyrille, il se retourna d'un tel sursaut que ses livres lui échappèrent :

— Quelle peur vous m'avez faite !

L'émotion agitait sa bouche, ses narines.

— Eh bien ? haleta Cyrille.

— Elle a tout raconté aux camarades !

Cyrille bondit :

— Elle est donc folle ! C'est ta faute, tante Lucrèce. Il ne fallait pas la laisser sortir !

La vieille femme cria :

— C'est toi qui perds la tête. De quoi oses-tu l'accuser ?

— Ils ont décidé qu'on me chasserait de la classe... A la récréation ils m'ont jeté dehors.

Cyrille comprit enfin :

— Mais ce n'est pas Claire ! C'est cette rouleuse de Brigitte !

— Quoi ? fit la vieille.

— La fille Martin. Elle sait toutes nos histoires, celles du souteneur, celles de papa. Et c'est Rémy qu'elle en accable. Tu trouves ça propre, toi ! Je ne sais pas ce qui m'arrête... et rien que pour te prouver...

Elle l'étouffait à lui vouloir fermer la bouche. Il l'écarta :

— Je tiendrai ma langue, n'aie pas peur... Toi fais ce qui est convenu.

Rémy, visiblement, attendit qu'elle fût partie.

— Laisse-moi voir, dit Cyrille encore chaud de sa violence. Ils t'ont tout écorché la figure.

— Alors Maman s'en mêle aussi. Je t'avais promis d'obéir, mais si tu ne parlais de Brigitte à personne.

— Aussi n'ai-je rien dit... Mon petit, c'est un gâchis d'où moi-même je ne sors pas. Nous parlions d'autres embarras... plus graves.

— Mais qu'a-t-elle affaire à ces imbéciles ?

— Elle n'a vu personne. Elle a d'autres soucis. Me crois-tu ?

— Que disiez-vous donc tout à l'heure ?

— Encore une fois, nous parlions d'autre chose. Je ne sais pas ce qui m'a pris de confondre... Elle est chez une amie. Tante Lucrèce va la rejoindre. Et même à ce sujet nous nous sommes chamaillés... Est-ce que tu me crois ?

— Elle est en visite ?... le matin ?...

— ... Oui... Je te dis que oui... Maintenant raconte ce que t'ont fait ces brutes.

Il marmotta :

— Rien d'extraordinaire.

— Ils t'ont rossé ?

L'enfant haussa d'impatientes épaules.

— Ça me plaît que tu ne veuilles pas l'avouer. Mais je prétends, moi, porter plainte.

Découragée, la voix mal mûre remontait au fausset d'enfant :

— A quoi ça servirait-il ?... Un traître que nous avions mis en quarantaine... On a eu beau punir toute la classe... il a bien fallu qu'il parte... Je ne pourrai pas rester non plus...

— Il n'y a pas de rapport. On leur fera comprendre...

Il dit, repris de colère :

— Et si je rentre... chacun pourra me tourmenter... sans que j'ose toucher personne...

Ses mots s'enrouaient. Il cachait d'un de ses poings sa figure détournée.

— Mon pauvre petit, comme ils t'ont démonté ?

— Ce n'est pas vrai !

Mais de sa paume mouillée, une larme glissa le long de son poignet.

— Ça, non ! il n'y a pas de quoi se désoler ! Si l'on te boude ici, il ne manque pas d'écoles... meilleures !

Ces paroles ne portaient pas. Rémy s'enfermait dans son irritation. Il dit en repoussant du pied ses livres :

— Il était encore plus facile... de ne pas s'attirer cette affaire.

La réponse de Cyrille fut mal assurée :

— Ne la regrette pas... elle t'a prouvé ton énergie...

— Et autre chose !

Ce mot tombé dans le silence, l'audace de l'enfant s'en accrut :

— Qu'on doit laisser en paix ceux qui vous valent.

C'en fut trop.

— Te valoir ! Cette fille peut-être ? Ah, ils ont su te démoraliser ! Te voir si peu fier me fait mal. Si tu savais pourtant... si tu pouvais comprendre à quel point ce sont eux qui se trompent... qui mentent... ! Ce qu'ils savent de toi... ce que tu sais toi-même... c'est l'apparence... inexacte ! En un quart d'heure on n'apprend pas les dessous d'une famille...

Ces généralités frappaient le vide.

— Aucune insulte ne te touche, aucune ! Qu'est-ce qu'il faut dire pour que tu me croies ?... Je ne puis pas expliquer... Tu veux me rendre fou !... Je n'ai pas le droit...

L'enfant tristement murmura :

— Je ne sais plus qui croire... On complote de tous les côtés... Depuis que tu es ici, chaque jour il sort une autre histoire... Voilà déjà qu'il me faudra changer d'école...

Il ajouta plus bas :

— Et tout cela pour Brigitte.

Les lèvres de Cyrille se tirèrent, se durcirent, comme collées. Mais l'angoisse creva.

— Tu n'as même pas seize ans... et tu ne penses qu'à cette fille...

Il n'acheva point. Ses yeux restaient à ses souliers. L'enfant s'usait un ongle au bois de la rampe...

Mais l'instant vint où Rémy se dressa, regarda dans le jardin. Il dit, comme pour lui-même :

— D'où vient-elle donc avec sa valise?

Cyrille se retourna, — trop tard. Avec un singulier regard, l'enfant semblait prendre note du mensonge. Il allait parler, mais à voir Cyrille, n'osa point et disparut au coude de l'escalier.

Les femmes ouvrirent. Cyrille balbutia quelque phrase inintelligible. Ni Claire ni tante Lucrèce n'essayèrent de comprendre.

VIII

Durant trois ou quatre heures, farouche au moindre attendrissement, il empêcha les allusions de poindre.

Mais Claire finit par le surprendre seul, en un coin de pièce d'où s'échapper fut impossible. Il ne s'aperçut de sa présence qu'au cri qu'elle jeta s'abattant autour de ses jambes. Il la brusqua :

— Lâche-moi !

— Pas avant que tu saches...

Il dit :

— Pas de scènes ni de larmes, je t'en supplie. C'est une vieille histoire. Je n'en garde rancune à personne... Je le jure... Lâche-moi.

Elle gémit :

— Une vieille histoire !... depuis quinze ans... qui ne me laisse pas vivre... qui ne veut pas disparaître... Et je lutte... et maintenant que presque je méritais l'oubli...

— Jamais tu n'aurais oublié, comme tu vas le pouvoir... Ton mal est sorti... écoulé.

A peine, en l'excès de son abattement, elle tenta de plaider :

— Si tu pouvais comprendre !... Tout s'est allié contre moi...

— Je le sais, j'ai lu ses lettres.

Elle cria passionnément :

— Jette-les ! Jette-les !... Elles mentent...

— Pourquoi mentiraient-elles ?

— Il trompait tout le monde. Il osait bien te tromper toi !

Cyrille l'interrompit durement :

— Laisse-le en paix !

— Il ne m'y laisse pas... Il me détestait trop. Quand à peine devant toi je pouvais me tenir debout, il avait, lui, l'air content de te retrouver... Il passait son bras sous le tien. Vous paraissiez d'accord...

— Et quel mensonge y avait-il ?...

Elle s'écarta, stupide, et dit :

— Pourquoi fais-tu semblant... ?

Nettement il repartit :

— Est-ce que le souvenir d'un instant de sottise devait tant lui peser ? Allons lève-toi.

Cette fois elle obéit, mais avec un pénible sourire :

— Il m'a pesé, à moi... il m'a écrasée...

Cyrille reprit, inquiété d'un croissant malaise :

— Ma pauvre femme, si j'avais su plus tôt !... Mais je t'en prie, qu'il n'en soit plus question... C'est fini.

Elle s'appuya contre le mur, pendante et rompue :

— Je n'en parlerai plus... Mais, fini ?...

Il dit, nerveux :

— Tu as donné trop d'importance...

Ceci la redressa, les mains en avant. Elle cria :

— Ah, tais-toi ! Il disait, lui, la même chose !

— Il faisait bien !

Alors elle chuchota :

— Un jour qu'il voulait me calmer ainsi... je me suis ressaisie... j'ai juré que s'il revenait...

Cyrille cria :

— S'il revenait ?

— Je saurais bien me délivrer... de lui... et de mes misères...

Il fonça sur elle :

— Raconte !

— Il n'y a rien à raconter. Il est parti.

— C'est pour *cela* qu'il m'évitait, qu'il quittait la France à chacun de mes retours. Et moi qui l'accusais d'indifférence !

Elle dit, affolée :

— Mais que pouvais-je faire d'autre ?...

Il s'essuya le front :

— Va-t-en, je t'en supplie... Comme tante Lucrèce, tu veux me pousser à bout...

Elle répéta, agressive :

— Alors, dis ce que j'aurais dû faire !

— N'importe quoi, mais pas cela. Il était le père du petit...

Cette fois, elle le regarda, terrifiée.

— Cyrille !... ne me force pas à comprendre... Cyrille !... quoi que j'aie fait... tu n'as pas le droit de supposer !...

— Je n'ai rien dit.

— Tu as eu... l'idée... que nous aurions pu vivre !...

Elle leva des bras insensés :

— Tu savais la vérité !...

— Malheureusement non !

— Et si tu l'avais sue ?...

— Je n'aurais pas fait d'embarras.

Elle n'eut qu'un balbutiement :

— Cyrille !... Tout ce que j'ai souffert... toute ma vie détruite... des embarras !

Alors dans la fureur de sa gêne et de sa pitié, il cria :

— Est-ce que je les demandais, ces souffrances ?

Elle hocha la tête, abrutie par le coup, aspira plusieurs fois, puis, d'une voix lointaine, glissante, dissimulée :

— Si je t'ai fait du mal... nous voilà quittes...

Moi qui tremblais... d'être chassée... C'était moins dur...

La voix faiblit encore :

— Je comprends maintenant l'indignation de tante Lucrèce... et au lieu de revenir... j'aurais dû la croire...

Elle reculait, perdue, les prunelles papillotantes. Il voulut la conduire, mais elle fit un furieux écart. Il dut se borner à lui ouvrir la porte.

Il demeura longtemps, accablé, le front sur une table. Quand il se redressa, il s'aperçut que c'était le soir et, debout contre la fenêtre, à peine il eut assez de lumière pour noter ses calculs.

Il liquidait son entreprise, supputait de nouveaux appointements, l'installation dans une grande ville, les études de Rémy, aussi parfaites que possible. — Il calculait encore, lorsque l'enfant se glissa, de la porte au tiroir d'un meuble.

— Qu'est-ce que tu cherches ?

Rémy dit, la voix sombre :

— Maman a besoin d'une courroie.

Il s'esquivait déjà.

— Qu'est-ce qu'elle veut en faire ?

Il regardait cet homme, d'en dessous, comme pour la première fois et dit gauchement :

— Je ne sais pas... Elle m'a dit de la lui apporter.

Cyrille se mit du côté de la porte :

— Elle fait sa malle ?

— Oui.

Il parvint à demander encore :

— Tu sais... pourquoi ?

— Oui.

Alors il murmura, pris d'une crainte si horrible qu'il n'osait plus questionner droit :

— Quelles malles est-ce qu'elle a fait descendre ?

Distinctement, Rémy prononça :

— La sienne et la mienne.

L'ombre lui cachant le visage de Rémy, il chancelait dans un doute éperdu :

— Est-ce que tante Lucrèce le sait ?

— Oui.

— Et elle approuve... ce départ ?

— Oui.

Le souffle lui manquait.

— Je ne vois pas de nécessité... à ce que tu partes...

Le silence de l'enfant le souleva d'un furieux espoir :

— Mon petit... mon petit !... On ne te laissera donc pas tranquille !... Une fille, des gamins... maintenant

ta mère, ta tante !... Est-ce que nous ne nous entendions pas ?... Je t'ai promis tout ce que tu voudrais... Je suis à même de t'être utile... Elles t'ont monté la tête... Qu'est-ce qu'elles t'ont raconté ?... Moi qui faisais des projets pour la rentrée... une ville plus importante... avec de bonnes études pour toi... moi présent pour t'aider... Une vie toute autre qu'aujourd'hui... intéressante ! Si seulement tu voulais ?...

Rémy n'eut pas un mouvement. A peine un frémissement fit cliqueter l'ardillon de la courroie. La confiance de Cyrille s'effondra sur elle-même, puis désespérément rebondit :

— Mon petit, si tu le veux, plus de lycée ! Une vie d'homme... tout de suite... avec moi... là-bas... Je te donnerai juste les leçons qu'il faudra... Au lieu qu'ici tu dépéris... On te reproche soit ma famille, soit ta naissance... Nous nous embarquerions demain... tout de suite !... Dans trois ou quatre ans, tes projets à toi... quand tu seras un gars solide... Tu veux ?... Tu veux !

L'enfant dit tristement :

— Je n'ai plus envie de rien... Je ne sais plus...

Alors Cyrille, pantelant :

— Mon petit... qu'est-ce qu'elles ont fait de toi ?... Si je t'emmenais... je jure qu'après huit jours, tu serais gai, ambitieux... Si tu voulais... rien qu'essayer ?

— Et Maman, murmura Rémy.

— Elle t'a eu quinze ans; moi, même pas une semaine...

Et ce ne fut plus qu'une sanglotante imploration :

— Ne sommes-nous plus les mêmes... qu'il y a deux jours ?... Je n'ai donc pas le droit de t'aimer, Rémy... mon vrai enfant !...

Le petit, effrayé, reculait. Bloqué contre une table, il se débattit, repoussa Cyrille.

— Laisse-moi... Laissez-moi !

Il ne put dénouer la main qui lui tenait le bras. Mais Cyrille, hébété, ne bougeait plus. Ses doigts seulement serraient. Puis, peu à peu, ils se défirent, timides, lâchement attardés sur l'étoffe. Ils tombèrent quand Rémy crut pouvoir s'écarter. — L'enfant glissait vers la porte, le cou rentré, comme prêt à se garer des mains qui l'y pourraient saisir. Mais à l'instant où il ouvrait, une voix rompue se forçait pour dire :

— Envoie-moi tante Lucrèce.

Elle vint, portant une lampe et de quoi manger.

— Cyrille !

Il dit, comme effrayé :

— Qu'est-ce que tu veux ?

— Tu m'as demandée.

Alors il se rappela :

— A quelle heure partent-ils ce soir ?

— A minuit.

— Autant que ce soit moi qui m'en aille.

Elle dit :

— Non, mon pauvre garçon, il est juste que ce soit eux.

Il tint sa manche devant ses yeux, bien que la lumière fût voilée :

— Juste ? ... Ils ne seraient plus chez eux... je ne serais pas chez moi...

Puis brusquement :

— Pourquoi a-t-elle parlé au petit ?

— Elle s'est vengée, comme elle a pu. Elle a beau pleurer maintenant... Le mal est fait.

Il dit :

— Tu pousses des cris pour des bêtises, mais devant ceci qui est la pire lâcheté...

— Mon pauvre enfant, tu ne pouvais pourtant plus le garder près de toi...

Il secoua faiblement la tête :

— Je ne comprends pas...

Puis un instant après :

— Je suis à bout... Va les prévenir... Claire n'aura qu'à rester dans sa chambre...

Il ajouta, craintif :

— Tu veilleras avec moi ?...

Quand sonnèrent onze heures, elle lui toucha l'épaule :

— Il faut partir.

Il ferma les yeux, les rouvrit :

— Tu crois que je peux embrasser Rémy ?

Elle dit :

— Je vais voir.

Le moment d'après, elle revint :

— Il n'est ni dans sa chambre, ni chez Claire. La bonne croit qu'elle l'a vu sortir.

Il prit son front entre ses paumes :

— Je ne peux pas, tante Lucrèce, je ne peux pas. Rien qu'une fois l'embrasser...

— Tu n'as pas trop de temps.

Il dit :

— Tant pis ! Il passe un train de très bonne heure.

La veillée continua.

— C'est tout de même singulier... je n'ai fait de mal ni à Claire, ni à Rémy...

Elle répondit :

— Mon pauvre enfant, tu veux toujours ne marcher qu'à ta tête...

Il murmura :

— Je le sais bien... Je suis mieux à ma place parmi des brutes de coolies...

Au bout d'un long temps, quelque chose remua, dehors, dans le gravier. — Ils écoutèrent, ramassés

sous la lampe. — Le clandestin bruissement se rapprochait.

Chacun remarqua la pâleur de l'autre.

La vieille femme chuchota :

— Il a ôté ses souliers.

— Tu crois ?

Elle écoutait entre chaque mot :

— Je connais ce bruit-là... Tu m'y as habituée quand je te savais en mauvaise compagnie... et que de mon lit je guettais ton retour.

Le pas atteignait le perron.

— C'est la première fois qu'il sort ?

Elle dit :

— Je le crois.

Avec des précautions de malfaiteur, la porte d'entrée fut ouverte, puis refermée. Un pas cauteleux glissa dans l'antichambre. Ils se tenaient tous deux contre la porte. Tante Lucrèce avait la main sur la poignée. Elle regarda Cyrille. Il retint du dos le battant et, les yeux fermés, secoua la tête.

Ils entendirent un dernier craquement aux marches de l'escalier. — Alors vite, sans un mot, dans le noir, Cyrille prit sa valise et son manteau, tâtonna jusqu'à la porte et se coula dans le jardin.

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires : la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration ; ces fonctions demeurent libres.

Nos Cahiers paraissent par séries ; une série paraît dans le temps d'une année scolaire, d'une année ouvrière, d'octobre-novembre à juin-juillet ; l'abonnement se prend pour une série.

On peut souscrire cet abonnement à tout moment de l'année, mais l'abonnement ainsi souscrit est, de droit, valable pour la série en cours, et pour toute cette série.

Prix de l'abonnement, *pour chaque série annuelle pendant le cours de cette série :*

Abonnement ordinaire.....	Paris, départements, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie.... **vingt francs**
	Autres pays de l'Union postale universelle..... **vingt-cinq francs**
Abonnement sur whatman...	**cent francs** pour tous pays

Les exemplaires sur whatman, tirage non réimposé, sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; le tirage à part sur whatman a commencé de fonctionner au premier janvier 1906 ; les inscriptions pour cet abonnement particulier sont reçues en tout temps et reçoivent un numéro d'ordre déterminé automatiquement par le rang même qu'elles occupent dans l'ordre de l'arrivée, les numéros les plus bas venant naturellement aux inscriptions les plus anciennes ; c'est ce numéro d'inscription qui devient automatiquement le numéro du tirage réservé à chacun des souscripteurs ; l'édition sur whatman est strictement limitée au nombre d'exemplaires souscrit à chaque instant.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, six timbres de dix centimes.

Nous engageons nos abonnés de certains pays à nous demander un abonnement recommandé ; *tous les cahiers de l'abonnement recommandé sont empaquetés à part et* recommandés *à la poste ; la recommandation postale, comportant une transmission de signature, garantit le destinataire contre certains abus ; pour cette recommandation, pour tous pays, en sus,* cinq *francs.*

Automatiquement et sans augmentation de prix les exemplaires sur whatman sont tous recommandés et envoyés aux souscripteurs dans des enveloppes-sacs.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier octobre au 31 décembre 1905 on pouvait encore avoir pour vingt francs les dix-sept cahiers de cette sixième série complète.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à dater du premier janvier 1906 la sixième série complète se vend soixante-treize francs.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, toute la correspondance sans aucune exception. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom. Nous ne répondons pas des manuscrits qui nous sont envoyés ; nous n'accordons aucun tour de faveur pour la lecture des manuscrits ; nous ne lisons les manuscrits qu'à mesure que nous en avons besoin ; les œuvres que nous publions appartiennent aux cahiers, du seul fait de cette publication, en toute propriété littéraire, sans aucune réserve, et sans autre signification ni contrat ; les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Il a été tiré de ce cahier quarante-trois exemplaires sur whatman ainsi distribués :

premier exemplaire de souche, exemplaire du gérant ;

deuxième exemplaire de souche, exemplaire de l'administrateur ;

troisième exemplaire de souche, exemplaire de l'imprimeur ;

dix exemplaires d'abonnement, numérotés de 1 à 10 exemplaires d'abonnement ;

trois exemplaires d'auteur numérotés a, b, c *exemplaires d'auteur ;*

et vingt-sept exemplaires d'auteur numérotés de 1 à 27 exemplaires d'auteur.

Tous nos exemplaires sur whatman sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; nos tirages d'exemplaires sur whatman sont rigoureusement limités au nombre d'abonnements à chaque instant souscrits ; nous ne vendons point d'exemplaires sur whatman en dehors de l'abonnement ; l'abonnement sur whatman à cette septième série est de cent francs pour tous pays.

Les Cahiers de la Quinzaine *sont composés à la main.*

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

Notre *catalogue analytique sommaire;* notre *petit index alphabétique* provisoire du *catalogue analytique sommaire;* notre petite *table analytique* provisoire *très sommaire* de notre sixième série .. 2

Heureux qui comme Ulysse..... 5

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers*. 6

A Theo Sueur..... 7

I..... 9
II..... 17
III..... 27
IV..... 35
V..... 49
VI..... 57
VII..... 69
VIII..... 83

Nos Cahiers sont édités..... 95

Il a été tiré de ce cahier..... 99

Table de ce cahier..... 101

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce dix-septième cahier et pour quarante-trois exemplaires sur whatman le mardi 29 mai 1906.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie ERNEST PAYEN, 13, rue Pierre-Dupont. — 868

Il est impossible de suivre honnêtement le mouvement littéraire, le mouvement d'art, le mouvement politique et social si l'on n'est pas abonné aux *Cahiers de la Quinzaine*.

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième, de la quatrième, et de la cinquième série.*

Pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, 1900-1904, envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, même adresse; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries, *premier cahier de la sixième série, un très fort cahier de XII + 408 pages très denses, in-18 grand jésus, marqué cinq francs.*

Pour s'abonner à la septième série des cahiers, qui est la série en cours, envoyer en un mandat à M. André Bourgeois, même adresse, le prix de l'abonnement; on recevra les cahiers parus et de quinzaine en quinzaine, à leur date, les cahiers à paraître de cette septième série.

Voir à l'intérieur en fin de ce cahier les conditions et le prix de l'abonnement.

Nous mettons le présent cahier dans le commerce; dix-septième cahier de la septième série; un cahier blanc de 104 pages; in-18 grand jésus; nous le vendons deux francs.

139911
A 1 6 1 6

Nous avons publié dans nos éditions antérieures et dans nos cinq premières séries, 1900-1904, un si grand nombre de documents, de textes formant dossiers, de renseignements et de commentaires; — un si grand nombre de cahiers de lettres, — nouvelles, romans, drames, dialogues, poèmes et contes; — un si grand nombre de cahiers d'histoire et de philosophie; de biographies et de vies; *et ces documents, renseignements, textes, dossiers et commentaires, ces cahiers de lettres, d'histoire et de philosophie étaient si considérables que nous ne pouvons pas songer à en donner ici l'énoncé même le plus succinct; pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, il suffit d'envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement; on recevra en retour le* catalogue analytique sommaire, *1900-1904, de nos cinq premières séries.*

Ce catalogue a été justement établi pour donner, autant qu'il se pouvait, une image en bref, un raccourci, une idée, abrégée, mais complète, de nos éditions antérieures et de nos cinq premières séries; tout y est classé dans l'ordre; il suffit de le lire pour trouver, à leur place, les références demandées.

Ce catalogue, in-18 grand jésus, forme un cahier très épais de XII+408 pages très denses, marqué cinq

francs ; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série ; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait, par le fait même de son abonnement, en tête de la série ; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour amorcer tout travail que l'on aurait à commencer dans notre premier catalogue analytique sommaire, *consulter le* petit index alphabétique *provisoire que nous avons établi de ce* catalogue analytique sommaire.

Ce petit index alphabétique *provisoire, in-18 grand jésus, forme un cahier très maniable de XII + 60 pages très claires, marqué un franc ; ce cahier comptait comme premier cahier de la septième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le premier octobre 1905, comme premier cahier de la septième série ; toute personne qui s'abonne à la septième série, qui est la série en cours, le reçoit, par le fait même de son abonnement, en tête de la série ; nous l'envoyons contre un mandat de un franc à toute personne qui nous en fait la demande.*

Pour la sixième série, année ouvrière 1904-1905, et en attendant que paraisse le catalogue analytique sommaire *de nos deuxièmes cinq séries, 1904-1909, on peut consulter, — provisoirement, — la petite* table analytique très sommaire *que nous avons publiée en fin de ce cahier* index.

VIES DES HOMMES ILLUSTRES

139917
4/10/16

Du même auteur, aux Cahiers de la Quinzaine :

Pages du Catalogue analytique sommaire

Romain Rolland, — *Aërt,* — trois actes, — un volume en voie d'épuisement..... sept francs 2

— — *le Triomphe de la Raison,* — trois actes, — un volume en voie d'épuisement..... sept francs 2

— — *les Loups,* — trois actes..... trois francs cinquante 3

— — *Danton,* — trois actes, — un volume en voie d'épuisement..... douze francs 29

— — une *introduction* à une *lettre* inédite de Tolstoi, adressée à Romain Rolland..... un franc 123

— — *Le 14 juillet,* action populaire, — trois actes..... trois francs cinquante 138

— — Vies des hommes illustres, — *Beethoven,* avec le masque de Beethoven, — un cahier épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la quatrième série..... 206

— — Vies des hommes illustres, — *Beethoven,* — deuxième édition, sans le masque ... deux francs 212

— — *Le temps viendra,* — trois actes..... trois francs 231

— — *Le Théâtre du Peuple*..... trois francs cinquante 277

Romain Rolland, — *Jean-Christophe.* — I. — L'aube .. trois francs cinquante 319

— — *Jean-Christophe.* — I. — L'aube, — édition Ollendorff ..... trois francs cinquante

— — *Jean-Christophe.* — II. — Le matin; *la mort de Jean-Michel; Otto; Minna*..... trois francs cinquante 324

— — *Jean-Christophe.* — II. — Le matin, — édition Ollendorff ..... trois francs cinquante

— — *Jean-Christophe.* — III. — L'adolescent; *la maison Euler, Sabine, Ada* ... trois francs cinquante

— — *Jean-Christophe.* — III. — L'adolescent, — édition Ollendorff..... trois francs cinquante

Sur l'œuvre elle-même de Michel-Ange, pour l'analyse et l'énumération de cette œuvre, se reporter au volume que M. Romain Rolland vient de publier à la Librairie de l'Art ancien et moderne, *dans la collection* les Maîtres de l'Art, *collection de monographies d'artistes :*

Les Maîtres de l'Art. — ROMAIN ROLLAND. — **Michel-Ange**, un fort volume carré *in octavo* de 184 pages, 24 reproductions, broché..... trois francs cinquante

Le même, avec un cartonnage artistique en toile..... quatre francs cinquante

Ce volume est en vente à la librairie des cahiers.

Il est, au Museo Nazionale *de Florence, une statue de marbre, que Michel-Ange appelait* le Vainqueur. *C'est un jeune homme nu, au beau corps, les cheveux bouclés sur le front bas. Debout et droit, il pose son genou sur le dos d'un prisonnier barbu, qui ploie, et tend sa tête en avant, comme un bœuf. Mais le vainqueur ne le regarde pas. Au moment de frapper, il s'arrête, il détourne sa bouche triste et ses yeux indécis. Son bras se replie vers son épaule. Il se rejette en arrière; il ne veut plus de la victoire, elle le dégoûte. Il a vaincu. Il est vaincu.*

Cette image du Doute héroïque, cette Victoire aux ailes brisées, qui, seule de toutes les œuvres de Michel-Ange, resta jusqu'à sa mort dans son atelier de Florence, et dont Daniel de Volterre, confident de ses pensées, voulait orner son catafalque, — c'est Michel-Ange lui-même, et le symbole de toute sa vie.

*
* *

La souffrance est infinie, elle prend toutes les formes. Tantôt elle est causée par la tyrannie aveugle des

choses : la misère, les maladies, les injustices du sort, les méchancetés des hommes. Tantôt elle a son foyer dans l'être même. Elle n'est pas alors moins pitoyable, ni moins fatale; car on n'a pas eu le choix de son être, on n'a demandé ni à vivre, ni à être ce qu'on est.

Cette dernière souffrance fut celle de Michel-Ange. Il eut la force, il eut le bonheur rare d'être taillé pour lutter et pour vaincre, il vainquit. — Mais quoi? Il ne voulait pas de la victoire. Ce n'était pas là ce qu'il voulait. — Tragédie d'Hamlet! Contradiction poignante entre un génie héroïque et une volonté qui ne l'était pas, entre des passions impérieuses et une volonté qui ne voulait pas!

Qu'on n'attende pas de nous qu'après tant d'autres nous voyions là une grandeur de plus! Jamais nous ne dirons que c'est parce qu'un homme est trop grand, que le monde ne lui suffit pas. L'inquiétude d'esprit n'est pas un signe de grandeur. Tout manque d'harmonie entre l'être et les choses, entre la vie et ses lois, même chez les grands hommes, ne tient pas à leur grandeur: il tient à leur faiblesse. — Pourquoi chercher à cacher cette faiblesse? Celui qui est plus faible est-il moins digne d'amour? — Il en est bien plus digne, car il en a plus besoin. Je n'élève point des statues de héros inaccessibles. Je hais l'idéalisme couard, qui détourne les yeux des misères de la vie et des faiblesses de l'âme. Il faut le dire à un peuple trop sensible aux illusions décevantes des paroles sonores : le mensonge héroïque est

une lâcheté. Il n'y a qu'un héroïsme au monde : c'est de voir le monde tel qu'il est, — et de l'aimer.

***

Le tragique du destin que je présente ici, c'est qu'il offre l'image d'une souffrance innée, qui vient du fond de l'être, qui le ronge sans relâche, et qui ne le quittera plus avant de l'avoir détruit. C'est un des types les plus puissants de cette grande race humaine, qui, depuis dix-neuf siècles, remplit notre Occident de ses cris de douleur et de foi : — le chrétien.

Un jour, dans l'avenir, au fond des siècles, — (si le souvenir de notre terre s'est encore conservé), — un jour, ceux qui seront se pencheront sur l'abîme de cette race disparue, comme Dante au bord de Malebolge, — avec un mélange d'admiration, d'horreur et de pitié.

Mais qui le sentira mieux que nous, qui avons été mêlés, enfants, à ces angoisses, — qui avons vu s'y débattre les êtres qui nous sont le plus chers, — nous, dont la gorge connaît l'odeur âcre et enivrante du pessimisme chrétien, — nous à qui il a fallu faire, certains jours, un effort pour ne pas céder, comme d'autres, dans les moments de doute, au vertige du Néant Divin!

Dieu! Vie éternelle! Refuge de ceux qui ne réussissent point à vivre ici-bas! Foi, qui n'es bien souvent qu'un manque de foi dans la vie, un manque de foi dans l'avenir, un manque de foi en soi-même, un manque de

courage et un manque de joie!... Nous savons sur combien de défaites est bâtie votre douloureuse victoire!...

Et c'est pour cela que je vous aime, chrétiens, car je vous plains. Je vous plains et j'admire votre mélancolie. Vous attristez le monde, mais vous l'embellissez. Le monde sera plus pauvre, quand votre douleur n'y sera plus. Dans cette époque de lâches, qui tremblent devant la douleur et revendiquent avec bruit leur droit au bonheur, qui n'est le plus souvent que le droit au malheur des autres, osons voir la douleur en face et la vénérer! Louée soit la joie, et louée la douleur! L'une et l'autre sont sœurs, et toutes deux sont saintes. Elles forgent le monde et gonflent les grandes âmes. Elles sont la force, elles sont la vie, elles sont Dieu. Qui ne les aime point toutes deux n'aime ni l'une, ni l'autre. Et qui les a goûtées sait le prix de la vie et la douceur de la quitter.

ROMAIN ROLLAND

la vie de Michel-Ange

MICHEL-ANGE

MICHEL-ANGE

C'était un bourgeois florentin, — de cette Florence aux palais sombres, aux tours jaillissantes comme des lances, aux collines souples et sèches, finement ciselées sur le ciel de violettes, avec les fuseaux noirs de leurs petits cyprès et l'écharpe d'argent des oliviers frissonnant comme des flots, — de cette Florence à l'élégance aiguë, où la blême figure ironique de Laurent de Médicis et Machiavel à la grande bouche madrée rencontraient la *Primavera* et les Vénus chlorotiques de Botticelli, aux cheveux d'or pâle, — de cette Florence fiévreuse, orgueilleuse, névrosée, en proie à tous les fanatismes, secouée par toutes les hystéries religieuses ou sociales, où chacun était libre et où chacun était tyran, où il faisait si bon vivre et où la vie était un enfer, — de cette ville aux citoyens intelligents, intolérants, enthousiastes, haineux, à la langue acérée, à l'esprit soupçonneux, s'épiant, se jalousant, se dévorant les uns les autres, — cette ville, où il n'y avait pas de place pour le libre esprit d'un Léonard, — où Botticelli finissait dans le mysticisme halluciné d'un puritain d'Écosse, — où Savonarole au profil de bouc, aux yeux ardents, faisait

danser des rondes à ses moines autour du bûcher qui brûlait les œuvres d'art, — et où, trois ans plus tard, le bûcher se relevait pour brûler le prophète.

*
* *

De cette ville et de ce temps il fut, avec tous leurs préjugés, leurs passions et leur fièvre.

Certes, il n'était pas tendre pour ses compatriotes. Son génie de plein-air, à la large poitrine, méprisait leur art de cénacles, leur esprit maniéré, leur réalisme plat, leur sentimentalisme, leur subtilité morbide. Il les rudoyait; mais il les aimait. Il n'avait point pour sa patrie l'indifférence souriante de Léonard. Loin de Florence, il était rongé de nostalgie. (1) Toute sa vie, il s'épuisa en vains efforts pour y vivre. Il fut avec Florence, aux heures tragiques de la guerre; et il voulut « y revenir au moins mort, puisque vivant il n'avait pu ». (2)

Vieux Florentin, il avait la fierté de son sang et de sa race. (3) Il en était plus fier que de son génie même.

---

(1) « Je tombe de temps en temps dans une grande mélancolie, comme il arrive à ceux qui sont loin de leur foyer. » (Lettre du 19 août 1497. Rome)

(2) Il pensait à lui-même, quand il faisait dire à son ami Cecchino dei Bracci, un des Florentins bannis, qui vivaient à Rome : « La mort m'est chère; car je lui dois le bonheur de revenir dans ma patrie, qui, vivant, m'était fermée. » (Poésies de Michel-Ange, édition Carl Frey, LXXIII, 24)

(3) Les Buonarroti Simoni, originaires de Settignano, sont mentionnés dans les chroniques florentines, depuis le douzième siècle. Michel-Ange ne l'ignorait pas : il connaissait sa généalogie. « Nous sommes des bourgeois, de la plus noble race. » (Lettre à son neveu Lionardo, décembre 1546) — Il s'indignait que son neveu songeât à s'anoblir : « C'est ne pas se respecter : chacun sait que nous sommes de vieille bourgeoisie florentine et nobles autant que qui que ce soit. » (Février 1549) — Il essaya de relever sa race, de faire reprendre aux siens le vieux nom des Simoni,

Il ne permettait pas qu'on le regardât comme un artiste :

« Je ne suis pas le sculpteur Michelagniolo... Je suis Michelagniolo Buonarroti... » (1)

Il était aristocrate d'esprit et avait tous les préjugés de caste. Il allait jusqu'à dire que « l'art devrait être exercé par des nobles, et non par des plébéiens ». (2)

Il avait de la famille une conception religieuse, antique, presque barbare. Il lui sacrifiait tout et voulait que les autres fissent de même. Il se serait, comme il disait, « vendu pour elle comme esclave ». (3) L'affection entrait là pour peu de chose. Il méprisait ses frères, qui le méritaient bien. Il méprisait son neveu, — son héritier. Mais en lui, en eux, il respectait les représentants de sa race. Sans cesse, ce mot revient dans ses lettres :

« .. Notre race... *la nostra gente*... soutenir notre race... que notre race ne meure pas... »

---

de fonder à Florence une maison patricienne; mais il se heurta toujours à la médiocrité de ses frères. Il rougissait de penser que l'un d'eux (Gismondo) poussait la charrue et menait la vie de paysan. — En 1520, le comte Alessandro de Canossa lui écrivit qu'il avait trouvé dans ses archives de famille la preuve qu'ils étaient parents. L'information était fausse; mais Michel-Ange y crut; il voulut acquérir le château de Canossa, berceau prétendu de sa race. Son biographe, Condivi, inscrivit, sur ses indications, au nombre de ses ancêtres, Béatrice, sœur de Henri II, et la grande comtesse Mathilde.

En 1515, à l'occasion de la venue de Léon X à Florence, Buonarroto, frère de Michel-Ange, fut nommé *comes palatinus*, et les Buonarroti reçurent le droit de mettre dans leurs armes la *palla* des Médicis, avec trois lis, et le chiffre du pape.

(1) « Je n'ai jamais été, continue-t-il, un peintre ni un sculpteur, qui fait commerce de l'art. Je m'en suis toujours gardé pour l'honneur de ma race. » (Lettre à Lionardo, 2 mai 1548)

(2) Condivi.

(3) Lettre à son père, du 19 août 1497. — Il ne fut « émancipé » par son père, que le 13 mars 1508, à trente-trois ans. (Acte officiel, enregistré le 28 mars suivant)

Toutes les superstitions, tous les fanatismes de cette race dure et forte, il les eut. Ils furent le limon, dont son être fut formé. Mais de ce limon jaillit le feu qui purifie tout : le génie.

*
* *

Qui ne croit pas au génie, qui ne sait ce qu'il est, qu'il regarde Michel-Ange. Jamais homme n'en fut ainsi la proie. Ce génie ne semblait pas de la même nature que lui : c'était un conquérant qui s'était rué en lui et le tenait asservi. Sa volonté n'y était pour rien ; et l'on pourrait presque dire : pour rien, son esprit et son cœur. C'était une exaltation frénétique, une vie formidable dans un corps et une âme trop faibles pour la contenir.

Il vivait dans une fureur continue. La souffrance de cet excès de force dont il était comme gonflé l'obligeait à agir, agir sans cesse, sans une heure de repos.

« Je m'épuise de travail, comme jamais homme n'a fait, écrivait-il, je ne pense à rien autre qu'à travailler nuit et jour. »

Ce besoin d'activité maladif ne lui faisait pas seulement accumuler les tâches et accepter plus de commandes qu'il n'en pouvait exécuter : cela dégénérait en manie. Il voulait sculpter des montagnes. S'il avait un monument à bâtir, il perdait des années dans les carrières à faire choix de ses blocs, à construire des routes pour leur transport ; il voulait être tout : ingénieur, manœuvre, tailleur de pierres ; il voulait tout faire lui-même, élever des palais, des églises, à lui tout seul. C'était une vie de forçat. Il ne s'accordait même pas le temps de manger

et de dormir. A chaque instant, dans ses lettres, revient ce lamentable refrain :

« J'ai à peine le temps de manger... Je n'ai pas le temps de manger... Depuis douze ans, je ruine mon corps par les fatigues, je manque du nécessaire... Je n'ai pas un sou, je suis nu, je souffre de mille peines... Je vis dans la misère et dans les peines... Je lutte avec la misère... » (1)

Cette misère était imaginaire. Michel-Ange était riche; il se fit riche, très riche. (2) Mais que lui servait-il de l'être? Il vivait comme un pauvre, attaché à sa tâche, comme un cheval à sa meule. Personne ne pouvait comprendre qu'il se torturât ainsi. Personne ne pouvait comprendre qu'il n'était pas le maître de ne pas se torturer, que c'était une nécessité pour lui. Son père même, qui avait beaucoup de traits de ressemblance avec lui, lui faisait des reproches :

Ton frère m'a dit que tu vis avec une grande économie, et même d'une façon misérable : l'économie est bonne; mais la misère est mauvaise : c'est un vice qui déplaît à Dieu et aux hommes; elle nuira à ton âme et à ton corps. Tant que tu seras jeune, cela ira encore; mais quand tu ne le seras plus, les maladies et les infirmités, qui auront pris naissance dans cette vie mauvaise et misérable, sortiront toutes au

---

(1) *Lettres*, 1507, 1509, 1512, 1513, 1525, 1547.

(2) On trouva, après sa mort, dans sa maison de Rome, 7 à 8.000 ducats d'or, évalués à 4 ou 500.000 francs d'aujourd'hui. De plus, Vasari dit qu'il avait déjà donné en deux fois à son neveu 7.000 écus, et 2.000 à son serviteur Urbino. Il avait de grosses sommes placées à Florence. La *Denunzia de' beni* de 1534 montre qu'il possédait alors six maisons et sept terres, à Florence, Settignano, Rovezzano, Stradello, San Stefano de Pozzolatico, etc. Il avait la passion de la terre. Il en achetait constamment : en 1505, 1506, 1512, 1515, 1517, 1518, 1519, 1520, etc. C'était là chez lui une hérédité de paysan. D'ailleurs, s'il amassait, ce n'était pas pour lui : il dépensait pour les autres, et se privait de tout.

jour. Évite la misère, vis avec modération, fais attention à ne pas manquer du nécessaire, garde-toi de l'excès de travail... (1)

Mais nuls conseils n'y firent jamais rien. Jamais il ne consentit à se traiter d'une façon plus humaine. Il se nourrissait d'un peu de pain et de vin. Il dormait quelques heures à peine. Quand il était à Bologne, occupé à la statue de bronze de Jules II, il n'avait qu'un lit pour lui et ses trois aides. (2) Il se couchait tout habillé et tout botté. Une fois, ses jambes enflèrent, il fallut fendre les bottes : en les enlevant, la peau des jambes vint avec.

Cette hygiène effroyable fit que, comme son père l'en avait averti, il fut constamment malade. On relève dans ses lettres les traces de quatorze ou quinze maladies graves. (3) Il avait des fièvres, qui le mirent plus

---

(1) Suivent quelques conseils d'hygiène, qui montrent la barbarie du temps : « Avant tout, soigne ta tête, tiens-toi modérément chaud, *et ne te lave jamais :* fais-toi nettoyer, *et ne te lave jamais.* » *Lettres :* 19 décembre 1500.

(2) *Lettres,* 1506.

(3) En septembre 1517, au temps de la façade de San Lorenzo et du *Christ* de la Minerve, il est « malade, à la mort ». En septembre 1518, aux carrières de Seravezza, il tombe malade de surmenage et d'ennuis. Nouvelle maladie, en 1520, à l'époque de la mort de Raphaël. A la fin de 1521, un ami, Lionardo sellajo, le félicite « d'être guéri d'une maladie, dont peu rechappent ». En juin 1531, après la prise de Florence, il ne dort plus, il ne mange plus, il a la tête et le cœur malades : cet état se prolonge jusqu'à la fin de l'année : ses amis le croient perdu. En 1539, il tombe de son échafaudage de la Sixtine, et se casse la jambe. En juin 1544, il a une fièvre très grave : il est soigné dans la maison des Strozzi, à Florence, par son ami Luigi del Riccio. En décembre 1545 et janvier 1546, il a une dangereuse rechute de cette fièvre, qui le laisse très affaibli : il est de nouveau soigné chez les Strozzi, par Riccio. En mars 1549, il souffre cruellement de la pierre. En juillet 1555, il est torturé par la goutte. En juillet 1559, il souffre, de nouveau, de la pierre et de douleurs de toute sorte : il est très affaibli. En août 1561, il a une attaque : « il tombe sans conscience, avec des mouvements convulsifs ».

d'une fois près de la mort. Il souffrait des yeux, des dents, de la tête, du cœur. (1) Il était rongé de névralgies, surtout quand il dormait; le sommeil lui était une souffrance. Il fut vieux de bonne heure. A quarante-deux ans, il avait le sentiment de sa décrépitude. (2) A quarante-huit ans, il écrit que s'il travaille un jour, il doit se reposer quatre. (3) Il refusait obstinément de se laisser soigner par aucun médecin.

Plus encore que son corps, son esprit subit les conséquences de cette vie de travail forcené. Le pessimisme le minait. C'était chez lui un mal héréditaire. Jeune, il s'épuisait à rassurer son père, qui semble avoir eu, par moments, des accès de délire de la persécution. (4) Michel-Ange était plus atteint lui-même que celui qu'il soignait. Cette activité sans relâche, cette fatigue écrasante, dont il n'arrivait jamais à se reposer, le livraient sans défense à toutes les aberrations de son esprit qui tremblait de soupçons. Il se défiait de ses ennemis. Il se défiait de ses amis. (5) Il se défiait de ses parents, de

---

(1) « *Febbre, fianchi dolor', morbi ochi e denti.* » *Poésies*, LXXXII.

(2) Juillet 1517. Lettre écrite de Carrare à Domenico Buoninsegni.

(3) Juillet 1523. Lettre à Bart. Angiolini.

(4) A tout instant, dans ses lettres à son père : « *Ne vous tourmentez pas...* » (Printemps 1509) — « *Cela me fait de la peine que vous viviez dans une telle angoisse : je vous en conjure, ne pensez plus à cela.* » (27 janvier 1509) — « *Ne vous effrayez pas, ne vous faites pas une once de tristesse.* » (15 septembre 1509)

Le vieux Buonarroti paraît avoir eu, comme son fils, des crises de terreur panique. En 1521, (comme on le verra plus loin), il s'enfuit brusquement de sa propre maison, en criant que son fils l'avait chassé.

(5) « Dans la douceur d'une amitié parfaite, souvent se cache une atteinte à l'honneur et à la vie... » (*Sonnet LXXIV*, à son ami Luigi del Riccio, qui venait de le sauver d'une grave maladie, 1546)

Voir la belle lettre de justification, que lui écrivit, le 15 novembre 1561, son fidèle ami, Tommaso de' Cavalieri, qu'il soup-

ses frères, de son fils adoptif; il les soupçonnait d'attendre impatiemment sa mort.

Tout l'inquiétait; (1) les siens eux-mêmes se moquaient de cette inquiétude éternelle. (2) Il vivait, comme il dit lui-même, « dans un état de mélancolie, ou plutôt de folie ». (3) A force de souffrir, il avait fini par prendre une sorte de goût de la souffrance, il y trouvait une joie amère :

> Plus me plaît ce qui plus me nuit.
> *E piu mi giova dove piu mi nuoce.* (4)

Tout lui était devenu un sujet de souffrance, — jusqu'à l'amour, (5) — jusqu'au bien. (6)

> Ma joie, c'est la mélancolie.
> *La mia allegrez' è la maninconia.* (7)

çonnait injustement : — « Je suis plus que certain de ne vous avoir jamais offensé; mais vous croyez trop facilement ceux en qui vous devriez le moins croire... »

(1) « Je vis dans une défiance continuelle... N'ayez confiance en personne, dormez les yeux ouverts... »

(2) Lettres de septembre et octobre 1515 à son frère Buonarroto : « ... Ne te moque pas de ce que je t'écris... On ne doit se moquer de personne; et, dans ces temps, vivre dans la crainte et l'inquiétude pour son âme et pour son corps ne peut nuire... En tout temps, il est bon de s'inquiéter... »

(3) Souvent, dans ses lettres, il s'appelle « mélancolique et fou », — « vieux et fou », — « fou et méchant ». — Ailleurs, il se défend de cette folie, qu'on lui reproche, en alléguant « qu'elle n'a jamais fait de tort qu'à lui-même ».

(4) *Poésies,* XLII.

(5) *Che degli amanti è men felice stato*
Quello ove 'l gran desir gran copia affrena
C'una miseria, di speranza piena.

« Moindre bonheur est, pour qui aime, la plénitude de la jouissance qui éteint le désir, que la misère, grosse d'espérance. » *(Sonnet CIX, 48)*

(6) « Toute chose m'attriste, écrivait-il... Le bien même, à cause de sa trop courte durée, accable et opprime mon âme non moins que le mal même. »

(7) *Poésies,* LXXXI.

Nul être ne fut moins fait pour la joie, et mieux fait pour la douleur. C'est elle seule qu'il voyait, elle seule qu'il sentait dans l'immense univers. Tout le pessimisme du monde se résume dans ce cri de désespoir, d'une injustice sublime :

> Mille joies ne valent pas un seul tourment!...
> *Mille piacer non vaglion un tormento!...* (1)

*
* *

« Sa dévorante énergie, dit Condivi, le sépara presque entièrement de toute société humaine. »

Il fut seul. — Il haït : il fut haï. Il aima : il ne fut pas aimé. On l'admirait et on le craignait. A la fin, il inspira un respect religieux. Il domine son siècle. Alors, il s'apaise un peu. Il voit les hommes d'en haut, et ils le voient d'en bas. Mais jamais il n'est deux. Jamais il n'a le repos, la douceur accordée au plus humble des êtres : pouvoir, une minute de sa vie, s'endormir dans l'affection d'un autre. L'amour d'une femme lui est refusé. Seule luit, un instant, dans ce ciel désert, l'étoile froide et pure de l'amitié de Vittoria Colonna. Tout autour, c'est la nuit, que traversent les météores brûlants de sa pensée : ses désirs et ses rêves délirants. Jamais Beethoven ne connut une telle nuit. C'est que cette nuit était dans le cœur même de Michel-Ange. Beethoven fut triste par la faute du monde; il était gai de nature, il aspirait à la joie. Michel-Ange avait en lui la tristesse, qui fait peur aux hommes, et que tous fuient d'instinct. Il faisait le vide autour de lui.

---

(1) *Poésies*, LXXIV.

Ce n'était rien encore. Le pire n'était pas d'être seul. Le pire était d'être seul avec soi, et de ne pouvoir vivre avec soi, de ne pas être maître de soi, de se renier, de se combattre, de se détruire soi-même. Son génie était accouplé avec une âme qui le trahissait. On parle quelquefois de la fatalité qui s'acharna contre lui et l'empêcha d'exécuter aucun de ses grands desseins. Cette fatalité, ce fut lui-même. La clef de son infortune, ce qui explique toute la tragédie de sa vie, — et ce qu'on a le moins vu ou le moins osé voir, — c'est son manque de volonté et sa faiblesse de caractère.

Il était indécis en art, en politique, dans toutes ses actions et dans toutes ses pensées. Entre deux œuvres, deux projets, deux partis, il ne pouvait se résoudre à choisir. L'histoire du monument de Jules II, de la façade de Saint-Laurent, des tombeaux des Médicis, en est la preuve. Il commençait, commençait, n'arrivait pas au bout. Il voulait et ne voulait pas. A peine avait-il fixé son choix, qu'il se mettait à en douter. A la fin de sa vie, il n'achevait plus rien : il se dégoûtait de tout. On prétend que ses tâches lui étaient imposées ; et l'on fait retomber sur ses maîtres la responsabilité de cette fluctuation perpétuelle d'un projet à un autre. On oublie que ses maîtres n'avaient aucun moyen de les lui imposer, s'il avait été décidé à les refuser. Mais il n'osait pas.

Il était faible. Il était faible de toute façon, par vertu et par timidité. Il était faible par conscience. Il se tourmentait de mille scrupules, qu'une nature plus énergique eût rejetés. Il se croyait obligé, par un sentiment exagéré de sa responsabilité, à faire des tâches médiocres, que n'importe quel contremaître eût mieux faites

à sa place. (1) Il ne savait ni remplir ses engagements, ni les oublier. (2)

Il était faible par prudence et par crainte. Le même homme, que Jules II appelait « le terrible », « *terribile* », était qualifié par Vasari de « prudent », — trop prudent; et celui « qui faisait peur à tous, même aux papes », (3) avait peur de tous. Il était faible avec les princes. Et pourtant, qui méprisait plus que lui ceux qui étaient faibles avec les princes, — « les ânes de bât des princes », ainsi qu'il les nommait? (4) — Il voulait fuir les papes; et il restait, et il obéissait. (5) Il tolérait des lettres injurieuses de ses maîtres, et il y répondait humblement. (6) Par moments, il se révoltait, il parlait fièrement; — mais il cédait toujours. Jusqu'à sa mort, il se débattit, sans force pour lutter. Clément VII, qui, — contre l'opinion courante, — fut, de tous les papes, celui qui eut le plus de bonté pour lui, connaissait sa faiblesse; et il en avait pitié. (7)

---

(1) Voir les années qu'il passa dans les carrières de Seravezza, pour la façade de San Lorenzo.

(2) Ainsi, pour le *Christ* de la Minerve, dont il avait accepté la commande, en 1514, et qu'il se désolait de n'avoir pas commencé, en 1518. « Je meurs de douleur... Je me fais l'effet d'un voleur... » — Ainsi, pour la chapelle Piccolomini, de Sienne, pour laquelle il avait signé, en 1501, un traité stipulant qu'il livrerait son œuvre en trois ans. Soixante ans plus tard, en 1561, il se tourmentait encore de l'engagement non tenu!

(3) « *Facte paura a ognuno insino a' papi* », lui écrivait Sebastiano del Piombo, le 27 octobre 1520.

(4) Conversation avec Vasari.

(5) Ainsi, en 1534, quand il veut fuir Paul III, et finit par se laisser enchaîner à la tâche.

(6) Telle, la lettre humiliante du cardinal Jules de Médicis, (le futur Clément VII), le 2 février 1518, où il soupçonne Michel-Ange de s'être fait acheter par les Carrarais. Michel-Ange s'incline, accepte, écrit « qu'il ne tient à rien autre au monde qu'à lui plaire ».

(7) Voir ses lettres et celles qu'il lui fait écrire par Sebastiano del Piombo, après la prise de Florence. Il s'inquiète de sa santé, de

Il perdait toute dignité en amour. Il s'humiliait devant des drôles, comme Febo di Poggio. (1) Il traitait de « puissant génie » un être aimable, mais médiocre, comme Tommaso de' Cavalieri. (2)

Du moins, l'amour rend ces faiblesses touchantes. — Elles ne sont plus que tristement douloureuses, — on n'ose dire : honteuses, — quand c'est la peur qui en est la cause. Il est pris brusquement de terreurs paniques. Il fuit alors, d'un bout à l'autre de l'Italie, pourchassé par la peur. Il fuit de Florence, en 1494, terrifié par une vision. Il fuit de Florence, en 1529, — de Florence assiégée, qu'il était chargé de défendre. Il fuit jusqu'à Venise. Il est sur le point de fuir jusqu'en France. Il a honte ensuite de cet égarement : il le répare, il rentre dans la ville assiégée, il y fait son devoir jusqu'à la fin du siège. Mais, quand Florence est prise, quand les proscriptions règnent, qu'il est faible et tremblant ! Il va jusqu'à courtiser Valori, le proscripteur, celui qui vient de faire mourir son ami, le noble Battista della Palla. Hélas ! Il va jusqu'à renier ses amis, les bannis florentins. (3)

---

ses tourments. Il publie un bref, en 1531, pour le défendre contre les importunités de ceux qui abusaient de sa complaisance.

(1) Comparer l'humble lettre de Michel-Ange à Febo, en décembre 1533, à la réponse de Febo, en janvier 1534, quémandeuse et vulgaire.

(2) « ... Si je ne possède pas l'art de naviguer sur la mer de votre puissant génie, celui-ci m'excusera et ne me méprisera pas, parce que je ne puis me comparer à lui. Qui est unique en toutes choses, ne peut rien avoir d'égal. » (Michel-Ange à Tommaso de' Cavalieri, premier janvier 1533)

(3) « ... J'ai jusqu'à présent pris garde de parler aux bannis et d'avoir commerce avec eux : je m'en garderai encore plus, à l'avenir... Je ne parle avec personne; en particulier, je ne parle pas avec les Florentins. Si l'on me salue dans la rue, je ne puis pourtant pas faire autrement que de répondre amicalement ; mais je passe. Si je savais qui sont les bannis florentins, je ne répondrais en aucune façon... » (Lettre de Rome, en 1548, à son neveu Lionardo, qui

Il a peur. Il a une honte mortelle de sa peur. Il se méprise. Il tombe malade de dégoût de lui-même. Il veut mourir. On croit qu'il va mourir. (1)

Mais il ne peut pas mourir. Il y a en lui une force enragée de vivre, qui renaît chaque jour, pour souffrir davantage. — S'il pouvait au moins s'arracher à l'action! Mais cela lui est interdit. Il ne peut se passer d'agir. Il agit. Il faut qu'il agisse. — Il agit? — Il est agi, il est emporté dans le cyclone de ses passions furieuses et contradictoires, comme un damné de Dante.

Qu'il dut souffrir!

Oilme, oilme, pur reiterando
Vo' l mio passato tempo e non ritruovo
In tucto un giorno che sie stato mio! (2)

Malheur à moi! Malheur! Dans tout mon passé, je ne trouve pas un seul jour, qui ait été à moi!

Il adressait à Dieu des appels désespérés :

..... O Dio, o Dio, o Dio!
Chi piu di me potessi, che poss' io? (3)

O Dieu! O Dieu! O Dieu! qui peut plus en moi, que moi-même?

---

l'avertit qu'on l'accuse à Florence d'avoir des relations avec les bannis, contre qui Cosme II vient de promulguer un édit très sévère)

Il fait bien plus. Il renie l'hospitalité qu'il a reçue, malade, chez les Strozzi :

« Quant au reproche qu'on me fait d'avoir été reçu et soigné, pendant ma maladie, dans la maison des Strozzi, je considère que je n'étais pas dans leur maison, mais dans la chambre de Luigi del Riccio, qui m'était très attaché. » (Luigi del Riccio était au service des Strozzi.) — Il y avait si peu de doute que Michel-Ange eût été l'hôte des Strozzi, et non de Riccio, que lui-même, deux ans auparavant, avait envoyé *les Deux Esclaves* (maintenant au Louvre), à Roberto Strozzi, pour le remercier de son hospitalité.

(1) En 1531, après la prise de Florence, après sa soumission à Clément VII, et ses avances à Valori.

(2) *Poésies,* XLIX. (Probablement vers 1532)

(3) *Ibid.,* VI. (Entre 1504 et 1511)

S'il était affamé de la mort, c'est qu'il voyait en elle la fin de cet esclavage affolant. Avec quelle envie il parle de ceux qui sont morts!

Vous n'êtes plus dans la crainte du changement d'être et de désir... La suite des heures ne vous fait pas violence; la nécessité et le hasard ne vous mènent pas... A peine puis-je l'écrire sans envie. (1)

Mourir! Ne plus être! Ne plus être soi! S'évader de la tyrannie des choses! Échapper à l'hallucination de soi-même!

Ah! faites, faites que je ne retourne plus à moi-même!
De, fate, c'a me stesso piu non torni! (2)

*
* *

J'entends ce cri tragique sortir de la face douloureuse, dont les yeux inquiets nous regardent encore, au musée du Capitole. (3)

Il était de grandeur moyenne, large d'épaules, fortement charpenté et musclé. Le corps déformé par le travail, il marchait, la tête levée, le dos creusé et le ventre

---

(1) . . . . . .
Ne tem' or piu cangiar vita ne voglia,
Che quasi senza invidia non lo scrivo...
L'ore distinte a voi non fanno forza,
Caso o necessita non vi conduce...
(*Poésies*, LVIII. — Sur la mort de son père, 1534)

(2) *Ibid.*, CXXXV.

(3) La description qui suit s'inspire des divers portraits de Michel-Ange : surtout de celui de Marcello Venusti, qui est au Capitole, de la gravure de François de Hollande, qui date de 1538-1539, de celle de Giulio Bonasoni, qui est de 1546, et de la description de Condivi, faite en 1553. Son disciple et ami Daniel de Volterre, et son serviteur, Antonio del Franzese, firent, apres sa mort, plusieurs bustes de lui. Leone Leoni grava, en 1560, une médaille à son effigie.

en avant. Tel nous le montre un portrait de François de Hollande : debout, de profil, vêtu de noir ; un manteau romain sur les épaules ; sur la tête, une chappe d'étoffe, et sur cette chappe, un grand chapeau de feutre noir, très enfoncé. (1) Il avait le crâne rond, le front carré, renflé au-dessus des yeux, sillonné de rides surtout profondes entre les sourcils très arqués. Les cheveux étaient noirs, peu fournis, ébouriffés et frisottant un peu. Les yeux, petits, (2) tristes et forts, étaient couleur de corne, changeants et mouchetés de taches jaunâtres et bleuâtres. Le nez, large et droit, avec une petite bosse au milieu, avait été écrasé par le coup de poing de Torrigiani. (3) Des plis profonds se creusaient, de la narine au coin des lèvres. La bouche était fine ; la lèvre inférieure avançait un peu. De maigres favoris, une barbe de faune, fourchue, peu épaisse, et longue de quatre à cinq pouces, encadraient les joues creusées aux pommettes saillantes.

Dans l'ensemble de la physionomie, la tristesse, l'incertitude domine. C'est bien une figure du temps de Tasse, anxieuse, rongée de doutes. Ses yeux poignants inspirent, appellent la compassion.

*
* *

Ne la lui marchandons pas. Donnons-lui cet amour, auquel il aspira toute sa vie, et qui lui fut refusé. Il a

(1) Ainsi le virent encore ceux qui firent ouvrir son cercueil, en 1564, quand son corps fut ramené de Rome à Florence. Il semblait dormir, son chapeau de feutre sur la tête, et, aux pieds, ses bottes avec des éperons.

(2) Condivi. Le portrait de Venusti les représente assez larges.

(3) Vers 1490-1492. Voir page 39.

connu les plus grands malheurs qui puissent échoir à l'homme. Il vit sa patrie asservie. Il vit l'Italie livrée pour des siècles aux barbares. Il vit mourir la liberté. Il vit, l'un après l'autre, disparaître ceux qu'il aimait. Il vit, l'une après l'autre, s'éteindre toutes les lumières de l'art.

Il resta seul, le dernier, dans la nuit qui tombait. Et, au seuil de la mort, quand il regardait derrière lui, il n'eut même pas la consolation de se dire qu'il avait fait tout ce qu'il devait, tout ce qu'il aurait pu faire. Sa vie lui sembla perdue. En vain, elle avait été sans joie. En vain, il l'avait sacrifiée à l'idole de l'art. (1)

Le travail monstrueux auquel il s'était condamné, pendant quatre-vingt-dix ans de vie, sans un jour de repos, sans un jour de vraie vie, n'avait même pas servi à exécuter un seul de ses grands projets. Pas une de ses grandes œuvres, — de celles auxquelles il tenait le plus, — pas une n'était achevée. Une ironie du sort voulut que ce sculpteur (2) ne réussît à mener jusqu'au bout que ses peintures qu'il fit malgré lui. De ses grands travaux, qui lui avaient apporté tour à tour

---

(1) *... L'affectuosa fantasia,*
Che l'arte mi fece idol' e monarca,...

(*Poésies,* CXLVII. — Entre 1555 et 1556)

« ... L'illusion passionnée, qui me fit de l'art une idole et un monarque... »

(2) Il s'appelait lui-même « sculpteur », et non pas « peintre ». « Aujourd'hui, écrit-il, le 10 mars 1508, moi, Michel-Ange, *sculpteur*, j'ai commencé les peintures de la chapelle (Sixtine). » — « Ce n'est point là mon métier, écrivait-il un an après... Je perds mon temps sans utilité. » (27 janvier 1509) — Jamais il ne varia d'avis sur ce point.

tant d'espoirs orgueilleux et de tourments, les uns, — (le carton de *la guerre de Pise,* la statue de bronze de Jules II), — furent détruits de son vivant; les autres, — (le tombeau de Jules II, la chapelle des Médicis), — avortèrent piteusement : caricatures de sa pensée.

Le sculpteur Ghiberti raconte, dans ses *Commentaires,* l'histoire d'un pauvre orfèvre allemand du duc d'Anjou, « qui était l'égal des statuaires antiques de la Grèce », et qui, à la fin de sa vie, vit détruire l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie. — « Il vit alors que toute sa fatigue avait été inutile; et, se jetant à genoux, il s'écria : « O Seigneur, maître du ciel et de la terre, toi « qui fais toutes choses, ne me laisse plus m'égarer et « suivre d'autres que toi; aie pitié de moi ! » Et aussitôt, il donna tout ce qu'il avait aux pauvres, se retira dans un ermitage, et y mourut... »

Comme le pauvre orfèvre allemand, Michel-Ange, arrivé à la fin de sa vie, contempla amèrement sa vie vécue en vain, ses efforts inutiles, ses œuvres inachevées, détruites, inaccomplies.

Alors, il abdiqua. L'orgueil de la Renaissance, le magnifique orgueil de l'âme libre et souveraine de l'univers, se renia avec lui « dans cet amour divin, qui, pour nous prendre, ouvre ses bras sur la croix ».

> .... *Volta a quell' amor divino*
> *C'aperse a prender noi 'n croce le braccia.* (1)

Le cri fécond de l'*Ode à la Joie* ne fut pas poussé. Ce

(1) *Poésies,* CXLVII.

fut, jusqu'au dernier souffle, l'Ode à la Douleur et à la Mort qui délivre. Il fut vaincu tout entier.

*
* *

Tel fut un des vainqueurs du monde. Nous qui jouissons des œuvres de son génie, c'est de la même façon que nous jouissons des conquêtes de nos ancêtres : nous ne pensons plus au sang versé.

Non vi si pensa
Quanto sangue costa. (1)

J'ai voulu étaler ce sang aux yeux de tous, j'ai voulu faire flotter, au-dessus de nos têtes, l'étendard rouge des héros.

---

(1) Dante : *Paradis*, XXIX, 91.

Première Partie

LA LUTTE

Portrait de Michel-Ange par Marcello Venusti, Musée du Capitole, Rome

I

LA FORCE

Davide cholla fromba
e io choll' archo,
Michelagniolo. (1)

Il naquit, le 6 mars 1475, à Caprese, en Casentin. Apre pays, « air fin », (2) rochers et bois de hêtres, que domine l'échine de l'Apennin osseux. Non loin, François d'Assise vit sur le Mont Alvernia paraître le Crucifié.

Le père (3) était podestat de Caprese et Chiusi. C'était un homme violent, inquiet, « craignant Dieu ». La mère (4) mourut, quand Michel-Ange avait six ans. (5) Ils étaient cinq frères : Lionardo, Michelagniolo, Buonarroto, Giovan Simone, et Sigismondo. (6)

---

(1) *Poésies*, I, (sur un feuillet du Louvre, auprès d'esquisses du *David*).

(2) Michel-Ange aimait à dire qu'il devait son génie à « l'air fin de la contrée d'Arezzo ».

(3) Lodovico di Lionardo Buonarroti Simoni. — Le vrai nom de la famille était Simoni.

(4) Francesca di Neri di Miniato del Sera.

(5) Le père se remaria, quelques années plus tard, en 1485, avec Lucrezia Ubaldini, qui mourut en 1497.

(6) Lionardo naquit en 1473 ; Buonarroto, en 1477 ; Giovan Simone, en 1479 ; Sigismondo, en 1481. — Lionardo se fit moine. Ainsi Michel-Ange devint l'aîné, le chef de famille.

Il fut mis en nourrice chez la femme d'un tailleur de pierres de Settignano. Plus tard, en plaisantant, il attribuait à ce lait sa vocation de sculpteur. On l'envoya à l'école : il ne s'y occupa que de dessin. « Pour cela, il fut mal vu et souvent cruellement frappé par son père et les frères de son père, qui avaient de la haine pour la profession d'artiste, et à qui il semblait une honte d'avoir un artiste dans leur maison. » (1) Ainsi, il apprit à connaître tout enfant la brutalité de la vie et la solitude de l'esprit.

Son obstination l'emporta sur celle de son père. A treize ans, il entra, comme apprenti, dans l'atelier de Domenico Ghirlandajo, — le plus grand, le plus sain des peintres florentins. Ses premiers travaux eurent tant de succès, que le maître, dit-on, fut jaloux de l'élève. (2) Ils se séparèrent au bout d'un an.

Il avait pris le dégoût de la peinture. Il aspirait à un art plus héroïque. Il passa dans l'école de sculpture, que Laurent de Médicis entretenait, dans les jardins de Saint-Marc. (3) Le prince s'intéressa à lui : il le logea au palais, il l'admit à la table de ses fils; l'enfant se trouva au cœur de la Renaissance italienne, au milieu des collections antiques, dans l'atmosphère poétique et érudite des grands Platoniciens : Marsile Ficin, Benivieni, Ange Politien. Il s'enivra de leur esprit; à vivre dans le monde antique, il se fit une âme antique : il fut un sculp-

---

(1) Condivi.

(2) A vrai dire, on a peine à croire à cette jalousie d'un si puissant artiste. Je ne pense pas, en tout cas, qu'elle ait été la cause du départ précipité de Michel-Ange. Il conserva, jusque dans sa vieillesse, le respect de son premier maître.

(3) Cette école était dirigée par Bertoldo, élève de Donatello.

teur grec. Guidé par Politien, « qui l'aimait fort », il sculpta *le Combat des Centaures et des Lapithes.* (1)

Ce bas-relief orgueilleux, où règnent seules la force et la beauté impassibles, reflète l'âme athlétique de l'adolescent et ses jeux sauvages avec ses rudes compagnons.

Il allait à l'église du Carmine dessiner les fresques de Masaccio, avec Lorenzo di Credi, Bugiardini, Granacci, et Torrigiano dei Torrigiani. Il ne ménageait pas les railleries à ses camarades, moins habiles que lui. Un jour, il s'attaqua au vaniteux Torrigiani. Torrigiani lui écrasa la face d'un coup de poing. Il s'en vantait plus tard : « Je fermai le poing, racontait-il à Benvenuto Cellini; je le frappai si violemment sur le nez, que je sentis les os et les cartilages s'écraser, comme une oublie. Ainsi, je l'ai marqué pour toute sa vie. » (2)

*
* *

Le paganisme n'avait pas éteint la foi chrétienne de Michel-Ange. Les deux mondes ennemis se disputaient son âme.

En 1490, le moine Savonarole commença ses prédications enflammées sur l'Apocalypse. Il avait trente-sept ans. Michel-Ange en avait quinze. Il vit le petit et frêle prédicateur, que dévorait l'Esprit de Dieu. Il fut glacé d'effroi par la terrible voix qui, de la chaire du

---

(1) *Le Combat des Centaures et des Lapithes* est à la casa Buonarroti de Florence. Du même temps est le *Masque du faune riant*, qui attira à Michel-Ange l'amitié de Laurent de Médicis; et la *Madone à l'Escalier*, bas-relief de la casa Buonarroti.

(2) C'était vers 1491.

Duomo, lançait la foudre sur le pape, et suspendait sur l'Italie le glaive sanglant de Dieu. Florence tremblait. Les gens couraient dans les rues, pleurant et criant comme des fous. Les plus riches citoyens : Ruccellai, Salviati, Albizzi, Strozzi, demandaient à entrer dans les ordres. Les savants, les philosophes, Pic de la Mirandole, Politien, eux-mêmes abdiquaient leur raison. (1) Le frère aîné de Michel-Ange, Lionardo, se fit Dominicain. (2)

Michel-Ange n'échappa point à la contagion de l'épouvante. Quand approcha celui qu'avait annoncé le prophète : le nouveau Cyrus, l'épée de Dieu, le petit monstre difforme : — Charles VIII, roi de France, — il fut pris de panique. Un songe l'affola.

Un de ses amis, Cardiere, poète et musicien, vit l'ombre de Laurent de Médicis (3) lui apparaître, une nuit, vêtu de haillons, en deuil, à demi nu; le mort lui ordonna de prévenir son fils Pierre, qu'il allait être chassé et qu'il ne retournerait plus jamais dans sa patrie. Michel-Ange, à qui Cardiere confia sa vision, l'engagea à tout raconter au prince; mais Car-

---

(1) Ils moururent peu après, en 1494 : Politien, demandant à être enseveli comme dominicain, à l'église Saint-Marc,—l'église de Savonarole; — Pic de la Mirandole, revêtu, pour mourir, de l'habit dominicain.

(2) En 1491.

(3) Laurent de Médicis était mort le 8 avril 1492 : son fils Pierre lui avait succédé. Michel-Ange quitta le palais; il rentra chez son père, et resta quelque temps sans emploi. Puis Pierre le reprit à son service, le chargeant de lui acheter des camées et des intailles. Il sculpta alors l'*Hercule* colossal de marbre, qui fut d'abord au palais Strozzi, puis acheté en 1529 par François Ier, et placé à Fontainebleau, d'où il disparut au dix-septième siècle. De ce temps est aussi le *Crucifix de bois* du couvent San Spirito, pour lequel Michel-Ange étudia l'anatomie sur des cadavres, avec un tel acharnement, qu'il en tomba malade (1494).

diere, qui avait peur de Pierre, ne l'osa point. Un des matins suivants, il revint trouver Michel-Ange et lui dit, plein d'effroi, que le mort lui était de nouveau apparu : il avait même costume ; et comme Cardiere, couché, le fixait en silence, le fantôme l'avait souffleté, pour le châtier de n'avoir pas obéi. Michel-Ange fit de violents reproches à Cardiere et l'obligea à se rendre à pied, sur-le-champ, à la villa des Médicis, Careggi, près de Florence. A moitié chemin, Cardiere rencontra Pierre : il l'arrêta et lui fit son récit. Pierre éclata de rire et le fit étriller par ses écuyers. Le chancelier du prince, Bibbiena, lui dit : « Tu es un fou. Qui crois-tu que Laurent aime le mieux, de son fils, ou de toi ? S'il avait eu à se montrer, c'eût été à lui et non à toi ! » Cardiere, houspillé et bafoué, revint à Florence ; il apprit à Michel-Ange l'insuccès de sa démarche, et il le convainquit si bien des malheurs qui allaient fondre sur Florence, que Michel-Ange, deux jours après, s'enfuit. (1)

Ce fut le premier accès de ces terreurs superstitieuses qui se reproduisirent plus d'une fois dans la suite de sa vie, et qui le terrassaient, quelque honte qu'il en eût.

* * *

Il fuit jusqu'à Venise.

A peine sorti de la fournaise de Florence, sa surexci-

(1) Condivi.

La fuite de Michel-Ange eut lieu en octobre 1494. Un mois plus tard, Pierre de Médicis s'enfuit à son tour, devant le soulèvement du peuple ; et le gouvernement populaire s'installa à Florence, avec l'appui de Savonarole, qui prophétisait que Florence porterait la République dans le monde entier. Cette République reconnaissait pourtant un roi : Jésus-Christ.

tation tomba. — Revenu à Bologne, où il passa l'hiver, (1) il oublie totalement le prophète et les prophéties. La beauté du monde le reprend. Il lit Pétrarque, Boccace et Dante. Il repasse à Florence, au printemps de 1495, pendant les fêtes religieuses du Carnaval et les luttes enragées des partis. Mais il est si détaché maintenant des passions qui se dévorent autour de lui, que, par une sorte de défi contre le fanatisme des Savonarolistes, il sculpte son fameux *Cupidon endormi*, que ses contemporains prirent pour un antique. Il ne reste d'ailleurs que quelques mois à Florence; il va à Rome, et, jusqu'à la mort de Savonarole, il est le plus païen des artistes. Il sculpte *Bacchus ivre*, *Adonis mourant*, et le grand *Cupidon*, l'année même où Savonarole fait brûler « les Vanités et les Anathèmes » : livres, parures, œuvres d'art. (2) Son frère, le moine Lionardo, est poursuivi, pour sa foi dans le prophète. Les dangers s'accumulent sur la tête de Savonarole : Michel-Ange ne revient pas à Florence, pour le défendre. Savonarole est brûlé : (3) Michel-Ange se tait. Nulle trace de cet événement dans aucune de ses lettres.

---

(1) Il y était l'hôte du noble Giovanni Francesco Aldovrandi, qui lui vint en aide, à l'occasion de certains démêlés avec la police de Bologne. Il travailla alors à la statue de San Petronio, et à une statuette d'ange pour le tabernacle *(Arca)* de San Domenico. Mais ces œuvres n'ont aucunement le caractère religieux. C'est toujours la force orgueilleuse.

(2) Michel-Ange arriva à Rome, en juin 1496. Le *Bacchus ivre*, l'*Adonis mourant* (musée du Bargello) et le *Cupidon* (South-Kensington) sont de 1497. — Michel-Ange semble avoir aussi dessiné, dans ce même temps, le carton d'une *Stigmatisation de saint François*, pour San Pietro in Montorio.

(3) Le 23 mai 1498.

Michel-Ange se tait; mais il sculpte la *Pietà :* (1)

Sur les genoux de la Vierge, immortellement jeune, le Christ mort est couché, semble dormir. Nulle violence, nulle âpreté. La sérénité de l'Olympe flotte sur les traits de la pure déesse et du Dieu du Calvaire. Mais une mélancolie indicible s'y mêle; elle baigne ces beaux corps. La tristesse a pris possession de l'âme de Michel-Ange.

* * *

Ce n'était pas seulement le spectacle des misères et des crimes qui venait l'assombrir. Une force tyrannique était entrée en lui, pour ne plus le lâcher. Il était en proie à cette fureur de génie, à cette folie de travail forcené et sans joie, qui ne lui permit plus de souffler jusqu'à la mort. Sans illusions sur la victoire, il avait juré de vaincre, pour sa gloire et pour celle des siens. Tout le poids de sa lourde famille reposait sur lui seul. Elle l'obsédait de demandes d'argent. Il en manquait lui-même, mais il mettait son orgueil à ne jamais refuser : il se serait vendu lui-même, pour envoyer aux siens l'argent qu'ils réclamaient. Sa santé s'altérait déjà. La mauvaise nourriture, le froid, l'humidité, l'excès de tra-

---

(1) La *Pietà* fut exécutée pour le cardinal français, Jean de Groslaye de Villiers, abbé de Saint-Denis, ambassadeur de Charles VIII, qui la commanda à Michel-Ange pour la chapelle des rois de France, à Saint-Pierre. (Contrat du 27 août 1498) — Michel-Ange y travailla jusqu'en 1501.

Une conversation de Michel-Ange avec Condivi explique par une pensée de mysticisme chevaleresque la jeunesse de la Vierge, si différente des *Mater Dolorosa* sauvages, flétries, convulsées par la douleur, de Donatello, de Signorelli, de Mantegna, et de Botticelli.

vail, commençaient à la ruiner. Il souffrait de la tête, et il avait un côté enflé. (1) Son père lui reprochait sa façon de vivre : il ne se disait pas qu'il en était responsable.

« Toutes les peines que j'ai endurées, je les ai endurées pour vous, lui écrivait plus tard Michel-Ange. (2)

... Tous mes soucis, tous, je les ai par amour pour vous. » (3)

*
* *

Au printemps de 1501, il revint à Florence.

Un bloc de marbre gigantesque avait été confié, quarante ans auparavant, par l'*Œuvre de la cathédrale (Opera del Duomo)* à Agostino di Duccio pour y tailler la figure d'un prophète. L'œuvre à peine ébauchée était restée interrompue. Personne n'osait la reprendre. Michel-Ange s'en chargea, (4) et, de ce roc de marbre, il fit sortir le *David* colossal.

On conte que le gonfalonier Pier Soderini, venant voir la statue dont il avait donné la commande à Michel-Ange, lui fit quelques critiques, pour attester son goût : il blâma l'épaisseur du nez. Michel-Ange monta sur l'échafaudage, prit un ciseau et un peu de poussière de marbre, et, tout en remuant légèrement le ciseau, il faisait tomber peu à peu la poussière; mais il se garda bien de toucher au nez, et le laissa comme

---

(1) Lettre de son père, 19 décembre 1500.
(2) Lettre à son père. Printemps 1509.
(3) Lettre à son père, 1521.
(4) En août 1501. — Dans les mois précédents, il avait signé avec le cardinal Francesco Piccolomini un contrat, qu'il n'exécuta jamais, pour la décoration de l'autel Piccolomini, à la cathédrale de Sienne. Ce fut un des remords de toute sa vie.

il était. Puis, se tournant vers le gonfalonier, il dit :

« Regardez maintenant.

— Maintenant, dit Soderini, il me plaît beaucoup mieux. Vous lui avez donné la vie. »

« Alors Michel-Ange descendit, et il rit silencieusement. » (1)

On croit lire ce mépris silencieux dans l'œuvre. C'est une force tumultueuse au repos. Elle est gonflée de dédain et de mélancolie. Elle étouffe dans les murs d'un musée. Il lui faut le plein air, « la lumière sur la place », comme disait Michel-Ange. (2)

Le 25 janvier 1504, une commission d'artistes, dont faisaient partie Filippino Lippi, Botticelli, Pérugin, et Léonard de Vinci, délibérèrent sur l'emplacement qu'on assignerait au *David*. Sur la demande de Michel-Ange, on décida de l'élever devant le Palais de la Seigneurie. (3) Le transport de la masse énorme fut confié aux architectes de la cathédrale. Le 14 mai, au soir, on fit sortir du baraquement en planches, où il était campé, le Colosse de marbre, en démolissant le mur au

---

(1) Vasari.

(2) Michel-Ange disait à un sculpteur, qui s'évertuait à arranger le jour dans son atelier, de façon que son œuvre parût à son avantage : « Ne te donne pas tant de peine, ce qui compte, c'est la lumière sur la place. »

(3) Le détail des délibérations a été conservé. (Milanesi : *Contratti artistici,* pages 620 et suivantes)

Le *David* resta, jusqu'en 1873, au lieu qui lui avait été assigné par Michel-Ange, devant le Palais de la Seigneurie. Alors, on transporta la statue, que la pluie avait entamée d'une façon inquiétante, à l'Académie des Beaux-Arts de Florence, dans une rotonde spéciale *(Tribuna del David)*. Le *Circolo artistico* de Florence propose en ce moment d'en faire exécuter une copie en marbre blanc, pour l'élever à sa place ancienne, devant le Palais Vieux.

dessus de la porte. Dans la nuit, des gens du peuple jetèrent des pierres au *David*, afin de le briser. On dut faire bonne garde. La statue avançait lentement, liée droite et suspendue, de façon à balancer librement sans heurter le sol. Il fallut quatre jours pour l'amener du *Duomo* au Palais Vieux. Le 18, à midi, elle arriva à la place marquée. On continua de faire la garde autour d'elle, la nuit. Malgré toutes les précautions, un soir, elle fut lapidée. (1)

Tel était ce peuple florentin, qu'on donne quelquefois comme modèle au nôtre. (2)

*
* *

En 1504, la Seigneurie de Florence mit aux prises Michel-Ange avec Léonard de Vinci.

Les deux hommes ne s'aimaient point. Leur solitude commune eût dû les rapprocher. Mais s'ils se sentaient éloignés du reste des hommes, ils l'étaient plus encore l'un de l'autre. Le plus isolé des deux était Léonard. Il avait cinquante-deux ans, — vingt ans de plus que Michel-Ange. — Depuis l'âge de trente ans, il avait quitté Florence, dont l'âpreté de passions était intolérable à sa nature délicate, un peu timide, et à son intelligence sereine et sceptique, ouverte à tout, comprenant tout. Ce grand dilettante, cet homme absolument libre

---

(1) Relation contemporaine, et *Histoires Florentines* de Pietro di Marco Parenti.

(2) Ajoutons que la chaste nudité du *David* choquait la pudeur de Florence. L'Arétin, reprochant à Michel-Ange l'indécence de son *Jugement Dernier*, lui écrivit en 1545 : « Imitez la modestie des Florentins, qui cachent sous des feuilles d'or les parties honteuses de leur beau *Colosse*. »

et absolument seul, était si détaché de la patrie, de la religion, du monde entier, qu'il ne se trouvait bien qu'auprès des tyrans, libres d'esprit, comme lui. Forcé de quitter Milan, en 1499, par la chute de son protecteur, Ludovic le More, il était entré au service de César Borgia, en 1502; la fin de la carrière politique du prince, en 1503, le contraignit à revenir à Florence. Là, son sourire ironique se trouva en présence du sombre et fiévreux Michel-Ange, et il l'exaspéra. Michel-Ange, tout entier à ses passions et à sa foi, haïssait les ennemis de ses passions et de sa foi, mais il haïssait bien plus ceux qui n'avaient point de passion et n'étaient d'aucune foi. Plus Léonard était grand, plus Michel-Ange sentait d'aversion pour lui; et il ne négligeait pas une occasion de la lui témoigner.

« Léonard était un homme de belle figure, de manières avenantes et distinguées. Il flânait un jour avec un ami, dans les rues de Florence. Il était vêtu d'une tunique rose, tombant jusqu'aux genoux; sur sa poitrine flottait sa barbe bien bouclée et arrangée avec art. Auprès de Santa Trinità, quelques bourgeois causaient : ils discutaient ensemble un passage de Dante. Ils appelèrent Léonard, et le prièrent de leur en éclaircir le sens. A ce moment, Michel-Ange passait. Léonard dit : « Michel-Ange vous expliquera les vers dont vous parlez. » Michel-Ange, croyant qu'il voulait le railler, répliqua amèrement : « Explique-les toi-même, toi qui as fait le modèle d'un cheval de bronze, (1) et qui n'as pas été capable de le fondre, mais qui, pour ta honte, t'es

(1) Allusion à la statue équestre de Francesco Sforza, laissée inachevée par Léonard, et dont les archers gascons de Louis XII s'amusèrent à prendre pour cible le modèle de plâtre.

arrêté en route ! » — Là-dessus, il tourna le dos au groupe et continua son chemin. Léonard resta, et il rougit. Et Michel-Ange, non satisfait encore et brûlant du désir de le blesser, cria : « Et ces chapons de Milanais qui te croyaient capable d'un tel ouvrage ! » (1)

Tels étaient les deux hommes, que le gonfalonier Soderini opposa l'un à l'autre dans une œuvre commune : la décoration de la Salle du Conseil au Palais de la Seigneurie. Ce fut un combat singulier entre les deux plus grandes forces de la Renaissance. En mai 1504, Léonard commença le carton de *la Bataille d'Anghiari*. (2) En août 1504, Michel-Ange reçut la commande du carton pour *la Bataille de Cascina*. (3) Florence se divisa en deux camps pour l'un ou l'autre rival. — Le temps a tout égalisé. Les deux œuvres ont disparu. (4)

*
* *

En mars 1505, Michel-Ange fut appelé à Rome par Jules II. Alors commença la période héroïque de sa vie.

---

(1) Relation d'un contemporain *(Anonyme de la Magliabecchiana)*.

(2) On lui avait imposé l'humiliation de peindre une victoire des Florentins sur ses amis, les Milanais.

(3) Ou *la Guerre de Pise*.

(4) Le carton de Michel-Ange, seul exécuté, dès 1505, disparut en 1512, lors des émeutes provoquées à Florence par le retour des Médicis. L'œuvre n'est plus connue que par des copies fragmentaires. La plus fameuse de ces copies est la gravure de Marc-Antoine. *(Les Grimpeurs)* — Quant à la fresque de Léonard, Léonard suffit à la détruire. Il voulut perfectionner la technique de la fresque, il essaya d'un enduit à l'huile qui ne tint pas ; et la peinture, qu'il abandonna de découragement, en 1506, n'existait plus déjà en 1550.

De cette période de la vie de Michel-Ange (1501-1505), sont aussi

Tous deux violents et grandioses, le pape et l'artiste étaient faits pour s'entendre, quand ils ne se heurtaient point l'un l'autre avec fureur. Leur cerveau bouillonnait de projets gigantesques. Jules II voulait se faire bâtir un tombeau, digne de la Rome antique. Michel-Ange s'enflamma pour cette idée d'orgueil impérial. Il conçut un dessein babylonien, une montagne d'architecture, avec plus de quarante statues, de dimensions colossales. Le pape, enthousiasmé, l'envoya à Carrare, pour faire tailler dans les carrières tout le marbre nécessaire. Michel-Ange resta plus de huit mois dans les montagnes. Il était en proie à une exaltation surhumaine. « Un jour qu'il parcourait le pays à cheval, il vit un mont qui dominait la côte : le désir le saisit de le sculpter tout entier, de le transformer en un colosse, visible de loin aux navigateurs... Il l'eût fait, s'il en avait eu le temps, et si on le lui avait permis. » (1)

En décembre 1505, il revint à Rome, où commencèrent à arriver par mer les blocs de marbre qu'il avait choisis. On les transporta sur la place Saint-Pierre, derrière Santa-Caterina, où Michel-Ange habitait. « La masse des pierres était si grande, qu'elle excitait la stupeur des gens et la joie du pape. » Michel-Ange se mit au travail. Le pape, dans son impatience, venait sans cesse le voir, « et s'entretenait avec lui, aussi

---

les deux bas-reliefs circulaires de la *Madone* et de l'*Enfant*, qui sont à la Royal Academy de Londres, et au musée du Bargello de Florence ; — la *Madone de Bruges*, acquise en 1506 par des marchands flamands ; — et le grand tableau à la détrempe de la *Sainte Famille* des Uffizi, le plus beau et le plus soigné de Michel-Ange. Son austérité puritaine, son accent héroïque, s'opposent rudement aux langueurs efféminées de l'art léonardesque.

(1) Condivi.

familièrement que s'il avait été son frère ». Pour venir plus commodément, il fit jeter du corridor du Vatican à la maison de Michel-Ange un pont-levis qui lui assurait un passage secret.

Mais cette faveur ne dura guère. Le caractère de Jules II n'était pas moins trépidant que celui de Michel-Ange. Il se passionnait tour à tour pour les projets les plus différents. Un autre dessein lui parut plus propre à éterniser sa gloire : il voulut réédifier Saint-Pierre. Il y était poussé par les ennemis de Michel-Ange. Ils étaient nombreux et puissants. Ils avaient à leur tête un homme d'un génie égal à celui de Michel-Ange, et d'une volonté plus forte : Bramante d'Urbin, l'architecte du pape et l'ami de Raphaël. Il ne pouvait y avoir de sympathie entre la raison souveraine des deux grands Ombriens et le génie sauvage du Florentin. Mais s'ils se décidèrent à le combattre, (1) ce fut sans doute qu'il les y avait provoqués. Michel-Ange critiquait imprudemment Bramante, et l'accusait, à tort ou à raison, de malversations dans ses travaux. (2) Bramante décida aussitôt de le perdre.

---

(1) Du moins, Bramante. Raphaël était trop l'ami et l'obligé de Bramante pour ne pas faire cause commune avec lui ; mais on n'a pas de preuves qu'il ait agi personnellement contre Michel-Ange. Cependant celui-ci l'accuse en termes formels : « Toutes les difficultés survenues entre le pape Jules et moi sont le fait de la jalousie de Bramante et de Raphaël : ils cherchaient à me perdre : et vraiment Raphaël en avait bien sujet ; car ce qu'il savait de l'art, c'était de moi qu'il le tenait. » (Lettre d'octobre 1542 à un personnage inconnu. — *Lettres*, édition Milanesi, pages 489-494)

(2) Condivi, que son aveugle amitié pour Michel-Ange rend un peu suspect, dit : « Bramante était poussé a nuire à Michel-Ange par sa jalousie d'abord, et aussi par la crainte qu'il avait du jugement de Michel-Ange, qui découvrait ses fautes. Bramante, comme chacun sait, était adonné au plaisir et grand dissipateur. Le traitement qu'il recevait du pape, si élevé qu'il fût, ne lui suffi-

Il lui enleva la faveur du pape. Il joua de la superstition de Jules II; il lui rappela la croyance populaire, suivant laquelle il était de mauvais présage de se faire bâtir son tombeau de son vivant. Il réussit à le détacher des projets de son rival, et il y substitua les siens. En janvier 1506, Jules II se décida à reconstruire Saint-Pierre. Le tombeau fut abandonné, et Michel-Ange se trouva non seulement humilié, mais endetté par les dépenses qu'il avait faites pour l'œuvre. (1) Il se plaignit amèrement. Le pape lui fit fermer sa porte; et, comme il revenait à la charge, Jules II le fit chasser du Vatican par un de ses palefreniers.

Un évêque de Lucques, qui assistait à la scène, dit au palefrenier :

— « Vous ne le connaissez donc pas? »

Le palefrenier dit à Michel-Ange :

— « Pardonnez-moi, monsieur, mais j'ai reçu cet ordre, et je dois l'exécuter. »

Michel-Ange rentra chez lui et écrivit au pape :

« Saint-Père. J'ai été chassé du palais, ce matin, sur l'ordre de Votre Sainteté. Je vous fais savoir qu'à partir

---

sant pas, il chercha à gagner sur ses travaux, en faisant bâtir ses murs en mauvais matériaux, d'une solidité insuffisante. Chacun peut le constater dans ses constructions de Saint-Pierre, du corridor du Belvedère, du cloître de Santo Pietro ad Vincula, etc., qu'il a été nécessaire de soutenir récemment par des crampons et des contreboutants, parce qu'elles tombèrent, ou seraient tombées en peu de temps. »

(1) « Lorsque le pape changea de fantaisie, et que les barques arrivèrent avec des marbres de Carrare, je dus payer moi-même le fret. Dans ce même temps des tailleurs de pierres, que j'avais fait venir de Florence pour le tombeau, arrivèrent à Rome : et comme j'avais fait installer et meubler pour eux la maison que Jules m'avait donnée derrière Santa Caterina, je me vis sans argent et dans un grand embarras... » (Lettre déja citée d'octobre 1542)

d'aujourd'hui, si vous avez besoin de moi, vous pouvez me faire chercher partout ailleurs qu'à Rome. »

Il envoya la lettre, appela un marchand et un tailleur de pierres, qui logeaient chez lui, et leur dit :

« Cherchez un Juif, vendez tout ce qui est dans ma maison, et venez à Florence. »

Puis il monta à cheval et partit. (1) Quand le pape reçut la lettre, il envoya après lui cinq cavaliers, qui l'atteignirent vers onze heures du soir, à Poggibonsi, et lui remirent l'ordre suivant : « Aussitôt après la réception de ceci, tu retourneras à Rome, sous peine de notre disgrâce. » Michel-Ange répliqua qu'il retournerait, quand le pape tiendrait ses engagements : sinon, Jules II ne devait pas espérer de le revoir jamais. (2)

Il adressa ce sonnet au pape : (3)

Seigneur, si jamais proverbe est vrai, c'est bien celui qui dit que *qui peut, jamais ne veut.* Tu as cru à des contes et à des bavardages, tu as récompensé qui est l'ennemi du vrai. Pour moi, je suis et j'ai été ton bon vieux serviteur, je te suis attaché comme les rayons au soleil ; et le temps que je perds ne t'afflige pas! Plus je me fatigue, moins tu m'aimes. J'avais espéré grandir par ta grandeur, et que ta juste balance et ta puissante épée seraient mes seuls juges, et non l'écho mensonger. Mais le ciel se moque de toute vertu, en la plaçant dans ce monde, si elle doit y attendre des fruits d'un arbre sec. (4)

---

(1) Le 17 avril 1506.

(2) Tout ce récit est extrait textuellement d'une lettre de Michel-Ange, d'octobre 1542.

(3) Je le place à cette date, qui me paraît la plus vraisemblable, bien que Frey, sans raison suffisante, à mon sens, reporte le sonnet vers 1511.

(4) *Poésies,* III. — Voir *Annexes,* I, à la fin du deuxième cahier.

« *L'arbre sec* » est une allusion au chêne vert, qui figure dans les armoiries des De la Rovere (famille de Jules II).

L'affront qu'il avait subi de Jules II n'était pas la seule raison qui eût déterminé Michel-Ange à la fuite. Dans une lettre à Giuliano da San Gallo, il laisse entendre que Bramante voulait le faire assassiner. (1)

Michel-Ange parti, Bramante resta seul maître. Le lendemain de la fuite de son rival, il fit poser la première pierre de Saint-Pierre. (2) Sa rancune implacable s'acharna après l'œuvre de Michel-Ange, et s'arrangea de façon à la ruiner pour jamais. Il fit piller par la populace le chantier de la place Saint-Pierre, où étaient amassés les blocs de marbre pour le tombeau de Jules II. (3)

Cependant, le pape, enragé de la révolte de son sculpteur, envoyait bref sur bref à la Seigneurie de Florence, où Michel-Ange s'était réfugié. La Seigneurie fit venir Michel-Ange, et lui dit : « Tu as joué au pape un tour, comme le roi de France lui-même n'en eût pas fait. Nous ne voulons pas, à cause de toi, nous engager dans une guerre avec lui : ainsi il faut que tu retournes à Rome; nous te donnerons des lettres d'un tel poids, que toute injustice qui te serait faite, serait faite à la Seigneurie. » (4)

Michel-Ange s'entêtait. Il posait ses conditions. Il exigeait que Jules II lui laissât faire son tombeau, et il entendait y travailler non plus à Rome, mais à Florence.

---

(1) « Ce n'était pas là l'unique cause de mon départ : il y avait encore autre chose, dont j'aime mieux ne pas parler. Il suffit de dire que cela me donna à penser que, si je restais à Rome, cette ville serait mon tombeau, plutôt que celui du pape. Et ce fut la cause de mon départ subit. »

(2) 18 avril 1506.

(3) Lettre d'octobre 1542.

(4) *Ibid.*

Lorsque Jules II partit en guerre contre Pérouse et Bologne, (1) et que ses sommations devinrent plus menaçantes, Michel-Ange songea à passer en Turquie, où le sultan lui faisait offrir par les Franciscains de venir à Constantinople, pour bâtir un pont à Péra. (2)

Enfin, il fallut céder ; et, dans les derniers jours de novembre 1506, il se rendit en rechignant à Bologne, où Jules II, vainqueur, venait d'entrer par la brèche.

« Un matin, Michel-Ange était allé entendre la messe à San Petronio. Le palefrenier du pape l'aperçut, le reconnut et le conduisit devant Jules II, qui était à table au palais des Seize. Le pape, irrité, lui dit : « C'était à toi de venir Nous chercher (à Rome); et tu as attendu que Nous vinssions te trouver (à Bologne) ! » — Michel-Ange s'agenouilla et demanda pardon à haute voix, disant qu'il n'avait pas agi par malice, mais par irritation, parce qu'il n'avait pu supporter d'être chassé, comme on avait fait. Le pape demeurait assis, la tête baissée, le visage enflammé de colère, quand un évêque, que Soderini avait envoyé pour prendre la défense de Michel-Ange, voulut s'interposer, et dit : « Que Votre Sainteté veuille bien ne pas faire attention à ses sottises : il a péché par ignorance. En dehors de leur art, les peintres sont tous de même. » Le pape, furieux, cria : « Tu lui dis une grossièreté, que Nous ne lui avons pas dite. L'ignorant, c'est toi !... Va-t-en, et que le

---

(1) Fin d'août 1506.

(2) Condivi. — Michel-Ange avait eu déjà l'idée d'aller en Turquie, en 1504 ; et, en 1519, il fut en relations avec « le seigneur d'Andrinople », qui lui demandait de venir exécuter pour lui des peintures.

On sait que Léonard de Vinci avait été aussi tenté de passer en Turquie.

diable t'emporte! » — Et comme il ne s'en allait pas, les serviteurs du pape le jetèrent à coups de poing dehors. Alors, le pape, ayant déchargé sa colère sur l'évêque, fit approcher Michel-Ange, et lui pardonna. » (1)

Malheureusement, pour faire sa paix avec Jules II, il fallut en passer par ses caprices; et la toute-puissante volonté avait de nouveau tourné. Il ne s'agissait plus du tombeau, mais d'une statue colossale de bronze, qu'il voulait se faire élever à Bologne. Michel-Ange en vain protesta « qu'il n'entendait rien à la fonte du bronze ». Il lui fallut l'apprendre; et ce fut une vie de travail acharné. Il habitait une mauvaise chambre, avec un seul lit, où il couchait avec ses deux aides florentins, Lapo et Lodovico, et avec son fondeur Bernardino. Quinze mois se passèrent en ennuis de toutes sortes. Il se brouilla avec Lapo et Lodovico, qui le volaient.

« Ce gredin de Lapo, écrit-il à son père, donnait à entendre à tous, que c'était lui et Lodovico qui faisaient tout l'ouvrage, ou du moins qu'ils le faisaient en collaboration avec moi. Il ne pouvait se mettre dans la tête qu'il n'était pas le maître, jusqu'au moment où je l'ai mis dehors : alors, pour la première fois, il s'est aperçu qu'il était à mon service. Je l'ai chassé comme une bête. » (2)

Lapo et Lodovico se plaignirent bruyamment; ils répandirent à Florence des calomnies contre Michel-Ange, et parvinrent à extorquer de l'argent de son père, sous prétexte qu'il les avait volés.

---

(1) Condivi.
(2) Lettre à son père, 8 février 1507.

Puis, ce fut le fondeur, dont l'incapacité se révéla.

« J'aurais cru que maître Bernardino était capable de fondre, même sans feu, tant j'avais foi en lui. »

En juin 1507, la fonte rata. La figure ne sortit que jusqu'à la ceinture. Tout fut à recommencer. Michel-Ange resta occupé à cette œuvre jusqu'en février 1508. Il faillit y perdre la santé.

« J'ai à peine le temps de manger, écrit-il à son frère... Je vis dans la plus grande incommodité et dans une peine extrême; je ne pense à rien autre qu'à travailler nuit et jour; j'ai enduré de telles souffrances, et j'en endure de telles, que je crois que si j'avais la statue à faire encore une fois, ma vie n'y suffirait pas : ç'a été un travail de géant. » (1)

Pour de telles fatigues, le résultat fut misérable. La statue de Jules II, élevée en février 1508 devant la façade de San Petronio, n'y resta que quatre ans. En décembre 1511, elle fut détruite par le parti des Bentivogli, ennemis de Jules II; et Alphonse d'Este en acheta les débris, pour s'en faire un canon.

*
* *

Michel-Ange revint à Rome. Jules II lui imposait une autre tâche, non moins inattendue et plus périlleuse encore. Au peintre, qui ne savait rien de la technique de la fresque, il ordonnait de peindre la voûte de la chapelle Sixtine. On eût dit qu'il se plaisait à commander l'impossible, et Michel-Ange à l'exécuter.

---

(1) Lettres à son frère, du 29 septembre et du 10 novembre 1507.

Il semble que ce fut Bramante, qui, voyant Michel-Ange revenir en faveur, l'accula à cette tâche, où il pensait que sa gloire sombrerait. (1) L'épreuve était d'autant plus dangereuse pour Michel-Ange, qu'en cette même année 1508, son rival Raphaël commençait la peinture des *Stanze* du Vatican, avec un bonheur incomparable. (2) Il fit tout pour rejeter le redoutable honneur ; il alla jusqu'à proposer Raphaël à sa place : il disait que ce n'était pas son art et qu'il n'y réussirait point. Mais le pape s'obstina, et il fallut céder.

Bramante éleva à Michel-Ange un échafaudage dans la chapelle Sixtine, et l'on fit venir de Florence quelques peintres, ayant l'expérience de la fresque, pour lui prêter leur concours. Mais il était dit que Michel-Ange ne pouvait avoir d'aide d'aucune sorte. Il commença par déclarer inutilisable l'échafaudage de Bramante et par en élever un autre. Quant aux peintres florentins, il les prit en grippe, et, sans autre explication, il les mit à la porte. « Il fit abattre, un matin, tout ce qu'ils avaient peint ; il s'enferma dans la chapelle, il ne voulut plus leur ouvrir, et il ne se laissa plus voir même dans sa maison. Quand la plaisanterie leur eut semblé avoir assez duré, ils se décidèrent à retourner à Florence, profondément humiliés. » (3)

---

(1) C'est du moins ce que prétend Condivi. Il est à noter toutefois que, déjà avant la fuite de Michel-Ange à Bologne, il avait été question de lui faire peindre la Sixtine, et qu'alors ce projet souriait peu à Bramante, qui cherchait à éloigner de Rome son rival. (Lettre de Pietro Rosselli à Michel-Ange, en mai 1506)

(2) Entre avril et septembre 1508, Raphaël peignit la chambre dite *de la Signature*. (*Ecole d'Athènes* et *Dispute du Saint-Sacrement*)

(3) Vasari.

Michel-Ange resta seul, avec quelques manœuvres; (1) et, loin que la difficulté plus grande retînt sa hardiesse, il agrandit son plan et décida de peindre, non seulement la voûte, comme il en était d'abord question, mais les murailles.

Le travail gigantesque commença, le 10 mai 1508. Sombres années, — les plus sombres et les plus sublimes de cette vie tout entière! C'est le Michel-Ange légendaire, le héros de la Sixtine, celui dont la grandiose image est et doit rester gravée dans la mémoire de l'humanité.

Il souffrit terriblement. Ses lettres d'alors témoignent d'un découragement passionné, qui ne pouvait se satisfaire de ses divines pensées :

« Je suis dans un grand abattement d'esprit : il y a maintenant un an que je n'ai pas reçu un gros du pape; je ne lui demande rien, parce que mon œuvre n'avance pas assez, pour me paraître mériter une rémunération. Cela tient à la difficulté du travail, et à ce que ce n'est point là ma profession. Ainsi, je perds mon temps sans résultat. Dieu m'assiste! » (2)

A peine avait-il fini de peindre *le Déluge*, que l'œuvre commençait à moisir : on ne pouvait plus distinguer les figures. Il refusa de continuer. Mais le pape n'admit aucune excuse. Il dut se remettre au travail.

A ses fatigues et à ses inquiétudes, les siens ajoutaient encore par leurs odieuses importunités. Toute sa famille

---

(1) Dans les lettres de 1510 à son père, Michel-Ange se lamente au sujet de l'un de ces aides, qui n'est bon à rien, « qu'à se faire servir... Cette occupation me manquait sans doute! Je n'en avais pas assez déjà!... Il me rend malheureux comme une bête. »

(2) Lettre à son père, 27 janvier 1509.

vivait à ses crochets, abusait de lui, le pressait à mort. Son père ne cessait de gémir, de s'inquiéter pour des affaires d'argent. Il devait passer son temps à lui rendre courage, quand lui-même était accablé.

Ne vous agitez pas, ce ne sont pas là des choses où la vie soit en jeu... Je ne vous laisserai jamais manquer de rien, aussi longtemps que j'aurai moi-même quelque chose... Quand bien même tout ce que vous avez au monde vous serait pris, vous ne manquerez de rien, tant que j'existerai... J'aime mieux être pauvre et vous savoir en vie, qu'avoir tout l'or du monde et que vous soyez mort... Si vous ne pouvez pas, comme d'autres, avoir les honneurs de ce monde, qu'il vous suffise d'avoir votre pain; et vivez avec Christ, bon et pauvre, comme je fais ici; car je suis misérable, et je ne me tourmente ni pour la vie, ni pour l'honneur, c'est-à-dire pour le monde; et je vis dans de très grandes peines et dans une défiance infinie. Depuis quinze ans, je n'ai pas eu une bonne heure; j'ai tout fait pour vous soutenir; et jamais vous ne l'avez reconnu, ni cru. Dieu nous pardonne à tous! Je suis prêt, dans l'avenir, aussi longtemps que je vivrai, à toujours agir de la même façon, pourvu seulement que je le puisse! (1)

Ses trois frères l'exploitaient. Ils attendaient de lui de l'argent, une position; ils puisaient sans scrupules dans le petit capital qu'il avait amassé à Florence; ils venaient se faire héberger chez lui à Rome; ils se faisaient acheter, Buonarroto et Giovan Simone, un fonds de commerce, Gismondo, des terres près de Florence. Et ils ne lui en savaient aucun gré : il semblait que cela leur fût dû. Michel-Ange savait qu'ils l'exploitaient; mais il était trop orgueilleux pour ne pas les laisser

(1) Lettres à son père, 1509-1512.

faire. Les drôles ne s'en tenaient point là. Ils se conduisaient mal, et maltraitaient le père, en l'absence de Michel-Ange. Alors celui-ci éclatait en menaces furieuses. Il menait ses frères, comme des gamins vicieux, à coups de fouet. Il les eût tués, au besoin.

Giovan Simone, (1)

On dit que qui fait du bien au bon le rend meilleur, mais que les bienfaits rendent le méchant plus méchant. Voici bien des années que je cherche, avec de bonnes paroles et de bonnes façons d'agir, à te ramener à une vie honnête et en paix avec ton père et avec nous autres, et tu es toujours pire... Je pourrais te parler longuement; mais ce seraient des mots. Pour en finir, sache avec certitude que tu ne possèdes rien au monde; car c'est moi qui te donne l'entretien pour vivre, par amour pour Dieu, parce que je croyais que tu étais mon frère comme les autres. Mais maintenant je suis certain que tu n'es pas mon frère; car si tu l'étais, tu n'aurais pas menacé mon père. Tu es bien plutôt une bête, et je te traiterai comme une bête. Sache que qui voit son père menacé ou maltraité a le devoir d'exposer sa vie pour lui... Assez là-dessus!... Je te dis que tu ne possèdes rien au monde; et si j'entends seulement la moindre chose de toi, je viendrai t'apprendre à dilapider ton bien et à mettre le feu à la maison et aux domaines que tu n'as pas gagnés; tu n'es pas où tu crois. Si je viens de ton

---

(1) Giovan Simone venait de brutaliser son père. Michel-Ange écrit à celui-ci :

« J'ai vu d'après votre dernière lettre comment vont les choses, et comment Giovan Simone se comporte. Je n'ai pas eu de plus mauvaise nouvelle depuis dix ans... Si je l'avais pu, le jour même où j'ai reçu votre lettre, je serais monté à cheval et j'aurais tout remis dans l'ordre. Mais puisque je ne le puis pas, je lui écris; et s'il ne change pas sa nature, ou s'il emporte seulement un cure-dents de la maison, ou s'il fait quoi que ce soit qui vous déplaise, je vous prie de m'en informer : j'obtiendrai un congé du pape et je viendrai. » (Printemps 1509)

côté, je te montrerai des choses qui te feront pleurer des larmes brûlantes et connaître sur quoi tu fondes ton arrogance... Si tu veux t'appliquer à bien agir, à honorer et à vénérer ton père, je t'aiderai comme les autres, et, sous peu, je te procurerai une bonne boutique. Mais si tu ne fais pas ainsi, je viendrai, et j'arrangerai tes affaires d'une telle façon que tu connaîtras qui tu es, et que tu sauras exactement ce que tu as au monde... Rien de plus ! Où les paroles me manquent, je supplée par les faits.

MICHELAGNIOLO à Rome.

Deux lignes encore. Depuis douze ans, je mène une vie misérable par toute l'Italie, je supporte toute honte, je souffre toute peine, je déchire mon corps par toutes les fatigues, j'expose ma vie à mille dangers, uniquement pour aider ma maison; — et maintenant que j'ai commencé à la relever un peu, tu t'amuses à détruire en une heure ce que j'ai édifié en tant d'années et avec tant de peines!... Corps du Christ! Cela ne sera point! Car je suis homme à mettre en pièces dix mille de tes semblables, si cela est nécessaire. — C'est pourquoi, sois sage, et ne pousse pas à bout quelqu'un qui a bien autrement de passions que toi! (1)

Puis, c'est au tour de Gismondo :

Je vis ici dans la détresse et dans une très grande fatigue de corps. Je n'ai aucun ami d'aucune espèce, et je n'en veux pas... Il y a bien peu de temps que j'ai les moyens de manger à mon gré. Cessez de me causer des tourments; car je n'en pourrais plus supporter une once. (2)

Enfin le troisième frère, Buonarroto, employé à la maison de commerce des Strozzi, après toutes les

(1) Lettre à Giovan Simone. Datée par Henry Thode : printemps 1509 (dans l'édition Milanesi : juillet 1508.)
Noter que Giovan Simone était alors un homme de trente ans. Michel-Ange n'avait que quatre ans de plus que lui.
(2) A Gismondo, 17 octobre 1509.

avances d'argent que lui a faites Michel-Ange, le harcèle impudemment et se vante d'avoir plus dépensé pour lui qu'il n'en a reçu :

Je voudrais bien savoir de ton ingratitude, lui écrit Michel-Ange, d'où tu tiens ton argent; je voudrais bien savoir si tu tiens compte des 228 ducats que vous m'avez pris à la banque de Santa Maria Nuova, et de bien d'autres centaines de ducats que j'ai envoyées à la maison, et des peines et des soucis que j'ai eus pour vous entretenir. Je voudrais bien savoir si tu tiens compte de tout cela! — Si tu avais assez d'intelligence pour reconnaître la vérité, tu ne dirais pas : « J'ai dépensé tant du mien », et tu ne serais pas venu me relancer ici, pour me tourmenter de tes affaires, sans te souvenir de toute ma conduite passée, à votre égard. Tu aurais dit : « Michel-Ange sait ce qu'il nous a écrit; s'il ne le fait pas maintenant, c'est qu'il doit en être empêché par quelque chose que nous ne savons pas : soyons patients. » Quand un cheval court autant qu'il peut, il n'est pas bon de lui donner de l'éperon, pour qu'il coure plus qu'il ne peut. Mais vous ne m'avez jamais connu, et vous ne me connaissez pas. Dieu vous pardonne! C'est lui qui m'a accordé la grâce de suffire à tout ce que j'ai fait pour vous aider. Mais vous ne le reconnaîtrez que quand vous ne m'aurez plus. (1)

Telle était l'atmosphère d'ingratitude et d'envie, où Michel-Ange se débattait, entre une famille indigne qui le harcelait et des ennemis acharnés qui l'épiaient, escomptant son échec. Et lui, pendant ce temps, accomplissait l'œuvre héroïque de la Sixtine. Mais au prix de quels efforts désespérés! Peu s'en fallut qu'il abandonnât tout et s'enfuît de nouveau. Il croyait qu'il allait mourir. (2) Il l'eût voulu peut-être.

---

(1) Lettre à Buonarroto, 30 juillet 1513.
(2) *Lettres*, août 1512.

Le pape s'irritait de ses lenteurs et de son obstination à lui cacher son travail. Leurs caractères orgueilleux s'entrechoquaient comme des nuées d'orage. « Un jour, dit Condivi, Jules II lui ayant demandé quand il aurait fini la chapelle, Michel-Ange lui répondit, selon son habitude : « Quand je pourrai. » Le pape, furieux, le frappa de son bâton, en répétant : « Quand je pourrai! Quand je pourrai! » Michel-Ange courut chez lui et fit ses préparatifs pour quitter Rome. Mais Jules II lui dépêcha un envoyé, qui lui apporta 500 ducats, l'apaisa aussi bien qu'il put, et excusa le pape. Michel-Ange accepta les excuses. »

Mais le lendemain, ils recommençaient. Le pape finit, un jour, par lui dire avec colère : « Tu as donc envie que je te fasse jeter en bas de ton échafaudage? » Michel-Ange dut céder; il fit enlever l'échafaudage, et découvrit l'œuvre, le jour de la Toussaint 1512.

La fête éclatante et sombre, qui reçoit les reflets funèbres de la Fête des Morts, convenait bien à l'inauguration de cette œuvre terrible, pleine de l'Esprit du Dieu qui crée et qui tue, — Dieu dévorant, où se rue, comme un ouragan, toute la force de vivre. (1)

---

(1) J'ai analysé l'œuvre dans le *Michel-Ange*, de la collection : *Les Maîtres de l'Art*. Je n'y reviens pas ici.

II

LA FORCE QUI SE BRISE

Rocl' è l'alta cholonna. (1)

Michel-Ange sortit de ce travail d'Hercule, glorieux et brisé. A tenir, pendant des mois, la tête renversée pour peindre la voûte de la Sixtine, « il s'était abîmé la vue de telle sorte, que longtemps après il ne pouvait lire une lettre, ou regarder un objet, qu'en les tenant au-dessus de sa tête, pour les mieux voir ». (2)

Il plaisantait lui-même de ses infirmités :

La peine m'a fait un goître, comme l'eau en fait aux chats de Lombardie... Mon ventre pointe vers mon menton, ma barbe se rebrousse vers le ciel, mon crâne s'appuie sur mon dos, ma poitrine est comme celle d'une harpie; le pinceau, en s'égouttant sur mon visage, y a fait un carrelage bariolé. Mes lombes me sont rentrés dans le corps, et mon derrière fait contrepoids. Je marche au hasard, sans que je puisse voir mes pieds. Ma peau s'allonge par devant et se ratatine par derrière: je suis tendu comme un arc syrien.

---

(1) *Poésies*, I.
(2) Vasari.

Mon intelligence est aussi baroque que mon corps : car on joue mal d'un roseau recourbé... (1)

Il ne faut pas être dupe de cette bonne humeur. Michel-Ange souffrait d'être laid. Pour un homme, tel que lui, épris plus que personne de la beauté physique, la laideur était une honte. (2) On trouve la trace de son humiliation dans quelques-uns de ses madrigaux. (3) Son chagrin était d'autant plus cuisant qu'il fut, toute sa vie, dévoré d'amour ; et il ne semble pas qu'il ait jamais été payé de retour. Alors il se repliait en lui et confiait à la poésie sa tendresse et sa peine.

Depuis l'enfance, il composait des vers : ce lui était un besoin impérieux. Il couvrait ses dessins, ses lettres, ses

---

(1) *Poésies,* IX. Voir aux *Annexes,* II.

Cette poésie, écrite dans le style burlesque de Francesco Berni, et adressée à Giovanni da Pistoja, est datée par Frey de juin-juillet 1510. Dans les derniers vers, Michel-Ange fait allusion à ses difficultés de travail, pendant l'exécution des fresques de la Sixtine ; et il s'en excuse, en alléguant que ce n'est pas là son métier :

« Défends donc, Giovanni, mon œuvre morte, et défends mon honneur ; car la peinture n'est pas mon affaire. *Je ne suis pas peintre.* »

(2) Henry Thode a mis justement en lumière ce trait du caractère de Michel-Ange dans son premier volume de *Michelangelo und das Ende der Renaissance,* 1902. Berlin.

(3) « ... Puisque le Seigneur rend aux âmes leur corps après la mort, pour la paix ou le tourment éternel, je supplie qu'il laisse le mien, quoique laid, au ciel, comme sur la terre, auprès du tien : car un cœur aimant vaut autant qu'un beau visage. »...

...Priego 'l mie benchè bructo,
Com' è qui teco, il voglia im paradiso :
C' un cor pietoso val quant' un bel viso...

(*Poésies,* CIX, 12)

« Le ciel semble justement s'irriter de ce que je me mire si laid dans tes yeux si beaux. »

Ben par che 'l ciel s'adiri,
Che 'n si begli ochi i' mi veggia si bructo...

(*Ibid.,* CIX, 93)

feuilles volantes, de pensées qu'il reprenait ensuite et retravaillait sans cesse. Malheureusement, il fit brûler, en 1518, le plus grand nombre de ses poésies de jeunesse; d'autres furent détruites avant sa mort. Le peu qui nous en reste suffit pourtant à évoquer ses passions. (1)

La plus ancienne poésie semble avoir été écrite à Florence, vers 1504 : (2)

Comme je vivais heureux, tant qu'il m'était accordé, Amour, de résister victorieusement à ta rage! Maintenant, hélas! je baigne ma poitrine de larmes, j'ai éprouvé ta force... (3)

Deux madrigaux, écrits entre 1504 et 1511, et probablement adressés à la même femme, ont une expression poignante :

Qui est celui qui par force me mène à toi... hélas! hélas! hélas!... étroitement enchaîné? Et je suis libre pourtant!...

Chi è quel che per forza a te mi mena,
Oilme, oilme, oilme,
Legato e strecto, e son libero e sciolto? (4)

Comment est-il possible que je ne sois plus à moi? O Dieu! O Dieu! O Dieu!... Qui m'a arraché à moi-même?... Qui peut plus en moi que moi-même? O Dieu! O Dieu! O Dieu!...

---

(1) La première édition complète des poésies de Michel-Ange fut publiée par son petit-neveu, au commencement du dix-septième siècle, sous le titre : *Rime di Michelangelo Buonarroti raccolte da M. A. suo nipote*, 1623, Florence : elle est tout à fait erronée. Cesare Guasti donna, en 1863, à Florence, la première édition à peu près exacte. Mais la seule, vraiment scientifique et complète, est l'admirable édition de Carl Frey : *Die Dichtungen des Michelagniolo Buonarroti, herausgegeben und mit kritischem Apparate versehen von Dr Carl Frey*, 1897, Berlin. C'est à celle-ci que je me réfère, au cours de cette biographie.

(2) Sur la même feuille sont des dessins de chevaux et d'hommes combattant.

(3) *Poésies*, II. Voir aux *Annexes*, III.

(4) *Ibid.*, V.

Come puo esser, ch'io non sia piu mio?
O Dio, o Dio, o Dio!
Chi m' ha tolto a me stesso,
Ch' à me fusse piu presso
O più di me potessi, che poss' io?
O Dio, o Dio, o Dio!... (1)

De Bologne, sur le dos d'une lettre de décembre 1507, ce sonnet juvénile, dont la préciosité sensuelle évoque une vision de Botticelli :

Claire et de fleurs bien sertie, qu'elle est heureuse la couronne sur sa chevelure d'or! Comme les fleurs se pressent à l'envi sur son front, à qui sera la première à le baiser! La robe qui enserre sa poitrine et s'épand au-dessous est heureuse, tout le jour. Le tissu d'or n'est jamais las de frôler ses joues et son cou. Plus précieuse est encore la fortune du ruban liséré d'or, qui touche doucement d'une pression légère le sein qu'il enveloppe. La ceinture semble dire : « Je veux toujours l'étreindre... » Ah !... Et que feraient donc mes bras! (2)

Dans une longue poésie d'un caractère intime, — une sorte de confession, (3) qu'il est difficile de citer exactement, — Michel-Ange décrit, avec une crudité singulière d'expressions, ses angoisses d'amour :

Quand je reste un jour sans te voir, je ne puis trouver de paix nulle part. Quand je te vois, tu es pour moi comme la nourriture pour celui qui est affamé... Quand tu me souris, ou quand tu me salues dans la rue, je prends feu comme la poudre... Quand tu me parles, je rougis, je perds la voix, et soudain mon grand désir s'éteint... (4)

---

(1) *Poésies*, VI.
(2) *Ibid.*, VII. Voir aux *Annexes*, IV.
(3) L'expression est de Frey, qui date la poésie, sans raison suffisante, à mon sens, de 1531-32. Elle me semble beaucoup plus jeune.
(4) *Poésies*, XXXVI. Voir aux *Annexes*, V.

Puis ce sont des gémissements de douleur :

Ah ! souffrance infinie, qui déchire mon cœur, quand il pense que celle que j'aime tant ne m'aime point ! Comment vivre ?...

... Ahi, che doglia 'nfinita
Sente 'l mio cor, quando li torna a mente,
Che quella ch'io tant' amo amor non sente !
Come restero 'n vita ?... (1)

Ces lignes encore, écrites auprès d'études pour la Madone de la chapelle des Médicis :

Seul, je reste brûlant dans l'ombre, quand le soleil dépouille le monde de ses rayons. Chacun se réjouit; et moi, étendu sur la terre, dans la douleur, je gémis et je pleure. (2)

L'amour est absent des puissantes sculptures et des peintures de Michel-Ange; il n'y a fait entendre que ses pensées les plus héroïques. Il semble qu'il ait eu honte d'y mêler les faiblesses de son cœur. A la poésie seule il s'est confié. C'est là qu'il faut chercher

---

(1) *Poésies*, XIII.
Du même temps, un madrigal célèbre, que le compositeur Bartolommeo Tromboncino mit en musique, avant 1518 :
« Comment aurai-je le courage de vivre sans vous, mon bien, si je ne puis vous demander assistance, en partant? Ces sanglots, ces pleurs, ces soupirs, avec lesquels mon misérable cœur vous suit, vous ont montré, madame, ma mort prochaine et mon martyre. Mais s'il est vrai que l'absence ne fera jamais oublier mon fidèle servage, je laisse mon cœur avec vous : mon cœur n'est plus à moi. » (*Poésies*, XI. — Voir aux *Annexes*, VI)

(2) *Sol' io ardendo all' ombra mi rimango,*
Quand' el sol de suo razi el mondo spoglia;
Ogni altro per piaciere, e io per doglia,
Prostrato in terra, mi lamento e piangho.
(*Ibid.*, XXII)

le secret de ce cœur craintif et tendre sous sa rude enveloppe :

Amando, a che son nato? (1)
J'aime : pourquoi suis-je né ?

*
* *

La Sixtine terminée, et Jules II étant mort,(2) Michel-Ange retourna à Florence et revint au projet qui lui tenait à cœur : le tombeau de Jules II. Il s'engagea par contrat à le faire en sept ans. (3) Pendant trois ans, il se consacra presque exclusivement à ce travail. (4) Dans cette période relativement tranquille, — période de maturité mélancolique et sereine, où le bouillonnement furieux de la Sixtine s'apaise, comme une mer démontée qui rentre dans son lit, — Michel-Ange produisit ses œuvres les plus parfaites, celles qui réalisent le mieux l'équilibre de ses passions et de sa volonté : *Moïse*, (5) et *les Esclaves* du Louvre. (6)

---

(1) *Poésies*, CIX, 35.
Comparez ces vers d'amour, où amour et douleur semblent être synonymes, à l'extase voluptueuse des sonnets juvéniles et gauches de Raphaël, écrits sur le revers des dessins pour *la Dispute du Saint-Sacrement*.

(2) Jules II mourut, le 21 février 1513, trois mois et demi après l'inauguration des fresques de la Sixtine.

(3) Contrat du 6 mars 1513. — Le nouveau projet, plus considérable que le projet primitif, comprenait 32 grandes statues.

(4) Michel-Ange semble n'avoir accepté, pendant ce temps, qu'une seule commande : le *Christ* de la Minerve.

(5) Le *Moïse* devait être une des six figures colossales, couronnant l'étage supérieur du monument de Jules II. Michel-Ange ne cessa d'y travailler jusqu'en 1545.

(6) *Les Esclaves*, auxquels Michel-Ange travaillait en 1513, furent donnés par lui, en 1546, à Roberto Strozzi, le républicain florentin, alors exilé en France, qui en fit présent à François Ier.

Ce ne fut qu'un instant : le cours orageux de sa vie reprit presque aussitôt; il retomba dans la nuit.

Le nouveau pape, Léon X, entreprit d'enlever Michel-Ange à la glorification de son prédécesseur et de l'attacher au triomphe de sa maison. C'était pour lui une question d'orgueil, plus que de sympathie; car son esprit épicurien ne pouvait comprendre le triste génie de Michel-Ange : (1) toutes ses faveurs étaient pour Raphaël. Mais l'homme de la Sixtine était une gloire italienne : Léon X voulut la domestiquer.

Il offrit à Michel-Ange d'élever la façade de Saint-Laurent, l'église des Médicis, à Florence. Michel-Ange, stimulé par sa rivalité avec Raphaël, qui avait profité de son éloignement pour devenir à Rome le souverain de l'art, (2) se laissa entraîner dans cette nouvelle tâche, qu'il lui était matériellement impossible d'accomplir sans négliger l'ancienne, et qui devait être pour lui une cause de tourments sans fin. Il tâchait de se persuader qu'il pourrait mener de front le tombeau de Jules II et la façade de Saint-Laurent. Il comptait se décharger

---

(1) Il ne lui épargnait pas les démonstrations de tendresse; mais Michel-Ange lui faisait peur. Il se sentait mal à l'aise avec lui :

« Quand le pape parle de vous, écrit Sébastien del Piombo à Michel-Ange, il semble qu'il parle d'un de ses frères; il a presque les larmes aux yeux. Il m'a dit que vous avez été élevés ensemble, et il proteste qu'il vous connaît et qu'il vous aime : mais vous faites peur à tous, — même aux papes. » (27 octobre 1520)

On se moquait de Michel-Ange à la cour de Léon X. Il prêtait à la raillerie par ses imprudences de langage. Une malencontreuse lettre qu'il écrivit au cardinal Bibbiena, patron de Raphaël, fit la joie de ses ennemis. « On ne parle pas d'autre chose au palais que de votre lettre, dit Sébastien à Michel-Ange : elle fait rire tout le monde. » (3 juillet 1520)

(2) Bramante était mort en 1514. Raphaël venait d'être nommé surintendant de la construction de Saint-Pierre.

du gros du travail sur un aide et n'exécuter lui-même que les statues principales. Mais, suivant son habitude, il se grisa peu à peu de son projet, et bientôt il ne put plus souffrir d'en partager l'honneur avec un autre. Bien plus, il tremblait que le pape ne voulût le lui retirer; il supplia Léon X de le lier à cette chaîne nouvelle. (1)

Naturellement il lui devint impossible de continuer le monument de Jules II. Mais le plus triste fut qu'il n'arriva pas davantage à élever la façade de Saint-Laurent. Ce n'était pas assez de rejeter tout collaborateur : avec sa terrible manie de vouloir tout faire par lui-même, par lui seul, au lieu de rester à Florence et de travailler à son œuvre, il alla à Carrare surveiller l'extraction des blocs. Il s'y trouva aux prises avec des difficultés de toute sorte. Les Médicis voulaient utiliser les carrières de Pietrasanta, récemment acquises par Florence, de préférence à celles de Carrare. Pour avoir pris le parti des Carrarais, Michel-Ange fut injurieusement accusé par le pape de s'être fait acheter; (2) et

---

(1) « Je veux faire de cette façade une œuvre qui soit un miroir de l'architecture et de la sculpture, pour toute l'Italie. Il faut que le pape et le cardinal [Jules de Médicis, le futur Clément VII], se décident vite, s'ils veulent que je la fasse, ou non. Et s'ils veulent que je la fasse, il faut qu'on signe un traité... Messer Domenico, donnez-moi une réponse ferme au sujet de leurs intentions. Cela me ferait la plus grande des joies. » (A Domenico Buoninsegni, juillet 1517)

Le traité fut signé avec Léon X, le 19 janvier 1518. Michel-Ange s'engageait à élever la façade en huit ans.

(2) Lettre du cardinal Jules de Médicis à Michel-Ange, 2 février 1518 : « Quelque soupçon a été éveillé en nous que vous ne soyiez du parti des Carrarais par intérêt personnel et que vous ne veuillez déprécier les carrières de Pietrasanta... Nous vous faisons savoir, sans entrer en d'autres explications, que Sa Sainteté veut que tout le travail entrepris soit exécuté avec les blocs de

pour avoir dû obéir aux ordres du pape, il fut persécuté par les Carrarais, qui s'entendirent avec les mariniers ligures: il ne trouva plus une seule barque, de Gênes à Pise, pour transporter ses marbres. (1) Il lui fallut construire une route, en partie sur pilotis, à travers les montagnes et les plaines marécageuses. Les gens du pays ne voulaient pas contribuer aux dépenses du chemin. Les travailleurs n'entendaient rien à leur tâche. Les carrières étaient neuves, les ouvriers étaient neufs. Michel-Ange gémissait :

« J'ai entrepris de réveiller les morts, en voulant dompter ces montagnes et apporter l'art ici. » (2)

Il tenait bon, pourtant :

« Ce que j'ai promis, je l'exécuterai, en dépit de tout; je ferai la plus belle œuvre qui ait jamais été faite en Italie, si Dieu m'assiste. »

Que de force, d'enthousiasme, de génie perdus en vain! A la fin de septembre 1518, il tomba malade à Seravezza, de surmenage et d'ennuis. Il savait bien que sa santé et ses rêves se consumaient à cette vie de manœuvre. Il était obsédé par le désir de commencer enfin

---

marbre de Pietrasanta, et nuls autres... Si vous agissiez autrement, ce serait contre le désir exprès de Sa Sainteté et le nôtre, et nous aurions bonne raison d'être sérieusement irrités contre vous... Bannissez donc cet entêtement de votre esprit. »

(1) « J'ai été jusqu'à Gênes pour chercher des barques... Les Carrarais ont acheté tous les patrons de bateaux... Je dois aller a Pise... » (Lettre de Michel-Ange à Urbano, 2 avril 1518) — « Les barques que j'avais louées à Pise ne sont jamais venues. Je crois qu'on m'a joué : c'est mon lot en toutes choses! O mille fois maudits le jour et l'heure où j'ai quitté Carrare! C'est la cause de ma ruine... » (Lettre du 18 avril 1518)

(2) Lettre du 18 avril 1518. — Et, quelques mois plus tard : « La carrière est très escarpée, et les gens sont tout à fait ignorants : patience! il faut dompter les montagnes et instruire les hommes... » (Lettre de septembre 1518, à Berto da Filicaja)

son travail et par l'angoisse de ne le pouvoir faire. Il était talonné par ses autres engagements auxquels il ne pouvait satisfaire. (1)

« Je meurs d'impatience, parce que mon mauvais destin ne me permet pas de faire ce que je voulais... Je meurs de douleur, je me fais l'effet d'un trompeur, bien que ce ne soit point ma faute... » (2)

Revenu à Florence, il se rongeait en attendant l'arrivée des convois de marbre; mais l'Arno était à sec, les barques chargées de blocs ne pouvaient remonter le fleuve.

Enfin elles arrivèrent : va-t-il se mettre au travail, cette fois? — Non. Il retourne aux carrières. Il s'obstine à ne pas commencer, avant d'avoir réuni, comme autrefois pour le tombeau de Jules II, toute une montagne de marbre. Il recule toujours le moment de commencer; il en a peur peut-être. N'a-t-il pas trop promis? Ne s'est-il pas engagé d'une façon téméraire dans ce grand travail d'architecture? Ce n'est point là son métier : où l'aurait-il appris? Et maintenant, il ne peut plus avancer, ni reculer.

Tant de peines ne réussissaient même point à assurer le transport des marbres. Sur six colonnes monolithiques envoyées à Florence, quatre se brisèrent en route, une à Florence même. Il était la dupe de ses ouvriers.

A la fin, le pape et le cardinal de Médicis s'impatientèrent de tant de temps précieux, inutilement perdu au

---

(1) Le *Christ* de la Minerve, et le tombeau de Jules II.

(2) Lettre du 21 décembre 1518 au cardinal d'Agen. — De ce temps semblent être les quatre statues informes, à peine ébauchées, des grottes Boboli. (Quatre *Esclaves*, pour le tombeau de Jules II)

milieu des carrières et des chemins boueux. Le 10 mars 1520, un bref du pape délia Michel-Ange du contrat de 1518 pour la façade de Saint-Laurent. Michel-Ange n'en reçut avis que par l'arrivée à Pietrasanta des équipes d'ouvriers envoyés pour le remplacer. Il en fut cruellement blessé.

« Je ne compte pas au cardinal, dit-il, les trois ans que j'ai perdus ici. Je ne lui compte pas que je suis ruiné par cette œuvre de Saint-Laurent. Je ne lui compte pas le très grand affront que l'on m'a fait, en me donnant cette commande, et puis en me la retirant : et je ne sais pas seulement pourquoi ! Je ne lui compte pas tout ce que j'ai perdu et tout ce que j'ai dépensé... Et maintenant, cela peut se résumer ainsi : le pape Léon reprend la carrière avec les blocs taillés; il me reste l'argent que j'ai en main : — 500 ducats; — et l'on me rend ma liberté ! » (1)

Ce n'étaient pas ses protecteurs que Michel-Ange devait accuser : c'était lui-même, et il le savait bien. C'était là la pire douleur. Il se débattait contre lui-même. De 1515 à 1520, dans la plénitude de sa force, et débordant de génie, qu'avait-il fait? — Le fade *Christ* de la Minerve, — une œuvre de Michel-Ange où Michel-Ange n'est pas ! — Encore ne put-il même pas l'achever. (2)

---

(1) *Lettres*, 1520 (édition Milanesi, page 415).

(2) Michel-Ange confia le soin de terminer ce *Christ* à son maladroit disciple Pietro Urbano, qui « l'estropia ». (Lettre de Sébastien del Piombo à Michel-Ange, 6 septembre 1521) Le sculpteur Frizzi, de Rome, répara tant bien que mal les dégâts.

Tous ces déboires n'empêchaient pas Michel-Ange de chercher de nouvelles tâches à ajouter à celles qui l'écrasaient. Le 20 octobre 1519, il signa la requête des Académiciens de Florence à

De 1515 à 1520, dans ces dernières années de la grande Renaissance, avant les cataclysmes qui allaient mettre fin au printemps de l'Italie, Raphaël avait peint *les Loges*, la *Chambre de l'Incendie*, la Farnésine, des chefs-d'œuvre dans tous les genres, élevé la villa Madame, dirigé la construction de Saint-Pierre, les fouilles, les fêtes, les monuments, gouverné l'art, fondé une école innombrable; et il mourait au milieu de son travail triomphant. (1)

*
* *

L'amertume de ses désillusions, le désespoir des jours perdus, des espérances ruinées, de la volonté brisée, se reflètent dans les sombres œuvres de la période suivante : les tombeaux des Médicis, et les nouvelles statues du monument de Jules II. (2)

Le libre Michel-Ange, qui ne fit, toute sa vie, que passer d'un joug à un autre, avait changé de maître. Le cardinal Jules de Médicis, bientôt pape sous le nom de Clément VII, régna sur lui, de 1520 à 1534.

On a été très sévère pour Clément VII. Sans doute, comme tous ces papes, il voulut faire de l'art et des artistes les serviteurs de son orgueil de race. Mais Michel-Ange n'a pas trop à se plaindre de lui. Nul pape ne l'a autant aimé. Nul n'a témoigné un intérêt plus constant et plus passionné à ses travaux. (3) Nul n'a mieux

---

Léon X, pour ramener les restes de Dante, de Ravenne à Florence : et il s'offrit « à élever au poète divin un monument digne de lui ».

(1) Le 6 avril 1520.

(2) *Le Vainqueur.*

(3) En 1526, Michel-Ange devait lui écrire, chaque semaine.

compris sa faiblesse de volonté, prenant au besoin sa défense contre lui-même, et l'empêchant de se disperser en vain. Même après la révolte de Florence et la rébellion de Michel-Ange, Clément ne changea rien à ses dispositions pour lui. (1) Mais il ne dépendait pas de lui d'apaiser l'inquiétude, la fièvre, le pessimisme, la mortelle mélancolie, qui rongeaient ce grand cœur. Qu'importait la bonté personnelle d'un maître? C'était toujours un maître!...

« J'ai servi les papes, disait Michel-Ange, plus tard; mais ce fut par contrainte. » (2)

Qu'importait un peu de gloire et une ou deux belles œuvres ? Cela était si loin de tout ce qu'il avait rêvé !... Et la vieillesse venait. Et tout s'assombrissait autour de lui. La Renaissance mourait. Rome allait être saccagée par les Barbares. L'ombre menaçante d'un Dieu triste allait peser sur la pensée de l'Italie. Michel-Ange sentait venir l'heure tragique; et il souffrait d'une angoisse étouffante.

Après avoir arraché Michel-Ange à l'inextricable entreprise où il était embourbé, Clément VII résolut de lancer son génie dans une nouvelle voie, où il avait l'intention de le surveiller de près. Il lui confia la

---

(1) « Il adore tout ce que vous faites, écrit Sébastien del Piombo à Michel-Ange; il l'aime autant qu'on peut aimer. Il parle de vous si honorablement, et avec tant d'affection, qu'un père ne dirait pas de son fils tout ce qu'il dit de vous... » (29 avril 1531) — « Si vous vouliez venir à Rome, vous seriez tout ce que vous voudriez, duc ou roi... Vous auriez votre part de cette papauté, dont vous êtes le maître, et dont vous pouvez avoir et faire ce que vous voulez. » (5 décembre 1531)

(Il faut, à la vérité, faire la part, dans ces protestations, de la hâblerie vénitienne de Sébastien del Piombo.)

(2) Lettre de Michel-Ange à son neveu Lionardo (1548).

construction de la chapelle et des tombeaux des Médicis. (1) Il entendait le réserver entièrement à son service. Il lui proposa même d'entrer dans les ordres, (2) lui offrant un bénéfice ecclésiastique. Michel-Ange refusa ; mais Clément VII ne lui en paya pas moins une pension mensuelle, triple de celle qu'il demandait, et lui fit don d'une maison dans le voisinage de Saint-Laurent.

Tout semblait en bonne voie, et le travail pour la chapelle était mené activement, quand tout à coup Michel-Ange abandonna sa maison et refusa la pension de Clément VII. (3) Il traversait une nouvelle crise de découragement. Les héritiers de Jules II ne lui pardonnaient pas d'avoir abandonné l'œuvre entreprise; ils le menaçaient de poursuites, ils mettaient en cause sa loyauté. Michel-Ange s'affolait à l'idée d'un procès; sa conscience donnait raison à ses adversaires et l'accusait d'avoir failli à ses engagements : il lui semblait impossible d'accepter de l'argent de Clément VII, tant qu'il n'aurait pas restitué celui qu'il avait reçu de Jules II.

---

(1) Les travaux furent commencés dès mars 1521, mais ne furent poussés activement qu'à partir de la nomination du cardinal Jules de Médicis au trône pontifical, sous le nom de Clément VII, le 19 novembre 1523. — (Léon X était mort le 6 décembre 1521, et Adrien VI lui avait succédé de janvier 1522 à septembre 1523.)

Le plan primitif comprenait quatre tombeaux : ceux de Laurent le Magnifique, de Julien son frère, de Julien duc de Nemours son fils, et de Laurent duc d'Urbin son petit-fils. En 1524, Clément VII décida d'y faire ajouter le sarcophage de Léon X, et le sien, en leur attribuant la place d'honneur.

En même temps, Michel-Ange fut chargé de construire la Bibliothèque de Saint-Laurent.

(2) Il s'agissait pour lui de l'ordre des Franciscains. (Lettre de Fattucci à Michel-Ange, au nom de Clément VII, le 2 janvier 1524)

(3) Mars 1524.

« Je ne travaille plus, je ne vis plus, » écrivait-il. (1) Il suppliait le pape d'intervenir auprès des héritiers de Jules II, de l'aider à restituer tout ce qu'il leur devait :

Je vendrai, je ferai tout ce qu'il faudra pour arriver à cette restitution.

Ou bien, qu'on lui permît de se consacrer entièrement au monument de Jules II :

J'aspire plus à sortir de cette obligation qu'à vivre.

A la pensée que, si Clément VII venait à mourir, il serait abandonné aux poursuites de ses ennemis, il était comme un enfant, il pleurait et se désespérait :

Si le pape me laisse là, je ne pourrai plus rester dans ce monde... Je ne sais pas ce que j'écris, j'ai la tête complètement perdue... (2)

Clément VII, qui ne prenait pas très au sérieux ce désespoir d'artiste, insistait pour qu'il n'interrompît pas le travail de la chapelle des Médicis. Ses amis ne comprenaient rien à ses scrupules et l'engageaient à ne pas se donner le ridicule de refuser sa pension. L'un le secouait vivement, pour avoir agi sans réflexion, et le priait à l'avenir de ne plus s'abandonner à ses lubies. (3) L'autre lui écrivait :

On me dit que vous avez refusé votre pension, abandonné votre maison, et cessé votre travail : cela me paraît un acte

---

(1) Lettre de Michel-Ange à Giovanni Spina, agent du pape. (19 avril 1525)
(2) Lettre de Michel-Ange à Fattucci. (24 octobre 1525)
(3) Lettre de Fattucci à Michel-Ange. (22 mars 1524)

de pure folie. Mon ami, mon compère, vous faites le jeu de vos ennemis... Ne vous occupez donc plus du tombeau de Jules II, et prenez la pension; car ils la donnent de bon cœur. (1)

Michel-Ange s'obstinait. — La trésorerie pontificale lui joua le tour de le prendre au mot : elle supprima la pension. Le malheureux homme, aux abois, fut réduit, quelques mois plus tard, à redemander ce qu'il avait refusé. Il le fit d'abord timidement, avec honte :

Mon cher Giovanni, puisque la plume est toujours plus hardie que la langue, je vous écris ce que je voulais vous dire plusieurs fois, ces jours-ci, et ce que je n'ai pas eu le courage de vous exprimer de vive voix : puis-je encore compter sur une pension ?... Si j'étais certain de ne plus la recevoir, cela ne changerait rien à mes dispositions : je n'en travaillerais pas moins pour le pape autant que je pourrais; mais j'arrangerais mes affaires en conséquence. (2)

Puis, traqué par la nécessité, il revient à la charge :

Après avoir bien réfléchi, j'ai vu combien cette œuvre de Saint-Laurent tient à cœur au pape; et puisque S. S. m'a accordé, d'Elle-même, une pension, dans le dessein que j'aie plus de commodité pour la servir promptement, ce serait retarder le travail que ne pas accepter : j'ai donc changé d'avis; et moi qui jusqu'à présent ne demandais pas cette pension, je la demande maintenant, pour plus de raisons que je n'en puis écrire... Voulez-vous me la donner, en

---

(1) Lettre de Lionardo sellajo à Michel-Ange. (24 mars 1524)

(2) Lettre de Michel-Ange à Giovanni Spina. (1524, édition Milanesi, page 425)

la faisant compter du jour où elle m'a été accordée... Dites-moi à quel moment vous aimez mieux que je la prenne. (1)

On voulut lui donner une leçon : on fit la sourde oreille. Deux mois plus tard, il n'avait encore rien reçu. Il fut forcé de réclamer la pension plus d'une fois, dans la suite.

Il travaillait, tout en se tourmentant; il se plaignait que ces soucis fussent des entraves à son imagination :

... Les ennuis peuvent beaucoup sur moi... On ne peut pas travailler des mains à une chose, et de la tête à une autre, surtout en sculpture. On dit que tout cela sert à m'aiguillonner; mais je dis que ce sont de mauvais aiguillons, qui disposent à retourner en arrière. Il y a déjà plus d'un an que je n'ai reçu de pension, et je lutte avec la misère : je suis très seul, au milieu de mes peines; et j'en ai tant, qu'elles m'occupent plus que l'art : je n'ai pas les moyens d'avoir quelqu'un qui me serve. (2)

Clément VII se montrait parfois touché de ses souffrances. Il lui faisait exprimer affectueusement sa sympathie. Il l'assurait de sa faveur, « aussi longtemps qu'il vivrait ». (3) Mais l'incurable frivolité des Médicis prenait le dessus; et, au lieu de le décharger d'une partie de ses travaux, il lui faisait de nouvelles commandes : entre autres, celle d'un absurde Colosse, dont la tête eût été un clocher, et le bras une che-

---

(1) Lettre de Michel-Ange à Giovanni Spina. (29 août 1525)
(2) Lettre de Michel-Ange à Fattucci. (24 octobre 1525)
(3) Lettre de Pier Paolo Marzi, de la part de Clément VII, à Michel-Ange. (23 décembre 1525)

minée : (1) Michel-Ange dut s'occuper quelque temps de cette idée baroque. — Il lui fallait aussi être constamment aux prises avec ses ouvriers, ses maçons, ses charretiers, qu'essayaient de débaucher des apôtres précurseurs de la journée de huit heures. (2)

En même temps, ses ennuis domestiques ne faisaient que croître. Son père devenait plus irritable et plus injuste avec l'âge; un jour, il s'avisa de s'enfuir de Florence, en accusant son fils de l'avoir chassé. Michel-Ange lui écrivit cette lettre admirable : (3)

Très cher père, j'ai été bien surpris hier de ne pas vous trouver à la maison; et maintenant que j'apprends que vous vous plaignez de moi et que vous dites que je vous ai chassé, je m'étonne encore plus. Depuis le jour où je suis né jusqu'à aujourd'hui, je suis certain de n'avoir jamais eu l'intention de faire chose, grande ou petite, qui vous déplût; toutes les peines que j'ai supportées, je les ai toujours supportées par amour de vous... J'ai toujours pris votre parti... Il y a peu de jours encore, je vous disais et je vous promettais de vous consacrer toutes mes forces, aussi longtemps que je vivrais; et je vous le promets de nouveau. Je suis stupéfait que vous ayez si vite oublié tout cela. Depuis trente ans, vous m'avez éprouvé, vous et vos fils, vous savez que j'ai toujours été bon pour vous, autant que je le pouvais, en pensée et en action. Comment pouvez-vous aller répéter partout que je vous ai chassé ? Ne voyez-vous pas quelle réputation vous me faites ? Il ne me manque

---

(1) Lettres d'octobre à décembre 1525. (Édition Milanesi, pages 448-449) Voir dans le *Michel-Ange* de la collection des *Maîtres de l'Art* un résumé de cette étrange affaire, et le projet de Michel-Ange.

(2) Lettre de Michel-Ange à Fattucci. (17 juin 1526)

(3) Henry Thode date cette lettre de 1521 environ. Dans le recueil de Milanesi, elle figure (à tort) à la date de 1516.

plus rien à présent, avec mes autres soucis; et tous ces soucis, je les ai par amour pour vous! Vous m'en récompensez bien!... Mais qu'il en soit ce qui voudra : je veux me persuader à moi-même que je n'ai jamais cessé de vous causer honte et dommage; et je vous en demande pardon, comme si je l'avais fait. Pardonnez-moi, comme à un fils qui a toujours mal vécu et qui vous a fait tout le mal qu'on peut faire en ce monde. Encore une fois, je vous en prie, pardonnez-moi comme à un misérable que je suis; mais ne me donnez pas cette réputation que je vous aurais chassé; car ma réputation m'importe plus que vous ne croyez : malgré tout, je suis pourtant votre fils!

Tant d'amour et d'humilité ne désarmait qu'un instant l'esprit aigri du vieillard. Quelque temps après, il accusait son fils de le voler. Michel-Ange, poussé à bout, lui écrivit : (1)

Je ne sais plus ce que vous voulez de moi. S'il vous est à charge que je vive, vous avez trouvé le bon moyen pour vous débarrasser de moi, et vous rentrerez bientôt en possession des clefs du trésor que vous prétendez que je garde. Et vous ferez bien; car chacun sait à Florence que vous étiez un homme immensément riche, que je vous ai toujours volé et que je mérite d'être châtié : vous serez hautement loué!... Dites et criez de moi tout ce que vous voulez, mais ne m'écrivez plus; car vous ne me laissez plus travailler. Vous me forcez à vous rappeler tout ce que vous avez reçu de moi, depuis vingt-cinq ans. Je ne voudrais pas le dire; mais je suis bien forcé de le dire, à la fin!... Prenez bien garde... On ne meurt qu'une fois, et on ne revient plus après, pour réparer les injustices qu'on a faites. Vous avez attendu jusqu'à la veille de la mort pour les faire. Dieu vous aide!

Tel était le secours qu'il trouvait chez les siens.

---

(1) *Lettres* (juin 1523).

« Patience! soupirait-il dans une lettre à un ami. Que Dieu ne permette point que ce qui ne lui déplaît pas me déplaise! » (1)

Au milieu de ces chagrins, le travail n'avançait pas. Quand survinrent les événements politiques qui bouleversèrent l'Italie, en 1527, pas une statue de la chapelle des Médicis n'était encore prête. (2) Ainsi, cette nouvelle période de 1520 à 1527 n'avait fait qu'ajouter ses désillusions et ses fatigues à celles de la période précédente, sans avoir apporté à Michel-Ange la joie d'une seule œuvre achevée, d'un seul dessein réalisé, depuis plus de dix ans.

---

(1) Lettre de Michel-Ange à Fattucci. (17 juin 1526)

(2) La même lettre, de juin 1526, dit qu'une statue de capitaine est commencée, ainsi que quatre allégories des sarcophages, et la Madone.

III

LE DÉSESPOIR

Oilme, Oilme, ch'i' son tradito... (1)

L'universel dégoût des choses et de lui-même le jeta dans la Révolution, qui éclata à Florence en 1527.

Michel-Ange avait jusque-là porté dans les affaires politiques la même indécision d'esprit, dont il eut toujours à souffrir dans sa vie et dans son art. Jamais il n'arriva à concilier ses sentiments personnels avec ses obligations envers les Médicis. Ce génie violent fut d'ailleurs toujours timide dans l'action; il ne se risquait pas à lutter contre les puissances de ce monde sur le terrain politique et religieux. Ses lettres le montrent toujours inquiet pour lui et pour les siens, craignant de se compromettre, démentant les paroles hardies qu'il lui arrivait de prononcer, dans un premier mouvement d'indignation contre quelque acte de tyrannie. (2) A tout

---

(1) *Poésies*, XLIX.

(2) Lettre de septembre 1512, à propos de ce qu'il avait dit sur le sac de Prato par les Impériaux, alliés des Médicis.

instant, il écrit aux siens de prendre garde, de se taire, de fuir à la première alerte :

Faites comme au temps de la peste, soyez les premiers à fuir... La vie vaut mieux que la fortune... Restez en paix, ne vous faites aucun ennemi, ne vous confiez à personne, sauf à Dieu, et ne dites de personne ni bien ni mal, parce qu'on ne connaît pas la fin des choses; occupez-vous seulement de vos affaires... Ne vous mêlez de rien. (1)

Ses frères et ses amis raillaient ses inquiétudes et le traitaient de fou. (2)

« Ne te moque pas de moi, répondait Michel-Ange attristé, on ne doit se moquer de personne. » (3)

Le tremblement perpétuel de ce grand homme n'a en effet rien qui prête à rire. Il était à plaindre plutôt pour ses misérables nerfs, qui faisaient de lui le jouet de terreurs, contre lesquelles il luttait, sans pouvoir s'en rendre maître. Il n'en avait que plus de mérite, au sortir de ces accès humiliants, à contraindre son corps et sa pensée malades à subir le danger, que son premier mouvement avait été de fuir. D'ailleurs il avait plus de raisons de craindre qu'un autre, car il était plus intelligent, et son pessimisme ne prévoyait que trop clairement les malheurs de l'Italie. — Mais, pour qu'avec sa timidité naturelle il se laissât entraîner dans la révolution florentine, il fallait qu'il fût dans une exaltation de désespoir, qui lui fît dévoiler le fond de son âme.

Cette âme, si craintivement repliée sur elle-même,

---

(1) Lettre de Michel-Ange à Buonarroto (septembre 1512).

(2) « Je ne suis pas un fou, comme vous croyez... » (Michel-Ange à Buonarroto, septembre 1515)

(3) Michel-Ange à Buonarroto (septembre et octobre 1512).

était ardemment républicaine. On le voit aux paroles de flamme qui lui échappèrent parfois, dans des moments de confiance ou de fièvre, — en particulier dans les conversations qu'il eut plus tard (1) avec ses amis Luigi del Riccio, Antonio Petreo, et Donato Giannotti, (2) et que ce dernier reproduisit dans ses *Dialogues sur la Divine Comédie de Dante*. (3) Les amis s'étonnaient que Dante eût mis Brutus et Cassius au dernier degré de l'Enfer, et César au-dessus. Michel-Ange, interrogé, fait l'apologie du tyrannicide :

Si vous aviez lu attentivement les premiers chants, dit-il, vous auriez vu que Dante n'a que trop bien connu la nature des tyrans, et qu'il a su de quels châtiments ils méritaient d'être frappés par Dieu et par les hommes. Il les place parmi les « violents contre le prochain », qu'il fait punir dans le septième Cercle, en les plongeant dans le sang bouillonnant... Puisque Dante a reconnu cela, il est impossible d'admettre qu'il n'ait pas reconnu que César a été le tyran de sa patrie et que Brutus et Cassius l'ont massacré avec justice; car celui qui tue un tyran ne tue pas un homme, mais une bête à figure humaine. Tous les tyrans sont dénués de l'amour que chacun doit ressentir naturellement pour son prochain, ils sont privés des inclinations humaines : ce ne sont donc plus des hommes, mais des bêtes. Qu'ils n'aient aucun amour pour le prochain, c'est

---

(1) En 1545.

(2) C'est pour Donato Giannotti que Michel-Ange fit le buste de *Brutus*. Quelques années avant le Dialogue, en 1536, Alexandre de Médicis venait d'être assassiné par Lorenzino, qui fut célébré, comme un autre Brutus.

(3) *De' giorni che Dante consumò nel cercare l'Inferno e 'l Purgatorio*. — La question que discutent les amis est celle de savoir combien de jours Dante a passés en Enfer : est-ce du vendredi soir au samedi soir, ou du jeudi soir au dimanche matin? On a recours à Michel-Ange, qui connaissait l'œuvre de Dante mieux que personne.

l'évidence même : autrement, ils n'auraient pas pris ce qui appartient aux autres, et ne seraient pas devenus tyrans en foulant aux pieds les autres... Il est donc clair que qui tue un tyran ne commet pas un assassinat, puisqu'il ne tue pas un homme, mais une bête. Ainsi, Brutus et Cassius ne firent pas un crime en massacrant César. Premièrement, parce qu'ils tuèrent un homme que chaque citoyen romain était tenu de tuer, d'après l'ordre des lois. Secondement, parce qu'ils ne tuèrent pas un homme, mais une bête à figure humaine. (1)

Aussi Michel-Ange se trouva-t-il au premier rang des révoltés florentins, dans les jours de réveil national et républicain, qui suivirent à Florence la nouvelle de la prise de Rome par les armées de Charles-Quint, (2) et l'expulsion des Médicis. (3) Le même homme qui, en temps ordinaire, recommandait aux siens de fuir la politique comme la peste, était dans un état de surexcitation telle qu'il ne craignait plus ni l'une ni l'autre. Il resta à Florence où était la peste et la révolution. L'épidémie frappa son frère Buonarroto, qui mourut dans ses bras. (4) En octobre 1528, il prit part aux délibérations pour la défense de la ville. Le 10 janvier 1529, il fut choisi, dans le *Collegium* des *Nove di milizia* pour les travaux des fortifications. Le 6 avril, il fut nommé, pour un an, *governatore generale* et *procuratore* des fortifications

---

(1) Michel-Ange — (ou Giannotti, qui parle en son nom) — a soin de distinguer des tyrans les rois héréditaires, ou les princes constitutionnels : « Je ne parle pas ici des princes qui possèdent leur pouvoir par l'autorité des siècles, ou par la volonté du peuple, et qui gouvernent leur ville en parfait accord d'esprit avec le peuple... »

(2) 6 mai 1527.

(3) Expulsion d'Hippolyte et Alexandre de Médicis. (17 mai 1527)

(4) 2 juillet 1528.

de Florence. En juin, il alla inspecter la citadelle de Pise, et les bastions d'Arezzo et de Livourne. En juillet et en août, il fut envoyé à Ferrare, pour y examiner les fameux ouvrages de défense, et conférer avec le duc, grand connaisseur en fortifications.

Michel-Ange reconnut que le point le plus important de la défense de Florence était la colline de San Miniato; il décida d'assurer cette position par des bastions. Mais, — on ne sait pourquoi, — il se heurta à l'opposition du gonfalonier Capponi, qui chercha à l'éloigner de Florence. (1) Michel-Ange, soupçonnant Capponi et le parti des Médicis de vouloir se débarrasser de lui, pour empêcher la défense de la ville, s'installa à San Miniato et n'en bougea plus. Mais sa défiance maladive accueillait tous les bruits de trahison qui circulent toujours dans une ville assiégée, et qui, cette fois, n'étaient que trop fondés. Capponi, suspect, avait été remplacé comme gonfalonier par Francesco Carducci; mais on avait nommé *condottiere* et gouverneur général des troupes florentines l'inquiétant Malatesta Baglioni, qui devait plus tard livrer la ville au pape. Michel-Ange pressentait le crime. Il fit part de ses craintes à la Seigneurie. « Le gonfalonier Carducci, au lieu de le remercier, le réprimanda injurieusement; il lui reprocha d'être toujours soupçonneux et peureux. » (2) Malatesta apprit la dénonciation de Michel-Ange : un homme de sa trempe ne reculait devant rien, pour écarter un adversaire dangereux; et il était tout puis-

(1) Busini, d'après les confidences de Michel-Ange.

(2) Condivi. — « Et certes, ajoute Condivi, il eût mieux fait d'ouvrir l'oreille au bon conseil; car lorsque les Médicis rentrèrent, il fut décapité. »

sant à Florence, comme généralissime. Michel-Ange se crut perdu.

J'étais cependant résolu,

écrit-il,

à attendre sans crainte la fin de la guerre. Mais le mardi matin, 21 septembre, quelqu'un vint hors la porte San Niccolò, où j'étais aux bastions; et il me dit à l'oreille que si je voulais sauver ma vie, je ne pouvais rester plus longtemps à Florence. Il vint avec moi à ma maison, il mangea avec moi, il m'amena des chevaux, et il ne me quitta plus qu'il ne m'eût vu hors de Florence. (1)

Varchi, complétant ces renseignements, ajoute que Michel-Ange « fit coudre 12.000 florins d'or en trois chemises piquées en forme de jupons, et qu'il s'enfuit de Florence, non sans difficulté, par la porte de la Justice qui était la moins gardée, avec Rinaldo Corsini et son élève Antonio Mini ».

« Si c'était Dieu ou le diable qui me poussait, je ne sais pas », écrit Michel-Ange, quelques jours après.

C'était son démon habituel de terreur démente. Dans quel effroi devait-il être, s'il est vrai, comme on le rapporte, que sur le chemin, à Castelnuovo, s'arrêtant chez l'ancien gonfalonier Capponi, il lui communiqua par ses récits un tel saisissement, que le vieillard en mourut quelques jours après! (2)

Le 23 septembre, Michel-Ange était à Ferrare. Dans sa fièvre, il refusa l'hospitalité que le duc lui offrait au

---

(1) Lettre de Michel-Ange à Battista della Palla. (25 septembre 1529)

(2) Segni.

château, et continua sa fuite. Il arriva, le 25 septembre, à Venise. La Seigneurie, en ayant eu avis, lui envoya deux gentilshommes, pour mettre à sa disposition tout ce dont il pouvait avoir besoin; mais honteux et sauvage, il refusa, et se retira à l'écart, à la Giudecca. Il ne se croyait pas encore assez loin. Il voulait fuir en France. Le jour même de son arrivée à Venise, il adresse une lettre anxieuse et trépidante à Battista della Palla, agent de François Ier en Italie pour l'achat des œuvres d'art:

Battista, très cher ami, j'ai quitté Florence pour aller en France; et, arrivé à Venise, je me suis informé du chemin: on m'a dit que, pour y aller, il fallait passer par les pays allemands, ce qui est dangereux et pénible pour moi. Avez-vous encore l'intention d'y aller?... Je vous en prie, informez-m'en, et dites-moi où vous voulez que je vous attende: nous irons ensemble... Je vous en prie, répondez-moi, au reçu de cette lettre, et aussi vite que vous pourrez; car je me consume du désir d'y aller. Et si vous n'avez plus envie d'y aller, faites-le moi savoir, afin que je me décide, coûte que coûte, à aller seul... (1)

L'ambassadeur de France à Venise, Lazare de Baïf, se hâta d'écrire à François Ier et au connétable de Montmorency; il les pressait de profiter de l'occasion pour attacher Michel-Ange à la cour de France. Le roi fit offrir aussitôt à Michel-Ange une pension et une maison. Mais cet échange de lettres prit naturellement un certain temps; et quand arriva l'offre de François Ier, Michel-Ange était déjà retourné à Florence.

Sa fièvre était tombée. Dans le silence de la Giudecca,

(1) Lettre de Michel-Ange à Battista della Palla. (25 septembre 1529)

il avait eu le loisir de rougir de sa peur. Sa fuite avait fait grand bruit à Florence. Le 30 septembre, la Seigneurie décréta que tous ceux qui avaient fui seraient bannis, comme rebelles, s'ils ne rentraient pas avant le 7 octobre. A la date fixée, les fuyards furent déclarés rebelles, et leurs biens confisqués. Cependant, le nom de Michel-Ange ne figurait pas encore sur la liste; la Seigneurie lui laissait un dernier délai, et l'ambassadeur Florentin à Ferrare, Galeotto Giugni, avertit la République que Michel-Ange avait eu trop tard connaissance du décret, et qu'il était prêt à revenir, si on lui faisait grâce. La Seigneurie promit son pardon à Michel-Ange; et elle lui fit porter à Venise un sauf-conduit par le tailleur de pierres Bastiano di Francesco. Bastiano lui remit en même temps dix lettres d'amis, qui, tous, le conjuraient de revenir. (1) Entre tous, le généreux Battista della Palla lui adressait un appel plein d'amour de la patrie :

> Tous vos amis, sans distinction d'opinion, sans hésiter, d'une seule voix, vous exhortent à revenir, pour conserver votre vie, votre patrie, vos amis, vos biens et votre honneur, et pour jouir des temps nouveaux, que vous avez ardemment désirés et espérés.

Il croyait que l'âge d'or était revenu pour Florence, et il ne doutait point du triomphe de la bonne cause. — Le malheureux devait être une des premières victimes de la réaction, après le retour des Médicis.

Ses paroles décidèrent Michel-Ange. Il revint, — lentement; car Battista della Palla, qui alla au-devant de

---

(1) 22 octobre 1529.

lui à Lucques, l'attendit, de longs jours, et il commençait à désespérer. (1) Enfin, le 20 novembre, Michel-Ange rentra à Florence. (2) Le 23, sa sentence de bannissement fut levée par la Seigneurie; mais il fut décidé que le grand Conseil lui resterait fermé, trois ans. (3)

Dès lors, Michel-Ange fit bravement son devoir jusqu'au bout. Il reprit sa place à San Miniato, que les ennemis bombardaient depuis un mois; il fit fortifier de nouveau la colline, inventa des engins nouveaux, et sauva, dit-on, le *campanile*, en le garnissant de balles de laine et de matelas suspendus à des cordes. (4) La dernière trace que l'on ait de son activité pendant le siège est une nouvelle du 22 février 1530, qui le montre grimpant sur le dôme de la cathédrale, pour surveiller les mouvements de l'ennemi, ou pour inspecter l'état de la coupole.

Cependant, le malheur prévu s'accomplit. Le 2 août 1530, Malatesta Baglioni trahit. Le 12, Florence capitula,

---

(1) Il lui écrivit de nouvelles lettres, le conjurant de revenir.

(2) Quatre jours avant, sa pension lui avait été enlevée par décret de la Seigneurie.

(3) D'après une lettre de Michel-Ange à Sébastien del Piombo, il aurait dû aussi payer à la Commune une amende de 1.500 ducats.

(4) « Lorsque le pape Clément et les Espagnols vinrent mettre le siège devant Florence, raconte Michel-Ange à François de Hollande, les ennemis furent longtemps arrêtés par les machines que j'avais fait élever sur les tours. Une nuit, je faisais couvrir l'extérieur des murs de sacs de laine; une autre, je faisais creuser des fossés, que je remplissais de poudre, pour brûler les Castillans; je faisais sauter dans l'air leurs membres déchirés... Voilà à quoi sert la peinture! Elle sert pour les machines et pour les instruments de guerre; elle sert pour donner une forme convenable aux bombardes et aux arquebuses; elle sert pour jeter des ponts et confectionner des échelles; elle sert surtout pour les plans et les proportions des forteresses, des bastions, des fossés, des mines et contremines... »

(François de Hollande: *Dialogue sur la peinture dans la ville de Rome*. Troisième partie, 1549)

et l'Empereur remit la ville au commissaire du pape, Baccio Valori. Alors les exécutions commencèrent. Les premiers jours, rien n'arrêta la vengeance des vainqueurs; les meilleurs amis de Michel-Ange, — Battista della Palla, — furent des premiers frappés. Michel-Ange se cacha, dit-on, dans le clocher de San Niccolò-oltr'Arno. Il avait de justes raisons de craindre : le bruit s'était répandu qu'il avait voulu démolir le palais des Médicis. Mais Clément VII n'avait point perdu son affection pour lui. A en croire Sébastien del Piombo, il s'était montré fort attristé par ce qu'il apprenait de Michel-Ange, pendant le siège; mais il se contentait de hausser les épaules et de dire : « Michel-Ange a tort; je ne lui ai jamais fait de mal. » (1) Aussitôt que la première colère des proscripteurs fut tombée, Clément VII écrivit à Florence; il enjoignait de chercher Michel-Ange, ajoutant que s'il voulait continuer à travailler aux tombeaux des Médicis, il devait être traité avec tous les égards qu'il méritait. (2)

Michel-Ange sortit de sa cachette et reprit son travail à la gloire de ceux qu'il avait combattus. Le malheureux homme fit plus : pour Baccio Valori, l'instrument des basses œuvres du pape, le meurtrier de son ami Battista della Palla, il consentit à sculpter l'*Apollon tirant une flèche de son carquois*. (3) Bientôt, il allait renier les bannis florentins. (4) Lamentable faiblesse d'un grand

---

(1) Lettre de Sébastien del Piombo à Michel-Ange. (29 avril 1531)

(2) Condivi. — Dès le 11 décembre 1530, la pension de Michel-Ange fut rétablie par le pape.

(3) Automne 1530. — La statue est au *Museo Nazionale* de Florence.

(4) En 1544.

homme, réduit à défendre par des lâchetés la vie de ses rêves artistiques contre la brutalité meurtrière de la force matérielle, qui pouvait à son gré l'étouffer ! Ce n'est pas sans raison qu'il devait consacrer toute la fin de sa vie à élever à l'apôtre Pierre un monument surhumain : plus d'une fois, comme lui, il dut pleurer, en entendant le coq chanter.

Obligé au mensonge, réduit à flatter un Valori, à célébrer un Laurent, duc d'Urbin, il éclatait de douleur et de honte. Il se jeta dans le travail, il y mit toute sa rage de néant. (1) Il ne sculpta point les Médicis, il sculpta les statues de son désespoir. Quand on lui faisait remarquer le manque de ressemblance de ses portraits de Julien et de Laurent de Médicis, il répondait superbement : « Qui le verra dans dix siècles ? » De l'un, il fit l'Action ; de l'autre, la Pensée ; et les statues du socle, qui les commentent, — *le Jour* et *la Nuit, l'Aurore* et *le Crépuscule*, — disent toutes la souffrance épuisante de vivre et le mépris de ce qui est. Ces immortels symboles de la douleur humaine furent

---

(1) Dans ces mêmes années, les plus sombres de sa vie, Michel-Ange, par une réaction sauvage de sa nature contre le pessimisme chrétien qui l'étouffait, exécuta des œuvres d'un paganisme audacieux, comme la *Léda caressée par le Cygne* (1529-1530), qui, peinte pour le duc de Ferrare, puis donnée par Michel-Ange à son élève Antonio Mini, fut portée par ce dernier en France, où elle fut détruite, dit-on, vers 1643, par Sublet des Noyers, pour sa lasciveté. Un peu plus tard, Michel-Ange peignit pour Bartolommeo Bettini un carton de *Vénus caressée par l'Amour*, dont Pontormo fit un tableau qui est aux Uffizi. D'autres dessins, d'une impudeur grandiose et sévère, sont probablement de la même époque. Charles Blanc décrit un d'eux, « où l'on voit les transports d'une femme violée, qui se débat robuste contre un ravisseur plus robuste, mais non sans exprimer un involontaire sentiment de bonheur et d'orgueil ».

terminés en 1531. (1) Suprême ironie! Personne ne les comprit. Un Giovanni Strozzi, voyant la formidable *Nuit,* faisait des *concetti :*

La *Nuit*, que tu vois si gracieusement dormir, fut sculptée par un Ange dans ce rocher; et, puisqu'elle dort, elle vit. Si tu ne le crois, éveille-la, et elle te parlera. (2)

Michel-Ange répondit :

Le sommeil m'est cher. Il m'est plus cher encore d'être de pierre, tandis que le crime et la honte durent. Ne pas voir, ne pas entendre m'est grand bonheur : c'est pourquoi, ne m'éveille pas, ah ! parle bas !

Caro m' è 'l sonno et piu l'esser di sasso,
Mentre che 'l danno et la vergogna dura.
Non veder, non sentir m'è gran ventura;
Pero non mi destar, deh! parla basso. (3)

On dort donc dans le ciel, s'écriait-il dans une autre poésie, puisqu'un seul s'approprie ce qui était le bien de tant d'hommes !

Et Florence asservie répond à ses gémissements : (4)

Ne soyez pas troublés dans vos saintes pensées. Celui qui croit vous avoir dépouillés de moi, ne jouit pas de son grand crime à cause de sa grand peur. Moindre joie est pour les amants la plénitude de la jouissance qui éteint le désir, que la misère, grosse d'espérance. (5)

---

(1) *La Nuit* fut sculptée probablement dans l'automne de 1530; elle était terminée au printemps de 1531 : *l'Aurore,* en septembre 1531 ; *le Crépuscule* et *le Jour,* un peu après.

(2) *La Notte, che tu vedi in si dolci attj*
Dormir, fu da un Angelo scolpita
In questo sasso, e perche dorme, ha vita.
Destala, se nol credi, e parlerattj.

(3) *Poésies,* CIX, 16, 17. — Frey les date de 1545.

(4) Michel-Ange imagine un dialogue entre Florence et les Florentins bannis.

(5) *Poésies,* CIX, 48. Voir aux *Annexes,* VII.

Il faut penser à ce que fut le sac de Rome et la chute de Florence pour les âmes d'alors : une faillite effroyable de la raison, un écroulement. Beaucoup ne s'en relevèrent plus.

Un Sébastien del Piombo tombe dans un scepticisme jouisseur :

J'en suis venu à ce point que l'univers pourrait crouler, sans que je m'en soucie, et je me ris de toute chose... Il ne me semble pas que je sois encore le Bastiano que j'étais avant le sac, je ne puis revenir à moi. (1)

Michel-Ange pense à se tuer :

Si jamais il est permis de se donner la mort, il serait bien juste que ce droit appartînt à qui, plein de foi, vit esclave et misérable. (2)

Il était dans une convulsion d'esprit. Il tomba malade en juin 1531. Clément VII s'efforçait en vain de l'apaiser. Il lui faisait dire par son secrétaire et par Sébastien del Piombo de ne pas se surmener, de garder la mesure, de travailler à son aise, de faire parfois une promenade,

---

(1) Lettre de Sébastien del Piombo à Michel-Ange (24 février 1531). C'était la première lettre qu'il lui écrivait après le sac de Rome :

« Dieu sait combien j'ai été heureux qu'après tant de misères, de peines et de dangers, le Seigneur tout-puissant nous ait laissés vivants et en bonne santé par sa miséricorde et sa pitié : chose vraiment miraculeuse, quand j'y pense... Maintenant, mon compère, que nous avons passé par l'eau et par le feu, et que nous avons éprouvé des choses inimaginables, remercions Dieu de toutes choses, et ce peu de vie qui nous reste, passons-le du moins dans le repos, autant que possible. Il faut compter bien peu sur ce que fera la Fortune, tant elle est méchante et douloureuse... »

On ouvrait leurs lettres. Sébastien recommande à Michel-Ange, suspect, de déguiser son écriture.

(2) *Poésies*, XXXVIII. Voir aux *Annexes*, VIII.

de ne pas se réduire à l'état d'homme de peine. (1) Dans l'automne de 1531, on craignit pour sa vie. Un de ses amis écrivait à Valori : « Michel-Ange est exténué et amaigri. J'en ai parlé dernièrement avec Bugiardini et Antonio Mini : nous étions d'accord qu'il n'a plus longtemps à vivre, si l'on ne s'en inquiète sérieusement. Il travaille trop, mange peu et mal, et dort encore moins. Depuis un an, il est rongé par des maux de tête et de cœur. » (2) — Clément VII s'en inquiéta en effet; le 21 novembre 1531, un bref du pape défendit à Michel-Ange, sous peine de l'excommunication, de travailler à autre chose qu'au tombeau de Jules II et à ceux des Médicis, (3) afin de ménager sa santé et « de pouvoir plus longtemps glorifier Rome, sa famille, et lui-même ».

Il le protégea contre les importunités des Valori et des riches mendiants, qui venaient, selon l'habitude, quémander des œuvres d'art et imposer à Michel-Ange des commandes nouvelles. « Quand on te demande un tableau, lui faisait-il écrire, tu dois t'attacher ton pinceau au pied, faire quatre traits, et dire : « Le tableau est fait. » (4) Il s'interposa entre Michel-Ange et les héritiers de Jules II, qui devenaient menaçants. (5) En 1532, un quatrième contrat fut signé entre les représentants du duc d'Urbin

---

(1) « ... *Non voria che ve fachinasti tanto...* » (Lettre de Pier Paolo Marzi à Michel-Ange, 20 juin 1531) — Cf. lettre de Sébastien del Piombo à Michel-Ange. (16 juin 1531)

(2) Lettre de Giovanni Battista di Paolo Mini à Valori. (29 septembre 1531)

(3) « ... *Ne aliquo modo laborare debeas, nisi in sepultura et opera nostra, quam tibi commisimus...* »

(4) Lettre de Benvenuto della Volpaja à Michel-Ange. (26 novembre 1531)

(5) « Si vous n'aviez le bouclier du pape, lui écrit Sébastien, ils sauteraient comme des serpents. » *(Saltariano come serpenti.)* (15 mars 1532)

et Michel-Ange, au sujet du tombeau : Michel-Ange promettait de faire un nouveau modèle du monument, très réduit, (1) de le terminer en trois ans, et de payer tous les frais, ainsi que 2.000 ducats, pour tout ce qu'il avait reçu déjà de Jules II et de ses héritiers. « Il suffit qu'on trouve dans l'œuvre, écrivait Sébastien del Piombo à Michel-Ange, un peu de votre odeur » *(un poco del vostro odore)*. (2) — Tristes conditions, puisque c'était la faillite de son grand projet, que Michel-Ange signait là, et qu'il lui fallut encore payer pour cela ! Mais d'année en année, c'était en vérité la faillite de sa vie, la faillite de la Vie, que Michel-Ange signait dans chacune de ses œuvres désespérées.

Après le projet du monument de Jules II, le projet des tombeaux des Médicis s'écroula. Le 25 septembre 1534, Clément VII mourut. Michel-Ange, pour son bonheur, était alors absent de Florence. Depuis longtemps, il y vivait dans l'inquiétude ; car le duc Alexandre de Médicis le haïssait. Sans le respect qu'il avait pour le pape, (3) il l'eût fait tuer. Son inimitié s'était encore accrue, depuis que Michel-Ange avait refusé de contribuer à l'asservissement de Florence en élevant une forteresse pour dominer la ville : — trait de courage, qui montre assez, chez cet homme craintif, la grandeur

---

(1) Il ne s'agissait plus que de livrer pour le tombeau, qui devait être élevé à San Pietro in Vincoli, six statues commencées et non finies. (Sans doute, *Moise*, *la Victoire*, *les Esclaves*, et les figures de la grotte Boboli)

(2) Lettre de Sébastien del Piombo à Michel-Ange. (6 avril 1532)

(3) Maintes fois, Clément VII dut prendre la défense de Michel-Ange contre son neveu, le duc Alexandre. Sébastien del Piombo raconte à Michel-Ange une scène de ce genre, où « le pape parla avec tant de véhémence, de fureur et de ressentiment, en termes si terribles, qu'il n'est pas permis de les écrire. » (16 août 1533)

de son amour pour sa patrie. — Depuis ce temps, Michel-Ange s'attendait à tout de la part du duc; et il ne dut son salut, quand Clément VII mourut, qu'au hasard qui fit qu'il se trouvait à ce moment hors de Florence. (1) Il n'y retourna plus. Il ne devait plus la revoir. — Ce fut fini de la chapelle des Médicis, elle ne fut jamais achevée. Ce que nous connaissons sous ce nom n'a qu'un lointain rapport avec ce que Michel-Ange avait rêvé. A peine s'il nous en reste le squelette de la décoration murale. Non seulement Michel-Ange n'avait pas exécuté la moitié des statues, (2) et les peintures qu'il projetait; (3) mais quand ses disciples s'efforcèrent plus tard de retrouver et de compléter sa pensée, il ne fut même plus capable de leur dire quelle elle avait été : (4) tel était son renoncement à toutes ses entreprises, qu'il avait tout oublié.

*
* *

Le 23 septembre 1534, Michel-Ange revint à Rome, où il devait rester jusqu'à sa mort. (5) Il y avait vingt-et-un

---

(1) Condivi.

(2) Michel-Ange avait exécuté, partiellement, sept statues (les deux tombeaux de Laurent d'Urbin et de Julien de Nemours, et la Madone). Il n'avait pas commencé les quatres statues de Fleuves, qu'il voulait faire; et il abandonna à d'autres les figures pour les tombeaux de Laurent le Magnifique, et de Julien frère de Laurent.

(3) Vasari demanda à Michel-Ange, le 17 mars 1563, « de quelle façon il avait pensé aux peintures sur les murailles ».

(4) On ne sut même plus où placer les statues déjà faites, ni quelles statues il avait voulu faire pour les niches restées vides. En vain, Vasari et Ammanati, chargés par le duc Cosme I d'achever l'œuvre entreprise par Michel-Ange, s'adressèrent à lui : il ne se rappelait plus rien. « La mémoire et l'esprit m'ont devancé, écrivait-il en août 1557, pour m'attendre dans l'autre monde. »

(5) Michel-Ange reçut le droit de bourgeoisie romaine, le 20 mars 1546.

ans qu'il l'avait quittée. En ces vingt-et-un ans, il avait fait trois statues du monument inachevé de Jules II, sept statues inachevées du monument inachevé des Médicis, le vestibule inachevé de la *Laurenziana*, le *Christ* inachevé de Sainte-Marie de la Minerve, l'*Apollon* inachevé pour Baccio Valori. Il avait perdu sa santé, son énergie, sa foi dans l'art et dans la patrie. Il avait perdu le frère qu'il aimait le mieux. (1) Il avait perdu son père qu'il adorait. (2) A la mémoire de l'un et de l'autre il avait élevé un poème de douleur admirable, inachevé comme tout ce qu'il faisait, tout brûlant de la passion de mourir :

... Le ciel t'a arraché à notre misère. Aie pitié de moi, qui vis comme un mort!... Tu es mort à la mort, et tu es devenu divin; tu ne crains plus le changement d'être et de désir : (à peine puis-je l'écrire sans envie...) Le Destin et le Temps, qui nous apportent seulement la douteuse joie et le sûr malheur, n'osent passer votre seuil. Aucun nuage n'obscurcit votre lumière; la suite des heures ne vous fait pas violence, la nécessité et le hasard ne vous conduisent pas. La nuit n'éteint pas votre splendeur; le jour, si clair qu'il soit, ne la rehausse point... Par ta mort, j'apprends à mourir, mon cher père... La mort n'est pas, comme on le croit, le pire pour celui dont le dernier jour est le premier et le jour éternel, auprès du trône de Dieu. Là j'espère et je crois te revoir, par la grâce de Dieu, si ma raison arrache mon cœur glacé au terrestre limon, et si, comme toute vertu, grandit au ciel entre le père et le fils le très haut amour. (3)

Rien ne le retient donc plus sur terre : ni art, ni ambition, ni tendresse, ni espoir d'aucune sorte. Il a

---

(1) Buonarroto, mort de la peste, en 1528.
(2) En juin 1534.
(3) *Poésies*, LVIII. Voir aux *Annexes*, IX.

soixante ans, sa vie semble finie. Il est seul, il ne croit plus à ses œuvres; il a la nostalgie de la mort, le désir passionné d'échapper enfin « au changement d'être et de désir », à « la violence des heures », à la tyrannie « de la nécessité et du hasard ».

Hélas ! Hélas ! je suis trahi par mes jours qui ont fui... J'ai trop attendu,... le temps m'a fui, et voici que je me trouve vieux. Je ne peux plus me repentir, ni me recueillir, avec la mort auprès de moi... Je pleure en vain : nul malheur n'est égal au temps qu'on a perdu...

Hélas ! Hélas ! quand je tourne les yeux vers mon passé, je ne trouve pas un seul jour qui ait été à moi ! Les fausses espérances et le vain désir, — je le reconnais à présent, — m'ont tenu, pleurant, aimant, brûlant et soupirant, — (car pas une affection mortelle ne m'est inconnue), — loin de la vérité...

Hélas ! Hélas ! je vais, et je ne sais pas où; et j'ai peur... Et si je ne me trompe, — (oh ! Dieu veuille que je me trompe !) — je vois, Seigneur, je vois le châtiment éternel, pour le mal que j'ai fait en connaissant le bien. Et je ne sais plus qu'espérer... (1)

---

(1) *Poésies*, XLIX. Voir aux *Annexes*, X.

Il a été tiré de ce cahier treize exemplaires sur whatman ainsi distribués :

premier exemplaire de souche, exemplaire du gérant;

deuxième exemplaire de souche, exemplaire de l'administrateur;

troisième exemplaire de souche, exemplaire de l'imprimeur;

dix exemplaires d'abonnement, numérotés de 1 à 10 exemplaires d'abonnement.

Tous nos exemplaires sur whatman sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur; nos tirages d'exemplaires sur whatman sont rigoureusement limités au nombre d'abonnements à chaque instant souscrits; nous ne vendons point d'exemplaires sur whatman en dehors de l'abonnement; l'abonnement sur whatman à cette septième série est de cent francs pour tous pays.

Les Cahiers de la Quinzaine *sont composés à la main.*

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour quatre mille exemplaires de ce dix-huitième cahier et pour treize exemplaires sur whatman le mardi 26 juin 1906.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie ERNEST PAYEN, 13, rue Pierre-Dupont. — 1016

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration ; ces fonctions demeurent libres.

Nos Cahiers paraissent par séries ; une série paraît dans le temps d'une année scolaire, d'une année ouvrière, d'octobre-novembre à juin-juillet ; l'abonnement se prend pour une série.

On peut souscrire cet abonnement à tout moment de l'année, mais l'abonnement ainsi souscrit est, de droit, valable pour la série en cours, et pour toute cette série.

Prix de l'abonnement, *pour chaque série annuelle pendant le cours de cette série :*

Abonnement ordinaire.....	Paris, départements, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie.... **vingt francs** Autres pays de l'Union postale universelle..... **vingt-cinq francs**
Abonnement sur whatman...	**cent francs** pour tous pays

Les exemplaires sur whatman, tirage non réimposé, sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; le tirage à part sur whatman a commencé de fonctionner au premier janvier 1906 : les inscriptions pour cet abonnement particulier sont reçues en tout temps et reçoivent un numéro d'ordre déterminé automatiquement par le rang même qu'elles occupent dans l'ordre de l'arrivée, les numéros les plus bas venant naturellement aux inscriptions les plus anciennes ; c'est ce numéro d'inscription qui devient automatiquement le numéro du tirage réservé à chacun des souscripteurs ; l'édition sur whatman est strictement limitée au nombre d'exemplaires souscrit à chaque instant.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, six timbres de dix centimes.

Nous engageons nos abonnés de certains pays à nous demander un abonnement recommandé ; *tous les cahiers de l'abonnement recommandé sont empaquetés à part et* recommandés *à la poste ; la recommandation postale, comportant une transmission de signature, garantit le destinataire contre certains abus ; pour cette recommandation, pour tous pays, en sus,* cinq *francs.*

Automatiquement et sans augmentation de prix les exemplaires sur whatman sont tous recommandés et envoyés aux souscripteurs dans des enveloppes-sacs.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier octobre au 31 décembre 1905 on pouvait encore avoir pour vingt francs les dix-sept cahiers de cette sixième série complète.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à dater du premier janvier 1906 la sixième série complète se vend soixante-treize francs.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, toute la correspondance sans aucune exception. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom. Nous ne répondons pas des manuscrits qui nous sont envoyés ; nous n'accordons aucun tour de faveur pour la lecture des manuscrits ; nous ne lisons les manuscrits qu'à mesure que nous en avons besoin ; les œuvres que nous publions appartiennent aux cahiers, du seul fait de cette publication, en toute propriété littéraire, sans aucune réserve, et sans autre signification ni contrat ; les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Il est impossible de suivre honnêtement le mouvement littéraire, le mouvement d'art, le mouvement politique et social si l'on n'est pas abonné aux *Cahiers de la Quinzaine*.

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la troisième, de la quatrième, de la cinquième, et de la sixième série.*

Pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, 1900-1904, envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, même adresse; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries, *premier cahier de la sixième série, un très fort cahier de XII + 408 pages très denses, in-18 grand jésus, marqué cinq francs.*

Pour s'abonner à la septième série des cahiers, qui est la série en cours, envoyer en un mandat à M. André Bourgeois, même adresse, le prix de l'abonnement; on recevra les cahiers parus et de quinzaine en quinzaine, à leur date, les cahiers à paraître de cette septième série.

Voir à l'intérieur en fin de ce cahier les conditions et le prix de l'abonnement.

Nous mettons le présent cahier dans le commerce; dix-huitième cahier de la septième série; un cahier vert de 108 pages; in-18 grand jésus; nous le vendons deux francs.

DIX-NEUVIÈME CAHIER DE LA SEPTIÈME SÉRIE

ÉMILE MOSELLY

les retours

LES HALEURS — LE SOLDAT

CAHIERS DE LA QUINZAINE

paraissant vingt fois par an

PARIS

8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

139718
4,10

Nous avons publié dans nos éditions antérieures et dans nos cinq premières séries, 1900-1904, un si grand nombre de documents, de textes formant dossiers, de renseignements et de commentaires; — un si grand nombre de cahiers de lettres, — nouvelles, romans, drames, dialogues, poèmes et contes; — un si grand nombre de cahiers d'histoire et de philosophie; de biographies et de vies; *et ces documents, renseignements, textes, dossiers et commentaires, ces cahiers de lettres, d'histoire et de philosophie étaient si considérables que nous ne pouvons pas songer à en donner ici l'énoncé même le plus succinct; pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, il suffit d'envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement; on recevra en retour le* catalogue analytique sommaire, *1900-1904, de nos cinq premières séries.*

Ce catalogue a été justement établi pour donner, autant qu'il se pouvait, une image en bref, un raccourci, une idée, abrégée, mais complète, de nos éditions antérieures et de nos cinq premières séries; tout y est classé dans l'ordre; il suffit de le lire pour trouver, à leur place, les références demandées.

Ce catalogue, in-18 grand jésus, forme un cahier très épais de XII+408 pages très denses, marqué cinq

francs ; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série ; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait, par le fait même de son abonnement, en tête de la série ; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour amorcer tout travail que l'on aurait à commencer dans notre premier catalogue analytique sommaire, *consulter le* petit index alphabétique *provisoire que nous avons établi de ce* catalogue analytique sommaire.

Ce petit index alphabétique *provisoire, in-18 grand jésus, forme un cahier très maniable de XII + 60 pages très claires, marqué un franc ; ce cahier comptait comme premier cahier de la septième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le premier octobre 1905, comme premier cahier de la septième série ; toute personne qui s'abonne à la septième série, qui est la série en cours, le reçoit, par le fait même de son abonnement, en tête de la série ; nous l'envoyons contre un mandat de un franc à toute personne qui nous en fait la demande.*

Pour la sixième série, année ouvrière 1904-1905, et en attendant que paraisse le catalogue analytique sommaire *de nos deuxièmes cinq séries, 1904-1909, on peut consulter, — provisoirement, — la petite* table analytique très sommaire *que nous avons publiée en fin de ce cahier* index.

à la gloire du vieil Homère,
grand père de tous ces retours.

DU MÊME AUTEUR

aux Cahiers de la Quinzaine

Pages du Catalogue analytique sommaire

Émile Moselly, — *l'aube fraternelle*, l'arrivée, au camp, au fort, — un cahier épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la quatrième série 176

— — *Jean des Brebis* ou le livre de la misère, Jean des Brebis, à la belle étoile, le revenant, la mort du Bouif, le Trompion, Cri-Cri ..... trois francs cinquante 357

les retours

139918
4/10/16

LES HALEURS

LES HALEURS

L'équipe travaille depuis l'aube dans la chaleur suffocante. Déchargeant un bateau de charbon, les hommes se suivent sur la passerelle pliante, la nuque écrasée sous le poids des sacs. Une poussière noire souille la berge, les ormes du chemin de halage, les chalands trapus et bas sur l'eau. Et les silhouettes des travailleurs se meuvent confusément dans une buée chaude, traversée des rayons obliques du couchant.

Une grue géante allonge le cou, comme une bête sournoise, ayant l'air de surveiller le travail des misérables.

Et les hommes marchent du même pas, sur la passerelle.

Une morne désolation se lève des terrains vagues, rongés par une lèpre, où sont amoncelés des détritus. Le couchant verse une clarté plombée sur les eaux croupissantes du canal, où flottent des vieux bouchons, des journaux, des bois morts, toujours à la même place. On entend, quelque part, une machine haleter pesamment. Et le soleil qui décline n'apporte à la terre aucune fraîcheur, aucun apaisement. Des souffles ardents montent du sol, comme si les choses hostiles voulaient

mettre un large embrasement autour de la souffrance humaine...

Et les hommes se suivent, du même pas rythmique et balancé, qui fait plier la passerelle. Ils vont, sans se hâter, remontés comme des machines. L'eau ruisselle sur les torses nus, sur les poitrails embroussaillés : le soleil mord les nuques couleur de brique ; et le travail s'accomplit, implacable, sans trêve, comme une besogne de forçat.

Parfois un d'eux jette sa charge, et, droit comme un pieu, se laisse couler dans le canal. Puis il fait la planche, les bras en croix, poussant de temps à autre un grognement de plaisir. Et les autres lui jettent, au passage, un regard de convoitise.

Un chien altéré descend le talus ; caché dans les roseaux, il boit longuement, avec un large lappement, qui fait à la surface de l'eau de grandes rides.

*
* *

Un homme déboucha à l'extrémité du chantier.

Il marchait, affaissé et las. Devant lui, son ombre s'allongeait démesurément sur la terre galeuse.

Il s'arrêta, réfléchit et prit une résolution.

Du même pas, qui traînait, il vint se planter devant le chef de chantier. Assis sur un tas de gravier, les jambes chaussées de bottes fortes, celui-ci surveillait le travail, éventant sa face suante avec un chapeau de jonc.

— Salut ! dit l'homme. Des fois, y aurait-y de l'embauche ?

Le chef de chantier ne répondit pas.

Il toisait l'homme, qui, la main dans la poche, sifflotait un air entre ses dents serrées, s'efforçant de prendre une attitude indifférente. Sa mise n'inspirait pas confiance. Il avait dû faire une longue route. Ses espadrilles étaient blanches de poussière ; son orteil saignant passait par un trou. La défroque qui pesait à ses épaules était un ramassis de haillons, où s'accrochaient des fétus de paille, des feuilles sèches, des brindilles d'herbe, toutes les choses innommables qui pourrissent dans le fossé des grandes routes. Sa face terreuse, aux yeux caves, encadrée d'une barbe blonde, sale, malgré les efforts qu'il faisait pour paraître calme, était tiraillée par une angoisse. Un maraudeur sans doute, qui voulait pénétrer dans le chantier pour faire un mauvais coup, voler des ferrures ou des planches !

L'homme parla :

— J'vas vous dire ! J'suis pas exigeant. Une bricole, quoi ! Un coup de main, si l'ouvrage presse. De quoi gagner une pauv' pièce de vingt sous. J'vas vous dire, j'ai pas croûté depuis hier soir...

Soupçonneux, le chef de chantier fronça les sourcils.

— D'où venez-vous ?

L'homme, d'un large geste enveloppa l'horizon, baigné de clartés fauves, où des monts lointains s'accroupissaient :

— De là-bas.

Il haletait :

— J'en ai t'y vu des patelins, depuis que je marche ! Des bons pays, où y avait de tout, du vin, du lard, des pommes de terre ! Et d'aut', des pays de chiens, où les poules crevaient de faim, autant dire, au temps de la moisson. J'ai marché partout, dans le plat pays et dans

les côtes. Des fois on me recevait bien, je travaillais dans les fermes, à la moisson. Des fois, on lâchait des chiens après moi. J'couchais dans les haies, et je volais des navets dans les champs. J'ai pu de souliers, j'en peux plus. Les premiers temps, j'tenais bon : Cale pas, que je me disais. Mais la misère, ça vous use. J'tiens pu ensemble ; j'tombe en javelle, comme un vieux tonneau...

Il toussa, respira, reprit :

Les derniers temps, j'avais une bonne place, du côté de Pagny, dans une usine de ciment. J'gagnais des trois francs par jour, à coltiner des sacs. Mais la poussière m'a entré dans les poumons, et le médecin m'a mis à la porte, parce que j'étais pu assez fort. Paraît qu' c'est mauvais, cette poussière-là. Y a rien comme ça, pour vous ronger la poitrine.

Le surveillant eut un mouvement d'épaules impatienté :

— C'est bon, dit-il. Attendez là, on verra si on vous trouve quelque chose.

Puis il porta à sa bouche une trompe de corne, et il en tira un son rauque, qui courut au loin, sur les eaux lourdes de soleil.

L'équipe s'arrêta.

On faisait la pause, pour casser la croûte, car le travail se prolongeait d'ordinaire, bien avant dans la nuit. Assis sur la berge vaseuse, les hommes tiraient des provisions de leurs bissacs, et ils mangeaient, placides et lents, avec un remuement tranquille des mâchoires. Ils cassaient les morceaux de pain savoureux, dont la mie blanche tachait vaguement leurs mains noires. Le lard savonneux s'écrasait sous leurs pouces gras, et ils

en coupaient des tranches avec précaution, la lame de leurs couteaux jetant une lueur aiguë entre leurs doigts. Un d'eux cria : « Hohé, le mousse. » Et un gamin d'une douzaine d'années, frêle et blond, se dressa sur le haut du talus, portant une cruche de fer-blanc, dont la panse arrondie étincelait. Les travailleurs prenaient la cruche, et les bras tendus, buvaient à la régalade : le filet d'eau tombait dans leur bouche, coulait sur leurs barbes, arrosait leurs poitrails embroussaillés.

Le miséreux dévorait des yeux cette nourriture.

Des rires s'éveillaient derrière lui :

— Marquis de Bat-la-Dèche.

— Monsieur le duc de Plat-Gousset !

— Dis donc, vieux Charles, les actions baissent.

— Tous des feignants, que j'te dis : ça a un poil dans la main. Quand ils crèvent la faim, y viennent travailler au rabais, pour embêter le pauvre monde.

— Ah malheur ! si ça ne serait pas mieux en prison.

L'affamé entendait ces mots sans s'émouvoir. Seulement sa mine s'allongeait, exprimant une désolation, une sorte d'hébétement désespéré. Il tendait le dos, ce dos lamentable que le soleil avait mordu, que les bourrasques d'automne avaient cinglé de leur crépitement, que le travail servile avait brisé, comme l'échine d'une bête de somme.

Il restait là, debout, dans le chantier. Puis un obscur besoin de réconfort, un vague instinct de sympathie le fit asseoir à côté du mousse.

L'enfant mangeait, ses mains allaient et venaient, tirant d'un bissac en peau de vache des poignées de mirabelles, des fruits dorés, à la pulpe juteuse. Luisant

de convoitise, les yeux du miséreux suivaient ce mouvement, malgré lui. L'enfant s'en aperçut : il s'apitoya.

— Si le cœur t'en dit...

Et il poussa le sac; les rondeurs tentantes des fruits brillaient dans l'entre-bâillement; l'affamé tendit la main :

— C'est pas de refus.

— Prends-en; quand y en a pu, y en a encore !

Et le mousse rompit son pain, un morceau de pain de ménage à la croûte saupoudrée de son, et le partagea avec l'homme.

Il y avait entre eux comme une lointaine ressemblance.

L'homme mangea goulûment. Il se mit à respirer fortement, allongeant ses jambes sur le talus gazonné. Avec la nourriture absorbée, une chaleur douce coulait dans ses membres, tandis que se calmaient les tiraillements de son estomac tordu par la faim. Ses pommettes se teintèrent de rouge : quelque chose passa dans l'air embrasé, comme un souffle frais du vieil espoir, qui vit toujours au fond de la vie.

Puis le mousse tendit encore un litre de vin rouge, fermenté, dont l'écume rosissait dans le verre. L'homme essuya ses lèvres, et but à même le goulot.

— Ça vaut mieux qu'un coup de pied dans le derrière, dit le mousse jovial.

— Tout de même, répondit l'homme. Ça va mieux.

Ils causèrent.

— Y a t'y longtemps qu'on a fait cette route ?

Il montrait par delà les eaux lumineuses, le flanc du val tailladé, le banc de roches blanches, qui pre-

naient une coloration chaude, dans la poussière du soleil.

— Y a deux ans. Ça a coûté de l'argent, un travail pareil. Y a fallu faire sauter la mine. Puis le mousse se ravisa :

— T'as jamais passé par ici?

— Si, dans le temps, mais je m'rappelle autant dire plus.

Le mousse le contempla, secouant la tête de compassion :

— J'ai mon frère aussi, qu'est dans la chemine !

— Pas possible !

— Si fait ! Il est parti du pays, rapport à un mauvais coup, tu comprends ! Une bonne amie qu'il avait, les fréquentations défendues. Not' voisine, comme ça, l'a trouvé en train de farfouiller dans son armoire, qu'il avait défoncée. Tu comprends. Il avait profité du moment qu'elle était à la messe. Ça en a fait du scandale !

Aux premiers mots, l'homme avait tressailli. Une montée de terreur fit vaciller son regard dans ses prunelles vitreuses. Puis il baissa la tête, et dit d'une voix sourde, qui tremblait :

— Comment t'appelles-tu petiot ?

— Jules Lexandre. Mon père est le Titisse, le pêcheur.

L'homme rentra encore plus la tête dans ses épaules.

Le mousse se mit à lui donner des explications ; il parlait avec volubilité, comme les enfants, qui se donnent de l'importance, et sont enchantés d'avoir à dire quelque chose.

— On l'a emmené en prison. Des mois passent, on

n'y pensait plus. Tout d'un coup, le v'là qui revient sans crier gare. Je vois encore la chose : le vieux était assis d'vant le feu, arrangeant les braises avec le soufflet. La mère faisait des brôlages, des bricoles. Lui il entre, toujours fier, un peu soûl. Il avait dû faire la bombe dans les auberges, dans sa joie d'avoir fini. — Bonsoir la compagnie, qu'y dit, comme ça, et y prend une chaise. On ne lui répond pas. Y tenait une miche de pain noir sur ses genoux ; même qu'elle avait dû rouler dans les fossés, la croûte était pleine de boue. — C'est la boule de son, qu'y dit comme ça, j'en ai mangé cent quatre-vingts en tout. Ça fait un compte. Des fois le pain était si gluant, qu'on le jetait contre le mur, et qu'y restait collé. Nos cochons n'en voudraient pas. — De quoi, qu'y dit le vieux, t'as pas honte, c'est le pain du déshonneur, t'en mangeras encore ce soir. La mère pleurait les larmes de son corps. On se taisait ; le vieux arrangeait les braises. Le v'là qui reprend : Garçon, causons un peu. Qu'est-ce que t'as l'intention de faire. Tu nous as mis plus bas que la terre. Voleur ! que le bon Dieu m'pardonne, jamais j'avais fait le tort d'un sou à personne ma vie durant. Et v'là que j'ai honte, en passant dans la rue ! On me montre du doigt à présent. Qui voudra de toi, quand tu penseras à t'établir ? Pour un oui ou un non, les gens nous jetteront la chose à la figure, j'peux pas avaler ça ! V'là mon frère qui se lève, blanc comme un linge : Je pars, qu'y dit. On ne me reverra plus. — Ça vaut mieux, dit le père. La mère levait les bras au ciel, en criant qu'on la ferait mourir. Le vieux n'disait rien, et nous les p'tits, on n'osait pas piper dans not' coin, rapport aux colères du vieux qu'etaient terribles. — En route, dit le père. Mon frère prend sa boule. Moi

j'courais derrière. Le père l'a conduit jusqu'à la croix des Vaulx, en haut de la côte. Y s'a arrêté. Y faisait noir comme dans un four. On ne voyait que la route qui dévalait, les champs, et tout au fond, deux ou trois petites lumières, dans les fermes, qui tremblaient comme des âmes en peine. — V'là ton chemin, qu'y dit le père. Et tâche de marcher droit. Mon frère est parti. On n' l'a jamais revu.

L'homme avait écouté le récit, avec une sorte d'angoisse. De temps à autre il passait sa main sur son front, d'un air égaré. Il dit en manière de conclusion, d'une voix sourde :

— C'est triste, tout ça. Petiot, faut pas se hâter de condamner les gens. Tu ne sais pas, t'es trop jeune, ça viendra. La vie n'est pas drôle tous les jours.

A ce moment le chef de chantier reparut. Il dit à l'homme :

— Vous avez de la chance. V'là justement un ouvrier qui m'fait faux bond. Vous le remplacerez dans l'équipe qui va remonter un bateau de gravier jusqu'à l'écluse 29. Comme ça, vous gagnerez une vingtaine de sous, et vous pourrez coucher dans une auberge.

Puis la corne sonna la reprise du travail.

*
* *

C'était un lourd bateau de l'administration. La coque de fonte, peinte de minium, se relevait à l'avant, comme une pointe de sabot. Le bordage plat rasait l'eau. Debout à la barre du gouvernail, le pilote se démenait. Ses gros souliers sonnaient sur le pont de tôle, et sa

stature se détachait, toute noire, sur l'eau brillante, où des remous tournoyaient.

— En route, cria le surveillant.

Les haleurs s'attelèrent à la corde, passant de larges sangles en travers de leur poitrine. Ils donnèrent un vigoureux coup de reins, et la barque se mit en mouvement, avec lenteur. Ils marchèrent. Leurs pieds, retombant en cadence, battaient lourdement les larges dalles du chemin. Leur groupe confus mettait une blancheur vague au fond du crépuscule. Les dos se courbaient, les nuques se penchaient, les échines s'arc-boutaient. Attachée au bout de la corde, la grappe humaine s'avançait d'un effort pesant et continu. Puis elle se perdait dans l'éloignement, et parmi les berges poussiéreuses, dans la monotonie des eaux livides, le travail des misérables se rapetissait, devenait un grêle cheminement d'insectes, s'acharnant à rouler un grain, le long d'une pente.

Un d'eux chanta le chant des haleurs.

Ohé, ho, — ohé, ho, — ohé, hisse...

Il monta, ce large chant, vers le ciel, où s'allumaient d'impassibles étoiles. C'était d'abord une mélodie gutturale, charriant de rauques sonorités, qui vibraient dans l'air, comme des aboiements. Il roulait sur les berges, frôlait les têtes soyeuses des roseaux, répandant sur les eaux plombées sa pesante mélancolie. Les syllabes traînaient, s'allongeaient interminablement ; aucun écho ne les répétait. Et la monotonie du chant disait bien le labeur des forçats, leur dur effort répété au long des jours, l'anéantissement de la pensée qui somnole, tour-

nant dans un cercle étroit, comme un cheval de manège.

Ohé, — ho, — ohé, — ho, — ohé, — hisse.

Il monta dans la nuit, ce chant désespéré, cherchant à étendre ses ailes dans l'air pesant, embrasé, où les créatures étouffaient. Plus haut, là haut, bien haut, il cherchait les grands souffles vivifiants, les haleines qui sortaient des bois de sapins, chargées d'aromes résineux, les nappes d'air froid, où palpitent les étoiles. On eût dit qu'il voulait retrouver la vie, mais il n'y parvenait pas. Ses ailes se brisaient et il retombait, meurtri; alors il se résignait, se fondait dans une plainte élargie dont la tranquille désespérance semblait plus émouvante encore.

Ohé, — ho, — ohé, — ho, — ohé, — hisse.

Il monta dans la nuit, ce chant! — qui dira sa tristesse, à l'heure où la rivière roule un flot de cuivre, entre ses berges démesurément agrandies, à l'heure où les eaux lourdes se peuplent du bondissement des carpes et des barbeaux, à l'heure où les chalands s'arrêtent et allument leurs feux rouges, pareils à des prunelles monstrueuses. Il voile, ce chant, la beauté des eaux, il donne au couchant une mélancolie funèbre, il fait monter dans notre âme une aspiration nostalgique vers les pays irréels, où la souffrance et la misère n'existent pas...

L'homme, réconforté, tirait plus fort que les autres. Le mousse s'était attelé derrière lui, et de temps à autre il lui adressait une parole.

Ils avançaient lentement. La grappe humaine haletait. Les lourds souliers ferrés de pioches s'agrip-

paient aux larges dalles du chemin, les éraflant. Alors une fusée d'étincelles semblait jaillir de la pierre.

— Attention! cria l'homme qui tenait la barre.

Un roulement sourd montait des profondeurs du val. Le canal s'élargissait, entrait dans la rivière, large comme une mer. Le bruit se rapprochait, la nappe du flot se brisait sur un barrage, les vagues précipitées sur des enrochements se couvraient d'un moutonnement d'écume, dont la blancheur vague se mouvait au fond de la nuit.

L'endroit était dangereux. Il arrivait parfois que les bateaux, aspirés par le courant, déviaient de leur route et allaient se fracasser sur les rocs. L'eau grasse, huileuse, en apparence endormie, courait maintenant, coupée de rides profondes, dont le frémissement trahissait la force du courant, l'agitation intérieure des nappes.

Les haleurs se raidirent, tendant la corde qui fouettait derrière eux les têtes inquiètes des roseaux.

— Ça y est, cria l'homme au gouvernail.

On respira, le passage dangereux était franchi. Puis l'équipe se remit en route. La chaleur augmentait. Ils longeaient maintenant la falaise de rocs tailladés, et les bancs de pierre, brûlés de soleil tout le jour, leur soufflaient au visage une haleine de feu, comme un souffle de forge.

La nuit était venue.

Ils marchaient, tandis qu'une pesanteur somnolente enténébrait leurs cerveaux, endormait leurs pensées, au rythme de ces battements de pieds retombant sur les dalles. Ils ne chantaient plus. Parfois ils traversaient des ponceaux qu'ils ne voyaient pas, qu'ils devinaient seulement au roulement sonore de leur pas ébranlant

les madriers. Le val s'ouvrit. Des eaux mortes devaient s'étaler dans la profondeur des prairies, où des saules étêtés levaient la noirceur de leurs têtes difformes. Un souffle d'air plus large, une odeur d'eau croupissante les avertissait seulement de la présence des étangs, obstrués de roseaux, où le peuple des étourneaux, réfugié à la tombée du soir, jacassait confusément. La campagne avait disparu; les rives, les côteaux de vigne, les chènevières grasses, tout reposait derrière le mur épais des ténèbres. Des lueurs rouges trouant la nuit, révélaient un village, rappelaient que des hommes vivaient là. Seul le fleuve, dans tout ce noir étalé sur la terre, vivait; il charriait étrangement une coulée pâle de ciel, un miroitement tranquille, où frissonnaient quelques étoiles. Et voilà qu'il se mourait lui aussi, qu'il s'éteignait, laissant ses dernières lueurs s'engluer dans le réseau des ténèbres, où la joie du monde agonisait. On croisait parfois un grand chaland chargé de bois ou de gueuses de fonte, et qui dérivait au fil de l'eau. Des pas d'enfants sonnaient sur le bordage, des odeurs de cuisines traînaient dans l'air. On voyait la croupe du cheval, dans l'écurie flottante, la lampe de cuivre jetant son rayonnement paisible sur la table, dans la maisonnette de l'avant. Cela ne durait qu'un instant. Debout à la barre, les bras croisés, le pilote poussait de la hanche le gouvernail qui tournait avec un grincement mélancolique et les deux bateaux se côtoyaient sans que les équipages aient songé à échanger les appels vibrants, qui bondissent sur l'eau, par les matins trempés de lumière.

Les haleurs marchaient. Tout à coup le vagabond tomba.

Il s'affala malencontreusement, manquant d'entraîner les camarades dans sa chute.

Une voix dit :

— Ça ne tient pas debout, et ça veut travailler!

— A l'hôpital, dit un autre.

L'homme se releva, il s'affermit sur ses jambes, et s'attela à la corde.

On repartit.

L'air retombait, immobile, pâmé. Une sorte de torpeur angoissée pesait sur les choses, sur les ormes du chemin, sur les talus herbeux. L'horizon flambait d'éclairs de chaleur : des rougeoiements, s'élargissant soudain, illuminaient des amoncellements de nuages, noirs et lourds.

L'homme tomba pour la seconde fois.

Cette fois il ne se releva pas :

— Arrête, cria un des haleurs à l'homme du gouvernail. On entendit le bruit de la gaffe, descendant dans l'eau, éraflant le bordage, pour maintenir le bateau :

— Y ne remue plus.

— C'est un coup de chaleur.

— Donne voir des allumettes.

Le mousse tendit sa boîte. Une flamme jaillit, bleuâtre, éclairant la masse du corps gisant sur le chemin. La tête avait dû porter sur le pavé, un trou saignait à la tempe. Puis la petite lueur s'éteignit. Et la nuit de nouveau se rua sur le misérable.

— Allume encore.

De nouveau la petite lueur promena sur le corps sa clarté phosphorescente. Un homme prit la tête et la souleva ; les yeux vitreux, étaient fixes, enfermant dans leurs prunelles une monstrueuse épouvante.

Alors l'homme se baissa. On l'entendit qui froissait

les vêtements, déboutonnait la chemise. Sa main palpait la poitrine.

— Son cœur ne bat plus. Faut croire qu'il est mort.

Et les hautes statures des haleurs se dessinaient vaguement sur le ciel noir, baissant leurs nuques, sous le souffle mystérieux de l'au-delà. Et faisant cercle autour du cadavre, ils se tenaient hagards, écoutant dans l'ombre le piétinement d'une chose invisible.

Un d'eux parla, pour dire quelque chose, pour rompre ce silence affolant :

— Un pauv' trimardeur. Y n'avait pas l'air portant, quand il est venu au chantier.

Le mousse répondit :

— T'en v'là une affaire. On peut pas l'laisser là comme un chien.

Un autre exprima un avis :

— Portons-le à l'usine de la prise d'eau.

Le bâtiment se trouvait à une centaine de mètres en amont, au bord de la rivière. Les fenêtres largement éclairées se rayaient d'ombres gigantesques, qui glissaient rapides, comme des vols d'oiseaux, et semblaient tournoyer sans trêve. Tombant d'une baie vitrée, la clarté s'émiettait sur l'eau, faisait un chemin mouvant de lumière. Et ces moires d'argent se tordant dans les remous, semblaient le ruissellement d'un trésor prodigieux, tandis que la rivière coulait sans bruit alentour, sous des ténèbres opaques.

Deux haleurs prirent le corps par les jambes et par les bras. Comme il était très lourd, ils s'arrêtaient pour souffler, et d'autres les reprenaient.

Ils arrivèrent à l'usine.

Sous le grésillement des lampes électriques, dont les

globes laiteux disparaissaient dans un tourbillon de papillons nocturnes, l'immense hall s'animait de la trépidation silencieuse des machines. Les pompes élévatoires, dans leurs bâtis de fonte rivés au sol, semblaient des monstres accroupis, peinant pour des besognes inconnues. Les coups sourds des pistons revenant à intervalles égaux, ébranlaient les masses de béton, dans leurs fondements. Pas une fumée, pas un sifflement. Le plancher luisait. A peine entendait-on par moments le clapotement d'une soupape, et le bruit de fleuve, que formaient les eaux, lancées en cataractes dans les tuyaux de la conduite. L'air était humide, et le mouvement de ces géants de fer, travaillant régulièrement, semblait plus effrayant au milieu de ce silence.

Un mécanicien surveillait, se promenait dans les machines, tenant à la main une poignée d'étoupes huileuses.

Il s'avança curieusement, lorsqu'on eut posé le corps du vagabond en pleine clarté, et quand on lui eut raconté l'histoire, il s'en alla, indifférent.

Effrayé par leur fixité, le mousse ferma les yeux du mort.

Dès lors un immense apaisement parut flotter sur ses traits. Le trou à la tempe ne saignait plus. Une mèche de cheveux blonds, légère comme une soie floche, s'était collée dans les caillots de sang. La contraction des muscles de la face se détendait peu à peu, faisait place à une impression de sérénité. Parti pour la région lointaine, il y marchait paisiblement et son visage, qui dans sa rigidité semblait enfermer un secret, laissait par moment rayonner quelque chose du calme surhumain, qui l'environnait là-bas. Il paraissait très grand, étendu

sur les dalles, sous le givre étincelant des lampes électriques. Et les haleurs se taisaient, surpris à la fois par la brutalité de cette mort, un peu effarés aussi par l'anonymat de ce cadavre.

Une pitié monta au cœur de ces esclaves, racorni par la souffrance.

— Pauvr' zig, mourir comme ça, sur un grand chemin !

— Ça vaut mieux; y traînait la galère, lui aussi !

— Au moins y n' souffre plus.

— D'où qu'y pouvait venir ? Faut le fouiller, on verra s'il avait des papiers.

Un travailleur se baissa et se mit en devoir d'ouvrir le col de la chemise. Il tâtonnait, les doigts hésitants. Les chairs gonflées rendaient l'opération difficile.

A la fin, l'étoffe céda, et le torse apparut dans l'entrebâillement de la chemise : les muscles saillaient comme des cordes, les côtes trouaient la peau comme la carcasse d'une bête étique. Des cicatrices balafraient cette poitrine de rayures blanches.

Le mousse poussa un cri étouffé : le doigt tendu, il indiquait quelque chose :

— Là ! là, voyez donc.

Au-dessus du cœur, se dessinait un tatouage grossièrement figuré. Cela représentait une pensée, un cœur percé d'une flèche, et un forgeron debout près d'une enclume, les reins ceinturés d'un tablier de cuir.

Le mousse bégayait :

— Mon frère... le Victorin... avait le tout pareil.

— Pas possible !

— Mais si, on lui avait fait ça au régiment. Même qu'il avait aussi sur le bras gauche le nom de sa bonne amie : Zélia.

Un des ouvriers releva la manche, le nom apparaissait en grosses lettres bleues.

Le mousse s'affala près du cadavre :

— C'est mon frère, c'est not' Victorin !

Il s'agenouillait, et prenait la main inerte, contemplant longuement la face immobile.

— Faut-y s'retrouver comme ça !

Les haleurs s'effarèrent.

Un d'eux qui était de l'endroit, dit :

— C'est vrai, y avait quêque chose dans sa figure qui me revenait.

Les machines, autour des travailleurs, emplissaient le vide de leur trépidation silencieuse.

Le mousse sanglotait...

— Quoi donc qu'y vont dire, chez nous ?

Ils sursautèrent à cette idée. Personne n'y avait pensé jusque-là. Et voilà qu'ils avaient peur, en songeant aux vieux qui dormaient là bas, dans leur petite maison.

Comment prendraient-ils la chose ?

Ils se regardaient, immobiles.

Un d'eux dit :

— On n'va pas moisir ici.

Ce mot les décida ; ils posèrent le corps sur un brancard qui se trouvait là, dans un coin de l'usine et se mirent en route. Leurs pas sonnèrent sur le chemin de halage. Le mousse sanglotait. Le groupe entra dans la nuit.

***

On arrivait au village.

Le cortège s'engagea dans les ruelles, à travers les jardins. L'orage avait dû glisser le long des côtes. Des

draps que des femmes avaient mis sécher, sur des cordeaux, s'agitaient vaguement, comme des blancheurs spectrales. Mince comme un fil, le croissant de la lune, à son dernier quartier, flottait mélancoliquement dans les couches d'air bleuâtre. Et la lueur qu'elle versait sur les champs se noyait étrangement d'ombre.

On n'entendait rien, que le petit bruit des sources, bouillonnant dans la prairie, sous le chuchotement inquiet des roseaux.

Le corps était très lourd. Parfois un des porteurs butait contre une pierre et poussait un juron.

— Sale corvée ! dit l'un d'eux.

Les maisons se dessinaient dans la nuit.

Les pignons, les toits s'écrasaient dans un entassement confus. Tout cela dormait de ce sommeil lourd, accablé, qui s'empare des choses, comme des êtres à la campagne. Le silence pesait sur les toits, pénétrait les murs, suintait de chaque pierre. Pénétrant au cœur des logis les mieux clos, il semblait avoir arrêté les battements de la vie. Les maisons de culture, profilant leurs faîtes sur la nuit, comme des échines lasses, étaient pareilles à de grands animaux accroupis. Et les hommes, sans s'en rendre compte, subissaient cette contagion de la peur, terrifiante, lorsqu'elle émane des choses.

— Nous arrivons, dit le mousse, qui les précédait.

Une grande forme noire se dressait dans la nuit : le clocher ! Ils passèrent si près, et le silence était si profond, qu'ils entendirent distinctement le tic-tac de l'horloge, lent et régulier, éparpillant ses battements dans la nuit. Tout à coup il y eut un grincement de poulies et de res-

sorts, et l'heure sonna, avec cette vibration grave, que le bronze répand dans les espaces silencieux de la nuit.

Un d'eux compta :

— Dix, onze, douze. Minuit.

Le mot les fit tressaillir.

Ils sentaient sur leurs joues le passage des sons, pareil au frôlement d'une aile.

Comme il se faisait tard! Toutes ces allées et venues leur avaient pris du temps.

Soudain un chien aboya tout près d'eux, au fond d'une grange. L'animal, fou de peur, avait flairé au passage une chose insolite. On l'entendait se démener, collant son museau au bas de la porte et poussant un souffle bruyant. Puis son aboiement se termina en un son filé, étranglé d'épouvante. Il aboyait à la mort. Et d'autres chiens lui répondaient, là-bas, au fond des fermes perdues dans la campagne...

Le silence de la nuit se dispersa, déchiré en lambeaux par cette clameur d'angoisse, ce sanglotement désespéré de l'invisible.

Puis le calme revint; on n'entendit plus que le mâchonnement des vaches, ruminant devant leurs crèches.

— Oh! mon Dieu, dit le mousse.

Il s'arrêta, tendant les bras dans l'ombre.

Il indiquait une masure, dont le toit s'écrasait au fond de la nuit. Une traînée de lumière rougeâtre, filtrant par les carreaux, glissait dans la rue, brillait dans une flaque de purin, au coin d'un fumier, faisait luire plus loin le fer d'un soc.

— Quoi qu'y a? dit une voix.

— Vois donc. Nos gens ne sont pas couchés!

Les hommes s'approchèrent, et ce qu'ils virent, les effara.

Derrière les vitres poussiéreuses, verdies par l'humidité, obstruées de toiles d'araignée, la salle basse apparaissait, avec des chapelets d'oignons pendus aux solives brunes du plafond. Des buffets éventrés s'accroupissaient dans des coins grouillants d'ombre. Posée sur la table, parmi les vaisselles du souper, une chandelle, pleurant des larmes de suif, éclairait la pièce; la petite flamme jaune, pâlote, vacillait, et sa lueur était aussitôt engloutie dans les ténèbres qui rôdaient. Au fond de la chambre, un grand rideau à fleurs dissimulait une alcôve, et des souffles imperceptibles agitaient faiblement les plis légers de l'étoffe, comme si une main invisible les avait frôlés.

Assis devant la cheminée, dont le manteau, noir de suie, se perdait dans l'ombre, les deux vieux dormaient. La chandelle projetait sur leurs faces frustes, une lueur hésitante, où flottaient des ombres impalpables, animées d'une vie inquiète. Le sommeil les avait pris au milieu de leur travail, les avait assommés devant l'âtre plein de cendres. La vieille raccommodait un grand épervier, une aiguille de buis poli luisait entre ses doigts noueux. Sa pauvre tête, coiffée d'un bonnet ouaté, d'où sortaient sur les tempes quelques mèches de cheveux gris, retombait par saccades, sur sa poitrine, avec une sorte de déclanchement lamentable. Sa bouche édentée, grande ouverte, était comme un trou noir dans sa face. Le vieux, écroulé sur sa chaise, dormait anéanti, ses bras tombant inertes le long de son corps. Ils étaient rudes et émouvants. Autour d'eux

s'amoncelaient des cordeaux, des paniers de jonc, des nasses d'osier vert. Et pendant qu'ils dormaient, les choses habituellement inertes, les meubles, les solives brunes, les engins de pêche, s'animaient d'une sorte de vie, sous la lumière hésitante, et dans les coins grouillants d'ombre, des bêtes s'accroupissaient.

Les haleurs regardaient cette scène, vaguement émus. Pourquoi les vieux n'étaient-ils pas couchés à cette heure? Quel obscur pressentiment les avait avertis du drame qui se passait, tout près d'eux, dans la nuit? Pourquoi avaient-ils prolongé leur veillée, comme s'ils avaient attendu la chose?

Ils ne savaient rien, les pauvres vieux. Pourtant le malheur était là, à leur porte! Ils avaient beau dormir, ne pas savoir, le réveil viendrait nécessairement, et avec lui la catastrophe!

C'étaient des êtres frustes, ces haleurs, des misérables au cœur racorni et calleux, comme la paume de leurs mains. Pourtant ils hésitaient, s'attardaient, tandis que le corps gisait devant eux sur la chaussée. Et ils n'osaient pas frapper la porte, et passer ce seuil, que la mort franchirait, en même temps qu'eux.

Les autres, dans la maison, dormaient leur sommeil de vieux, à petits coups, ce sommeil léger que le moindre bruit dérange. Ils étaient tranquilles. Pourtant la douleur se tenait à côté d'eux, vigilante, immobile.

Les haleurs n'osaient pas entrer. Ils parlèrent :

— Drôle de nouvelle, tout d'même, à annoncer à des parents.

— Ils n'ont pas l'air de se douter de quelque chose. Y ne remuent pas. Comme c'est drôle.

— Y n'savent pas c'qu'y a derrière la porte.

— Y en a autant pour tout le monde.

— Pauv' vieux.

— C'est vrai qu'y n'ont pas de chance. Y z'ont trimé dur pour élever leurs enfants! Tous ces petiots, ça coûte gros à habiller et à nourrir. Le vieux, qui était fort comme un arbre, était tout tordu de douleurs. Il a gagné ça à travailler, dans la froidure qui monte de la rivière.

— C'était un rude homme, dans son temps. Les pieds dans un cuveau, y lèvait un sac de trois cents sur ses épaules.

— Les pauv' gens.

— Bah. Y z'avaient fait leur deuil de leur garçon, quand il est parti. Le vieux répétait qu'il était mort pour lui, autant dire.

— Oui, on dit ça, mais n'empêche.

A ce moment, le pêcheur remua, sur sa chaise, comme s'il allait se réveiller, et les hommes sursautèrent.

Mais non. Il dormait toujours.

Le mousse se décida : — Faut en finir.

Il se dirigea résolument vers la porte. On entendit ses souliers ferrés qui roulaient pesamment sur les dalles du corridor.

Les hommes regardaient par la fenêtre.

Le mousse entra dans la chambre. Les vieux se réveillèrent au bruit, un peu honteux d'être surpris : Ils se frottaient les yeux. L'enfant prononça quelques paroles. Il faisait un geste dans la direction de la rue. Les vieux le faisaient répéter, ne comprenant pas. Tout à coup, une stupeur s'abattit sur eux, et les écrasa.

Tournant sur lui-même, les bras levés, le vieux frappa le sol du talon. La mère prit le coin de son tablier et le porta à ses yeux. Elle pleurait silencieusement, accablée, sans un geste de révolte. Elle tournait le dos; seul un long frissonnement, parcourant son échine, trahissait le sanglotement.

— Allons-y, dit un des haleurs.

Et saisissant le corps inerte, ils s'avancèrent. Les pieds du cadavre entrèrent d'abord dans la chambre. On vit les espadrilles poussiéreuses, percées d'un trou, où passait l'orteil saignant. Puis le corps émergeait lentement de l'ombre, entrait dans le rayonnement de la chandelle, que le vieux tenait très haut, près des solives brunes du plafond.

La clarté tombant d'aplomb fouillait la maigre poitrine, où les côtes saillaient. Et le masque tragique déjà modelé par le pouce de la destructrice, se nimbait dans un large assoupissement : on eût dit que le miséreux était content de rentrer dans sa maison, de retrouver l'abri des jours heureux, après avoir trimé sur la grand route.

Là-bas au fond de l'alcôve, le rideau se soulevait, et des têtes d'enfants ébouriffées regardaient la scène, curieusement.

Un des haleurs parla :

— Vous n'vous attendiez pas à la chose.

— Tout d'même, répondit le vieux. Puis il dit encore, montrant un lit au fond de l'alcôve :

— Couchez-le là.

La mère s'empressait, les mains tremblantes. Elle tira des draps blancs de l'armoire, donna une chemise de grosse toile. Et quand le mort fut couché, elle plaça au

chevet un verre où un brin de buis trempait dans l'eau bénite. Puis elle aspergea le corps, fit un signe de croix et tombant à genoux, se mit en prières.

On voyait ses mâchoires qui remuaient.

Un à un, les haleurs défilèrent, la casquette à la main. Ils secouaient la branche, avec un regard de côté et des hochements de tête.

Le vieux les reconduisit sur la porte. La lune était couchée, la nuit noire. Il dit encore :

— Le v'là tranquille, maintenant! Tout d'même. Y n'nous a jamais fait que du mal!

ÉMILE MOSELLY

LE SOLDAT

LE SOLDAT

Et allez donc !

Jean Gérard d'un brusque mouvement d'épaule, envoya *l'as de carreau* rouler dans le fossé.

Ils étaient là, une compagnie de lignards, revenant de la guerre d'Italie, regagnant à Metz leur garnison. On marchait depuis le petit jour; la grand halte venue, les faisceaux formés, les hommes s'étaient couchés sur la route, vautrés dans la poussière, pendant que d'autres s'empressaient autour des feux clairs, où bouillaient les marmites de campement, contenant le café.

Jean Gérard jetait les yeux autour de lui. Il se sentait terriblement las, ayant roulé sa bosse, en Crimée, en Italie, en Afrique. Pour s'embarquer dans des ports, il avait traversé la France, trois ou quatre fois dans tous les sens. Le frottement du sac avait usé sa capote entre les deux épaules : l'étoffe élimée, mince comme une toile d'araignée, laissait passer le soleil, quand on la pendait à un arbre pour la brosser, et qu'on la regardait à contre-jour.

C'était long, deux congés de sept ans. Il avait vécu dans des pays de sauvages ! Là-bas, en Crimée, les gens habitaient des gourbis, des trous creusés dans la terre, comme des bêtes. Il n'y avait pas de chemins,

mais des ravins coupés d'ornières, hautes comme la jambe. Et les chariots bizarres, étaient assemblés avec des chevilles de bois, sans qu'un seul clou entrât dans leur charpente. Voilà les seules notions que Jean Gérard avait rapportées de ses voyages, car c'était un simple, ayant l'habitude de tout comparer aux choses familières à son enfance.

Cette fois, ça y était, on tenait le bon bout.

Depuis quelques jours, à vrai dire, on pouvait se douter que le pays approchait. Dans les villages échelonnés sur la route, les pots à *mouchots* s'alignaient au-dessus des granges, tout piaillants de bestioles portant la becquée à leurs petits. Des vignes s'étayaient à flanc de côteau, dont les terres croulantes étaient soutenues par des murots de pierres sèches. Il faisait bon y cueillir des escargots, par les jours de pluie. Tout ça sentait bon la Lorraine.

Une immense douceur envahissait le vieux brisquard à la vue du pays. C'était comme une joie de vivre, dont la caresse coulait par tous ses membres, délassait ses muscles, allégeait son corps. Il la respirait, cette joie, avec l'odeur forte des sainfoins et des colzas en fleurs, ondulant de chaque côté de la route. Et il lui prenait des envies folles de gambader, comme un poulain lâché dans les prés, de courir devant lui, jusqu'au moment où la flèche du clocher pointerait au fond du val.

Une ferme était posée, à deux pas, au milieu des champs : une masure dont le toit de tuile glissait, touchait presque le sol. Une femme en sortit, et elle se mit à appeler ses poules, leur jetant des poignées d'avoine qu'elle prenait dans son tablier : « Petits, cocottes,

petits, cocottes ». Les volailles picorant se pressaient à ses pieds dans un tournoiement d'ailes battantes. Alors Jean Gérard chancela, il crut entendre sa mère qui avait, elle aussi, ce long chantonnement de la voix, pour rassembler ses poulets. Et son cœur se gonfla de choses inexprimables.

Il dut s'asseoir, les jambes coupées par l'émotion.

Comme un affamé regarde un pain, il regardait les champs, goulûment, s'emplissant les yeux. Les blés de mai déjà grands, étaient parcourus d'un frissonnement de chose vivante sous le vent. Les luzernes tressaillaient sur le ventre nu de la terre. Des détails, insignifiants pour d'autres yeux, un buisson de prunelles au creux d'un chemin, une charrue abandonnée dans les versaines, un pré enclavé de *landres* de bois sec, lui rappelant le temps où il chassait les chevaux devant la charrue, faisaient sourdre en lui une émotion abondante. Le ciel même ne ressemblait pas au ciel des autres pays. Posé sur les terres comme un cristal vibrant, effleuré de grands souffles, il rayonnait d'un éclat humide à travers les branches des ormes, embuées d'une brume de bourgeons.

Dans la compagnie, on devait s'apercevoir de quelque chose. Des farceurs dévisageaient Jean Gérard, un Bourguignon trapu et noueux comme un cep l'interpella :

— Hé, pays, on va téter une fameuse goutte.

Un autre clignait des yeux, et finaud, humait dans le vent une odeur imaginaire :

— Dis donc, v'là ta mère qui met la soupe au *cramail*.

Toute la compagnie s'esclaffa, secouée d'un gros rire.

Jean Gérard ne répondait pas, restait tout rêveur, le regard perdu dans le lointain.

Dans une prairie en contre-bas, un ruisseau coulait, rapide, tournoyant, glissant sur des lits d'herbes brillantes. La nappe verte, frétillant au soleil, s'en allait devant lui, semblant lui montrer le chemin. Il coulait là-bas, dans les prés parsemés de saules difformes. Jean Gérard y avait fait de bonnes parties, étant enfant, quand il pêchait des *moutoiles*, avec une charpagne d'osier, qu'il promenait au creux des fosses.

Une cloche sonna au loin, dans un village blotti au creux d'un sillon. Les sons montaient avec les sautes de vent, couraient au ras du sol, et leur vibration lente s'assoupissait parfois jusqu'à se confondre avec le ronflement sourd des bourdons bleus butinant dans les champs de trèfles.

Ce son éveilla dans l'âme de Jean Gérard un lointain souvenir. Il compta sur ses doigts. On était parti de Marseille depuis vingt jours. La fête patronale de son village, de Saint-Pierre-sous-Treiche tombait justement ce dimanche-là. Et dans un afflux soudain, lumineux, implacable, comme une hallucination, tous les souvenirs du passé revinrent à sa mémoire...

Depuis quatorze ans on fêtait sans lui la saint Stanislas. Et il s'attendrissait à cette pensée, revoyant un à un les détails de la chose : les femmes allaient et venaient dans les jardins, chauffant les fours, les bras retroussés jusqu'aux coudes, blancs de farine, des grumeaux de pâte attachés à leur peau. Des fumées bleues rôdaient, s'accrochant aux branches frileuses des pruniers. Une odeur de galette au lard et de pain chaud flottait, exquise, sortait des bougeries et des hangars, pénétrait

le village entier. Puis venait la fête : après la grand messe, les familles s'attablaient dans les cassines ombreuses, pour lamper le vin gris, manger les quiches aux *quouèches* et les tartes au *semsan* qu'on servait sur des volettes d'osier et qu'on fendait en deux d'un coup de couteau. Et le soir, dans la grande salle du père Bigeard, dont le plancher élastique vibrait sous les pas, sautait comme un tremplin, garçons et filles tournoyaient, sous la clarté filante des quinquets, tandis que par la fenêtre ouverte sur le ciel braisillant d'étoiles, de grands souffles pâmés montaient des bois, montaient de la Moselle, où dormaient des chalands trapus.

Ce fut en lui un désir soudain, qui le mit sur ses pieds comme un coup de fouet. Il alla trouver le lieutenant qui commandait la compagnie.

L'officier assis sur une borne, fumait une courte pipe de merisier, et fouettait de sa badine ses houseaux de toile, gris de poussière :

— Faites excuse, mon lieutenant. Ce serait t'y un effet de vot'bonté de m'donner la permission de la journée? C'est la fête chez nous et on n'est guère qu'à une trentaine de kilomètres. Ça me ferait gros cœur de manquer ça! Je m'arrangerai bien pour rattraper la colonne demain matin.

L'officier sourit et dit avec bonté :

— C'est trop juste mon garçon ; vous nous retrouverez demain à Pont-à-Mousson.

Jean Gérard alla poser son sac, son fusil, son équipement dans la voiture du muletier qui suivait la compagnie.

Il marchait, prenant à travers champs des raccourcis. Il marchait d'un bon pas de lignard, les basques de sa

capote envolées derrière lui, le képi posé sur sa nuque que le soleil mordait. Colombey, Crépey, Ochey, défilèrent comme dans un rêve. A mesure qu'il approchait, une fièvre, une impatience d'arriver le prenaient, précipitant ses pas sur la route blanche. Son cœur battait à se rompre ; ses artères gonflées mettaient dans sa gorge haletante une palpitation tumultueuse. Il allait défaillir : heureusement il rencontra un garçon meunier qui conduisait une voiture chargée de sacs ; la grosse cloche battant sous l'essieu semait son tintement monotone sur la chaussée, tintement qui parfois s'assoupissait, et reprenait plus vif, quand un cahot survenait. Jean Gérard s'installa de son mieux sur la bâche de toile verte et la route s'acheva, de cette façon, sans trop d'encombre.

Dix heures sonnaient comme il débouchait en haut de la côte de Saint-Pierre-sous-Treiche.

*
* *

Il s'arrêta, l'âme traversée d'un flot de sentiments confus, de joies vagues et d'appréhensions de toute sorte.

Rien n'était changé. Le petit village lorrain au bas de la pente, montrait son unique rue, criblée de soleil, ses maisons basses posées au bord des chènevières, comme des jouets d'enfant. Jean Gérard voyait très bien les fumiers, les vieux puits, la place vide avec ses marronniers ronds. Il s'attendrissait, retrouvant ces choses à la même place, heureuses, tranquilles, immuables, n'ayant pas l'air de savoir qu'il existât des Turcs, des Tartares, des Kayserlicks. Il s'étonnait : au bord des prés, la

source bouillonnante lavait les planches vermoulues du lavoir, où les battoirs sonnaient dans la semaine. Une rangée de grands peupliers frissonnants dans la lumière matinale, s'avivaient à leurs cimes de lueurs d'argent sous les souffles frais qui montaient de la Moselle. Comme ils avaient grandi pendant son absence !

Et ces choses, immobiles sous le soleil, exhalaient une tendresse si émouvante, qu'il avait envie de tendre ses bras pour les saisir et les étreindre.

Pourtant il ne se décidait pas à dégringoler la côte. Il avait peur, sans trop savoir de quoi. C'était quelque chose comme une vague terreur, une pensée superstitieuse dissimulée derrière sa joie, qui la troublait. Que faisaient le vieux Fan et la mère Célestine, déjà âgés quand il était parti ? Il avait peur d'apprendre des morts, des malheurs irréparables, et il songeait aussi à des histoires de maisons où le feu avait pris, des histoires qui lui revenaient à ce moment, et qui lui faisaient peur.

Dans les premiers temps de son congé, il leur avait adressé quelques lettres très courtes, car le porte-plume pesait terriblement à ses gros doigts, habitués à tenir le manche de la charrue. Les vieux lui faisaient donner un mot de réponse par le maître d'école. Mais cette correspondance avait cessé quand il était parti dans les pays étrangers, les vieux n'ayant pas su se reconnaître dans le fatras des indications compliquées, dans l'orthographe des noms bizarres. Lui-même avait presque oublié ce village, qui se faisait tout petit, au delà des mers, dans ces pays sans fin, aux étendues éternellement silencieuses...

Avaient-ils acheté la chènevière si longtemps convoi-

tée ? Le bien n'avait-il pas dépéri sous leur gouvernation ? Avec une douceur recueillie, il pensait aussi à la Virginie Millet, sa bonne amie, une belle brune à la peau fraîche, qu'il roulait dans les chevrottes de foin craquant, à la fenaison, qu'il embrassait dans les granges, oh ! rien de plus. Et il n'espérait rien, car elle devait être mariée, à cette heure !

Comme il regrettait son silence maintenant ! Toute sa tendresse s'exaspérait de l'imminence d'un malheur, d'une catastrophe qu'il tremblait d'apprendre. Comme on était bête de ne pas donner signe de vie, pour se manger les sangs au retour.

Tout à coup il aperçut une vieille femme, la Babette, une pauvre créature toute grise, qu'il reconnut. Elle n'avait guère changé, celle-là, ayant si peu de chair sur les os que le temps n'avait pas de prise sur sa carcasse. Elle étendait dans un maigre friche des poignées de chanvre, marchant à pas menus, toussotant, toute à sa besogne.

Elle se confondait avec la terre, dont elle avait la couleur grisâtre, la muette somnolence.

— Eh bien, la Babette, — cria-t-il, — on ne reconnaît donc plus son monde ! ça sèche bien par ce temps-là !

— Vous êtes bien poli, monsieur le soldat, mais faites excuse, je ne vous remets pas.

— Jean Gérard, dit-il : Jean Gérard, le fils du Fan.

— Seigneur Jésus, t'y possible ! fit la vieille en joignant les mains. Mais on vous croyait mort au pays. Comme vous êtes changé !

Jean Gérard tressaillit. Où était le jeune gars bien planté, aux joues rondes, qui avait quitté le pays ? Un vieux brisquard revenait, au nez en lame de couteau, à

la moustache rude, aux yeux luisants comme ceux d'un épervier.

Il balbutiait, le cœur tordu d'angoisse, ayant peur d'apprendre des choses. Il se décida, tout d'un coup, comme on se jette à l'eau :

— Et les vieux, quoi qu'y font ?

— Y vont leur petit train train, tout doucement ! Ça va rudement les émotionner de vous voir.

Elle parlait encore, que déjà Jean Gérard s'était engagé dans la ravine. Il descendait, se retenant aux branches basses des pommiers. Des endroits qu'il reconnaissait lui soufflaient au passage une odeur de passé, émouvante. Il avait conduit ses vaches, dans ce friche lavé par le ruissellement d'une source. Dans ces buissons de cornouiller, il avait tendu des sauterelles pour attraper les verdiers et les mésanges.

Arrivé au bas de la pente, il réfléchit : tout de même, fallait pas rentrer chez soi, comme un *évaltonné*, on avait vu des vieux qui mouraient de saisissement, le cœur décroché par la secousse.

Il entra boire un verre de bière, dans une auberge, au bord de la route. Il s'assit dans une petite cour, faisant effort pour rassembler ses idées.

Tout près de lui, des jeunes paysans jouaient aux quilles avec des contestations, des éclats de voix, que Jean Gérard entendait comme dans un rêve. Quand deux joueurs abattaient un nombre égal, ils criaient *rampo* en trépignant la terre du pied, et en s'assommant de bourrades enthousiastes. Jean Gérard percevait vaguement le glissement mat de la boule, sur les planches du jeu, le fracassement des quilles, cerclées de fer, projetées sur le talus. Ces bruits familiers à son

enfance, le jetaient dans une rêverie prolongée, créant autour de lui une sorte d'illusion à la fois émouvante et fugace.

Soudain, son attention fut attirée par le *requilleur*. un jeune garçon qui relevait les quilles, et qu'un autre avait remplacé au bout du jeu.

Il y avait dans son visage une expression étrange qui attirait Jean Gérard.

L'enfant était effroyablement ivre, les grands ayant trouvé drôle de le faire boire dans leurs verres, par manière de passe-temps. Il manquait de s'affaler à chaque pas, semant des pièces blanches et des gros sous qu'il tenait dans sa main.

Il pouvait avoir douze ans.

Un des gars s'adressant à l'enfant lui dit :

— Si le père Fan te voyait dans cet état, y pourrait des fois te tanner la peau !

Jean Gérard tressaillit. Saisissant l'enfant par le poignet, il le força à s'asseoir devant lui, sous son regard aigu qui le fouillait :

— Comment t'appelles-tu ?

— Victor Gérard, dit l'enfant. Maman, c'est la Célestine.

— Eh bien, mon vieux, je suis ton frère. Tu sais bien le Jean Gérard qu'est parti soldat.

Du coup, l'émotion dessoûla l'enfant. Il répétait machinalement :

— T'es mon frère, t'es mon frère !

Ses dents s'entre-choquaient. Ses mains tremblantes allaient et venaient sur la table. Soudain, il comprit et se mit à pleurer.

De grosses larmes, lentes, coulaient sur ses joues. Il

se mouchait, reniflait, le corps tout secoué de sanglots. Et s'essuyant le visage de ses mains souillées de terre, il devenait une chose grotesque, émouvante.

Jean Gérard le réconfortait, flatté au fond de cet accueil :

— Pleure pas comme ça, bougre de serin ! Y a pas mort d'homme.

L'enfant put parler, un flux de paroles s'échappant de sa gorge, pêle-mêle avec des hoquets :

— T'en v'là une affaire. Quoi qu'y vont dire, les vieux ? Si on s'attendait à ça ! Le Thierry, de Gondreville, qu'était voltigeur de la garde, est venu exprès nous dire que t'étais mort, qu'y t'avait vu couché dans la tranchée. Alors on t'a commandé un beau service, tous les parents sont venus. Les cloches ont sonné pour toi pendant deux jours, les cloches ont sonné pour toi.

Il répétait cette phrase, qui rendait bien la stupéfaction qu'il éprouvait à retrouver son frère vivant.

Puis il dit encore :

— Et chez nous, qu'est-ce que ça va faire ?

Ces mots décidèrent Jean Gérard ; il se leva et prenant l'enfant par la main, tous deux se dirigèrent vers la maison. Les gens revenaient de la messe ; des femmes passaient, tenant à la main des morceaux de pain bénit.

Ils tournèrent le mur de la sacristie, par un sentier où les vieux sureaux, constellés d'ombelles blanches, versaient une ombre légère, criblée de soleil.

— Jean Gérard aperçut sa mère.

La Célestine allait et venait dans le petit jardin, que fermait une haie de troène, une raclotte de fer à la main, *échorbant* l'herbe d'une plate-bande, sarclant un plant

d'asperges, en bonne ménagère qui ne perd pas une minute. Jean Gérard la regardait, cloué sur place, tout frissonnant de tendresse. Elle lui paraissait toute petite. Une mèche de cheveux blancs sortait de la coiffe de son bonnet, un bonnet de vieille, serré aux tempes, sans un ruban. Il avait peur de faire un mouvement, peur de prononcer une parole, comprenant que la secousse serait trop forte pour cette pauvre chose usée, tremblante, ratatinée.

L'enfant cria joyeusement :

— M'man Célestine !

La vieille se dressa, les mains au front, éblouie dans l'accablement du soleil.

Elle reconnut son fils.

Elle devint blanche « comme un linge ». Lentement, doucement, elle s'affala de son long au milieu du sentier.

Jean Gérard d'un bond traversa la haie. L'enfant poussait des cris, des voisines accoururent ; une d'elles frappait dans les mains de la vieille évanouie, une autre lui faisait respirer du vinaigre.

La mère reprenait connaissance, comme le vieux Fan arrivait. Ses genoux tremblaient. Quand il aperçut Jean, du coup, il laissa tomber le brûle-gueule rivé à sa bouche. Et tout le monde s'étreignit étroitement, la mère surtout, s'agrippant à son garçon, le serrant de toutes ses forces contre sa poitrine, tandis qu'un long frémissement parcourait ses épaules pointues, son échine lasse.

L'émotion calmée, on parla.

La mère se reculait d'un pas, pour mieux voir son garçon, pour mieux le tenir sous son regard.

— C'est donc toi, not' Jean. — T'es donc pas mort.

— Pas si bête.

— Alors, quoi qu'y disait l'autre?

— Des fois, on s'trompe. Ça s'est vu.

— Enfin te v'là. C'est le pu beau d'l'affaire.

Le petit s'était mis à pleurer, gagné par l'attendrissement général. La mère souriait, tenant encore à la main la petite raclotte qui lui servait à sarcler les mauvaises herbes.

— C't'andouille, fit Jean, il pleure comme ça depuis que j'l'ai retrouvé. En v'là une façon d'accueillir son monde.

Puis il ajouta :

— Alors, c'est mon frère, celui qu'est venu pour me rogner ma part.

— Une ravisotte, dit la mère. On l'a eu, qu'on n'y pensait plus. Enfin on l'aime bien tout d'même.

Jean Gérard dit sentencieux :

— Y a jamais trop de monde pour taper dans la terre.

Le temps passait : on restait là, au milieu du jardin; des voisins étaient venus. Jean Gérard retrouva le ton joyeux de son enfance, sa bonne humeur naturelle :

— A table, la mère, j'ai faim.

On entra dans la grande cuisine.

Jean Gérard s'assit, soupira, allongea ses jambes sous la table. Un rayon de jour verdâtre filtrant à travers les feuilles tendres de la treille, baignait les objets d'un reflet d'eau. Le buffet de noyer aux panneaux fendillés par la sécheresse, luisait. L'horloge battait dans sa gaine de bois. Au-dessus des fourrés d'orties, le sentier

courait dans la côte en friche, oblique et sinueux comme un animal rampant. Une seconde fois Jean Gérard ressentit la même impression étrange, la même stupéfaction à la fois enveloppante et triste, en retrouvant toutes ces choses immobiles, somnolant dans leur torpeur séculaire. Et il lui semblait qu'il n'avait jamais quitté le pays, et que les ravins de Traktir et les plaines de Solférino n'existaient pas.

Il regardait attentivement l'âtre plein de cendres, le cramail, le soufflet de fer, toutes les pauvres choses dont il aurait pu compter les éraflures, les taches de rouille, les grains de suie, quand il fermait les yeux, là-bas, dans les grands pays nostalgiques.

La mère s'empressait autour de la table, servant la soupe, où l'on avait mis, en l'honneur de l'enfant, un morceau de jambon et un bout de saucisse. Elle s'excusa de la mauvaise chère.

— C'est comme un sort. Justement j'ai pas fait de gâteaux ni de quiches. On n'avait plus le cœur à rien, depuis la mauvaise nouvelle.

Elle revenait là-dessus à tout moment, véritablement désolée, comme si cela seul avait eu de l'importance.

Le père descendait à la cave pour tirer du vin. Elle s'approcha de Jean et lui dit à voix basse :

— Comment qu'tu trouves ton père ?

— Toujours le même.

Elle secoua la tête tristement :

— Il a bien changé. La nouvelle lui avait porté un coup. Ça lui a coupé les bras, et j'ai bien du mal dans le moment des gros ouvrages.

Le vieux rentrait. La mère fit un clignement d'yeux entendu et détourna la conversation.

— Ah çà, dit le père, tu ne nous quittes plus.

— Pas plus tard que d'main. Faut que j'rejoigne à Pont-à-Mousson.

On poussa les hauts cris. Les hommes n'étaient pas des chiens pour se laisser mener aussi durement. On n'avait pas le temps de souffler. Tout de suite en route !...

Jean Gérard consolait les vieux. La compagnie rentrait au dépôt et le moment de la libération approchait.

Le vieux mangeait sa soupe lentement, s'abîmant dans une contemplation triste.

— Et la Virginie Millet, dit soudain Jean Gérard.

— Mariée depuis douze ans, répondit la mère. Dame, oui, elle ne pouvait pas t'attendre. Ses parents lui menaient la vie dure. Elle a pris un garçon riche et tout leur réussit. La veille de son mariage, elle était encore là, assise au coin du feu, pleurant comme une Madeleine.

Jean Gérard fit une moue pitoyable. Puis il se reprit, et eut un haussement d'épaules, comme pour jeter le passé derrière lui. Il sifflota joyeusement :

— Allons, faisons le tour de la maison. Y m'fait grè de r'voir tout ça.

On parcourut la bâtisse depuis la cave jusqu'au grenier. Jean Gérard approuvait, donnait des conseils, faisait des projets pour son retour. Le vieux le suivait, la pipe aux dents, disant de temps à autre : Tu vois, ça n'a pas trop dépéri. Le garçon s'exclama à la vue du *tesseau*, gerbes d'avoines et de blés qu'on n'avait pas battues encore et qui montaient jusqu'aux charpentes du toit, sous la tuile, bourrant le grenier.

A l'écurie, il retrouva la Minouche, une vieille pouliche grise, la mère des autres chevaux, et il eut plaisir à appliquer une claque sonore sur la croupe luisante de la jument.

On sortit par la porte du jardin.

Le vieux riait, d'un rire malin, qui fronçait le bout de son nez chauffé par le brûle-gueule.

— Regarde ça, mon garçon.

Et du geste, il embrassait la chènevière nouvellement achetée, douze *hommées* d'un seul tenant. On y avait planté un seigle déjà grand, dont les têtes fines ondulaient, entre-choquées par le vent avec un froissement léger. Le vieux marcha à grandes enjambées et se mit debout près de la borne pour mieux donner idée de l'étendue de la pièce, tandis que le garçon se baissait, ramassait une poignée de terre brune et la faisait couler dans ses doigts. C'était une bonne terre meuble, grasse, facile à travailler.

Alors, ils s'épanouirent, le ventre chauffé d'une âpre satisfaction, souriant aux épis barbus, au soleil qui tombait d'aplomb sur les mottes, fécondant le sein de la terre.

— Y aura du plaisir à taper là-dedans, prononça le fils.

— Ça nous a coûté gros, — dit le vieux, — mais on a achevé de payer à la Saint-Martin.

On alla faire un tour dans le village. La fête battait son plein. Les détonations des tirs forains se succédaient sèches, cassantes. Des enfants passaient, soufflant à tue-tête dans des trompettes, et les chevaux de bois tournaient dans un éblouissement d'or, de glaces, de verroteries miroitantes.

La curiosité se levait sur le passage de Jean Gérard. Des gens l'accostaient. Il racontait ses campagnes, tandis que le vieux, derrière lui, s'enorgueillissait.

Une femme s'avançait dans la rue, traînant une ribambelle d'enfants accrochés à ses jupes. C'était la Virginie Millet.

Elle s'arrêta devant Jean Gérard, décontenancée, toute pâle, faisant effort pour contenir son émotion.

Elle lui parut plus grande, plus belle, dans toute l'ampleur de ses formes, dans le rayonnement orgueilleux de sa maternité. Elle portait sur le bras une fillette de deux ans qui lui ressemblait étrangement. Un petit homme, sec et brusque, marchait à ses côtés. Ce devait être le mari.

Jean Gérard la regardait; la femme haletait; simplement il lui tendit la main.

— Mâtin! t'as bien travaillé, dit-il, en indiquant les marmots.

Il eut un gros rire, qui les soulagea tous les deux, les délivrant d'une angoisse.

Elle ne répondait pas : ses lèvres se crispant, ébauchaient une moue douloureuse, et serrant la petite fille dans ses bras, elle lui parlait tendrement pour se donner une contenance.

Jean Gérard la regardait; elle avait toujours ses cheveux bruns, ses joues fraîches, ses bras ronds et potelés. Du passé flottait dans les frisons de sa nuque et dans les plis fins de ses lèvres, et Jean Gérard se rappelait qu'il avait aimé tout cela.

Le mari s'avançait :

— Sans rancune, mon vieux. — Qui va à la chasse, perd sa place.

Puis il insista :

— Puisqu'on se retrouvait, on ne se ferait pas la figure. On boirait un coup ensemble et on se quitterait bons amis.

Jean Gérard accepta.

Ils habitaient tout à l'extrémité du village, une maison d'apparence cossue. La façade luisait au soleil, revêtue d'un crépi de chaux, tout neuf. Il y avait devant la porte, un banc de lattes vertes, comme chez des bourgeois, et le tas de fumier endigué dans des pierres de taille, révélait par sa masse imposante, le nombre de bétail enfermé dans les étables.

La femme rinça des verres. On causa de choses et d'autres ; une gêne qui pesait sur les paroles, les rendait précautionneuses.

Le mari, bon enfant, tapait du poing sur la table.

— En v'là une figure d'enterrement. Dégelez-vous donc, vous autres. Mais ils n'y arrivaient pas, ils s'observaient, et les moindres mots qu'ils prononçaient, le propos le plus banal, prenaient des sens détournés, devenaient autant d'allusions au passé qui les effrayait.

Jean Gérard attira la fillette qui trottinait dans la chambre.

Elle lui montrait sa poupée, un pauvre jouet de carton à qui manquait un bras et la moitié d'une joue. Jean Gérard caressait les cheveux de la petite fille, ses cheveux fins et souples comme ceux de la mère.

Il l'embrassa :

— Dis donc, tu seras bien sage, et quand tu seras grande, nous nous marierons...

Il ajouta doucement :

— Tu m'attendras au moins, toi.

La femme ne dit rien, et s'étant penchée à la fenêtre, elle parut regarder avec attention des gens de la ville qui passaient.

Ce fut un soulagement, quand on se sépara.

*
* *

Jean Gérard rentra très tard cette nuit. Il avait bu, dansé, fait les cent coups avec des garçons qui avaient de la barbe, et qui étaient hauts comme la botte quand il était parti.

Les vieux ne s'étaient pas couchés. Ils l'attendaient au coin de l'âtre mort, assis au coin de la petite table. Une chandelle fumeuse jetait dans la pièce une lumière triste. La mère somnolait, la bouche ouverte, sa pauvre tête grise tombant par saccades sur sa poitrine avec une sorte de déclanchement lamentable.

— T'as-tu bien amusé, not' Jean ?

— Ma foi, oui. Mais c'est la dernière fois. Tout ça n'est plus de mon âge.

Les vieux lui conseillant d'aller se coucher, il refusa. On n'avait pas si longtemps à être ensemble. Et tous trois se mirent à causer, tout en buvant de petits coups d'eau-de-vie de marc, que la vieille avait apportée.

Le petit jour se glissa dans la pièce, rayant les murs d'ombres indécises. Un coq chanta.

— En route, dit Jean Gérard.

La mère le serra dans ses bras.

Le vieux lui fit un bout de conduite, le long des jardins.

L'aube se levait, nacrée, derrière les cerisiers feuillus. Des odeurs de terre mouillée, d'herbe molle de rosée

sortaient des clos. Une clameur de vie se levait des campagnes.

Le vieux parlait à tort et à travers, ayant peur de paraître ému. Il mâchonnait maladroitement un cigare que Jean Gérard lui avait rapporté du café. Il dit :

— Va faire chaud sur le coup de midi.

— Du bon temps, répondit Jean Gérard.

Au bas de la côte ils s'embrassèrent.

— Bon voyage, dit le vieux.

Puis, comme le fils était à quelques pas, il le rappela.

— Faut pas tarder à revenir. Nous autres, on n'en a plus pour si longtemps.

ÉMILE MOSELLY

Il a été tiré de ce cahier treize exemplaires sur whatman ainsi distribués :

premier exemplaire de souche, exemplaire du gérant;

deuxième exemplaire de souche, exemplaire de l'administrateur;

troisième exemplaire de souche, exemplaire de l'imprimeur;

dix exemplaires d'abonnement, numérotés de 1 à 10 exemplaires d'abonnement.

Tous nos exemplaires sur whatman sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur; nos tirages d'exemplaires sur whatman sont rigoureusement limités au nombre d'abonnements à chaque instant souscrits; nous ne vendons point d'exemplaires sur whatman en dehors de l'abonnement; l'abonnement sur whatman à cette septième série est de cent francs pour tous pays.

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration ; ces fonctions demeurent libres.

Nos Cahiers paraissent par séries ; une série paraît dans le temps d'une année scolaire, d'une année ouvrière, d'octobre-novembre à juin-juillet ; l'abonnement se prend pour une série.

On peut souscrire cet abonnement à tout moment de l'année, mais l'abonnement ainsi souscrit est, de droit, valable pour la série en cours, et pour toute cette série.

Prix de l'abonnement, *pour chaque série annuelle pendant le cours de cette série :*

Abonnement ordinaire.....	Paris, départements, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie....	**vingt francs**
	Autres pays de l'Union postale universelle.....	**vingt-cinq francs**
Abonnement sur whatman...	**cent francs** pour tous pays	

Les exemplaires sur whatman, tirage non réimposé, sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; le tirage à part sur whatman a commencé de fonctionner au premier janvier 1906 ; les inscriptions pour cet abonnement particulier sont reçues en tout temps et reçoivent un numéro d'ordre déterminé automatiquement par le rang même qu'elles occupent dans l'ordre de l'arrivée, les numéros les plus bas venant naturellement aux inscriptions les plus anciennes ; c'est ce numéro d'inscription qui devient automatiquement le numéro du tirage réservé à chacun des souscripteurs ; l'édition sur whatman est strictement limitée au nombre d'exemplaires souscrit à chaque instant.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, six timbres de dix centimes.

Nous engageons nos abonnés de certains pays à nous demander un abonnement recommandé ; *tous les cahiers de l'abonnement recommandé sont empaquetés à part et* recommandés *à la poste ; la recommandation postale, comportant une transmission de signature, garantit le destinataire contre certains abus ; pour cette recommandation, pour tous pays, en sus,* cinq *francs.*

Automatiquement et sans augmentation de prix les exemplaires sur whatman sont tous recommandés et envoyés aux souscripteurs dans des enveloppes-sacs.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier octobre au 31 décembre 1905 on pouvait encore avoir pour vingt francs les dix-sept cahiers de cette sixième série complète.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à dater du premier janvier 1906 la sixième série complète se vend soixante-treize francs.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, toute la correspondance sans aucune exception. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom. Nous ne répondons pas des manuscrits qui nous sont envoyés ; nous n'accordons aucun tour de faveur pour la lecture des manuscrits ; nous ne lisons les manuscrits qu'à mesure que nous en avons besoin ; les œuvres que nous publions appartiennent aux cahiers, du seul fait de cette publication, en toute propriété littéraire, sans aucune réserve, et sans autre signification ni contrat ; les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

Notre *catalogue analytique sommaire;* notre *petit index alphabétique* provisoire du *catalogue analytique sommaire;* notre petite *table analytique* provisoire *très sommaire* de notre sixième série .. 2

à la gloire..... 5

Du même auteur, aux *Cahiers de la Quinzaine*.... 7

les retours..... 9

les haleurs..... 11

le soldat..... 39

Il a été tiré de ce cahier..... 63

Nos Cahiers sont édités..... 65

Table de ce cahier..... 69

Les Cahiers de la Quinzaine *sont composés à la main.*

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce dix-neuvième cahier et pour treize exemplaires sur whatman le mardi 24 juillet 1906.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie ERNEST PAYEN, 13, rue Pierre-Dupont. — 1047

Il est impossible de suivre honnêtement le mouvement littéraire, le mouvement d'art, le mouvement politique et social si l'on n'est pas abonné aux *Cahiers de la Quinzaine*.

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la troisième, de la quatrième, de la cinquième, et de la sixième série.*

Pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, 1900-1904, envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, même adresse; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries, *premier cahier de la sixième série, un très fort cahier de XII + 408 pages très denses, in-18 grand jésus, marqué cinq francs.*

Pour s'abonner à la septième série des cahiers, qui est la série en cours, envoyer en un mandat à M. André Bourgeois, même adresse, le prix de l'abonnement; on recevra les cahiers parus et de quinzaine en quinzaine, à leur date, les cahiers à paraître de cette septième série.

Voir à l'intérieur en fin de ce cahier les conditions et le prix de l'abonnement.

Nous mettons le présent cahier dans le commerce: dix-neuvième cahier de la septième série; un cahier blanc de 72 pages; in-18 grand jésus; nous le vendons deux francs.

AP
20
C15
sér.7
no 16-19

Cahiers de la quinzaine

CIRCULATE AS MONOGRAPH

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY